LE MONDE ÉCONOMIE

Peut-on sauver les retraites ?
Emploi : 10 pages d'annonces classées



Le Monde

55e ANNÉE – N° 16820 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — MARDI 23 FÉVRIER 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Enquête sur Rupert Murdoch, titan des médias

L'AUSTRALO-AMÉRICAIN Rupert Murdoch possède la sixième fortune du monde. Son empire, la News Corp., est une suite impressionnante de journaux, de télévisions, de radios, de maisons d'édition, de compagnies de cinéma et de clubs sportifs. Au total, quelque 800 sociétés pour un chiffre d'affaires avoisinant les 13 milliards de dollars (11,6 milliards d'euros). Au terme de plusieurs mois d'enquête dans cet univers médiatique en perpétuel mouvement, *Le Monde* publie une série en deux volets qui, de New York à Los Angeles, de Hongkong à Sydney, donne la véritable mesure, ou démesure, de Citizen Murdoch. Cynique, habile, opportuniste, autocrate, le *« don Giovanni du deal »* n'en finit pas de prendre des revanches, de conquérir, de choquer, d'étonner. Ancien fidèle de Nixon, soutenant, aux Etats-Unis, le Parti républicain et, en Israël, Benyamin Nétanyahou, il n'hésite pas à étouffer ses convictions pour mieux vendre du papier et de l'image.



A soixante-sept ans, « Rupe » entend garder les commandes de l'empire. *« Mes gosses ne sont pas encore prêts pour me succéder »*, déclarait à Noël le magnat de la presse. Au grand dam de ses enfants, qui voient monter l'étoile de la belle Chinoise Wendy Deng, future épouse de leur père et outsider dans la course à la succession.

Présent sur quatre des cinq continents – seule l'Afrique pour l'instant échappe encore à sa convoitise –, Rupert Murdoch tente de renforcer sa présence en Europe continentale et notamment en Italie en négociant avec Canal Plus.

Lire pages 12, 13 et 19

PAC : l'agriculture menace l'Europe

- Manifestation massive, lundi, à Bruxelles contre la réforme de la politique agricole commune
- Les négociations s'engagent alors que de fortes divergences opposent la France et l'Allemagne
- Le chancelier Schröder convoque vendredi à Bonn un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement

QUELQUE 30 000 agriculteurs étaient attendus, lundi 22 février, à Bruxelles pour protester contre la réforme de la politique agricole commune (PAC). Ces manifestations coïncident avec l'ouverture du « marathon » agricole au cours duquel les ministres de l'agriculture des Quinze doivent se mettre d'accord sur les modalités d'une baisse des dépenses agricoles. Celle-ci passe par une réduction des prix garantis, qui ne serait que partiellement compensée par des aides directes. Les autorités belges ont pris des mesures de précaution extrêmement strictes – rétablissant notamment les contrôles aux frontières – pour éviter une répétition des violentes manifestations qui avaient eu lieu en mars 1971, lors de la précédente réforme de la PAC. Cinq mille policiers sont mobilisés.

Ces discussions – qui ne seront probablement pas conclues avant la réunion informelle des chefs d'Etat et de gouvernement convoquée, le 26 février, à Bonn par le chancelier Schröder – s'ouvrent alors que la France et l'Allemagne défendent des points de vue opposés. Paris propose de réduire les dépenses agricoles par une *« dégressivité »* des aides, alors que Bonn suggère un cofinancement de celles-ci par les budgets nationaux, ce que les Français qualifient de « renationalisation ».



Cette réforme de la PAC s'inscrit dans le cadre de négociations sur les finances de l'Union européenne pour la période 2000-2006 (*« l'Agenda 2000 »*). L'Allemagne veut obtenir une diminution de sa *« contribution nette »* au budget européen (11 milliards d'euros), sans toutefois préciser l'ampleur de ses revendications financières, du moins avant le sommet de Bonn. A Luxembourg, lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères des Quinze, Pierre Moscovici, le ministre français des affaires européennes, s'est heurté, sur le sujet, à son homologue allemand, Joschka Fischer.

Lire pages 2 et 3

■ Prolongation à Rambouillet

La décision de prolonger les discussions sur le Kosovo jusqu'à mardi 15 heures a provoqué un soulagement tant à Belgrade qu'à Pristina. p. 4

■ Emeutes en Irak

Après le meurtre, vendredi, d'un haut responsable religieux chiite, les populations de la banlieue nord de Bagdad et de plusieurs villes du sud du pays se sont soulevées. La répression aurait fait des dizaines de morts. p. 5 et notre éditorial p. 16

■ La droite divisée

En dépit des interventions de Valéry Giscard d'Estaing et de Philippe Séguin, l'opposition s'enfonce chaque jour un peu plus dans la division. p. 6

■ L'odyssée du TGV Méditerranée

C'est le plus grand chantier de France, celui de la démesure : le TGV Méditerranée pourrait, dès juin 2001, relier Marseille et Montpellier à Paris en 3 heures. p. 11

■ La francophonie en débats

Boutros Boutros-Ghali fait le bilan de « L'an I de la francophonie politique » et Michel Pougeoise prône un véritable enseignement de la grammaire. p. 15

■ Musique : le succès de l'autoproduction

Les chanteurs et musiciens sont de plus en plus nombreux à ne compter que sur eux-mêmes pour rencontrer leur public. p. 28

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 223 - 7,50 F

La Cour de justice de la République ? C'est « là-bas »

DOMPIERRE-SUR-BESBRE (Allier)
de notre envoyée spéciale

Le procès du sang ? *« Ah ! »*. Pierre, éleveur, part d'un grand éclat de rire. Au Bouchaud, dans l'Allier, c'est d'abord la fête, samedi 20 février. Dans ce village de 253 habitants, aux confins de la circonscription du député François Colcombet (PS), l'un des douze juges parlementaires du procès du sang contaminé, c'est la *« foire primée »* des charolaises. Sous une pluie battante, les vaches sont en beauté, une étiquette rose dans l'oreille. Leur queue semble battre la mesure au rythme d'un vieux tube d'Alain Bashung. Les éleveurs, eux, attendent la distribution des prix. M. Colcombet arrive en fin de matinée avec les coupes qu'il remettra aux vainqueurs.

Accompagné de son épouse, *« monsieur le député »* serre des mains, puis improvise un petit discours : *« J'étais toute la semaine à Paris pour le procès du sang. Ça me fait toujours penser à la vache folle. Peut-être qu'un jour il y aura un procès... »* En disant ces mots, il a touché juste, dans ce pays qui a subi la crise de la vache folle en 1996. *« Une année noire »*, se souvient Jean-Claude Depoil, secrétaire général de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles : *« On peut faire le parallèle avec l'affaire du sang. En 1990, une note de la commission de Bruxelles demandait aux autorités britanniques de ne pas alerter la population. On a toujours tendance à cacher les sujets qui fâchent »*, dit-il, amer.

« Alors, ce procès ? », s'enquiert prudemment Henri, à midi, dans la salle des fêtes. Il sait d'avance que le député, attablé devant une tête-de-veau vinaigrette, ne dévoilera pas de secret. *« C'est comme avec Clinton, ils vont être acquittés »*, commente Jean-Claude, dit « Moustache », le sourire désabusé. *« On se sent concerné, bien sûr. Mais on n'en discute pas »*, ajoute Daniel, menuisier, à la buvette. *« Ce qui est aberrant, c'est que les parties civiles ne témoignent pas »*, finit-il par reconnaître. *« C'est vrai ! »*, dit son voisin. Ils ne diront rien de plus. Ou alors seulement, pour clore le débat : *« Ce qu'on veut savoir, dans l'affaire du sang, c'est la vérité. »*

Mêmes regards étonnés, mêmes sourires désarmants dès qu'on évoque le sujet à Dompierre-sur-Besbre, petite ville ouvrière dont M. Colcombet est le maire. *« Tu as vu ? On parle de nous dans le journal ! »*, raconte une cliente à la caissière de l'épicerie, samedi en fin d'après-midi, en évoquant... l'accord sur les 35 heures signé à l'usine des « Sept Fons » du groupe Peugeot-PSA, qui emploie 700 salariés à Dompierre. Dans cette commune d'environ 4 000 habitants, le sort de l'usine est décisif.

« Ici, les conversations, c'est la neige, les enfants, c'est les vacances de février », résume la réceptionniste de l'Hôtel du Commerce. *« J'ai des gens pressés, qui n'ont pas le temps de discuter*, souligne la patronne du tabac-presse de la Grand-Rue ; *et on ne vend pas plus de journaux depuis le début du procès ! »*, rit-elle.

Le procès, on le suit à la télé. *« Moi, j'ai vu M. Colcombet sur France 3, décontracté, puis avec son costume, à la Cour »*, se souvient Janine, retraitée, qui prépare des fleurs en papier crépon pour la fête de Dompierre, dans un local municipal. C'est tout. Dans les pharmacies, peut-être ? *« Ici, on n'a pas d'hémophiles*, dit simplement cette jeune praticienne. Bref, ici c'est ici. La Cour de justice de la République, à Paris, c'est *« là-bas »*.

Clarisse Fabre

L'OPA géante d'Olivetti

LE GROUPE italien Olivetti a annoncé, samedi 20 février, son intention de lancer une offre publique d'achat (OPA) sur la totalité du capital de Telecom Italia, six fois plus gros que lui et sixième opérateur mondial. Cette opération hostile serait la plus importante jamais réalisée en Europe : en cas d'adhésion de tous les actionnaires actuels de Telecom Italia, privatisé à l'automne 1997, c'est une somme vertigineuse de 52,5 milliards d'euros (344 milliards de francs) qu'Olivetti devrait débourser. L'OPA est sujette à de multiples conditions : elle devra obtenir le feu vert du gouvernement, et faire face à une éventuelle contre-attaque et à la résistance des dirigeants de Telecom Italia.

Lire page 18

Chanson légère ou chanson engagée ?

COUCHÉE, la chanson française, laminés, la génération des Mouloudji, Boris Vian, le *Vivre debout* de Jacques Brel, *Le Gorille* de Brassens, les tourmentes des Piaf et des Fréhel, la liberté absolue de Barbara ? Peut-être pas. Chassez-la, et la chanson revient naturellement au galop : détournée et reprise en chœur dans les manifestations de jeunes ; première et seule censurée, car immédiatement dangereuse, lors de la guerre du Golfe en 1990... Mais elle est mal défendue, à commencer par ceux qui en font la vie et la saveur, les artistes.

Où sont ces chanteurs hexagonaux qui gagnent beaucoup d'argent sans jamais l'avouer – c'est un mal français –, qui ne s'impliquent qu'à de rares occasions humanitaires socialement peu dérangeantes, la lutte contre le sida ou les Restaurants du cœur, et qui condescendent à ornementer une fois par an les Victoires de la musique, dont l'édition 1999 a été diffusée sur France 2 le 20 février ? Les voit-on se battre pour l'abolition de la dette du tiers-monde à l'instar d'un Bono, leader de U2 ? Les voit-on partir en campagne auprès du Parlement européen, aux côtés de Jean-Michel Jarre, pour la protection du droit d'auteur sur Internet, ce qui les intéresse pourtant au premier chef ? On les entend peu, à quelques exceptions près (Bertrand Cantat, chanteur de Noir Désir, engagé dans la lutte contre la fermeture du « Sous-Marin » à Vitrolles ; Patrick Bruel, frontalement anti-Front national). La chanson française a abdiqué son pouvoir de parole et de résistance au profit du rap, un genre que l'on peut rattacher à la tradition française du parler-chanter (Yvette Guilbert), de la scansion (Marianne Oswald) ou des joutes poétiques occitanes, mais dont le modèle demeure américain, y compris dans l'idéologie de l'argent-roi qui y règne.

Le rap s'est emparé du devoir poétique. Akhénaton, de IAM, n'a pas son pareil pour écrire les espoirs et le mal-être des jeunes Français. Le rap a aussi généré des rebelles de supermarché ou, pis, des arnaqueurs, tel Doc Gynéco se livrant à l'apologie du gangster aux côtés d'un affairiste, Bernard Tapie, homme politique déchu dont la popularité n'a pas d'égale chez les jeunes de la périphérie.

Véronique Mortaigne

Lire la suite page 16 et nos informations page 29

Enfants de la Coupe



MICKAËL RIBÉROL

LA COUPE de France de football s'est montrée cruelle pour les clubs de première division. Seuls trois d'entre eux restent en lice. Les seizièmes de finale, qui se sont achevés dimanche 21 février, ont vu la qualification de nombreux clubs amateurs, dont l'US Saint-Georges - Les Ancizes (Puy-de-Dôme), qui a battu le FC Sochaux grâce à un penalty de Mickaël Ribérol.

Lire page 24

International	2	Communication	19
France	6	Tableau de bord	20
Société	8	Aujourd'hui	23
Régions	11	Immobilier/annonces	26
Horizons	12	Météorologie, jeux	27
Carnet	17	Culture	28
Abonnements	17	Guide culturel	30
Entreprises	18	Radio-Télévision	31

UNION EUROPÉENNE Plusieurs dizaines de milliers d'agriculteurs devaient manifester, lundi 22 février, à Bruxelles, à l'ouverture du Conseil agricole. ● Ce « marathon », qui va se poursuivre toute la semaine, vise à élaborer une nouvelle réforme de la Politique agricole commune (PAC). Celle-ci a pour objet d'enrayer la progression des dépenses agricoles, par une baisse des prix garantis qui ne serait que partiellement compensée par une hausse des aides directes. ● A LUXEMBOURG, les ministres des affaires étrangères des Quinze se sont contentés de *« confronter leurs points de vue »* à propos du financement de l'Union de 2000 à 2006. ● L'ALLEMAGNE demande une réduction de sa « contribution nette » au budget européen. Pour Gerhard Schröder, qui préside l'Union européenne, la négociation constitue un test politique et diplomatique important.

Divergences franco-allemandes et manifestations paysannes à Bruxelles

Les ministres de l'agriculture des Quinze se sont réunis, lundi 22 février, dans la capitale belge, sous haute surveillance des forces de l'ordre. Paris et Bonn s'opposent sur la réforme de la politique agricole commune et sur le budget de l'Union pour les années 2000-2006

BRUXELLES
(Union européenne)
de nos correspondants

D'importantes précautions ont été prises par les autorités belges pour éviter que la manifestation des agriculteurs européens, qui devait commencer lundi 22 janvier en fin de matinée, à l'ouverture du Conseil agricole, ne dégénère. Le « quartier européen » a été isolé du parc du Cinquantenaire, où se rassembleront les quelque 30 000 manifestants (dont plus de la moitié français) attendus. Des chevaux de frise interdisent l'accès des locaux de la Commission et du Parlement et 5 000 policiers ont été mobilisés pour encadrer le cortège tout au long des six kilomètres du parcours. Les stations de métro proches des lieux sensibles ont été fermées, ainsi que quatre écoles situées sur le trajet des manifestants. Les autorités municipales ont invité les commerçants de ce secteur à fermer boutique, et les fonctionnaires de la Commission et du Parlement ont été informés qu'il ne leur serait pas tenu rigueur d'être absents ce lundi de leur poste de travail.

Le souvenir du 23 mars 1971 est encore dans la mémoire des Bruxellois : ce jour-là, une manifestation de 75 000 agriculteurs protestant – déjà – contre la PAC avait dégénéré en une mise à sac du centre-ville, et un agriculteur belge avait été tué par une grenade lacrymogène lancée à tir tendu par un policier.

CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES

Exceptionnellement, la Belgique et le Luxembourg ont rétabli, en fin de semaine, les contrôles aux frontières, abolis depuis la mise en œuvre de l'accord de Schengen. Cette mesure est destinée à bloquer l'entrée du territoire aux tracteurs de producteurs laitiers italiens qui se dirigeaient vers la capitale belge. Ceux-ci ont cependant, après négociation, été autorisés à manifester à Luxembourg, sur le plateau du Kirchberg, où se situent les bâtiments de l'Union européenne installés dans le grand-duché.

Les Quinze vont s'efforcer de tracer les grandes lignes d'une nouvelle réforme de la Politique agricole commune (PAC). Sa nécessité n'est pas contestée, mais, compte tenu de situations divergentes d'un pays à l'autre, et, notamment de fortes différences de compétitivité, les opinions divergent sur la manière de procéder. La Commission européenne a fait, dès 1997, des propositions fondées sur des baisses de prix, lesquelles, contrairement à ce qui s'est passé en 1992, ne seraient compensées qu'en partie. La négociation agricole n'est qu'un des volets de l'Agenda 2000, qui porte également sur la réforme des politiques régionales et, surtout, sur le financement de l'Union européenne (UE) au cours de la période 2000-2006.

Quatre pays, à savoir l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède, demandent en outre que soit réduite leur « contribution nette » au budget européen (soit la différence entre ce qu'ils versent et ce qu'ils reçoivent en retour). La France accepte de prendre en compte cette exigence, au moins en ce qui concerne l'Allemagne et les Pays-Bas. Cette question du rééquilibrage budgétaire interfère de façon importante sur le débat agricole : Paris, qui rejette catégoriquement un cofinancement des dépenses agricoles qu'il assimile à une renationalisation de la PAC, propose de régler le problème allemand et néerlandais en réalisant des économies tant sur les dépenses agricoles que régionales.

Philippe Lemaître et Luc Rosenzweig

Parvenir à un nouvel équilibre des productions et du financement

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

● Les origines de la Politique agricole commune

Les premiers règlements d'*« organisation commune de marché »* (1962) visaient à supprimer les barrières à l'intérieur de la CEE tout en protégeant l'agriculture européenne de la concurrence des pays tiers. Pour les principaux produits (céréales, lait, viande bovine), des prix communs étaient fixés à l'intérieur de la Communauté (CEE), à des niveaux élevés, notamment à la demande de l'Allemagne. Des *« prélèvements »* étaient perçus à l'importation afin de combler l'écart entre le prix communautaire et le prix mondial et, dans l'autre sens, des *« restitutions »*, c'est-à-dire des subventions, étaient accordées aux producteurs de la CEE pour exporter vers les pays tiers. Il avait été entendu que le coût de la PAC serait pris en charge par le budget européen.

Ce dispositif a permis le développement rapide des échanges intracommunautaires, au grand bénéfice des agriculteurs français et néerlandais, ainsi que la modernisation accélérée de l'agriculture européenne. Dès les premiers jours, les fournisseurs des pays tiers, au premier rang desquels les Etats-Unis, ont dénoncé le caractère protectionniste de la PAC. Il en est résulté un conflit chronique au sein du GATT, l'Accord général sur les tarifs et le commerce, qui a précédé l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le haut niveau de soutien dont bénéficiaient les agriculteurs les a incités à produire, si bien que la CEE a été bien vite confrontée à des déséquilibres entre l'offre et la demande. Différentes tentatives ont été faites pour réduire les « montagnes de beurre » et vider les entrepôts des milliers de tonnes de viande qui s'y accumulaient. C'est ainsi qu'a été décidé, en 1984, le contingentement de la production laitière (quotas). Ce fut là une innovation heureuse, même si aujourd'hui quelques pays la remettent en cause. Cependant, plusieurs Etats-membres, dont la France, qui souhaitent une agriculture ouverte sur l'extérieur, exportatrice, ne voulaient pas d'une généralisation de mécanismes visant à une limitation quantitative de la production. D'autres, notamment l'Allemagne, s'en seraient au contraire fort bien accommodés.

● La réforme de 1992

Si l'on écarte de telles solutions de repli, la seule issue pour éviter que l'Europe ne croule sous les excédents – et, par ailleurs, ne soit mise au ban des nations pour avoir bradé ceux-ci à l'extérieur de ses frontières à coups de subventions – était de tenter de mieux s'intégrer au marché mondial. C'était d'autant plus opportun que les fournisseurs extérieurs exerçaient une pression très vive à l'occasion de l'Uruguay Round, ces négociations commerciales multilatérales qui avaient débuté en 1986 à Punta del Este et visaient à libéraliser l'ensemble des échanges mondiaux. La Commission proposa des baisses de prix substantielles et, après bien des hésitations, le Conseil la suivit pour l'essentiel. Les prix des céréales furent ainsi diminués de près de 30 % ! Mais ces baisses furent compensées par des aides directes versées aux paysans en fonction de la surface de leur exploitation ou du nombre de bêtes à la ferme. La Communauté se rapprochait du modèle américain. Les organisations professionnelles françaises protestèrent, prédisant une catastrophe pour l'agriculture hexagonale. En fait, cette réforme apparaît aujourd'hui comme un vrai succès, marqué notamment par une reconquête, grâce aux baisses des prix, du marché intérieur des céréales, ainsi que par une progression sensible du revenu agricole. Elle a permis d'obtenir en outre un répit de six précieuses années au GATT.

● Pourquoi encore une réforme ?

Les raisons sont multiples. La principale tient à ce que des déséquilibres sont à nouveau apparus sur les marchés, notamment de la viande bovine, à la suite de l'épidémie de « vache folle », menaçant une fois encore l'Union de surproduction. Celle-ci ne pourra plus, comme par le passé, se débarrasser de ses excédents sur le marché mondial à coup de subventions. Elle s'est en effet engagée, lors de l'Uruguay Round, à plafonner les volumes de ses exportations subventionnées. Faute de pouvoir brader ses surplus sur le marché mondial, ceux-ci, si l'on n'empêche pas leur apparition, devront être stockés et pèseront sur les prix et, donc, sur les revenus. La solution, selon la Commission, consiste à baisser les prix (20 % pour les céréales, 30 % pour la viande bovine, 20 % pour le lait) afin de rendre la production communautaire plus compétitive, tant vis-à-vis des consommateurs de l'UE que des clients extérieurs.

Le fait de ne compenser qu'en partie ces baisses des prix par des aides directes (50 % pour les céréales, 80 % pour la viande bovine, 60 % pour le lait) faciliterait l'approbation de la réforme par les partenaires de l'OMC. La baisse des prix favoriserait en outre, le moment venu, l'intégration des pays d'Europe centrale à l'Europe verte. Pour faciliter le règlement du problème budgétaire allemand, mais aussi pour réorienter la PAC, la rendre plus juste, plus soucieuse d'environnement, la France a proposé une dégressivité des aides directes (- 3 % par an pour les céréales, - 1 % pour les autres produits) : un tiers des économies ainsi réalisées iraient à des mesures en faveur du développement rural. L'idée fait son chemin. La difficulté pour les Quinze est de trouver une formule qui permette de réaliser deux objectifs : décider une réforme qui tienne la route et régler les problèmes budgétaires.

Ph. L.

Le chancelier Schröder pris entre deux feux

BONN
de notre correspondant

Après avoir multiplié les faux pas depuis son accession au pouvoir, le chancelier Gerhard Schröder doit absolument réussir la présidence de l'Union européenne, que l'Allemagne exerce au premier semestre 1999. Le successeur de Helmut Kohl veut obtenir un succès international en parvenant à faire adopter par les Quinze le nouveau plan de financement de l'Union européenne prévu dans l'« Agenda 2000 », qui nécessite de douloureuses réformes des politiques communes.

Mais il veut aussi remporter une victoire de politique intérieure, en obtenant une réduction de la contribution nette de l'Allemagne au budget européen, qui se chiffre actuellement à 11 milliards d'euros. Ces deux objectifs sont délicats à concilier : en tant que président de l'Union, M. Schröder doit rechercher le consensus ; en tant qu'Allemand, il porte des revendications nationales fortes.

Le chancelier a déclaré vouloir boucler l'« Agenda 2000 » lors du sommet des 24 et 25 mars. Pour dramatiser la situation, il a décidé d'organiser à Berlin ce sommet prévu initialement à Bruxelles. Mais la réunion préparatoire informelle des chefs d'Etat et de gouvernement prévue vendredi 26 février à Bonn va être difficile. *« On va vers un clash ouvert. Ce sommet est fait pour cela »*, explique un fonctionnaire européen allemand. *« Il ne peut pas y avoir d'échec à Bonn car nous n'attendons pas d'accord »*, tempère un haut diplomate allemand.

Dans les cercles gouvernementaux, on reste confiant, expliquant que tout le monde a intérêt à un accord fin mars. Mais les Français se plaignent de l'imprécision des intentions du chancelier.

L'Allemagne voudrait avant tout inverser la tendance et se diriger vers une réduction de sa contribution, indique un porte-parole de M. Schröder, qui doit faire face aux surenchères de l'opposition chrétienne-démocrate (CDU-CSU) réclamant une réduction de 7 milliards d'euros de la contribution nette allemande.

HYPOTHÈSES D'ÉCOLE

Les diplomates allemands continuent d'affirmer que chacun doit faire des efforts, en particulier les trois grands partenaires de l'Allemagne : la Grande-Bretagne, l'Italie et la France. *« Nous ne voulons pas que les pays les plus pauvres portent tout le fardeau »*, explique-t-on au ministère des affaires étrangères. Pour illustrer son propos, le ministère a fait quelques hypothèses d'école : la suppression du rabais britannique ferait gagner 1 milliard d'euros par an à l'Allemagne ; le budget européen est aujourd'hui largement alimenté par les recettes de TVA, mais si chaque pays payait en fonction de son poids dans le PIB européen, l'Allemagne gagnerait 355 millions d'euros (l'Italie perdrait 888 millions) ; la prise en charge par les budgets nationaux du quart des dépenses de la PAC – le fameux cofinancement – ferait économiser à l'Allemagne 704 millions d'euros.

Les Français ont eu le sentiment d'être trahis. Mais *« chaque pays a l'impression qu'on cherche à l'isoler. Les Français sur l'agriculture, les Anglais sur le rabais, les Espagnols sur les fonds structurels, les Italiens sur la TVA »*, rétorque un diplomate allemand. Il n'empêche, la France soupçonne l'Allemagne de vouloir « acheter » le soutien des pays du sud en leur étant favorable sur les fonds structurels et d'épargner la Grande-Bretagne sur son rabais. Le ton monte entre les deux capitales. Le 9 février, à Strasbourg, Jacques Chirac a rappelé à M. Schröder que le cofinancement de la PAC était exclu, dit-on de source française. Côté allemand, on maintient que le sujet restera sur la table jusqu'à la fin.

Les Français reprochent aux Allemands de ne pas avoir pris en compte leurs propositions de dégressivité des aides aux agriculteurs. Ces mesures ne rapporteraient aux Allemands que 250 millions d'euros par an, dit-on à Bonn, soit trois fois moins que le cofinancement. Surtout, une telle réforme, conjuguée avec la baisse des prix proposée par la commission, serait dure à supporter par l'agriculture allemande, deuxième bénéficiaire de la PAC derrière la France.

« L'Agenda 2000 fabriquera beaucoup, beaucoup de chômeurs », s'est plaint Gernd Sonnleitner, président du syndicat des agriculteurs allemands. Mais il apparait difficile d'exiger à la fois une baisse du budget agricole et le maintien des aides à ses agriculteurs. Sauf à renationaliser la politique agricole.

Arnaud Leparmentier





Le ton monte entre Paris et Bonn sur le budget de l'Union

LUXEMBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

« Une journée de confrontation de points de vue », a déclaré Pierre Moscovici, le ministre français des affaires européennes, à l'issue du conclave qui a réuni dimanche 21 février, à Luxembourg, les ministres des affaires étrangères et européennes des Quinze pour évoquer la difficile semaine de négociations qui s'ouvre sur l'Agenda 2000 et spécialement la politique agricole commune (PAC). M. Moscovici n'a pas caché son mécontentement à propos de la façon dont Joschka Fischer, le ministre allemand des affaires étrangères, qui préside le « conseil des affaires générales », avait conduit les travaux.

Le responsable français a reproché à M. Fischer de ne pas avoir cherché à rapprocher les points de vue, de ne pas avoir tenu compte des positions exprimées avec solennité par la France à tous les niveaux, notamment sur le cofinancement. Il s'agit du projet de faire prendre en charge par les budgets nationaux, au lieu du budget communautaire, une partie des aides aux agriculteurs, ce que la France rejette catégoriquement. *« Il est clair que malgré tout ce que nous avons dit, le cofinancement est relancé, que l'idée n'est pas abandonnée par la présidence »*, a-t-il déploré.

Les Français constatent que ce sont les Allemands qui sont à l'origine des difficultés actuelles, en ayant placé au centre de la négociation une question qui, au départ, ne faisait pas partie de la problématique de l'Agenda 2000, à savoir la réduction de leur « contribution nette » au budget européen. Selon M. Moscovici, la politique d'économie proposée par la France, à laquelle viendraient s'ajouter quelques autres mesures (révision du chèque britannique, mais aussi calcul des contributions de chacun fondées moins sur la TVA et davantage sur le PNB), permettrait d'alléger d'environ 3 milliards d'euros par an la contribution allemande. *« Ce schéma est tout à fait crédible »*, juge le ministre français.

M. Fischer n'en semble pas convaincu. Qu'il s'agisse de la politique agricole ou des fonds structurels, la « stabilisation » qu'il propose est sensiblement moins rigoureuse que celle voulue par Paris. Son souci de ménager les « pays de la cohésion » (Irlande, Espagne, Portugal, Grèce), pour légitime qu'il soit, le conduit à mettre sur la table des propositions qui, selon les Français, rendront un accord impossible. *« Nous allons vers un paquet plus coûteux qu'initialement prévu »*, regrette M. Moscovici, ce qui, note-t-il, conduit tout droit à faire ressurgir comme seule solution possible le cofinancement ou encore le plafonnement des contributions nettes, une autre formule que Paris rejette également comme contraire au principe de la solidarité financière.

Les Français ont à nouveau averti à Luxembourg que l'on ne conclura *en aucun cas fin mars*, lors du Sommet européen de Berlin, sur une telle base. Ils comptent, à l'évidence, beaucoup sur le rendez-vous qu'ont pris les chefs d'Etats et de gouvernements vendredi prochain à Petersberg, près de Bonn, pour sortir de l'impasse actuelle. On sent du coté de Paris un souci du retour au politique : l'Agenda 2000 est, certes, un exercice dont on ne peut se dispenser ; il est difficile parce que les intérêts nationaux s'affrontent, mais, estime-t-on, il ne peut rester au-delà du nécessaire au centre du débat européen sans nuire à l'image de la construction européenne tout entière. A trop traîner, avertit-on, il pourrait bloquer l'élargissement ; et il empêche d'ouvrir ces prochains chantiers que sont la politique de défense et la réforme institutionnelle. Un message qui, à l'évidence, est adressé d'une manière un peu pressante au chancelier Gerhard Schröder.

Ph. L.

La répression se poursuit contre les militants kurdes en Turquie

Les autorités d'Ankara disent vouloir organiser dans la transparence le procès d'Abdullah Öcalan, qui pourrait s'ouvrir en avril

De nouvelles manifestations de soutien à Abdullah Öcalan, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan, se sont déroulées pendant le week-end dans plusieurs villes d'Europe, notamment à Bruxelles et à Paris, où plus de 1 500 personnes ont défilé, samedi 2 février, entre la gare de l'Est et la place de la République. A Ankara, les autorités turques laissent entendre que le Parlement pourrait voter, après les élections législatives prévues pour avril, une loi d'amnistie pour tous les militants du PKK qui déposeraient les armes et fourniraient des informations sur leur mouvement. Cependant à Istanbul, les forces de police ont encerclé le quartier kurde où des affrontements auraient fait plusieurs blessés dans la nuit de samedi à dimanche. Le procès d'Abdullah Öcalan pourrait s'ouvrir, selon certaines informations, dans le courant du mois d'avril.

ISTANBUL
de notre envoyé spécial

Alors que dans les rues du centre d'Istanbul, des cortèges de voitures, klaxons tonitruants et drapeaux au vent, lancent la campagne des partis traditionnels en vue des élections législatives du 18 avril, le quartier de Gazi, dans la grande banlieue de la ville, habité en majorité par des Kurdes, a été totalement bouclé par la police. Samedi soir, des coups de feu ont été tirés sur les forces de l'ordre, et cinq policiers auraient été blessés.

Ces images contradictoires illustrent bien la situation qui prévaut en Turquie moins d'une semaine après la capture, mardi 16 février à Nairobi, du chef séparatiste kurde, Abdullah Öcalan. D'un côté, les autorités veulent multiplier les signes d'ouverture en direction des démocraties occidentales et de la minorité kurde, et de l'autre elles accentuent la répression à l'encontre des militants ou sympathisants de la cause autonomiste.

Ainsi, le procès du chef du PKK pourrait se dérouler en présence de la presse internationale (*Le Monde* daté 21-22 février) et n'être pas aussi rapide et expéditif que prévu. Si aucune date n'a encore été avancée officiellement, il pourrait débuter courant avril et le verdict serait prononcé un mois plus tard environ. Ces délais, estiment certains observateurs, pourraient permettre à la nouvelle assemblée de voter une loi abolissant la peine de mort – toujours en vigueur mais pas appliquée depuis 1983 – et enlever ainsi aux autorités la difficile décision de gracier Abdullah Öcalan au cas, plus que vraisemblable, où il serait condamné à la peine maximale. Cemal Bayik, un des responsables du PKK, a, pour sa part, laissé présager de *« graves conséquences »* si la Turquie *« touchait à un seul cheveu »* du chef séparatiste.

Samedi soir, le premier ministre a aussi fait savoir qu'il avait reçu l'assurance de tous les partis politiques que le nouveau Parlement voterait une loi d'amnistie pour tous les militants séparatistes qui déposeraient les armes et donneraient des informations sur leur mouvement. S'adressant notamment aux jeunes Kurdes qui combattent dans les montagnes du Sud-Est, Bülent Ecevit a déclaré : *« Sortez des montagnes et des caves, venez trouver refuge dans la justice de votre pays. Le jour est arrivé où vous pouvez vous libérer des mains de ceux qui vous exploitent et vous envoient au combat. L'Etat vous protégera. »* Le premier ministre a précisé qu'« Apo » ne bénéficierait pas de cette loi d'amnistie. En attendant que celle-ci soit votée, les autorités ont laissé entendre qu'elle pourrait être appliquée de manière anticipée.

Agitation au Kurdistan iranien

Le Kurdistan iranien connaît une vive campagne en faveur de la libération d'Öcalan et deux jeunes auraient été tués dans la ville d'Ouroumieh, frontalière de la Turquie, lors d'une attaque contre le consulat turc dans cette ville, a affirmé, dimanche 21 février, le *Jahan-é-Eslam*. Dans certaines villes du nord-ouest de l'Iran, des unités anti-émeutes ont été déployées pour prévenir tout débordement. Un imam sunnite de la prière à Ouroumieh a affirmé que *« le soutien à Öcalan ne doit pas signifier attaquer les bâtiments publics et briser les vitres »*. Le ministère turc des affaires étrangères a indiqué avoir évacué le personnel de son consulat d'Ouroumieh.

PLAN D'INVESTISSEMENTS

Le quotidien *Hürriyet*, dans son édition de samedi, annonce que le leader séparatiste serait en train d'enregistrer une cassette à partir de sa prison, demandant à ses partisans de déposer les armes. Le premier ministre a démenti pour sa part que le gouvernement ait fait pression sur Öcalan pour qu'il lance un tel appel. Le gouvernement a aussi annoncé un plan ambitieux d'investissements dans la région du Sud-Est, où vivent une majorité de Kurdes. Voilà même que l'on parle, mais d'une manière totalement elliptique tant le sujet est tabou, d'une possibilité d'avancées en matière culturelle, voire même politique.

La main, donc, est tendue. Mais elle n'est pas toujours aussi pacifique. Osman Ozçelik, le numéro deux du Hadep, parti de la minorité kurde, que nous avons pu rencontrer à Ankara, dresse un bilan angoissant de la répression dont sa formation souffre depuis la capture d'Öcalan à Nairobi. Selon lui, plus de 2 000 personnes auraient été arrêtées. Dans le village de Kiziltepe, en Anatolie, la police aurait ouvert le feu sur des manifestants, faisant un mort et plusieurs blessés. Répression violente, aussi, à Batman, une importante ville kurde où manifestaient plus de 2 000 personnes. A Diyarbakir, un jeune dirigeant du Hadep serait mort de coups de matraque. Partout, les bureaux du parti sont investis par les forces de l'ordre qui détruisent archives, ordinateurs, fichiers. Toujours selon Osman Ozçelik, des membres du Hadep auraient été volontairement lâchés par les policiers au milieu de manifestations des « Loups gris » – l'organisation d'extrême droite –, et auraient évité de peu le lynchage. A Istanbul, dans le quartier kurde de Gazi, où des manifestations se déroulent tous les soirs depuis mardi, des militants ont brûlé, samedi soir, deux magasins et deux voitures. Ils ont aussi brisé les fenêtres du siège du parti du premier ministre, le Parti démocratique de gauche (DSP). Quinze personnes ont été arrêtées. Une patrouille de police aurait été aussi prise pour cible, cinq policiers blessés et le chef de la police de la ville a autorisé ses hommes à se servir de leurs armes. Des automitrailleuses et des véhicules blindés, ainsi que de très nombreuses forces de police, entourent le quartier, où il est désormais très difficile de pénétrer.

José-Alain Fralon

Les Etats-Unis ont aidé à capturer « Apo », selon le « New York Times »

CONTREDISANT la version du Département d'Etat, de *« hauts responsables »* américains, cités, samedi 20 février, par le *New York Times*, ont affirmé que les Etats-Unis ont bien utilisé leurs services de renseignement pour aider la Turquie à capturer Abdullah Öcalan. Le quotidien affirme que cette opération, menée par des agents turcs, a été rendue possible par les informations transmises à Ankara et à Nairobi par les services de renseignement américains dans la capitale kenyane. Le Département d'Etat a refusé de commenter ces informations, renvoyant aux déclarations du secrétaire d'Etat qui avait démenti toute implication autre que diplomatique dans l'arrestation et le transfert d'Öcalan.

Un *« compagnon »* du chef kurde a pour sa part retracé les conditions, restées jusque-là obscures, de son arrestation à Nairobi, dans un récit publié par l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, paru le 22 février. L'ambassade de Grèce à Nairobi où il était accueilli étant soumise à des pressions d'Athènes pour qu'il quitte la résidence, « Apo » a décidé de se rendre à La Haye. *« Une demi-heure plus tard, le chef des services secrets kényans est arrivé »*, affirmant que si Öcalan ne partait pas, l'ambassade serait prise d'assaut. Une quinzaine de policiers en armes cernaient le bâtiment, selon l'homme. Le ministre grec des affaires étrangères, Théodore Pangalos, avait de son côté téléphoné pour dire : *« C'est très bien si vous venez en Europe. Vous devriez faire cela. »* Öcalan quitta l'ambassade, accompagné de ses compagnons, de l'ambassadeur et du chef des renseignements kényan. Mais ce dernier l'a contraint à quitter la voiture de l'ambassadeur, sitôt les grilles franchies, pour le faire monter dans une des quatre ou cinq jeep kényanes qui attendaient à l'extérieur, a révélé ce compagnon. Le chef rebelle kurde a donc été emmené seul à l'aéroport, ses compagnons partant dans une autre direction. *« A ce moment nous avons su que tout était terminé »*, a-t-il dit. – (AFP.)

Les Lords britanniques restent silencieux sur le sort d'Augusto Pinochet

LONDRES
de notre correspondant

Pas un mot, pas un bruit, pas même une rumeur. Les experts de la relation publique s'agitent comme jamais, la classe politique est divisée, l'opinion britannique, les médias, le monde des affaires et même l'Eglise le sont aussi. Mais, à quelques jours de la fin du quatrième acte de la saga qui porte désormais son nom, Augusto Pinochet, pas plus que quiconque, ne peut prétendre savoir ce que les sept juges du « comité judiciaire » suprême de la Chambre des Lords vont finalement décider.

Pour eux, une seule question à trancher : l'ancien dictateur, arrêté à Londres, le 16 octobre 1998, sur mandat Interpol émis d'Espagne, peut-il se prévaloir de l'immunité accordée par la loi internationale aux anciens chefs d'Etat ? Fin octobre, la Haute Cour britannique avait dit « oui ». Le 25 novembre, cinq Lords de justice examinant l'affaire en appel avaient dit « non ». Mais leur arrêt fut cassé le mois suivant en raison des liens entretenus par un juge avec l'une des parties civiles, Amnesty International.

Retour, donc, à la case départ, mais dans des conditions légèrement différentes. Cette fois-ci, les « Law Lords » sont sept et dans le silence intégral qui entoure leurs délibérations, la seule chose absolument certaine est qu'il n'y aura pas unanimité. L'arrêt du 25 novembre n'avait d'ailleurs fait droit à la demande espagnole que par trois voix contre deux. Sachant qu'il joue en l'espèce une bonne partie de sa crédibilité – des voix s'élèvent à Londres pour fustiger la « loterie judiciaire » et réclamer la constitution d'une « Cour suprême permanente », à l'américaine –, le nouveau panel de magistrats a tenu un plus grand nombre d'audiences semi-publiques – une douzaine jusqu'au 5 février, date de mise en délibéré du jugement – et entendu beaucoup plus d'experts et de témoins que le précédent aréopage. Parmi eux, les avocats de l'Etat chilien – lequel n'avait pas demandé à être entendu lors du premier appel – et qui réclame à présent, pour cause de « souveraineté nationale », le retour du puissant « sénateur à vie » dans son pays.

REDRESSEMENT D'IMAGE

Arguments juridiques (*« C'est légalement à nous, Chiliens, de le juger »*), arguties politiques (*« Il a sauvé le pays du marxisme et son arrestation ressuscite de profondes divisions nationales qui menacent la stabilité de la nation »*), et, enfin, plaidoiries humanitaires (*« C'est un vieillard de quatre-vingt-trois ans, fragile et malade »*) : dûment organisés par son entourage et quelques champions patentés de la relation publique internationale, les partisans du général se sont mobilisés comme jamais pour obtenir son élargissement. Quelle que puisse être la suite de son aventure londonienne, Augusto Pinochet, en résidence surveillée dans une luxueuse villa du Surrey, non loin de Londres, avec chauffeur, cuisinier, femme de chambre, aide de camp et secrétaire particulier, plus vidéothèque, bibliothèque et équipements sportifs fournis par l'armée chilienne, n'a pas de souci financier à se faire. Son loyer – 95 000 francs (14 570 euros) par mois – est réglé par un richissime homme d'affaires de ses amis qui tient à l'anonymat.

Le reste, notamment les frais judiciaires et la facture des avocats sont pris en charge par *« un groupe d'amis businessmen »*. Selon le *Financial Times*, *« plus de deux millions de livres »*, c'est-à-dire environ 19 millions de francs (2,9 millions d'euros), ont déjà été collectés par ce groupe de bons amis au Chili. Sur cette somme, plus de 2 millions de francs ont déjà été versés à la célèbre firme anglaise spécialisée dans le redressement d'image, Bell Pottinger, l'une des meilleures entreprises du secteur, dirigée par Sir Tim Bell, ancien gourou de Margareth Thatcher. Il est difficile d'en mesurer les résultats. Grosso modo, les médias, bombardés de communiqués, de placards publicitaires et de pamphlets politico-historiques sur les « *bienfaits* » de l'intéressé, ont conservé la ligne éditoriale adoptée au début de la saga.

Proches des conservateurs qui défendent le général comme un seul homme, *The Times* et *The Daily Telegraph* sont pour le renvoi de Pinochet chez lui. *The Guardian* et *The Independent*, plus près des travaillistes, sont plutôt favorables à l'extradition de l'ancien dictateur devant la justice espagnole qui le réclame. L'opinion publique s'est également manifestée. Au début du mois, Jack Straw, le ministre de l'intérieur qui devra à nouveau se prononcer dans le cas où les sept Lords de justice rejetteraient à nouveau l'immunité – dans le cas contraire, Pinochet quittera Londres dans les minutes qui suivront l'arrêt – a annoncé avoir reçu douze mille lettres de sujets britanniques favorables (à neuf contre un) à l'extradition de l'ancien dictateur à Madrid. Une pétition contraire, signée par cent mille citoyens chiliens lui a également été remise. En principe, les magistrats n'ont à tenir compte ni des unes, ni des autres.

Patrice Claude

Le parti d'Olusegun Obasanjo en tête des législatives au Nigeria

LAGOS. Les résultats partiels des élections parlementaires au Nigeria, dans le cadre du processus de démocratisation du pays le plus peuplé d'Afrique, laissaient présager, dimanche 21 février, une nouvelle victoire du Parti démocratique du peuple (PDP) d'Olusegun Obasanjo, candidat à la présidentielle du 27 février, déjà vainqueur des deux précédents scrutins (municipal en décembre et régional en janvier). Selon plus des deux tiers des résultats (76 sur 109) pour le Sénat, obtenus de sources officielles, le PDP a déjà gagné 48 sièges. Dans le camp opposé, le Parti de tous les peuples (APP, centre-droite) en a eu 14, et l'Alliance pour la démocratie (AD, progressite, yorouba) 18. Les observateurs occidentaux ont relevé *« quelques sérieuses irrégularités »* mais ne remettent *« pas en cause la crédibilité de l'ensemble des résultats »*. – *(AFP.)*

Le président soudanais préfère la sécession du Sud à la continuation de la guerre

KHARTOUM. Le président Omar Hassan Al Bechir a déclaré qu'il serait prêt à laisser le sud du Soudan faire sécession si cela devait mettre fin à la guerre civile qui sévit depuis quinze ans, a rapporté samedi 20 février la télévision nationale. Selon celle-ci, M. Al Bechir a déclaré à une chaîne de télévision qatarie que son gouvernement comptait encore s'efforcer d'unifier le Nord musulman et le Sud chrétien et animiste.

« Les possibilités d'unité existent, de même que les possibilités de séparation. (...) Cependant, l'option de la séparation avec la paix est meilleure que celle de l'unité avec la continuation de la guerre », a déclaré le dirigeant soudanais. *« L'option de la séparation du Sud est probable si la guerre continue et que le nombre des martyrs s'accroît »*, a-t-il ajouté, tout en soulignant que son gouvernement était *« ouvert à toutes les perspectives pouvant aboutir à une unité véritable »* entre les deux parties du pays et qu'il multipliait ses efforts pour *« combler le fossé »* entre Khartoum et l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA, rebelles sudistes). – *(AFP, Reuters.)*

L'ancien premier ministre ukrainien Pavlo Lazarenko arrêté aux Etats-Unis

WASHINGTON. *L'ancien premier ministre d'Ukraine Pavlo Lazarenko* a été arrêté à son arrivée, samedi, à l'aéroport John-F.-Kennedy, à New York, et se trouvait toujours dimanche 21 février en détention, selon les services de l'immigration américains (INS). M. Lazarenko a été inculpé d'entrée illégale sur le territoire américain, car il n'était pas en possession des documents et visas requis. L'ancien premier ministre ukrainien est sous le coup d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet général d'Ukraine après son inculpation pour détournement de fonds publics et ouverture illégale de comptes bancaires à l'étranger. Aux Etats-Unis, M. Lazarenko n'est pour l'instant passible que d'une procédure dite d'*« expulsion expéditive »*. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (ex-Zaïre) : le président de la République, Laurent-Désiré Kabila, a dissous** par décret le *« gouvernement de salut public »* mis en place le 1er juin pour former *« incessamment »* un nouveau cabinet chargé de *« gagner la paix, de poursuivre la démocratisation et la reconstruction du pays »*, a annoncé dimanche 21 février la présidence. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDONÉSIE : de nouvelles violences – coups de feu et bombes incendiaires – ont secoué**, lundi 22 février, un village des Moluques (est de l'Indonésie), faisant au moins un mort. Les incidents, qui ont opposé des villageois chrétiens et musulmans du village de Siri Sori, sur l'île de Saparua, ont commencé à l'aube et se poursuivaient à la mi-journée, selon le chef du village. Au moins 126 personnes ont trouvé la mort depuis la fin janvier dans des incidents opposant chrétiens et musulmans qui ont secoué l'archipel des Moluques. – *(AFP.)*

■ **MALAISIE : une forte explosion a retenti**, lundi 22 février, à l'intérieur du palais de justice de Kuala Lumpur, où se déroule le procès de l'ancien ministre des finances Anwar Ibrahim. Le bâtiment avait été évacué après la découverte d'un colis suspect. – *(Reuters.)*

■ **VATICAN/CHINE : le ministre des affaires étrangères de Taïwan, Jason Hu, a été reçu**, samedi 20 février, par le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'Etat, premier collaborateur du pape. Depuis la rupture entre le Saint-Siège et la Chine populaire (en 1957), la nonciature a été successivement déplacée à Nankin, Hongkong, puis Taïwan. Le cardinal Sodano a récemment indiqué que, sans rompre ses relations avec Taïwan, le Saint-Siège était prêt à transférer sa nonciature de Taïpeh à Pékin. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **JORDANIE : le roi Abdallah II de Jordanie a maintenu son oncle**, le prince héritier déchu Hassan ibn Talal, à la tête du Conseil supérieur des sciences et de la technologie, et lui a demandé de poursuivre sa participation à d'autres organismes culturels et scientifiques. Héritier du trône depuis 1965, le prince Hassan, cinquante et un ans, avait été écarté de la succession par le roi Hussein qui, deux semaines avant sa mort, avait désigné son fils aîné, Abdallah, pour lui succéder. – *(AFP.)*

■ **YÉMEN : un groupe inconnu se réclamant de l'intégriste Oussama Ben Laden a menacé de mort** les Américains et les Britanniques se trouvant au Yémen, a-t-on appris samedi 20 février. La police yéménite enquête sur un communiqué parvenu par fax à un journal et menaçant les familles américaines et britanniques *« d'attaques au bacille du charbon »* si elles ne quittent pas le Yémen avant le 27 février à 16 heures (13 heures GMT). Le communiqué est signé par un groupe inconnu, selon la police, *« l'armée des groupes-suicide branche militante de Ben Laden »*, l'islamiste d'origine saoudienne vivant en Afghanistan, qui est recherché par les Etats-Unis. – *(AFP.)*

Les pays du Mercosur critiquent la politique agricole européenne

RIO DE JANEIRO. Au nom des pays du Mercosur, le président brésilien a *critiqué le manque d'ouverture de l'Union européenne aux produits* agricoles du continent sud-américain et dénoncé l'*« appareil de protectionnisme et de subventions »* mis en place pour préserver les intérêts des agriculteurs européens. Le président brésilien s'exprimait à l'occasion d'un sommet des chefs d'Etat du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay), dimanche 21 février à Rio de Janeiro.

L'Union européenne est, avec les Etats-Unis, l'un des principaux partenaires commerciaux du Mercosur, avec un volume d'échanges de quelque 46 milliards de dollars par an (41,25 milliards d'euros). Elle est également le premier investisseur dans la région, avec 43 % des investissements étrangers directs. – *(AFP.)*

Les Occidentaux se donnent trois jours de plus pour faire plier Serbes et Albanais du Kosovo

La partie albanaise s'est montrée plus retorse que ne l'escomptait Madeleine Albright

Les pays membres du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie qui chapeautent les négociations de Rambouillet sur le Kosovo se sont donné trois jours supplémentaires pour essayer d'arracher un accord aux deux parties. A la date-butoir initialement prévue, samedi 20 février, ils ont en effet constaté un blocage sur des points-clés dû à la fois aux Albanais du Kosovo et aux Serbes.

A SON TOUR, Madeleine Albright, chef de la diplomatie américaine, a retroussé ses manches et s'est immergée dans la négociation sur le Kosovo, décidément ardue. *« Je reste pour faire ma part du travail »*, avait-elle dit samedi soir à Rambouillet, en annonçant qu'elle prolongeait son séjour en France pour tenter personnellement – à l'instar de ce que font depuis deux semaines ses homologues français et britannique, Hubert Védrine et Robin Cook – *de faire plier les délégations* serbe et albanaise enfermées dans le château. Dimanche soir, au terme d'une deuxième journée d'efforts, Mme Albright n'était toujours pas venue à bout des obstinations serbes et albanaises. Il restait jusqu'au mardi 23 février 15 heures.

Ayant constaté samedi le refus des deux parties d'accepter le plan de paix qui leur est soumis, les pays du Groupe de contact organisateurs de la conférence de Rambouillet (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Russie) ont en effet décidé de reporter de trois jours la date-limite pour aboutir. C'est, autant qu'un délai supplémentaire accordé aux deux parties, un sursis pour eux-mêmes, tant la situation constatée samedi est embarrassante pour les Occidentaux. Devant un blocage dû non pas aux Serbes seuls mais aux deux parties, les Occidentaux perdent en effet leur plus fort moyen de pression dans l'affaire : la menace de recourir à des frappes aériennes contre des cibles militaires serbes, pour faire entendre raison au plus retors des deux.

« UN ULTIME EFFORT »

Mme Albright a, pour la première fois dimanche soir, reconnu explicitement cette faiblesse. En cas d'échec des pourparlers à cause du refus des Serbes, *« nous aurons des bombardements »*, a-t-elle dit ; mais en cas de refus par les deux parties de signer le plan proposé, *« il n'y aura pas de bombardements sur la Serbie »*. *« Il faudra alors définir des façons de continuer à négocier avec les deux parties »*, a-t-elle ajouté.

L'échec constaté samedi est un revers particulier pour la diplomatie américaine. Mme Albright, en arrivant à Rambouillet au petit matin, se faisait fort en effet, selon son entourage, d'arracher, avant le délai imposé aux négociations le *même jour à midi*, au moins l'accord des Albanais sur l'ensemble du plan. Elle avait été rejointe à Rambouillet dans le courant de la matinée par ses homologues français et britannique, puis par l'Allemand Joschka Fischer, l'Italien Lamberto Dini, et le vice-ministre russe Alexandre Avdeï, tout le monde s'attelant à la tâche, dans différents groupes de travail, pour essayer de boucler avec des représentants des deux parties tout ce qui pouvait l'être.

A 13 heures passées, on annonçait que les travaux s'interrompaient pour une brève pause-déjeuner, puis successivement dans l'après-midi, que les ministres du groupe de contact se réunissaient seuls, se réunissaient avec la partie albanaise, puis avec la partie serbe, puis seuls de nouveau. Conclusions de ce marathon, lues par Hubert Védrine à la presse sur le coup de 19 h 30 : *« Des progrès très substantiels ont été accomplis sur l'accord-cadre et les chapitres politiques du plan intérimaire pour la paix et l'autonomie substantielle au Kosovo. C'est pour cette raison et à la demande des parties que nous avons estimé que cela justifiait un ultime effort (...) Ce travail devra être terminé mardi prochain à 15 h 00. »*

Sur le volet politique du plan, des progrès ont été faits mais *« des points restent à travailler »* ; sur son volet militaire, qui *« fait partie intégrante »* du plan et qui prévoit le déploiement de troupes internationales au Kosovo pour veiller notamment au retrait des forces serbes, *« c'est toujours la République fédérale de Yougoslavie qui se refuse à faire les concessions ou à prendre les décisions qui nous paraissent indispensables »*, ajoutait le ministre français des affaires étrangères. En réponse à une question, Hubert Védrine précisait ce que l'on attendait désormais des deux parties : *« Nous attendons de la République fédérale de Yougoslavie qu'elle accepte l'autonomie du Kosovo et une force militaire* [pour faire respecter l'accord] ; *nous attendons des Albanais qu'ils reconnaissent l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie, qu'ils acceptent qu'il n'y ait pas de référendum prévu dans le texte de l'accord, et un désarmement* [de l'Armée de libération du Kosovo]. » Autrement dit, on avait fait du surplace sur les points durs de la négociation.

Sur la partie politique du texte, qui décrit les institutions d'un Kosovo autonome pour trois ans, les négociateurs internationaux font valoir les progrès accomplis, l'un des derniers sujets de divergence semblant porter sur les pouvoirs de la deuxième assemblée qui serait instituée pour représenter les minorités dans la province. Ces progrès ne sont pas négligeables : *« Il ne faut pas perdre cet élan »*, disait samedi soir Hubert Védrine. Mais les ministres occidentaux du Groupe de contact ont néanmoins rappelé qu'il était pour eux exclu de dissocier les volets politique et militaire du plan, ce qui est manifestement la stratégie des Serbes.

Sur le volet militaire, les Occidentaux n'ont apparemment pas pu compter samedi sur l'appui du représentant russe. *« Nous avons eu des discussions ouvertes mais pas de clivages »*, disait Hubert Védrine, tandis que Mme Albright laissait entendre qu'une certaine incohérence caractérisait la position russe. De fait, malgré les rumeurs qui ont couru samedi à Rambouillet, selon lesquelles certains cherchaient à accomoder Belgrade en avançant l'idée d'un contingent de Casques bleus de l'ONU, le ministre russe des affaires étrangères Igor Ivanov a déclaré que *« la Russie est prête à étudier »* une contribution de ses troupes si Belgrade accepte le déploiement d'une force de l'Otan et lui demande d'y participer. Robin Cook et Madeleine Albright ont redit qu'il ne pouvait s'agir que d'une force commandée par l'OTAN.

Claire Tréan

« Il faut que les protagonistes sortent du XIXe siècle », estime Lionel Jospin

Le premier ministre, Lionel Jospin, a appelé, dimanche 21 février, les *« protagonistes »* serbes et kosovars à sortir *« du XIXe siècle vers lequel ils retournent pour entrer avec nous dans la fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle. C'est une question essentielle, qu'ils y pensent. Il n'y a pas d'autre avenir pour eux, un avenir digne de nos conditions d'êtres humains »*. M. Jospin a estimé que la prolongation jusqu'à mardi des pourparlers de Rambouillet était quelque chose de *« positif »*. Mais il a assuré que le *« dispositif »* envisagé par l'OTAN, avec la menace de frappes, restait *« absolument le même »*. *« Les deux parties au conflit, et notamment les Serbes, ne doivent avoir à cet égard aucune illusion »*, a-t-il ajouté.

Soulagement à Pristina malgré le couvre-feu

PRISTINA
de notre envoyé spécial

L'annonce de la prolongation des pourparlers de paix à Rambouillet, samedi 20 janvier, a été ressentie, à Pristina, comme un soulagement. Premier signe tangible, les files d'attente qui s'étaient formées devant les stations-service ont disparu dès l'annonce du report de l'ultimatum. Dimanche, contrairement à la veille, la plupart des observateurs de la mission de vérification de l'OSCE ont laissé leur sac d'effets personnels à leur domicile. L'évacuation vers Skopje, à une heure trente de route de Pristina, ne sera pas pour tout de suite. *« Samedi, nous nous sommes levés en nous disant que c'était peut-être notre dernier jour au Kosovo »*, confie l'un d'eux. *« Aujourd'hui, les choses sont différentes mais nous avons tous pris nos dispositions pour pouvoir partir immédiatement »*, ajoute-t-il.

Dans les rues défoncées et mal éclairées de Pristina, des passants déambulaient, dimanche, soir apparemment indifférents. Mais les barrages routiers et les patrouilles de policiers, fusil-mitrailleur en bandoulière, fouillant les véhicules en plein centre de Pristina sont là pour rappeler que la province vit dans un quasi-état d'urgence. Passé 20 heures, un couvre-feu implicite vide les rues. Loin des négociations feutrées de Rambouillet, la violence est ici quotidienne. Plusieurs personnes ont été tuées par balle durant le week-end en différents endroits de la province. Des mouvements de troupes serbes ont également été signalés. L'Armée de libération du Kosovo (UCK) croit y voir la préparation d'une offensive contre certaines de ses positions. Et l'UCK affirme que les forces serbes dissimulent leurs armements lourds pour les protéger d'un éventuel bombardement. Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses n'a été confirmée.

La perspective d'éventuelles frappes aériennes de l'Alliance atlantique sur des cibles militaires serbes provoque des sentiments mitigés. Chez les Albanais du Kosovo, la satisfaction de voir « l'ennemi serbe » ainsi châtié le dispute à l'angoisse liée à la réaction imprévisible que pourraient avoir les forces de sécurité et la population serbe. *« Ne chercheront-ils pas à se venger sur nous, après ? »*, se demande un chauffeur de taxi qui affirme avoir conseillé à ses enfants de ne plus sortir le soir. La presse albanaise bruit de rumeurs concernant la constitution de milices serbes armées par la police dans plusieurs villes et villages de la province. Les Serbes, eux, vivent dans une autre psychose. Beaucoup sont persuadés que les bombes et les missiles de l'OTAN s'abattront sur des cibles civiles et donc sur leur tête.

Christophe Châtelot

Belgrade qualifie de succès la prolongation des négociations

BELGRADE
de notre envoyée spéciale

Le pouvoir de Belgrade a exprimé sa satisfaction, dimanche 21 février, au lendemain de la prolongation jusqu'à mardi des discussions de Rambouillet, qui a éloigné la perspective de frappes aériennes contre la Serbie. Les habitants de la capitale, qui n'avaient pas manifesté une grande inquiétude à l'approche de l'ultimatum, se montraient, de leur côté, plutôt indifférents aux événements, certains relevant que le pays s'était *« déjà »* trouvé placé (en octobre 1998) sous la menace d'attaques aériennes sans que celles-ci soient mises à exécution.

Lors d'une conférence de presse *diffusée dimanche* par la *télévision* d'Etat, le président serbe, Milan Milutinovic, présent à Rambouillet, a estimé que le Groupe de contact avait été *« contraint »* d'accorder ce délai supplémentaire. Affirmant que *« l'action de la délégation serbe* [avait] *sauvé le document politique »*, il a rejeté sur les Albanais la responsabilité du blocage des négociations. *« Trois jours, c'est peu, il faudra plus de temps »*, a-t-il ajouté.

Dans cet accord, la délégation serbe a *« réussi à rendre prioritaire une approche qui signifie une réelle égalité en droit des communautés nationales »* du Kosovo, a prétendu M. Milutinovic lors de sa conférence de presse, *« une égalité qui se traduirait dans toutes les institutions »* de la province. Le dirigeant serbe a notamment parlé d'un parlement bicaméral pour le Kosovo, *« chaque communauté nationale obtenant le même nombre de députés »* dans la Chambre haute. Concernant le volet militaire des discussions de Rambouillet, M. Milutinovic a répété que la position serbe était inchangée : *« Notre délégation ne donnera pas son accord pour le déploiement de troupes étrangères au Kosovo, quelle que soit leur composition. C'est notre position définitive. »*

Le dirigeant serbe a, en outre, minimisé le risque de frappes aériennes de l'OTAN : *« Les menaces d'attaques contre notre pays révèlent le vrai objectif* [des Occidentaux] *: déployer des troupes sur notre territoire. »* L'accent mis par les Occidentaux sur l'envoi d'une force internationale au Kosovo a pour but, estime-t-il, de *« dissimuler le refus par les Albanais »* du document politique. A Belgrade, le Parti socialiste de Slobodan Milosevic a affiché sa satisfaction. *« Notre délégation a fait preuve d'une attitude de principe face à la communauté internationale. Cela montre que nous serons résolus dans cette lutte contre les puissants qui veulent dépecer notre pays. »* Le quotidien officiel *Politika* titrait, de son côté, dimanche, sur la *« désunion du Groupe de contact »*, dont *« certains membres ont admis que l'objectif est un accord politique et non un accord militaire »*.

BÉNÉFICE POLITIQUE

Dans les rangs de l'opposition serbe, on ne s'étonne guère que M. Milosevic ait *« gagné du temps »*, tout en jugeant que cela ne change rien sur le fond. Pour le président du Parti démocrate, Zoran Djindjic, *« il est clair que l'arrivée de troupes étrangères au Kosovo est inévitable. Il reste à savoir si cela se fera avec ou sans frappes aériennes au préalable. On ne peut qu'espérer que Milosevic choisira l'option la moins douloureuse pour son peuple. »* Plusieurs opposants au régime estiment qu'après avoir obtenu une rallonge des négociations, Slobodan Milosevic va s'attacher d'ici à mardi à obtenir des concessions sur *« la couleur des Casques »* de la force internationale, le nombre de soldats qu'elle comportera et leur nationalité. Une édition spéciale du quotidien indépendant *Danas* évoquait dimanche la *« possibilité que les futures troupes au Kosovo soient placées sous drapeau de l'ONU et non de l'OTAN, ce qui serait acceptable pour Belgrade »*.

S'il décroche une telle modification, l'homme fort de Belgrade pourra en tirer un bénéfice politique au moment où le pays s'enfonce dans le marasme économique. Sur les ondes de la radio indépendante B-92, l'ancien maire de Belgrade, Nebojsa Covic, a ainsi commenté : *« Milosevic espère pouvoir dire bientôt : "Regardez, j'ai vaincu l'OTAN car ce n'est pas l'OTAN qui vient au Kosovo, et j'ai préservé la souveraineté et l'intégrité territoriales de la Serbie". »*

Natalie Nougayrède



Emeutes dans plusieurs villes chiites irakiennes après le meurtre d'un chef religieux

Les populations tiennent le régime pour responsable

Tenant le gouvernement pour responsable du meurtre, vendredi 19 février, de l'un des plus hauts responsables religieux chiites, les populations de la banlieue de Bagdad et de plusieurs villes du sud de l'Irak se sont soulevées, entraînant, selon l'opposition, une sévère répression. Dimanche soir, une ville au moins, d'après les opposants, était encore tenue par les insurgés. *(Lire notre éditorial page 16.)*

PLUSIEURS VILLES chiites du sud de l'Irak ainsi que la banlieue nord de Bagdad ont été le théâtre de violentes émeutes antigouvernementales, samedi 20 et dimanche 21 février, après l'annonce, par le gouvernement irakien, que l'un des membres de la hiérarchie supérieure religieuse chiite, l'ayatollah Mohamad Sadeq El Sadr, avait été tué la veille, ainsi que deux de ses fils, dans un attentat. Pour le gouvernement irakien, ce meurtre vise à semer la « *division* » entre les différentes composantes communautaires de l'Irak. Plusieurs suspects, toujours selon les autorités, ont été arrêtés.

Toutes les organisations de l'opposition chiite tiennent le gouvernement irakien pour responsable du meurtre. Pour les populations chiites, qui constituent près de 60 % de la population, la thèse officielle est d'autant moins crédible que ce meurtre est le troisième d'un haut membre de la hiérarchie chiite depuis avril 1998, compte non tenu d'une tentative d'assasinat d'un quatrième, l'ayatollah Bachir Hussein El Bakistani, qui s'en est tiré avec des blessures graves.

Tous les meurtres ont eu lieu dans les périmètres des villes saintes chiites de Nadjaf et Kerbala, situées à l'intérieur de la zone d'exclusion imposée par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France à l'aviation irakienne au sud du 32e parallèle – puis du 33e –, ce qui n'a jamais empêché le régime de sévir au sol, en donnant massivement l'armée et l'artillerie, et par la répression et les meurtres d'opposants.

Joint au téléphone dimanche soir à Téhéran, Mohamad Hadi (surnommé Abou Ziyad), responsable de l'information du Conseil supérieur de la révolution islamique en Irak (opposition), a affirmé au *Monde* que la ville de Nassiriya, dans le sud du pays, était toujours contrôlée par les insurgés et bombardée à l'artillerie par l'armée. Le Parti communiste disposait d'informations similaires. Dès l'annonce du décès de l'ayatollah El Sadr, la population s'est soulevée tant à Madinat El Saoura (la cité de la révolution), où vivent trois millions de chiites, au nord de Bagdad, que dans les villes de Nassiriya, Nadjaf, lieu de résidence des grands ayatollahs, Kazmiya, Kerbala, El Amara, El Diwaniya.



MILICIENS ARMÉS

Dans la seule Madinat El Saoura, deux cent cinquante personnes ont été arrêtées samedi, a précisé Abou Ziyad, faisant état de nombreuses arrestations dans d'autres villes. Une autre formation de l'opposition chiite, l'Organisation de l'action islamique, a fait état de vingt morts. Les autorités ont démenti qu'il y ait eu des émeutes et conduit les journalistes sous strict contrôle, samedi, dans certaines rues de Madinat El Saoura, où des miliciens armés du parti Baas au pouvoir patrouillaient et où aucun témoignage n'a pu être recueilli.

Le Conseil supérieur de la révolution islamique en Irak ignorait encore dimanche les circonstances exactes du meurtre de l'ayatollah El Sadr. Mais Abou Ziyad a rappelé que le meurtre de l'ayatollah Ali Mohamad El Bouroujourdi, en avril 1998, et celui du grand ayatollah Mirza Ali El Gharawi, en juin de la même année, avaient eu lieu par balles. Seul l'attentat auquel a échappé l'ayatollah Bakistani a été commis à la grenade. Dès son avènement, en 1979, le régime de Saddam Hussein a tenté d'instrumentaliser la hiérarchie supérieure chiite, totalement réfractaire à toute allégeance. C'est pour avoir refusé une telle inféodation que les grands ayatollahs Mohamad Baqer El Sader et Aboul Qassem El Khoï ont été tués, le premier en 1979 et le second en 1992.

C'est pour la même raison que le siège du grand ayatollah Seyed Ali El Husseini El Sistani a fait l'objet d'une attaque à main armée en novembre 1996, au cours de laquelle l'un des ses employés a été tué. Le grand ayatollah El Sistani vit désormais en résidence surveillée. Tous ont fait l'objet de harcèlement de la part des autorités, qui exigeaient d'eux de cesser de conduire la prière du vendredi, devenue un forum auquel assistaient des dizaines de milliers de fidèles.

Le gouvernement a peur de la hiérarchie chiite, d'une part parce que ses membres sont des références – voire des sources d'imitation pour ce qui concerne les grands ayatollahs – pour les fidèles non seulement irakiens, mais à travers le monde. D'autre part, les chiites, bien que majoritaires, étant les principaux opprimés du régime (minoritaire sunnite), la révolte gronde dans leurs rangs. L'une des mesures prises pour les contrôler fut l'assèchement des marais du sud du pays – officiellement pour des raisons écologiques et de développement, en fait pour empêcher les rebelles d'y trouver refuge.

Une tragique ironie du sort aura voulu que l'ayatollah El Sadr, dernière des victimes en date, fût le candidat du pouvoir central irakien à la succession du grand ayatollah El Khoï, en 1992. Bagdad considérait qu'El Sadr lui était plus favorable que d'autres, tel le grand ayatollah El Sistani, aux compétences plus grandes, d'après les connaisseurs. Pour l'opposition, c'est son refus d'obtempérer aux ordres qui lui aura coûté la vie.

Mouna Naïm

Nouveaux raids aériens au sud de Bagdad

Plusieurs Irakiens ont été blessés, dimanche 21 février, lors de raids d'avions alliés américains et britanniques sur des positions de la DCA irakienne dans le sud de l'Irak, a annoncé un porte-parole militaire à Bagdad, *sans préciser le nombre de victimes ni s'il s'agissait de civils ou de militaires. Selon lui, les raids ont été menés par des appareils* américains ou britanniques, qui venaient du Koweït et d'Arabie saoudite. L'Irak avait affirmé, auparavant, que sa DCA avait « *touché* » un avion allié faisant partie d'une des formations qui ont survolé le sud de son territoire dans la matinée. Cette affirmation a été démentie par Washington et Londres. Les accrochages entre la DCA irakienne et les avions américains et britanniques surveillant les zones d'exclusion aérienne instaurées dans le nord et le sud de l'Irak se sont multipliés depuis la fin de l'opération « Renard du désert » de la mi-décembre. Bagdad *refuse d'admettre la légitimité de ces zones d'exclusion.*

L'Ethiopie et l'Erythrée refusent de cesser le feu

Alors que le calme règne depuis quelques jours sur les lignes de front, l'aviation d'Addis-Abeba a bombardé l'aéroport d'Assab

ASMARA
de notre envoyé spécial

Les canons étaient parfaitement muets depuis trois jours sur les fronts séparant l'Ethiopie et l'Erythrée, où aucune offensive n'a eu lieu depuis dix jours, le désert n'étant secoué que par de brefs duels d'artillerie.

Rompant cette trêve, l'aviation éthiopienne a attaqué, dimanche 21 février, l'aéroport de la ville portuaire d'Assab (sud-est), sur les bords de la mer Rouge. Le bombardement n'a, selon un journaliste occidental à Assab, causé aucun dégât, bien qu'Addis-Abeba affirme que ses avions ont « *gravement endommagé* » l'aéroport.

C'est la première fois, depuis que les combats ont éclaté de nouveau le 6 février, que l'Ethiopie bombarde un aéroport. Le dernier raid paraît toutefois avoir été effectué par les Antonov éthiopiens qui, volant à très haute altitude, et contrairement aux Mig, larguent leurs bombes sans viser l'objectif avec précision.

Le raid sur Assab a suscité de nouvelles interrogations sur les intentions des belligérants de la Corne de l'Afrique, après l'échec des offensives éthiopiennes dans les régions de Badme et de Tsorona où le tracé de la frontière est contesté. Addis-Abeba tentait alors de reconquérir les zones revendiquées par chaque camp et contrôlées par l'Erythrée depuis le premier épisode du conflit en mai et juin 1998.

Ce nouveau fait de guerre et l'annonce par l'Ethiopie qu'elle va « *continuer à bombarder des positions militaires en Erythrée* », selon la porte-parole gouvernementale, Selome Taddesse, entérinent l'échec de la médiation tentée par la troïka de l'Union européenne.

Reçus vendredi à Addis-Abeba et samedi à Asmara, les diplomates allemands, finlandais et autrichiens n'ont pu que constater l'opposition des belligérants à l'idée d'un cessez-le-feu inconditionnel. L'Ethiopie a sèchement signifié son mécontentement aux Européens « *non invités* » et arrivant « *sans proposition nouvelle* ». Le premier ministre éthiopien, Meles Zenawi, a refusé de les rencontrer, tandis que l'Erythrée hésitait à déclarer un cessez-le-feu unilatéral et multipliait les déclarations contradictoires.

L'Union européenne (UE) soutient, pour résoudre le conflit, le plan de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) – accepté par Addis-Abeba et refusé par Asmara – qui réclame des éclaircissements sur l'administration qui règnera à Badme pendant une période intérimaire. « *La position de l'UE est ambiguë. Soutient-on les efforts de médiation de l'OUA ou le plan d'action spécifique qui n'est pas parvenu à ramener la paix ?*, s'interroge un diplomate européen. *Nous sommes dans une ornière...* »

> « Cette guerre n'intéresse ni l'Europe ni les Etats-Unis... L'OUA doit donc travailler seule ou presque »

Après les échecs des négociations menées l'an dernier successivement par les Etats-Unis, le Rwanda, l'Italie et les Nations unies, nul ne croit que l'OUA, qui n'a jamais résolu un conflit en Afrique, puisse avoir la moindre chance de ramener la paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée. « *Nous n'avons guère le choix*, poursuit ce diplomate. *Cette guerre n'intéresse ni l'Europe ni les Etats-Unis, qui se moquent de savoir à quel pays appartiennent les 390 km² caillouteux de Badme. Donc l'OUA doit travailler seule ou presque.* »

Rémy Ourdan

L'Inde et le Pakistan s'engagent à réduire le risque d'un conflit nucléaire

LAHORE
de notre envoyée spéciale

Enième nouveau chapitre des relations indo-pakistanaises ou durable remise en route des rapports entre les deux « frères ennemis » ? Qualifiée d'« historique » par les deux parties, la visite au Pakistan d'Atal Bihari Vajpayee – la première d'un chef de gouvernement indien depuis dix ans – n'a pas donné lieu à de spectaculaires résultats mais a mis en place les échelons d'un véritable dialogue dans tous les domaines de contentieux entre les deux pays.

Conscients des nouvelles responsabilités que leur confère leur statut de puissance nucléaire, tant vis-à-vis de leurs populations que de la communauté internationale, les deux premiers ministres sont convenus de « *prendre des mesures immédiates pour réduire les risques d'un usage accidentel ou non-autorisé des armes nucléaires et d'élaborer des mesures de confiance dans le domaine nucléaire et conventionnel pour prévenir tout conflit* ». Dans un premier geste, les deux gouvernements se sont engagés à « *se notifier par avance les essais de leurs missiles balistiques et à conclure un accord sur ce point* ».

Les deux parties ont aussi décidé d'engager des consultations bilatérales sur la sécurité, leur doctrine nucléaire, le désarmement et les questions de non-prolifération. Sur ce point, dans un discours improvisé lors d'une réception en son honneur à Lahore, M. Vajpayee a affirmé que l'Inde et le Pakistan devaient « *discuter ensemble et non avec les puissances mondiales les questions concernant quel type d'arme déployer et leur nombre* ». Faisant écho à la position de son pays, qui, dans ses négociations avec Washington, refuse de s'engager dès maintenant sur ce qu'il estime être son seuil de dissuasion minimal, M. Vajpayee – qui n'a pas nommément cité les Etats-Unis – a ajouté : « *Nos deux gouvernements doivent échanger ces informations et non permettre aux autres pays de nous dicter notre conduite.* »

Signée par les deux premiers ministres, la « déclaration de Lahore » – document le plus substantiel et global depuis l'accord de Shimla en 1972, selon un haut responsable indien – souligne aussi l'accord des deux gouvernements « *pour intensifier leurs efforts pour résoudre toutes les questions, y compris celle du Cachemire* ». Dans cette optique, les deux ministres des affaires étrangères se rencontreront périodiquement, élevant ainsi le niveau d'un dialogue qui se déroulait jusqu'à maintenant essentiellement au niveau des secrétaires généraux des ministères des affaires étrangères.

« NOUVEAU DÉPART »

En choisissant d'inaugurer lui-même la première liaison routière par bus entre l'Inde et le Pakistan, M. Vajpayee voulait, selon les termes de son ministre des affaires étrangères, « *mettre la diplomatie au niveau de l'homme de la rue* ». Si ce dernier a été tenu à l'écart d'un sommet qui s'est déroulé sous très haute protection policière, les deux premiers ministres n'ont pas oublié les aspirations populaires à plus de contacts et de relations, en décidant de libéraliser plus grandement le régime des visas et de nommer deux ministres pour examiner les problèmes humanitaires relatifs aux civils détenus et aux prisonniers de guerre disparus.

Le premier ministre pakistanais, Nawaz Sharif, avait promis de déployer le tapis rouge pour recevoir M. Vajpayee. Quand les deux grandes portes de fer, à 44 mètres de distance, qui séparent les deux pays, à Wagah, à l'est de Lahore, se sont ouvertes samedi pour laisser passer le bus transportant le premier ministre indien, c'est tout le gouvernement pakistanais qui attendait son hôte, dont l'arrivée a été saluée par 19 coups de canon. S'adressant avant de quitter le sol indien aux enfants des écoles qui agitaient des drapeaux, M. Vajpayee, dont le discours était clairement audible côté pakistanais, a affirmé : « *Mon message au peuple du Pakistan sera bref et simple : mettons de côté l'amertume du passé et prenons ensemble un nouveau départ.* »

Cinquante ans après la partition, dont les blessures sont toujours vives, ce besoin de dépasser l'histoire a été souligné dans toutes les interventions des deux premiers ministres. « *Le futur appartient aux faiseurs de paix, non à ceux qui caressent les feux des conflits. Les flammes de la guerre doivent être éteintes pour toujours* », a déclaré M. Sharif lors du banquet offert au Fort de Lahore à M. Vajpayee. « *Je veux assurer le peuple du Pakistan de mon profond désir d'une une paix durable et solide* », a écrit M. Vajpayee sur le Livre d'or du minaret Pakistan qui symbolise la naissance du pays.

UN POLICIER TUÉ

Cette volonté politique exprimée par les deux premiers ministres n'est pas encore aujourd'hui partagée par tout le monde et le séjour à Lahore de M. Vajpayee a été marqué par les violentes manifestations du Jamaat-e-Islami, qui considérait cette visite comme une trahison des musulmans du Cachemire. Un policier a été tué dans les affrontements et, tout au long de ces deux jours, les tirs en l'air de la police pour contenir des manifestants très bien organisés ont été entendus. Plus de mille arrestations ont eu lieu.

Il est encore trop tôt pour juger de l'impact réel d'une visite qui a suscité beaucoup d'émotion de part et d'autre. Mais il ne fait pas de doute qu'au niveau politique et populaire, la volonté d'avancer est là, même si chacun a conscience de la difficulté des questions à résoudre.

La prochaine réunion au niveau des secrétaires généraux des ministères des affaires étrangères sera la première indication de l'importance de l'impulsion donnée par les chefs des deux gouvernements. Contrairement au passé récent toutefois, ceux-ci se sont abstenus de toute déclaration intempestive sur le Cachemire, qui reste le sujet le plus délicat.

Françoise Chipaux

Séoul libère le plus vieux prisonnier politique du monde

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Âgé de soixante et onze ans, il n'est plus que l'ombre d'un être humain : édenté et affaibli par quarante et un an passés en isolement, Woo Yang-gak, le plus ancien détenu politique du monde, sera libéré dans le cadre de l'amnistie qui marquera le premier anniversaire de l'accession au pouvoir du président Kim Dae-jung, le 25 février. Seize autres prisonniers âgés et maintenus en isolement depuis au moins 28 ans seront aussi libérés. L'amnistie concerne 8 812 personnes, dont 1 508 seront libérées sur parole et 7 292 retrouveront leurs droits civiques.

Woo Yang-gak faisait partie d'un commando nord-coréen infiltré au sud en 1958. En pleine guerre froide et cinq ans après la signature de l'armistice mettant fin au conflit entre les deux Corée, les autorités du Sud punissaient sévèrement les tentatives de subversion du Nord. En dépit de la fin de la guerre froide et d'une relative diminution de la tension dans la péninsule, M. Woo n'avait jamais été libéré parce qu'il refusait d'abjurer sa foi dans le « kim-il-sungisme ». Les dix-sept autres prisonniers politiques qui bénéficieront comme lui de l'amnistie étaient dans le même cas.

AUCUNE CONDITION

Cette fois, le ministère de la justice a annoncé qu'il n'y aurait aucune condition à leur libération. Le ministre, Park Sang-cheon, a en outre indiqué que ces prisonniers libérés, pour la plupart originaires de Corée du Nord, pourraient être échangés contre 300 survivants sud-coréens faits prisonniers pendant la guerre.

Kim Dae-jung, qui fit personnellement l'expérience de la prison du temps des dictatures, attache une importance particulière à la protection des droits de l'homme. Bien que la loi sur la sécurité nationale, instrument répressif du passé, soit maintenue, la mesure prise par le ministère de la justice est symptomatique d'un assouplissement des pratiques de détention en Corée du Sud. La contrition exigée des détenus politiques avait notamment été dénoncée comme une violation des droits de l'homme. Depuis l'arrivée au pouvoir de Kim Dae-jung, l'on exigeait des prisonniers qu'ils reconnaissent l'infraction qu'ils avaient commise et s'engagent à respecter les lois et la constitution. Bon nombre de prisonniers de conscience refusaient de se plier à ces exigences. Leur abrogation signifie que la Corée du Kim Dae-jung accepte la « déviance » idéologique comme expression de la liberté de pensée.

Le ministère de la justice a d'autre part annoncé que les suspects en détention provisoire ou les inculpés non encore jugés ne seraient plus contraints de porter l'uniforme des prisonniers au cours de leur procès. Cette pratique, héritée de la période de colonisation par le Japon, était en contradiction avec la présomption d'innocence des suspects, qui représentent 41 % du nombre des prisonniers.

La question de la condition pénitentiaire a pris une acuité particulière avec la crise économique que traverse la Corée du Sud en raison d'une augmentation du nombre des délits et des crimes (qui ont doublé en un an). La privatisation des prisons est à l'ordre du jour. Cette initiative soulève un tollé chez les conservateurs. Mais l'Etat a de plus en plus de difficultés à gérer ses prisons : plus de 70 000 prisonniers sont entassés dans des établissements faits pour en recevoir 56 000. Le développement du marché noir à l'intérieur des pénitenciers, un taux élevé de récidive et les sévices infligés aux prisonniers par les gardiens (32 % des prisonniers auraient été battus) témoignent de la détérioration de la situation.

Philippe Pons

OPPOSITION *La préparation des élections européennes continue de susciter la discorde dans l'opposition, où l'appel à l'unité lancé par l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing est resté sans effet.* ● L'ALLIANCE, créée au lendemain des élections régionales pour préserver la cohésion entre le RPR, l'UDF et Démocratie libérale, a été incapable de remplir sa fonction et semble mort-née. Rejetant l'idée que l'union est nécessaire à l'opposition, l'ancien premier ministre Raymond Barre renforce son appui à la liste de François Bayrou. ● LES DIRIGEANTS DU RPR, au premier rang desquels le chiraquien Jean-Louis Debré, font pression sur les élus de l'UDF *pour les dissuader de* s'engager activement en faveur de la liste conduite par le président de l'UDF. ● LES CHEFS DE FILE des trois listes issues de L'Alliance jouent gros, pour des raisons différentes, à l'occasion du scrutin du 13 juin.

Les rivalités européennes bouleversent les stratégies de la droite

L'appel à l'union de l'opposition lancé par l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing est resté sans effet. La préparation des élections européennes creuse, chaque jour un peu plus, les divisions entre le RPR, Démocratie libérale et l'UDF

L'APPEL à l'union de Valéry Giscard d'Estaing n'y aura rien changé : non seulement l'opposition partira en ordre dispersé aux élections européennes, mais encore elle s'enfonce chaque jour un peu plus dans la division. Philippe Séguin a beau faire mine de croire que l'union est encore possible, les dirigeants de la droite continuent de s'invectiver. Après l'affaire de Rhône-Alpes, les européennes achèvent de mettre à bas L'Alliance pour la France. *« Les prochaines élections européennes portent en elles un vrai risque de déflagration pour l'opposition républicaine »*, résume ainsi l'UDF Jean-Louis Borloo, député du Nord, dans un entretien au *Figaro* du 22 février. Privée du semblant d'organisation qu'elle avait imaginée après la déroute consécutive aux élections régionales, l'opposition affronte le dernier scrutin avant une pause électorale de deux ans sans compas ni boussole.

Si le président du RPR, cofondateur, avec François Léotard, de L'Alliance, déplore cette situation, Raymond Barre semble s'en accommoder. *« La droite a toujours vécu depuis 1981 avec cette idée qu'il fallait l'union : unité de candidature partout, unité de listes partout. Je crois personnellement que cela a été un élément de faiblesse pour l'opposition plutôt qu'un élément de force »*, a estimé l'ancien premier ministre au « Forum Radio J », dimanche 21 février. *« Le RPR a une tradition qui est d'apparaître comme le parti prédominant et de vouloir imposer sa loi aux partis alliés. Cela pouvait durer tant que le RPR était un parti vigoureux. Depuis lors, le RPR a un peu perdu du poil de la bête et d'autres partis ont estimé qu'il était nécessaire qu'ils puissent paraître. Imaginez-vous que M. Pasqua aurait pu faire une liste aux précédentes consultations ? »*, a interrogé le maire de Lyon.

Même s'il ne peut en dire ouvertement autant sur le compte du RPR, François Bayrou n'est pas loin de partager cette analyse. Sur Canal Plus, dimanche, il a regretté *« qu'en France, depuis vingt ans, chaque fois qu'une équipe nouvelle veut apparaître, chaque fois que des personnalités nouvelles veulent défendre des idées, on s'arrange pour qu'on puisse les mettre sous le couvercle, qu'on ferme le couvercle bien fort »*. Le président de l'UDF a vu dans cette attitude la marque d'une *« opposition à l'ancienne »* qui, selon lui, *« a tout perdu depuis vingt ans »*.

Logiquement, donc, les éphémères structures de L'Alliance (président, bureau et comité politique) ont été mises en sommeil pour laisser la place aux différents états-majors de campagne des listes de l'opposition. Les locaux de L'Alliance, eux, abritent les rencontres entre le RPR et Démocratie libérale. Deux délégations comprenant chacune cinq personnes, dont Philippe Séguin et Alain Madelin, se sont rencontrées à trois reprises depuis la fin janvier pour mettre au point l'angle d'attaque de la campagne, à la fois en termes de stratégie politique et de discours européen. D'autre part, la commission chargée des investitures, composée de Nicolas Sarkozy, François Fillon, Brice Hortefeux et Roger Karoutchi pour le RPR, et de Jean-Pierre Raffarin, Laurent Dominati, Yves Verwaerde et Xavier Chinaud pour Démocratie libérale, se réunira pour la première fois mardi 23 février. Avant de s'attaquer directement à l'identité des candidats, elle devra se mettre d'accord sur l'architecture générale de la liste.



La commission chargée de préparer la plate-forme européenne de la liste, composée des RPR Pierre Lellouche et Jean-Claude Pasty et des DL Laurent Dominati et Pierre Lequiller, est, elle, plus avancée. Cela tombe bien car si, à l'UDF, on s'est rapidement mis d'accord pour prôner une Europe fédérale pour une France décentralisée, entre les partis de M. Séguin et de M. Madelin, bien des divergences existent.

TRAVAIL DE RAPPROCHEMENT

Même s'il n'est pas allé jusqu'à leur dire sa conviction, à savoir que le principal bienfait de la construction européenne consiste à saper les bases de l'Etat-nation (*« Ce qui fonde l'Europe ne peut plus être la souveraineté des Etats, mais la liberté des individus »*, explique-t-il), plus d'un responsable gaulliste a dû frémir lorsque, jeudi 18 février, M. Madelin est allé expliquer aux membres du bureau politique du RPR pourquoi tout libéral conséquent était *ipso facto* un fédéraliste convaincu. *« Il va nous falloir repenser notre culture, notre conception du pouvoir, de la souveraineté et l'ensemble de nos institutions sociales dans une nouvelle approche fondée sur la confiance retrouvée dans l'homme*, leur a déclaré M. Madelin *(...). La marque du génie européen, c'est la proclamation que l'homme a en tant que tel des droits fondamentaux supérieurs à tout pouvoir, que ce soit celui d'un tyran, d'un roi, ou même d'une assemblée parlementaire. L'autorité publique ne fait pas le droit, elle est soumise au droit »*, a ajouté le président de Démocratie libérale.

Le travail de rapprochement entre le RPR et DL a cependant déjà porté quelques fruits. C'est ainsi que M. Madelin qui, jusqu'à présent, jugeait *« indigne »* et donc inacceptable que l'élargissement de l'Union européenne soit conditionné par une réforme préalable des institutions, s'est rangé à la formule d'une *« modification institutionnelle nécessaire et préalable à l'élargissement »*. Du reste, M. Madelin est d'accord avec M. Séguin pour estimer qu'à l'occasion des élections du 13 juin, ni la nature ni l'architecture de la construction européenne ne sont en jeu. *« Ce qui est en jeu*, estime M. Madelin, *c'est l'usage que l'on fera des institutions européennes. » « Ce n'est pas au Parlement européen qu'est décidé si l'Europe est confédérale, subfédérale, subnationale, régionalisée, ou je ne sais quoi »*, convient M. Séguin dans un entretien au *Figaro* daté 20-21 février. Enfin, les deux partis devront décider dans quel(s) groupe(s) iront siéger leurs élus. Au groupe du Parti populaire européen, avec les UDF, ou bien ailleurs...

Cécile Chambraud

Visite diplomatique de M. Chirac à Lyon

Jacques Chirac envisage de se rendre à Lyon, dans la première semaine de mars, pour inaugurer un laboratoire de recherche unique en Europe dépendant de l'Inserm. Cette visite, en apparence anodine, suscite une grande préparation diplomatique à l'Elysée. Le chef de l'Etat devrait en effet rencontrer la présidente de la région Rhône-Alpes, Anne-Marie Comparini, élue début janvier au prix d'une division que la droite n'en finit pas de payer. L'élection de cette conseillère centriste, contre le candidat choisi par les états-majors du RPR et de Démocratie libérale, Pierre Gascon, est en effet indirectement à l'origine de la rupture entre M. Séguin et M. Bayrou pour la constitution de la liste européenne. Le chef de l'Etat, qui veut ménager les centristes pour additionner les voix de droite au lendemain du scrutin du 13 juin, devrait donc saisir ce prétexte pour saluer ostensiblement l'élue UDF qui se trouve être également, en plein débat sur la parité, la seule femme présidente de région de métropole.

Petit manuel RPR à usage des députés UDF

OPÉRATION déstabilisation. A quelques mois d'une échéance européenne où la droite part dangereusement divisée, l'Elysée et le RPR se sont lancés dans un travail de sape des soutiens à la liste de François Bayrou. Objectif : neutraliser ses principaux relais militants, vider ses salles de meetings et, si possible, obtenir quelques ralliements bien visibles pendant la campagne. Cible privilégiée : le député UDF.

Dans le petit manuel RPR à usage anti-Bayrou, le postulat de base est simple : un élu UDF est un élu inquiet. Inquiet de sa réélection, et de tout ce qui pourrait la menacer. La guerre des états-majors, qui compromet son investiture et ouvre l'éventualité de primaires à droite, est venue réveiller ses craintes. C'est justement là, sur ce point ultra-sensible, qu'il faut appuyer. Avant les vacances parlementaires, ils sont plusieurs à avoir ainsi subi la discrète offensive de hiérarques gaullistes.

Toutes les occasions sont bonnes et l'Assemblée en offre de multiples. La buvette, aux heures tranquilles des séances de nuit, qui prêtent à la confidence ; la discrétion du bureau d'un élu RPR, où l'on est invité au hasard d'une rencontre dans les couloirs ; l'invitation à déjeuner lancée, en toute simplicité, au voisin de travée. Naturellement, la conversation aborde la question des élections européennes et cette bien fâcheuse division des chefs. On évoque la campagne à venir, et surtout ces maudites réunions électorales, où il faudra choisir son camp, et figurer au premier rang des invités.

LES CONSEILS DE JEAN-LOUIS DEBRÉ

La semaine dernière, Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée, s'est ainsi montré particulièrement prévenant avec ses collègues UDF. Dans certains cas, et juste avant l'offensive de déstabilisation, il avait visiblement eu le temps de regarder de près les rapports des forces politiques dans chaque circonscription. *« Les élections européennes ne te feront jamais gagner une voix. Nos électeurs sont contre la division. Ne prends pas de risque inutile. Sois discret pendant la campagne. Planque-toi »*, observait-il, en *« ami »*. Si cet argument ne levait pas toutes les réticences, un autre, glissé en confidence, manquait rarement de produire son effet : *« Et si, après les européennes, on fait le parti du président... réfléchis-y. Mieux vaudra en être, pour la suite... »*

Dans les bureaux du groupe RPR de l'Assemblée, on a livré la semaine dernière plusieurs grands cartons. On y puisait de petites bougies de cire, à l'effigie de la marionnette de Jacques Chirac aux Guignols de Canal Plus, que l'on distribuait aux visiteurs. On en offrait aussi aux députés inquiets, dont la flamme centriste vacille. Juste comme ça, en cadeau, un pense-bête.

Pascale Robert-Diard

PROFIL

FRANÇOIS BAYROU, L'ANGOISSE DU « DÉBUTANT »

LE VOILÀ en haut de l'affiche ! Cette fois, ce sera sa bobine, reproduite à des milliers d'exemplaires, qu'exhiberont les « quatre-par-trois » de l'UDF pendant la campagne européenne. C'est son propre avenir qui sera soumis aux suffrages des électeurs le 13 juin. Après avoir roulé pour Raymond Barre en 1988, dirigé la campagne de Simone Veil aux européennes de 1989, soutenu Edouard Balladur au premier tour de la présidentielle de 1995 et rallié Jacques Chirac au second tour, cette fois, pour François Bayrou, ce sera la première fois !

Attirer les europhiles de l'opposition, relativiser la prédominance du RPR à droite, voilà la mission officielle du président de l'UDF. Savoir ce que l'on vaut aux yeux des électeurs non béarnais, mesurer sa valeur à la même aune que ses concurrents à l'occasion d'un scrutin national, voilà, bien plus sûrement, ce que représentent ces élections pour M. Bayrou. Pour qui connaît chaque photo de Kennedy, a examiné à la loupe les mécanismes de la popularité de Bill Clinton, et aimerait pouvoir se prendre pour Tony Blair, l'épreuve du miroir électoral est cruciale. Mais *« quand on veut devenir champion, il faut bien se jeter à l'eau lors de la première compétition »*, observe le « débutant ».

Pour sa première compétition, M. Bayrou n'a pas eu le choix des armes. Fruit de la désagrégation de la droite et de l'allergie de l'appareil centriste à l'endroit de Philippe Séguin, le principe de la liste UDF s'est en quelque sorte imposé à lui. Et le président de l'UDF, qui avait initialement imaginé conduire une campagne commune avec le président du RPR, pouvait-il se dérober pour la première épreuve électorale que l'UDF mènera en solo depuis la nuit des temps et ne pas conduire cette liste ? Va donc pour les européennes !

M. Bayrou n'a pas non plus eu le choix des circonstances. Depuis des années, il affiche l'ambition de construire un *« parti du grand centre qui aille de Balladur à Delors »*. M. Balladur soutient la listes de M. Séguin et d'Alain Madelin ; et l'on voit mal Jacques Delors ne pas donner un coup de pouce à son ami François Hollande. Le voilà donc revenu à la case centriste, même si la présence à ses côtés de quelques libéraux permet de prétendre avoir élargi le centre. Aussi, prudemment, M. Bayrou refuse-t-il de s'engager dans des prédictions chiffrées. On relèvera cependant que, pour la confection de sa liste, l'UDF part sur une base de 10 ou 11 élus, soit 9 % à 10 % des voix, c'est-à-dire à peine plus que la liste de Mme Veil en 1989 (8,42 %). Lui prend soin de rappeler – révérence due à M. Chirac – qu'au *« soir du 13 juin il faudra faire des additions »*. Mais, pour lui, un seul chiffre comptera.

Cé. Ch.

PROFIL

CHARLES PASQUA, LE REBELLE TRANQUILLE

« GAUCHE ! DROITE ! Marchons contre l'Euroland. » Son affiche de campagne, promise à dix mille exemplaires, a des accents plus martiaux que l'homme lui-même. A soixante et onze ans, Charles Pasqua fait toujours de la résistance – contre *« l'Euroland »* –, *mais façon père tranquille*. Lorsque le 10 février, il commence sa campagne par un débat avec des étudiants dans un amphithéâtre bondé de la faculté de droit d'Aix-en-Provence, il en ressort ravi : *« Vous imaginez la scène, quelques années en arrière ? Un ministre de la police reçu et applaudi à l'université... »* Les jeunes, « beurs » ou étudiants, avec lequels il recherche le dialogue en toute occasion, ont tout oublié, en effet, de feu le *« terrible M. Pasqua »*, ancien ministre de l'intérieur et ancien animateur des services d'ordre parallèles du mouvement gaulliste.

Le sénateur des Hauts-de-Seine, désormais, se veut *« un peu anarchiste »*, ou, à tout le moins, *« rebelle »*. Que l'Europe de Bruxelles veuille, par exemple, lui imposer l'usage d'un moulin en inox plutôt qu'en bois pour presser les olives de sa propriété provençale, ça, confesse-t-il bruyamment, *« c'est un truc à vous faire prendre le fusil ! »* Que le RPR songe à l'exclure de ses rangs, au lendemain des européennes, il n'en a cure : *« C'est leur problème, ce n'est pas le mien. »* Même s'il conserve une véritable estime pour Philippe Séguin, auquel il reproche surtout d'avoir tout cédé à Jacques Chirac, il n'a pas d'états d'âme et ne désespère pas, aux côtés de *« l'UDF réelle »* menée par François Bayrou, de parvenir à incarner lui-même *« le RPR réel »*, quitte à tailler des croupières à la *« liste RPR légale »* de son ancien compère du combat contre Maastricht.

Candidat depuis le 1er janvier, c'est-à-dire au lendemain même de la convocation du Parlement en Congrès pour approuver la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam, M. Pasqua entend rester libre de toute attache le plus longtemps possible, pour livrer son propre message et, autant que faire se peut, préparer la relève. D'ici à la mi-avril, il s'efforcera, dans une démarche qu'il qualifie de *« typiquement gaulliste »*, de *« rassembler, au-delà de leurs divergences, tous ceux qui veulent affirmer leur liberté de peuple souverain »*. Sans doute, le gros des troupes viendra-t-il de l'électorat de la droite, vieux gaullistes et déçus du chiraquisme, de jeunes séduits par l'idée de l'intégration républicaine, voire des électeurs d'extrême droite déboussolés par la querelle des deux FN. Il sera temps, alors, d'examiner si les conditions sont réunies pour prolonger ce sillon ou si, bon gré, mal gré, il faut dévier un peu vers celui que creuse, pendant ce temps, Philippe de Villiers.

Jean-Louis Saux

PROFIL

PHILIPPE SÉGUIN, LA SOUFFRANCE DU « SACRIFIÉ »

DEPUIS qu'il s'est résigné à une nouvelle candidature de Jacques Chirac à l'élection présidentielle, Philippe Séguin s'est fait une tête de *« génération sacrifiée »*. De ces « quinquas » encore asphyxiés par leurs aînés et déjà poussés dehors par leurs cadets, il est le symbole douloureux. Et comme il ne fait jamais rien à la légère, il faut que sa souffrance n'échappe à personne. Le *« sacrifié »* part donc au sacrifice européen. En grommelant publiquement, comme ce samedi 6 février devant les jeunes militants RPR, sur ces élections *« qui s'apparentent à un vrai jeu de massacre, à un véritable attrape-nigaud »*. Un sacrifié n'en serait pas vraiment un, s'il n'avait conscience de son martyre.

Le président du RPR avait rêvé d'un combat plus prestigieux. Il s'était imaginé hérault de la droite ferraillant trois mois durant contre le gouvernement de Lionel Jospin, tribun charismatique suscitant le respect admiratif de ses alliés, seul capable d'emporter l'enthousiasme des salles. Il avait sans doute envisagé cette heure où, à la tête d'une liste RPR-UDF-DL, de Charles Pasqua à François Bayrou, il devancerait celle, socialiste, de François Hollande et s'imposerait, une fois de plus, à Jacques Chirac, comme le véritable homme fort de l'opposition. Loin devant tous ces jeunes rivaux – tel Nicolas Sarkozy – qui piaffent d'impatience et dont le chef de l'Etat entretient savamment les ambitions. Ce seul objectif suffisait à son ambition et le convainquait de ne laisser personne d'autre que lui prétendre à la tête de liste européenne.

Et puis, M. Pasqua est parti, pour faire son 18 juin. Et puis, M. Bayrou s'en est allé, pour tenter d'entrer dans la carrière. Et M. Séguin est resté, en compagnie du seul et bruyant Alain Madelin. Pour quoi faire ? Pour limiter les dégâts au RPR. La bataille manque soudain de prestige. D'autant que, avant même que ne s'engage la campagne, M. Séguin a déjà beaucoup perdu. Lui, l'héritier gaulliste, n'a pas su empêcher l'ancien résistant, fondateur du RPR, de rompre durement avec son parti. Lui, le président du RPR qui ne voyait que M. Jospin comme adversaire digne de lui, se trouve désormais contraint de répondre aux agressions d'un dirigeant centriste qu'il méprise. Lui qui a revendiqué, et l'a souvent payé, une stratégie autonome à l'égard de l'Elysée depuis les législatives de 1997, en est réduit à invoquer chaque jour le parrainage de sa liste par M. Chirac.

Ce dernier point est sans doute le plus douloureux. La campagne européenne ne lui autorisera pas la moindre distance avec le chef de l'Etat, dont il se doit d'être le lieutenant discipliné. Elle l'a déjà entraîné à aller quérir, à Bordeaux, le soutien de son éternel rival, Alain Juppé. Quel est le comble de M. Séguin ? Sa « chiraquisation ».

P. R.-D.



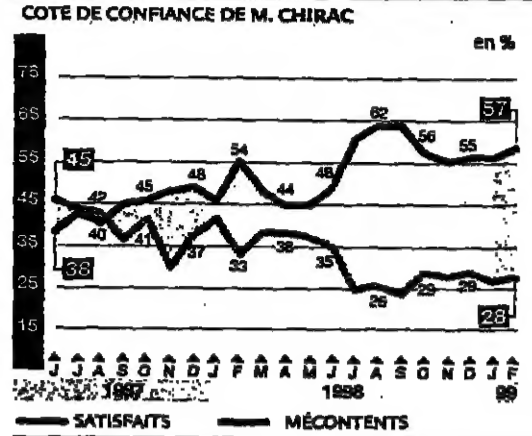


L'opinion crédite M. Chirac et M. Jospin d'une cote de confiance exceptionnelle

Le chef de l'Etat devance désormais régulièrement le premier ministre dans les sondages

La dernière enquête de l'Ifop confirme les indications récentes de l'Insee : le moral des Français reste au plus haut et les deux responsables de l'exécutif sont les premiers bénéficiaires de cette conjoncture encourageante. Depuis six mois, cependant, le président de la République distance peu à peu le premier ministre, qui connaît, en outre, une désaffection croissante des sympathisants du Parti communiste.

LA DERNIÈRE enquête mensuelle de l'Insee a surpris : le moral des ménages, dopé par la baisse du chômage et les gains de pouvoir d'achat engrangés en 1998, continue d'être au plus haut et a atteint, en janvier, un niveau record depuis une douzaine d'années. De même, les chefs d'entreprise témoignent, selon une autre enquête de l'Insee, de leur regain de confiance, après quelques mois d'inquiétude liée aux turbulences financières internationales : l'investissement industriel, deuxième moteur de la croissance avec la consommation, devrait progresser de 5 % en 1999, alors que l'étude précédente, réalisée en octobre, évoquait une possible stagnation (*Le Monde* du 20 février).



Cette conjoncture favorable, après l'euphorie estivale de la Coupe du monde de football, explique largement l'exceptionnelle satisfaction des Français à l'égard des deux responsables de l'exécutif. Selon la dernière enquête de l'IFOP, réalisée du 11 au 19 février auprès d'un échantillon national représentatif de 1 841 personnes et publiée par *Le Journal du dimanche* (daté 21 février), 57 % des personnes interrogées (en hausse de 2 points en un mois) se disent satisfaites de Jacques Chirac, contre 28 % de mécontents. Depuis l'automne 1996, le président de la République a exactement inversé l'attitude de l'opinion publique à son égard : il avait touché le fond de l'impopularité en novembre 1996 (27 % de satisfaits contre 58 % de mécontents).

BRÈVE DÉPRESSION

Depuis huit mois, le chef de l'Etat recueille constamment l'approbation de plus de la moitié des Français. Nettement majoritaire dans toutes les catégories d'âge et de profession, il l'est également chez les sympathisants socialistes et écologistes. Seuls ceux du Parti communiste et du Front national restent, en majorité, mécontents. Enfin, et ce n'est sûrement pas la moindre des satisfactions pour Jacques Chirac, il devance, depuis six mois, le premier ministre. Sans creuser l'écart de façon spectaculaire comme l'avait fait François Mitterrand à son détriment, lorsqu'il était premier ministre entre 1986 et 1988, le président de la République distance cependant Lionel Jospin de 7 points en février ; il avait pris le dessus en septembre (+ 1 point) et grignote du terrain depuis (+ 2 points en octobre, + 4 en novembre, + 6 en décembre). A l'exception de la Sofres, tous les autres instituts (Ipsos, BVA, CSA et Louis-Harris) font le même constat.

Pour autant, l'attitude de l'opinion publique à l'égard du premier ministre reste remarquablement favorable après vingt et un mois passés à l'hôtel Matignon. Exception faite de la brève dépression de janvier 1998 (mouvements de chômeurs) et des records de l'été footballistique, Lionel Jospin bénéficie, depuis son entrée en fonctions, de la confiance d'un Français sur deux, tandis qu'un sur trois est mécontent. Avec 50 % d'indice de satisfaction en février (contre 34 % de mécontents), il fait beaucoup mieux que ses prédécesseurs : usés par l'exercice du pouvoir, Pierre Mauroy en 1983, Jacques Chirac fin 1987, ou Michel Rocard début 1990 plafonnaient, au mieux, à 40 % de personnes satisfaites, tandis qu'Alain Juppé connaissait, à pareille époque, des records de défiance.

Seul Edouard Balladur se situait à un niveau de popularité comparable (51 % en décembre 1994) ; cette similitude peut d'ailleurs être gênante pour le chef du gouvernement, soupçonné par certains d'être pareillement prisonnier de ce haut niveau de satisfaction.

De façon symptomatique, Lionel Jospin bénéficie de la confiance des professions libérales et des cadres supérieurs, mais aussi des professions intermédiaires et des ouvriers ; seuls les commerçants et artisans lui sont défavorables. Enfin, contrairement au chef de l'Etat, majoritaire chez les sympathisants socialistes, Lionel Jospin se heurte au mécontentement de la majorité des gros bataillons de l'opposition (RPR et Démocratie libérale, l'UDF restant partagée).

Gérard Courtois

La désaffection des sympathisants communistes

Si les sondages continuent à lui être très favorables, le premier ministre devrait cependant trouver, dans la dernière enquête de l'IFOP, un vrai motif d'inquiétude. Depuis six mois, les sondages de cet institut font apparaître une faiblesse croissante du soutien que lui accordent les sympathisants du PCF. En septembre 1998, ces derniers étaient encore 76 % à se dire satisfaits de Lionel Jospin (contre 18 % de mécontents), soit une confiance comparable à celle des sympathisants socialistes (86 %). Depuis, l'érosion a été constante : 70 % de satisfaction en octobre, 64 % en novembre, 56 % en décembre, 53 % en janvier et seulement 49 % en février (contre 45 % de mécontents). Soit une baisse de 27 points en un semestre du taux de satisfaction, tandis que le mécontentement chez les sympathisants communistes augmentait de façon symétrique de 26 points. Si ce mouvement se confirme, c'est l'un des points d'appui essentiels de la majorité « plurielle » qui menace de devenir très fragile.

La CGT défend l'inspecteur du travail blâmé par Martine Aubry

L'UNION nationale CGT des affaires sociales (UNAS-CGT) a demandé, vendredi 19 février, « *l'abandon de toute procédure disciplinaire* » à l'encontre d'un inspecteur du travail de Paris, Gérard Filoche (*Le Monde* du 19 février). Apportant « *tout* [son] *soutien* » à M. Filoche, l'UNAS-CGT demande également le retrait de la circulaire datée du 5 janvier dans laquelle le ministère de l'emploi invite les fonctionnaires au « *loyalisme* » et à la « *neutralité* ». Cette circulaire « *veut soumettre à une obligation de loyauté en faveur du pouvoir politique en place tous les agents de l'inspection du travail, y compris les responsables syndicaux* », affirme la CGT. La ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, a engagé une procédure contre M. Filoche « *en vue d'un blâme* ». Elle lui reproche d'avoir « *critiqué ouvertement l'action du gouvernement* » sur les 35 heures, dans un article publié par *Libération* le 18 janvier, manquant ainsi « *à l'obligation de réserve* ».

DÉPÊCHES

■ **ASSURANCE-MALADIE : le secrétaire général de Force ouvrière, Marc Blondel, a plaidé,** samedi 20 février, sur la radio BFM, pour que « *le patronat reste* » gestionnaire de la Sécurité sociale, estimant que « *s'il la quitte, la Sécurité sociale risque ou d'être étatisée complètement, ce qui serait une catastrophe, ou d'être complètement privatisée* ». Le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, avait menacé une nouvelle fois, mercredi 17 février, de quitter les instances paritaires de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) si celle-ci ne « *s'oriente pas vers un redressement* ».

■ **35 HEURES : la fédération CGT de la construction a décidé de** ne pas signer l'accord sur les 35 heures conclu en octobre 1998 dans l'artisanat du bâtiment. Cet accord, signé par les trois autres syndicats (*CFDT, FO et CFTC*) avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), a été étendu, en novembre, à toutes les entreprises de moins de 10 salariés du secteur par la *ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry*. Louis Viannet, alors qu'il était encore secrétaire général de la CGT, s'était montré favorable à la signature de cet accord.

■ ***EUROPÉENNES : Sami Naïr, pressenti pour conduire une liste* du Mouvement des citoyens aux élections européennes, a esti**mé, lundi 22 février, sur RMC, que la liste communiste conduite par Robert Hue ne repose pas sur des « *accords* », mais « *beaucoup plus sur des personnalités* ». « *Cette liste comporte des gens pour et des gens contre* (...). *C'est très précisément ce que nous ne voulons pas faire avec le PS* », a expliqué le vice-président du MDC.

■ **FORMATION : Nicole Péry, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, a affirmé,** samedi 20 février, que si le niveau de formation initiale des actifs ne s'améliore pas, « *notre courbe du chômage risque d'avoir une accélération redoutable* » dans cinq ou six ans. Elle a rappelé que « *40 % de la population active a un niveau de formation initiale inférieur au CAP* », plaidant, à titre personnel, « *pour que l'université s'ouvre beaucoup plus largement aux salariés* ».

Le système de propulsion du « Charles-de-Gaulle » est défaillant

Le porte-avions nucléaire reste immobilisé à quai plus longtemps que prévu

DEPUIS son retour à Brest, le 27 janvier, après une première sortie en mer mouvementée et écourtée pour cause d'incidents dès le début de ses essais (*Le Monde* du 26 et du 30 janvier), le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* connaît des difficultés techniques qui font que le bâtiment reste immobilisé à quai plus longtemps que prévu. Les aléas techniques concernent la partie non directement nucléaire de la propulsion, qui se rapporte au circuit « secondaire » énergétique susceptible d'actionner les turbines. La maîtrise de ces problèmes par les experts chargés de la mise au point du navire, puis par son équipage embarqué, est nécessaire pour lancer le *Charles-de-Gaulle* dans une série d'essais ultérieurs à pleine puissance.

Les dysfonctionnements du porte-avions ont été identifiés. Ils sont le fait de roulements à billes dans les moteurs électriques – chacun pèse 2 tonnes – qui activent les pompes du circuit « secondaire » voué à transformer l'eau, chauffée par la réaction nucléaire, en vapeur pour actionner une turbine. C'est le principe des réacteurs dits à boucles, mis au point sous le contrôle du groupe Technicatome, à partir de sa compétence déjà acquise sur la propulsion des sous-marins nucléaires.

Des pompes analogues à celles du *Charles-de-Gaulle* ont été installées sur un banc d'essai, à terre, pour fiabiliser le système, avant une décision éventuelle de prélever les turbines à bord du porte-avions pour, le cas échéant, leur appliquer les modifications nécessaires. A ce jour, aucune option n'a été arrêtée : soit on reprend les essais en mer et on remettra plus tard à niveau les matériels défaillants ; soit on exécute sur-le-champ les travaux et on devra réajuster le calendrier des essais à venir, qui prévoit la mise en service du navire début 2000 au plus tard.

Quelle que soit la solution retenue, une fois validée la propulsion, le *Charles-de-Gaulle* doit reprendre une série d'essais en mer à pleine puissance, notamment pour les manœuvres de l'avion embarqué Rafale. Ce rendez-vous requiert un circuit d'énergie qui fonctionne sans à-coups.

« SORTIES TRIOMPHALES »

Il restera encore à régler le niveau des responsabilités, entre les fournisseurs, leurs sous-traitants, les autorités chargées de la maîtrise d'œuvre des travaux et l'administration qui contrôle ce programme. Ce qui n'est pas le moindre des contentieux soulevés par ces incidents.

Au ministère de la défense, on laisse entendre que le porte-avions évitera dorénavant les « *sorties triomphales* », en toute transparence, devant la presse internationale, comme ce fut le cas pour sa première sortie du 26 janvier. Au cours des essais, qui doivent durer un an, des adaptations techniques « *normales* » seront encore nécessaires.

Le Charles-de-Gaulle, dont le coût est estimé à 19 milliards de francs (près de 2,9 milliards d'euros) sans ses avions et ses armements embarqués, soit 15 % de plus que le devis initial, est en quelque sorte un prototype qui réunit de très nombreuses innovations, à commencer par la propulsion nucléaire, l'intégration d'un avion de combat totalement nouveau, des systèmes de stabilisation originaux, des équipements avancés de traitement de données et des panoplies embarquées de défense antimissiles entièrement inédites.

Jacques Isnard

La droite en tête d'une cantonale partielle dans le Doubs

BESANÇON
de notre correspondant

L'atypique candidat de l'opposition Daniel Leroux (UDF), maire de Mont-de-Laval, arrive largement en tête de l'élection cantonale partielle organisée, dimanche 21 février, dans le canton de Russey (Doubs) pour élire le successeur de Jean-François Humbert (UDF), président de la région de Franche-Comté et sénateur du Doubs.

Contraint d'abandonner son siège de conseiller général pour se conformer à la législation sur le cumul des mandats, M. Humbert, qui avait été élu à la présidence du conseil régional avec l'assentiment de la gauche au mois de mars 1998, avait donné sa bénédiction à M. Leroux, défenseur de « *l'écologie rurale* ». Cette investiture avait aussitôt provoqué la division de la droite locale (*Le Monde* daté 21-22 février).

Ce handicap n'a pas gêné M. Leroux, investi par l'UDF et le RPR, qui obtient 40,93 % des voix à l'issue du premier tour. Il devance ainsi de plus de dix points son concurrent de droite Henri Maillol (RPR), élu FNSEA à la chambre d'agriculture et président de l'Association du massif du Jura, soutenu par le secrétaire cantonal du RPR. Le candidat socialiste Gilles Robert maintient son score de mars 1998. Tous les autres candidats sont éliminés.

Jean-Pierre Tenoux

Canton du Russey (premier tour)
I., 4 232 ; V., 2 606 ; A., 38,42 % ; E., 2 458.
Ball. : Daniel Leroux, UDF, m. de Mont-de-Laval, 1 006 (40,93 %) ; Henri Maillot, RPR diss., 746 (30,35 %) ; Gilles Robert, PS, adj. m. du Russey, 669 (27,22 %).
Elim. Jeannine Eckert, PCF, 14 (0,57 %) ; Eliane Simonin, Parti fédéraliste, 23 (0,94 %) : Jean Besançon, div. g., 0 (0 %).
[15 mars 1998 : I., 4 242 ; V., 3 210 ; A., 24,33 % ; E., 3 086 ; Jean-François Humbert, UDF-PPDF, c. r., 1 986 (64,36 %) ; Gilles Robert, PS, 849 (27,51 %) ; Maurice Vuillemoz, FN, 186 (5,99 %) ; Jeannine Eckert, PCF, 33 (1,07 %) ; Jean Besançon, div. g., 33 (1,07 %).]

SPOLIATION Dans un entretien au *Monde*, le secrétaire général du Congrès juif mondial (CJM), le rabbin Israël Singer, estime que *la* commission sur la spoliation des juifs présidée par Jean Mattéoli, qui devrait rendre son rapport fin 1999, est *« une bonne chose ». « La dépossession des biens est une partie du processus de dépossession des droits et de mise à mort des juifs. »* ● L'INTERVENTIONNISME DU CJM sur cette question a suscité les critiques de l'ancien et de l'actuel présidents du Conseil représentatif des institutions juives (CRIF), Théo Klein et Henri Hajdenberg. ● LES « MNR », ces œuvres d'art appartenant en général à des juifs et qui ont été retrouvées après la guerre dans l'ex-Reich, ont été retirées de l'hôtel Matignon et du palais de l'Elysée. ● L'ÉTUDE DES AVOIRS JUIFS déposés dans les compagnies d'assurances s'annonce difficile.

Pour Israël Singer, la commission Mattéoli est une « bonne chose »

Le secrétaire général du Congrès juif mondial estime que la mission d'étude sur la spoliation des juifs permettra de « rendre son histoire » à la communauté. Critiqué pour son interventionnisme en France, M. Singer juge « impossible de discuter d'un principe universel de façon purement locale »

« Le Congrès juif mondial (CJM) a protesté contre la présence, dans *les bâtiments officiels français*, de biens culturels qui pourraient avoir pour origine la spoliation. Que pensez-vous de la façon dont *la France traite cette question ?*

– La création d'une commission d'étude sur la spoliation des juifs en France [présidée par Jean Mattéoli] est une *bonne idée dans la mesure* où cette initiative place la France dans le camp des pays qui estiment essentiel de dire la vérité sur la pire des tragédies de l'histoire, une tragédie dans laquelle était impliquée ce pays. Cette mission s'occupe des choses et non des gens mais la dépossession des biens est une partie du processus de dépossession des droits et de mise à mort des juifs. Mon objectif, c'est que les Suisses, les Allemands, les Français, les Belges (qui comme les Français se partagaient entre collaborateurs et résistants) me rendent mon histoire. Je veux également que les Etats-Unis, qui n'ont pas laissé entrer suffisamment de juifs persécutés et qui ont gardé dans les coffres de leurs banques de l'argent qui appartenait à des juifs, me rendent cette histoire. Voilà ce que représente pour moi la mission Mattéoli. Que celle-ci s'acquitte comme il convient de sa tâche est une autre question. Beaucoup de pays font de la bonne historiographie et paient mal, d'autres paient bien et font des mauvaises études. L'Allemagne paie, sans faire de mission. Cela dépend...

– En semblant se focaliser sur la question des « biens culturels », notamment les tableaux, ne courez-vous pas le risque de faire *croire que la population juive de* l'époque était composée de riches collectionneurs, ce qui est loin d'être le cas ?

– *Vous avez raison.* Les pauvres effets qui ont été volés aux juifs m'intéressent autant que les richesses. Prenez la question des polices d'assurance, le moyen par lequel les gens sans fortune investissaient autrefois. Dans ces polices, ce que je recherche, c'est le nom de l'assuré et le nom de ses héritiers. A partir de là, je pourrai construire l'image de toute une famille et obtenir un instantané de la société dans laquelle elle vivait. La somme, elle, m'importe peu. Je n'aime pas le terme de « spoliation », car il ne désigne pas l'enjeu de notre action. Ce que je veux, c'est « réhumaniser » les morts et les restaurer dans leurs droits et leurs propriétés, même si je sais qu'ils n'en profiteront plus jamais et que le monde qui a été détruit ne sera jamais remplacé. Ma démarche est avant tout spirituelle. Parler de banques ou de peintures est certes spectaculaire. Mais ce n'est pas en déplaçant un tableau à Jérusalem ou à New York qu'on accomplira cette tâche. Il faut cependant manifester de façon tangible que justice a été rendue.

– Lors de la conférence internationale de Washington, en décembre 1998, le directeur exécutif du CJM s'est dit favorable à une mise aux enchères des « musées nationaux récupération ». Etes-



ISRAËL SINGER

vous partisan de cette solution ?

– Non. Certains de mes collaborateurs l'étaient. Moi, je n'ai pas de réponse, je n'ai qu'une question. J'aimerais savoir ce que les Français ont l'intention de faire de ces œuvres. Tout ce que je sais, c'est qu'elles n'appartiennent pas à l'Etat, qui n'en est que le gardien. Peut-être a-t-*il* une réponse.

– Pensez-vous que l'inventaire de la spoliation fait par la mission Mattéoli permettra de clore le dossier ?

– La mission Mattéoli est un excellent premier pas. A partir des résultats obtenus, on peut faire des évaluations et des pourcentages et, ensuite, des recommandations. La commission Paul Volcker pour les comptes en déshérence dans les banques suisses, qui a joué un rôle analogue, n'a retrouvé que 7 % des dossiers, le reste ayant été détruit, mais elle a servi de catalyseur : le gouvernement helvétique a conclu, à l'été 1998, un accord sur une somme de 1,25 milliard de dollars, même si la commission Volcker n'avait identifié qu'une centaine de millions. Je ne fais pas de suggestion au gouvernement français, mais ce que je souhaite, c'est qu'une correction soit apportée à *l'histoire*, de façon à ce que nous-mêmes et le monde apprenions que les juifs ne forment pas un peuple de persécutés passifs !

– Que pensez-vous des actions en nom collectif intentées par des survivants de la Shoah devant des tribunaux *américains contre des* banques françaises qui ont des succursales aux Etats-Unis ?

– Je suis opposé, dans tous les cas, au boycott *ainsi qu'aux sanctions* économiques. Particulièrement en tant que juif. Même s'agissant de l'Allemagne. Même s'agissant de la fusion projetée entre *Deutsche* Bank et Bankers Trust. Mais je sais aussi qu'il y a des gens dans la communauté juive, aux Etats-Unis, qui ne partagent pas ma façon de voir. Si je n'obtiens pas de résultat par ma méthode, ces personnes seront un jour plus puissantes que moi et utiliseront ce moyen de pression. Toute entreprise qui veut faire des affaires avec le monde occidental doit être consciente qu'il y a des gens qui veulent engager des boycotts. N'oubliez pas que Cuba subit des sanctions économiques depuis trente ans. Je ne crois pas que M. Castro *soit à ce point un monstre*, d'autant que ces sanctions ne pèsent pas sur lui mais sur son peuple. Mais ces sanctions ont été imposées parce *qu'il y a en Floride une majorité* de gens qui n'aime pas ce personnage. Pareille situation pourrait se reproduire si on n'avait aucune sensibilité *aux demandes des juifs. Les* partisans du boycott peuvent un jour l'emporter. Personnellement, je ne le souhaite pas.

***– Que répondez-vous à ceux qui,* comme l'ancien président du CRIF, Théo Klein, demandent au CJM de rester en dehors de la question des spoliations en France ?**

– La vérité est que malgré tout son courage, Théo Klein a besoin d'appuis extérieurs. Quant à la preuve de l'insuffisance de ses forces, la voici : pendant cinquante ans, il n'a pas réussi à obtenir satisfaction. Je me sens très proche d'un homme comme Théo Klein, ou du Renouveau juif lors de sa création. Mais j'estime qu'il est absolument impossible de discuter d'un principe universel de façon purement locale. »

Propos recueillis par Nicolas Weill

Les diverses formes de spoliation

● **Biens culturels** : une enquête est en cours sur les 2 000 œuvres d'art détenues *« à titre précaire »* par l'Etat (les Musées nationaux récupération, MNR). Sur quelque 680 tableaux étudiés, 75 proviendraient de collections juives spoliées. Le destin de la vente, après la guerre, par l'administration des Domaines, de quelque 13 000 objets d'art en déshérence demeure encore inconnu.

● **Comptes et titres** : environ 3,4 milliards de francs de l'époque (5,8 milliards de francs actuels) provenant de comptes bancaires et de comptes-titres bloqués appartenant à des juifs ont transité par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de 1941 à 1944. Ce chiffre recouvre uniquement les comptes qui ont fait l'objet de prélèvements pendant la période de l'Occupation. Il resterait aujourd'hui, à la Caisse des dépôts et consignations, environ 60 millions de l'époque (102 millions de francs actuels).

● **Drancy** : l'étude des sommes laissées par les internés du camp de Drancy, où 67 000 déportés juifs de France sont passés avant de partir vers des camps d'extermination, a fait apparaître qu'il est demeuré à la CDC 9,5 milliards de francs de l'époque (16,1 milliards de francs actuels).

● **Biens mobiliers** : il s'agit d'une spoliation exclusivement allemande. Près de 70 000 appartements juifs ont été saisis par la *Dienststelle Westen* (bureau ouest du service allemand de confiscation des biens juifs), dont deux tiers en France. Un service de restitution, confié au Fonds social juif unifié, a fonctionné dans la communauté juive. Les résultats restent à quantifier.

Des divergences se font jour au sein de la communauté juive de France

L'INTERVENTIONNISME de plus en plus marqué du Congrès juif mondial (CJM) sur la question des spoliations met dans l'embarras une partie de la communauté juive de France. Le 19 octobre 1998, lors de l'élection du président du Congrès juif européen, le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Henri Hajdenberg, s'est vu préférer l'Allemand Ignatz Bubis. Pour la première fois depuis longtemps, ce siège échappait à l'une des deux communautés juives les plus importantes d'Europe – l'anglaise et la française – pour échoir au président du Conseil central des Juifs en Allemagne. Signe d'une renaissance du judaïsme à l'Est ? Peut-être. Mais Henri Hajdenberg n'exclut pas que les critiques qu'il a formulées à Londres, sur la manière dont le CJM mène la campagne des spoliations dès lors qu'il s'agit de la France, aient eu des effets.

MÉTHODES DE CHIFFRAGE

« J'ai notamment réagi au fait que dans la World Jewish Restitution Organization [un organisme chargé de gérer la question des biens juifs en déshérence qui émane du CJM et de l'Agence juive israélienne] *il n'y ait pas d'Européen*, commente-t-il. *J'ai trouvé cela anormal. Je reconnais au CJM le droit de donner son avis mais il prend des positions au nom du judaïsme mondial sans avoir de fonctionnement démocratique. Il s'agit d'une organisation américaine dont le centre est composé de quelques personnes entrées dans un mode de fonctionnement très médiatisé. Le CJM ne connaît pas la société française et ne prend pas en compte son histoire particulière. »*

Le secrétaire général du Congrès juif mondial, Israel Singer, a également été vertement critiqué par l'ancien président du CRIF, Théo Klein. Dans un texte publié par *Le Monde*, Théo Klein exhortait ainsi le Congrès juif mondial à respecter *« l'indépendance de la communauté juive de France »*, *« dont une partie* [des dirigeants] *a combattu dans les réseaux de résistance »* et qui ont *« su établir un dialogue annuel, ouvert, avec le chef du gouvernement français »*. Serge Klarsfeld, membre de la commission Mattéoli sur la spoliation des juifs, estime en revanche que le CJM a *« défendu efficacement les juifs »*. *« Parmi les 76 000 déportés juifs de France, il y en avait 20 000 qui étaient "de passage" comme les juifs de Bade et du Palatinat, ou ceux de Belgique. »* Qui est habilité à parler au nom de ceux-là ?

Les divergences de vues ne manquent pas non plus à l'intérieur même de la communauté juive de France sur l'évaluation des biens, alors que se profile, pour fin 1999, la remise du rapport définitif de la commission Mattéoli. Nul ne se risque à donner, sur la bases des résultats actuellement fournis par la mission, une évaluation globale de ce qui demeure à restituer. En revanche, les méthodes de chiffrage donnent lieu à des débats. Henri Hajdenberg estime ainsi qu'il ne faut pas s'engager dans l'évaluation du coût des interdictions professionnelles découlant des lois de discrimination mises en place par Vichy, *« même si la mission Mattéoli doit faire un point là-dessus »*.

Serge Klarsfeld n'est pas de cet avis. *« Des dizaines de milliers de chefs de famille ont été empêchés de travailler pendant trois ou quatre ans*, souligne le président de la Fédération des fils et filles de déportés juifs de France. *Il faut ajouter à cette spoliation par interdiction professionnelle le travail forcé effectué par les juifs des Groupes de travailleurs étrangers. Sur les 330 000 juifs que la France comptait à l'époque, 100 000 ont été empêchés de travailler. Selon les estimations minimales, le salaire mensuel moyen était de 3 000 francs – ce qui donne quelque 3 milliards de francs de l'époque par an* [environ 5 milliards de francs actuels]. *On ne peut sûrement pas se limiter aux chiffres de la spoliation effectuée à Drancy. »*

N. W.

Les Musées nationaux récupération (MNR) ont quitté les palais de la République

SIX BERGÈRES, dont quatre d'époque Louis XVI, une commode Louis XV, deux encoignures, un tapis, deux coffrets à bijoux, un grand bronze – un tirage du célèbre *Baiser* de Rodin – et douze tableaux, parmi lesquels deux Pannini, un Moreau, un Breughel – dont on ne précise pas le prénom – et quelques œuvres d'école française ou anglaise : ces pièces qui, dans les inventaires publics, sont frappés du sigle MNR (Musées nationaux récupération) et OAR (objets d'art récupération) ont quitté l'hôtel Matignon pour les réserves du Musée du Louvre ou les entrepôts du mobilier national. On peut voir le Rodin, depuis décembre 1998, dans le jardin des Tuileries.

La même opération a eu lieu au palais de l'Elysée et dans les annexes de la présidence de la République – hôtels Marigny et de l'Alma, châteaux de Rambouillet et de Trianon, fort de Brégançon, rue de l'Elysée. Commodes, fauteuils, tapis, consoles, chaises : une cinquantaine de meubles, presque tous du XVIII[e] siècle, ont été retournés avec cinq toiles anonymes des XVIII[e] et XIX[e] siècles, un buste de la marquise de Pompadour et la figure centrale en bronze des *Trois grâces* de Maillol. Il s'agit là d'œuvres décoratives de qualité, mais on n'y trouve aucun des chefs-d'œuvre signalés par le Congrès juif mondial, qui faisait état de 18 Renoir, 12 Monet, 9 Degas, 1 Picasso et 1 Rembrandt.

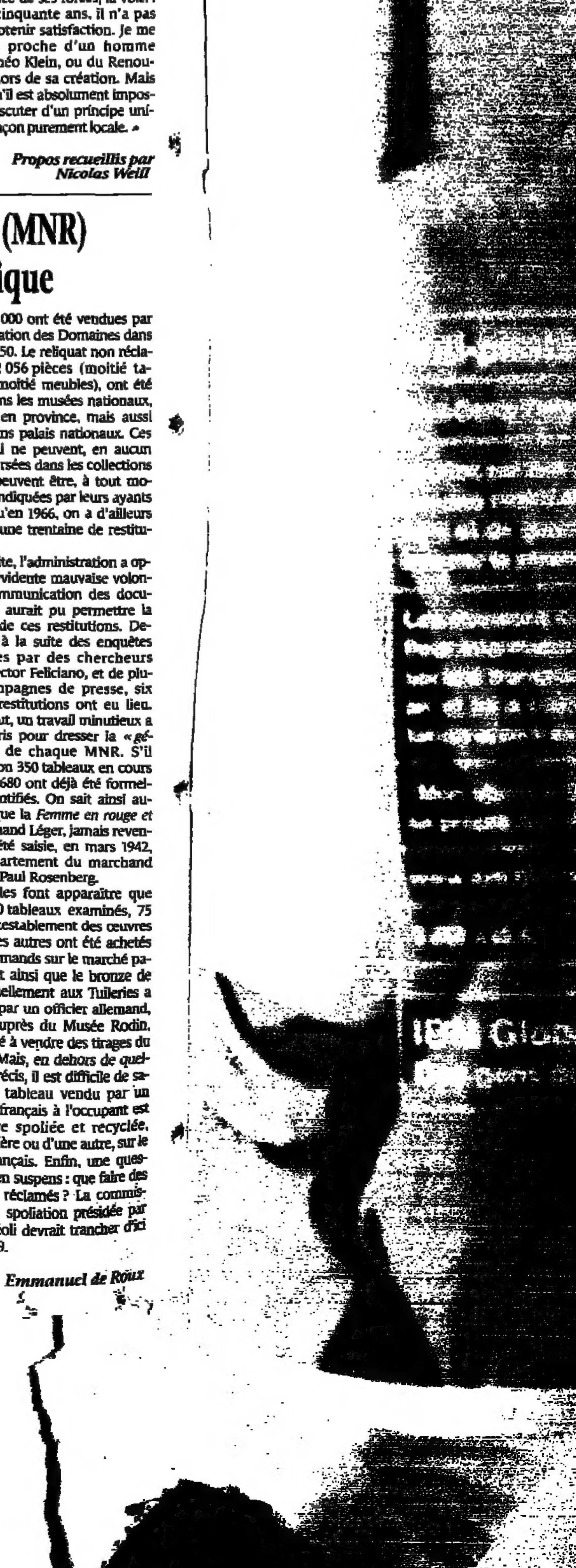
LÉGITIMES PROPRIÉTAIRES

Les sigles MNR et AOR marquent les œuvres issues de collections françaises, appartenant d'habitude à des propriétaires juifs, et qui, après avoir été pillées par les nazis pendant la guerre, ont été retrouvées sur le territoire de l'ex-Reich. Sur 96 800 œuvres disparues, 61 257 ont été rapatriées et 45 441 ont été redonnées à leurs légitimes propriétaires entre 1944 et 1949. Le reste a été exposé au château de Compiègne entre 1950 et 1954. Sur les 15 816 pièces non revendiquées, environ 13 000 ont été vendues par l'administration des Domaines dans les années 50. Le reliquat non réclamé, soit 2 056 pièces (moitié tableaux et moitié meubles), ont été répartis dans les musées nationaux, à Paris et en province, mais aussi dans certains palais nationaux. Ces œuvres qui ne peuvent, en aucun cas, être versées dans les collections de l'Etat, peuvent être, à tout moment, revendiquées par leurs ayants droit. Jusqu'en 1966, on a d'ailleurs procédé à une trentaine de restitutions.

Par la suite, l'administration a opposé une évidente mauvaise volonté à la communication des documents qui aurait pu permettre la poursuite de ces restitutions. Depuis 1996, à la suite des enquêtes entreprises par des chercheurs comme Hector Feliciano, et de plusieurs campagnes de presse, six nouvelles restitutions ont eu lieu. Mais surtout, un travail minutieux a été entrepris pour dresser la *« généalogie »* de chaque MNR. S'il reste environ 350 tableaux en cours d'examen, 680 ont déjà été formellement identifiés. On sait ainsi aujourd'hui que la *Femme en rouge et vert* de Fernand Léger, jamais revendiquée, a été saisie, en mars 1942, dans l'appartement du marchand de tableau Paul Rosenberg.

Ces études font apparaître que sur les 680 tableaux examinés, 75 sont incontestablement des œuvres spoliées. Les autres ont été achetés par les Allemands sur le marché parisien. C'est ainsi que le bronze de Rodin actuellement aux Tuileries a été acquis par un officier allemand, en 1942, auprès du Musée Rodin, seul habilité à vendre des tirages du sculpteur. Mais, en dehors de quelques cas précis, il est difficile de savoir si un tableau vendu par un marchand français à l'occupant est une œuvre spoliée et recyclée, d'une manière ou d'une autre, sur le marché français. Enfin, une question reste en suspens : que faire des MNR non réclamés ? La commission sur la spoliation présidée par Jean Mattéoli devrait trancher d'ici à la fin 1999.

Emmanuel de Roux



La recherche des contrats d'assurance en déshérence se révèle difficile

LA QUESTION des avoirs juifs et des compagnies d'assurances est beaucoup moins avancée que les travaux de la mission d'étude présidée par Jean Mattéoli sur la spoliation des juifs de France par les banques (*Le Monde* du 4 février). En juin 1998, un comité de surveillance présidé par Jacques-Henri Gougenheim, ancien président de la banque Worms, s'est vu confier la tâche de *« mettre à jour les pratiques discriminatoires que les autorités de Vichy et l'occupant ont pu instituer à l'égard des assurés considérés comme juifs »*. Ce comité est également chargé de retrouver *« les contrats en déshérence, analyser leur traitement et proposer des mesures concrètes »*.

Le rapport d'étape sur les préjudices subis remis à la fin du mois de décembre au premier ministre constate que les *« contrats d'assurance ont pu, par leur non-application ou leur mauvaise application, se trouver à l'origine de préjudices »*. La mission préfère le terme de *« préjudices subis »* à celui de spoliation. *« Le concept de spoliation n'est pas adapté pour désigner les sommes que les assurés n'ont pas reçues alors même qu'elles ont été versées, ni pour décrire les droits qu'avait créés en leur faveur le paiement des primes qu'ils ont été empêchés de payer »*, indique le rapport dans son introduction.

AUCUNE TRACE DANS LES ARCHIVES

La tâche se révèle difficile parce que l'Etat français présente la particularité, contrairement à la plupart des autres pays d'Europe, de n'avoir jamais confisqué les contrats d'assurance sur la vie souscrits par des assurés présumés juifs. Il n'y a donc aucune trace de ces contrats dans les archives publiques. L'un des rares moyens de recherche consiste à recenser les correspondances entre les sociétés d'assurances, les assurés et le Commissariat aux questions juives.

Une ordonnance allemande de mai 1941, reprise par les lois raciales de Vichy, avait conduit à l'instauration d'une discrimination explicite en matière d'accès à l'assurance. Il était notamment interdit de souscrire un contrat avec constitution de rente viagère auprès des compagnies de droit commun, ce « monopole » étant réservé à un organe de la Caisse des dépôts et consignations.

Le plus souvent, ces contrats n'avaient pas fait l'objet de demande de règlement soit parce que les souscripteurs avaient disparu, soit parce que les bénéficiaires avaient disparu ou oublié l'existence du contrat. Il existe donc de nombreux contrats dits « non réclamés », puisque la législation n'impose pas aux assureurs de rendre ces sommes. Quelque quarante mille contrats ont ainsi été répertoriés chez l'assureur Axa avant le 31 décembre 1945, chiffre que la compagnie se refuse à commenter. Il faudra ensuite croiser ces listes avec celles des déportés, ce que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) n'a pas encore autorisé. Selon le comité, *« Les compagnies d'assurances ont globalement appliqué la réglementation élaborée par les autorités d'Occupation et celles de Vichy. »*

Parallèlement à ces travaux, six assureurs européens (le français Axa, l'allemand Allianz, l'italien Generali et les trois suisses Winterthur, Zurich et Bâloise) sont visés par une plainte déposée en nom collectif à New York par des survivants et leurs héritiers. Pour tenter de régler le conflit à l'amiable, les six compagnies ont décidé de participer activement aux travaux d'une Commission internationale des demandes d'indemnisation en matière d'assurance pour la période de l'Holocauste.

Pascale Santi





Publicité

une « bonne chose »

nationaux récupérati[illegible]
té les palais de la Répu[illegible]

se révèle difficil[illegible]

Lire page 22

Lire page 13

Lionel Jospin annonce un ensemble de mesures destinées à consolider la vie associative

Les crédits du fonds de formation sont portés à 40 millions de francs (6,09 M€) pour 1999

Le premier ministre Lionel Jospin a annoncé, dimanche 21 février, en clôture des premières Assises nationales de la vie associative, une série de mesures attendues de longue date par les responsables du secteur. Estimant que « les associations sont un des piliers de la République », M. Jospin a notamment indiqué que le Fonds national de développement de la vie associative sera doté de 40 millions de francs (6,09 M€) en 1999.

« *IL N'Y A PAS de scoop, mais il y a la confirmation de mesures qu'on réclamait depuis vingt ans ; c'est le début d'un processus, la mise en place d'une véritable concertation.* » Cette réaction d'un dirigeant de coordination associative résume le sentiment de la plupart des deux mille cinq cents personnes qui ont participé aux Assises nationales de la vie associative, samedi 20 et dimanche 21 février à l'Arche de la Défense (Hauts-de-Seine). Le premier ministre, qui avait pris l'initiative de cette première rencontre entre les pouvoirs publics et le monde associatif, et y avait dépêché huit membres du gouvernement, s'est employé à mobiliser les responsables en annonçant les mesures qu'ils espéraient et en les assurant de la reconnaissance de la puissance publique.

● **Reconnaissance.** – « *Les associations sont un des piliers de la République* », a déclaré Lionel Jospin. « *Alors que chacun constate l'essor de l'individualisme et craint la fragmentation de notre société, les associations sont le lieu privilégié où se combinent l'aspiration des individus à l'émancipation et à l'action collective* ». Elles « *génèrent de la civilité, du lien social, de la fraternité* » et « *concourent à l'intérêt général* », a ajouté le premier ministre. Leur rôle doit donc « *être pleinement reconnu* » et elles doivent « *recevoir le soutien des pouvoirs publics* ».

● **Bénévolat.** – « *Il faut rapidement aboutir à l'extension du congé pour représentation* », a affirmé, samedi 20 février, Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, en suggérant que chaque ministère dresse la liste des organismes et des lieux de concertation dans lesquels les responsables associatifs doivent siéger « *sans que cela leur pose de problèmes par rapport à leurs employeurs* ». Lionel Jospin a, pour sa part, souhaité que le congé de représentation, déjà prévu dans certains secteurs, « *soit étendu, par voie d'arrêté, dans le champ de chaque ministère concerné* ».

● **Formation.** – La revalorisation du Fonds national de développement de la vie associative (FNDVA), destiné à la formation, constituait l'une des revendications les plus importantes d'un monde associatif. Les fédérations associatives souhaitaient que ce fonds soit doté annuellement de 100 millions de francs (15,24 M€), au lieu des 24 millions de francs (3,65 M€) alloués pour 1999 (prélevés sur le PMU). Lionel Jospin a annoncé que les crédits seront portés à 40 millions de francs (6,09 M€) dès cette année.

> « Je souhaite que les associations (...) assurent une représentation équilibrée des hommes et des femmes », a affirmé le premier ministre

● **Volontariat.** – Dans le prolongement de la suppression du service national, « *un volontariat civil de droit public sera engagé* » pour permettre à des jeunes de dix-huit à vingt-huit ans de participer à des missions d'intérêt général, pour une durée comprise entre six et vingt-quatre mois. « *Sans concurrencer le plan d'emploi pour les jeunes, ces volontaires civils pourront, dans les domaines de la cohésion sociale et de la solidarité, remplir des missions auprès d'associations* », a précisé le chef du gouvernement.

● **Engagement des jeunes.** – Pour favoriser l'engagement des jeunes, et en particulier des mineurs, deux approches s'opposent : abaisser la « majorité associative » à treize ans ou instaurer une sorte de tutelle, des adultes parrainant les mineurs, afin de contourner l'obstacle légal – ce que font déjà les « *associations juniors* ». Lionel Jospin a choisi la deuxième voie, en indiquant que « *l'Etat facilitera la création d'associations juniors* ».

● **Engagement des femmes.** – Nombreuses à la base, les femmes sont peu représentées aux postes de responsabilité. « *Je souhaite que les associations, lorsqu'elles désigneront leurs représentants dans les instances officielles, assurent une représentation équilibrée des hommes et des femmes* », a affirmé le premier ministre, précisant que « *les contrats d'objectifs signés avec l'Etat tiendront compte des évolutions constatées sur ce point...* » Et d'ajouter : « *... Même si je sais que l'Etat lui-même a de singuliers progrès à faire.* »

● **Financement.** – Etre financées, non plus au coup par coup, en fonction de projets, mais bénéficier de fonds qui assurent la pérennité des structures : « *Cette demande est légitime*, a estimé le chef du gouvernement, *c'est pourquoi je souhaite que les contrats d'objectifs pluriannuels soient généralisés.* » De telles procédures, déjà mises en place dans le cadre de la politique de la ville, « *devront être étendues progressivement à l'ensemble du champ associatif* », a promis Lionel Jospin. Par ailleurs, une mission d'accueil et d'information doit être mise en place dans chaque département afin de faciliter les relations entre l'administration et les associations.

● **Fiscalité.** – Christian Sautter, *secrétaire d'Etat chargé du budget*, avait annoncé, la veille du discours du premier ministre, deux mesures fiscales espérées par le monde associatif. La date d'application d'une instruction fiscale du 15 septembre 1998, qui redéfinit les critères de soumission aux impôts commerciaux des associations ayant des activités marchandes, initialement prévue le 1er avril 1999, est reportée au 1er janvier 2000. D'autre part, seront exonérées de tout impôt commercial, et donc de toute déclaration, les associations qui ont une activité commerciale leur permettant de financer leur projet, en deçà de 250 000 francs (38 109 €) de chiffre d'affaires annuel. Un seuil jugé trop bas par les intéressés, à en croire les réactions de la salle.

● **Représentation.** – « *Il nous faut un forum de concertation permanente, sur toutes les questions où les associations peuvent nourrir le débat démocratique* », a encore affirmé le premier ministre, en saluant « *la volonté du mouvement associatif de se doter d'une instance représentative* ». La Conférence permanente des coordinations associatives, qui réunit douze présidents de coordinations, cherche en effet à s'imposer comme l'interlocuteur de l'Etat (*Le Monde* du 20 février). Lionel Jospin a donné son aval à ce mouvement en déclarant que « le gouvernement est prêt à s'associer à cette démarche ».

● **Europe.** – *Le premier ministre* s'est engagé à ce que le gouvernement contribue à améliorer, à l'échelle européenne, l'accès des associations aux fonds communautaires, beaucoup d'entre elles n'étant pas informées de programmes dont elles pourraient bénéficier, ou étant rebutées par la lourdeur des procédures.

● **Centenaire.** – Le cadre de la loi de 1901 « *reste assurément pertinent* », mais « *il peut recevoir d'utiles aménagements* », a estimé Lionel Jospin, qui a proposé de fixer le centenaire de la loi de 1901 comme échéance pour mesurer l'avancement de l'ensemble de ces chantiers. La célébration doit donner lieu à « *une grande Fête de la citoyenneté, pour laquelle toutes les associations sont invitées à se mobiliser* ». Une mission interministérielle sera créée à cet effet. Elle sera présidée par l'ancien député socialiste de l'Allier, Jean-Michel Belorgey, spécialiste des questions sociales, déjà chargé par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, d'une mission de réflexion sur l'avenir des structures consacrées à la lutte contre les discriminations.

Marie-Pierre Subtil

Les inondations dans l'Est font deux morts et perturbent la circulation routière

La navigation est stoppée sur le Rhin

HABITATIONS évacuées, routes coupées, navigation sur le Rhin paralysée : les inondations provoquées ces derniers jours par la pluie et la fonte des neiges, dans l'est de la France, ont causé deux décès et fortement perturbé la circulation fluviale et routière.

Une femme d'une cinquantaine d'années est morte noyée dans la petite rivière du Giessen, en Alsace, transformée en torrent par la crue. Elle était tombée accidentellement d'un pont, samedi 20 février après-midi, puis avait été emportée par le courant. Dans le département de l'Ain, un automobiliste âgé de quatre-vingt-neuf ans est mort noyé, dimanche matin, à Villieu-Loyes-Mollon après avoir ignoré une déviation mise en place dans la nuit par les gendarmes sur une départementale inondée par l'Ain.

Dans la nuit de samedi à dimanche, le trafic fluvial sur le Rhin a été arrêté sur près de 200 kilomètres entre Bâle (Suisse) et Germersheim, en aval de Karlsruhe (Allemagne), zone où le fleuve marque la frontière franco-allemande. Entre 50 et 100 bateaux étaient encore immobilisés lundi matin, et la navigation devrait être stoppée jusqu'à mercredi.

C'est en Franche-Comté, où l'on dénombrait, lundi matin, une vingtaine de coupures de routes, que les inondations ont fait le plus de dégâts. Samedi, plusieurs habitations ont dû être évacuées, notamment une maison de retraite à Ronchamp (Haute-Saône). La préfecture de la Haute-Saône a appelé à « *la plus grande vigilance* » en cas de nouvelles précipitations. A Paris, les voies sur berge rive gauche ont été fermées à la circulation, lundi matin, en raison de la montée des eaux de la Seine.

COULÉE DE NEIGE

Par ailleurs, en montagne, le fort enneigement et les mauvaises conditions météorologiques continuent de provoquer des avalanches. Trois randonneurs perdus dans le dôme de la Vanoise (Savoie), depuis mardi 16 février, et réfugiés dans un large trou creusé dans la glace, n'avaient toujours pas pu être secourus, lundi matin, à cause du mauvais temps.

A Châtel, en Haute-Savoie, une coulée de neige a partiellement recouvert, samedi, une piste balisée sur laquelle ne skiait personne. Une autre avalanche a coupé, dimanche matin toujours en Haute-Savoie, une route reliant Taninges et Les Gets, sur laquelle ne circulait aucun véhicule. Dans ce même département, l'accès à la station du Praz-de-Lys devait être impossible pendant au moins deux jours du fait d'une coulée de neige. Quelque deux cent cinquante vacanciers, qui se dirigeaient vers cette station de sports d'hiver, étaient bloqués depuis dimanche après-midi aux Gets, où la mairie les a hébergés dans une salle polyvalente.

M. Allègre revient sur les heures supplémentaires des enseignants

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION nationale s'est engagé à ne plus réviser les heures supplémentaires des enseignants, qu'il avait diminuées l'été 1998, afin, selon lui, de créer des emplois. « *J'ai cru bien faire* », a expliqué M. Allègre, dimanche 21 février sur TF 1. Avec cette baisse du tarif des heures supplémentaires, annoncée en août par le ministère, « *chaque enseignant perdait 120 francs par mois en moyenne pour créer 20 000 emplois-jeunes* », a affirmé le ministre. « *Cela n'est pas passé* » auprès des enseignants, a-t-il regretté. La plupart des syndicats d'enseignants avaient dénoncé cette baisse du tarif, estimant notamment qu'elle ne serait pas créatrice d'emplois.

DÉPÊCHES

■ **DROGUE : le capitaine et trois passagers d'un chalutier battant pavillon letton ont été mis en examen et écroués**, samedi 20 février, après que 23,5 tonnes de résine de cannabis eurent été découvertes le 17 février dans le port de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Ils encourent une peine de trente ans de réclusion criminelle pour importation en bande organisée et transport de produits stupéfiants.

■ **JUSTICE : un chef d'entreprise du bâtiment a été mis en examen**, jeudi 18 février, à Dax (Landes), pour homicide involontaire, et écroué, après le décès d'un ouvrier marocain sur un chantier. Agé de quarante-huit ans, ce père de famille avait péri le 14 janvier, écrasé par une charge de deux tonnes de mortier, tombée d'une grue dont le bras, vraisemblablement défectueux, avait cédé.

■ **ATTENTAT : un cocktail Molotov a été lancé**, tôt samedi 20 février, contre un restaurant juif de la rue des Rosiers à Paris, sans faire de victime. L'entrée du restaurant Hammam-Café est commune à celle de Radio-J, dont les responsables n'excluent pas que l'attentat, non revendiqué, ait pu viser cette radio de la communauté juive.

■ **POLLUTION : environ trois cents oiseaux mazoutés, victimes d'un dégazage de navire, ont été** ramassés pour être soignés, sur les côtes du Nord-Pas-de-Calais, au cours des derniers jours. Le navire à l'origine du sinistre n'a pas été identifié.

Quarante-cinq jours au mitard pour un baiser

LE 30 OCTOBRE 1998, Patrick Marcot, incarcéré au centre de détention de Clairvaux (Aube), échange un baiser avec une enseignante. Il entretient depuis plusieurs semaines une relation sentimentale et épistolaire avec cette intervenante extérieure à l'établissement. Mais leur échange amoureux est dénoncé à l'administration par un codétenu. Résultat : la cellule du détenu fautif est fouillée de fond en comble et les gardiens mettent la main sur du matériel de tatouage, un tranchet, deux mousquetons d'escalade, plusieurs lettres entrées irrégulièrement dans l'établissement et des imprimantes de pages Internet. La détention de ces objets est considérée comme illégale.

Cinq procédures sont alors engagées devant la commission de discipline qui aboutissent à une condamnation à... cent vingt jours (dont quinze avec sursis) de cellule disciplinaire, terme officiel pour désigner le « mitard ». Le détenu est placé dans une cellule au confort spartiate : une table et un tabouret fixés au mur, un lit métallique vissé au sol, une fenêtre équipée de vitrage anti-effraction et de barreaux à haute résistance et d'un éclairage commandé de l'extérieur. Il est privé de « cantine », d'activités régulières (culturelles, sportives ou de travail) et de visites.

Le baiser, et les caresses qui l'ont accompagné, sont considérés comme une « *faute de deuxième degré* » depuis une réforme de 1996 classifiant les peines encourues. Son geste amoureux est sanctionné de trente jours de mitard, le maximum autorisé. En revanche, *la détention d'un tranchet, faute de « premier degré »* au même titre qu'une tentative d'évasion, lui vaut une peine de vingt jours, dont dix avec sursis, alors que les textes prévoient une sanction pouvant aller jusqu'à quarante-cinq jours. Par le jeu de la confusion des peines, Patrick Marcot fait, au total, quarante-cinq jours de mitard.

« UNE INJUSTICE »

Surpris par la lourdeur de la punition, Patrick Marcot ne songe pas à faire appel, comme le lui permet la réforme de 1996. Me Guillaume Angeli, son avocat, ne met pas en cause la légalité des procédures, mais juge la sanction « *disproportionnée* » au regard des fautes commises. Il s'étonne que son client, présenté comme un « *détenu modèle* », se retrouve ainsi sanctionné, à quelques mois seulement de sa sortie de prison. « *C'est vrai*, reconnaît-il, *il a été par le passé un barbare sans foi ni loi, mais depuis son incarcération, il avait changé. On a coupé les ailes à un détenu qui semblait s'en sortir.* »

Interpellé en 1996 pour un vol à main armée commis en 1991, Patrick Marcot a été placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Vesoul (Haute-Saône). Il y a rencontré un aumônier des prisons et « *découvert la Bible* ». Ses « *facultés intellectuelles très largement au-dessus de la moyenne*, assure Me Angeli, *lui confère un statut particulier auprès de ses codétenus qui font appel à lui pour dénouer les problèmes et pour rédiger leurs demandes de mise en liberté* ». Il s'est occupé de la bibliothèque de l'établissement, a fait de la peinture et écrit des poèmes, qui lui ont valu de « *remporter des prix* ». Après sa condamnation, en avril 1998, à cinq ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis, par la cour d'assises de la Haute-Saône pour le vol commis en 1991, Patrick Marcot a été transféré à Clairvaux.

Trois mois et demi après le baiser interdit, il n'a toujours pas compris la sanction disciplinaire. « *Il croyait que la justice lui faisait confiance, mais après ça il s'est complètement écroulé. Il est dans un état d'hébétude parce qu'il ressent cette condamnation au mitard comme une injustice qui compromet son avenir* », explique Me Angeli. Le 13 janvier, Patrick Marcot s'est tranché les veines. « *Pour en finir avec le combat psychologique contre l'administration* », a-t-il écrit à son avocat.

René Danet, directeur du centre de détention de Clairvaux, assume les sanctions. « *Seule la commission de discipline est habilitée à juger du degré de gravité des faits*, dit-il. *Il y a des détenus bien sous tous rapports qui, un jour, commettent une faute grave, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes.* » Depuis sa tentative de suicide, Patrick Marcot est hospitalisé à Dijon pour dépression nerveuse.

Acacio Pereira



2001 : l'odyssée du TGV Méditerranée

Le plus grand chantier de France – 24,2 milliards de francs, 100 millions d'heures de travail – entre dans sa phase terminale. L'ouverture de la ligne mettra la capitale à 3 heures de Marseille et Montpellier. Et, pour la première fois, loin de Paris, la grande vitesse reliera des villes grandes et moyennes

AVIGNON
de notre envoyé spécial

Le mistral, décoiffant, frise les 150 kilomètres/heure. Sur le nouveau pont d'Avignon, on n'y danse, ce jour-là, pas plus qu'on n'y travaille ; pour cause de vent. L'immense chantier du TGV Méditerranée, qui, depuis le nord de Valence jusqu'à Marseille et Nîmes, s'étend sur quelque 250 kilomètres, est, ici, presque désert. C'est à peine si l'on perçoit dans le lointain un grondement d'engins mécaniques et les nuages de poussière d'une noria de camions. On est au-dessus du Rhône, juste en aval de la Cité des papes, au cœur de l'interconnexion des trois branches du réseau : c'est l'ultime maillon des gigantesques travaux de génie civil, lancés en septembre 1995.

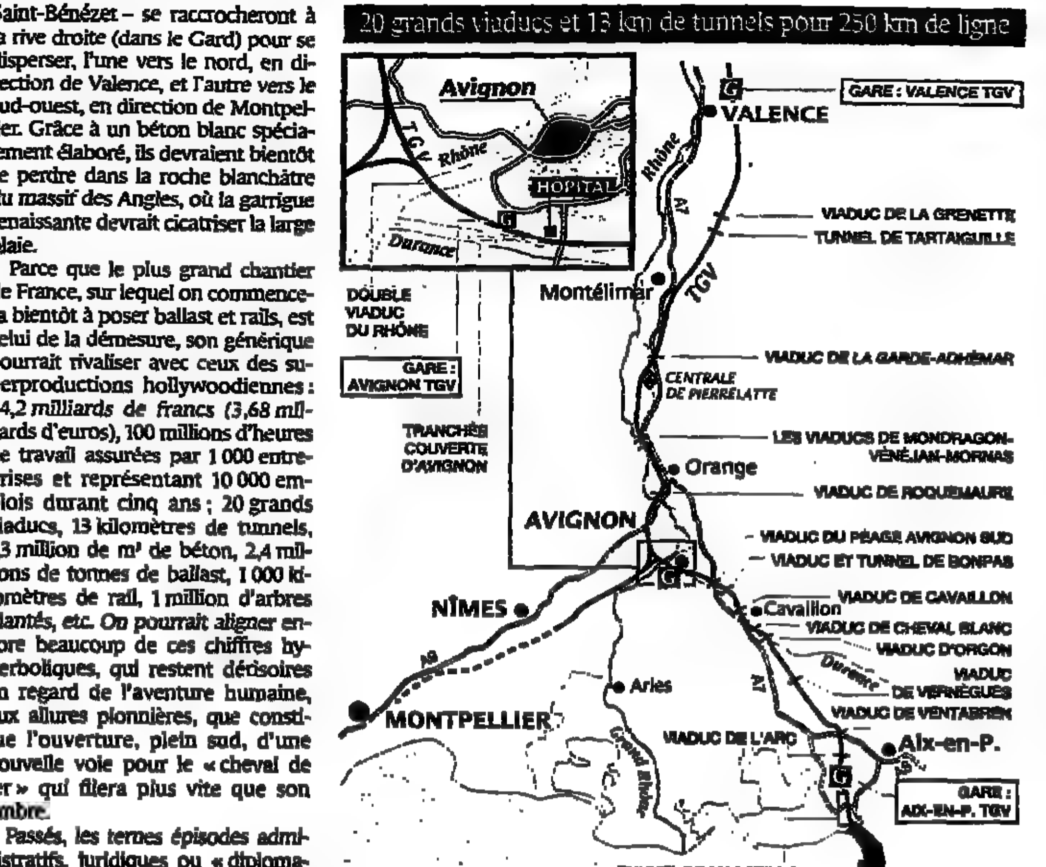
REPORTAGE

Les travaux de démesure pour le « cheval de fer » qui filera plus vite que son ombre

D'ici quelques semaines, les derniers voussoirs de béton précontraint des deux viaducs en Y, de 1 500 mètres de long, auront été emboîtés. S'élevant d'une pile à l'autre jusqu'à plus de 50 mètres, les deux branches de l'élégant ouvrage en courbe – qui donne un nouveau coup de vieux au légendaire pont Saint-Bénézet – se raccrocheront à la rive droite (dans le Gard) pour se disperser, l'une vers le nord, en direction de Valence, et l'autre vers le sud-ouest, en direction de Montpellier. Grâce à un béton blanc spécialement élaboré, ils devraient bientôt se perdre dans la roche blanchâtre du massif des Angles, où la garrigue renaissante devrait cicatriser la large plaie.

Parce que le plus grand chantier de France, sur lequel on commencera bientôt à poser ballast et rails, est celui de la démesure, son générique pourrait rivaliser avec ceux des superproductions hollywoodiennes : 24,2 milliards de francs (3,68 milliards d'euros), 100 millions d'heures de travail assurées par 1 000 entreprises et représentant 10 000 emplois durant cinq ans ; 20 grands viaducs, 13 kilomètres de tunnels, 1,3 million de m³ de béton, 2,4 millions de tonnes de ballast, 1 000 kilomètres de rail, 1 million d'arbres plantés, etc. On pourrait aligner encore beaucoup de ces chiffres hyperboliques, qui restent dérisoires en regard de l'aventure humaine, aux allures pionnières, que constitue l'ouverture, plein sud, d'une nouvelle voie pour le « cheval de fer » qui filera plus vite que son ombre.

Passés, les ternes épisodes administratifs, juridiques ou « diplomatiques » – la déclaration d'utilité publique, signée en mai 1994, le protocole d'accord, intervenu en janvier 1995, entre les professions agricoles et les services fiscaux (les indemnisations ont fait taire la plus grande part des protestations), la création des comités de suivi (regroupant services de l'Etat, élus, associations et SNCF). Mises de côté, les zones d'ombre et la suspicion qui, malgré une volonté de transparence affichée, la multiplication des lots et des contrôles renforcés à tous les niveaux, peuvent planer chaque fois qu'interviennent des entreprises tentaculaires sur des appels d'offres de cette importance : on a, tardivement, réalisé la somme de malversations financières que recouvrait l'épopée du TGV-Nord. Dépassée, la très vive contestation qui se développa principalement sur la partie nord du tracé, dans la traversée de la Drôme, et qui a au moins abouti à une décision, appelée à faire jurisprudence pour tous les grands projets : le propriétaire de toute habitation située sur une bande de 300 mètres ayant pour axe la ligne nouvelle peut exiger qu'on lui achète son bien « déprécié » jusqu'à trois ans après la mise en service.



VISITES ORGANISÉES

Le coup parti, le talent des ingénieurs et des architectes concrétisé grâce au savoir-faire et au courage des milliers de compagnons – huit ouvriers ont trouvé la mort durant les travaux de génie civil, un chiffre affreusement « en deçà » des normes statistiques, selon la SNCF, maître d'œuvre –, une évidence s'impose : un chantier de cette envergure a quelque chose d'exaltant. Sans appeler Titan à la rescousse, devant la beauté dynamique de certains ouvrages, on est saisi d'une émotion qui tient aussi, sans doute, à la prouesse technologique devinée. Ce n'est pas par hasard que le chantier, naguère communément considéré comme « monstrueux », est désormais l'objet d'une curiosité qui, depuis deux ans, a suscité quelque 40 000 visites organisées.

« On n'est pas près de revivre une aventure pareille ! », résume Pierre Sayn, chef de la division de Vaucluse et du Gard au sein de la délégation SNCF TGV Méditerranée, qui a, au niveau régional, la haute main sur le chantier avec tous ses aléas. Rien n'était simple sur le papier, et tout s'est compliqué sur le terrain. Le cahier des charges environnemental imposait un exhaussement « nul » du Rhône à la hauteur d'Avignon, pour compenser le volume « volé » au fleuve en aval par les piles du viaduc : on fut, par exemple, obligé de draguer quelque 900 000 m³ de gravier.

PIVOTEMENT MILLIMÉTRÉ

Avant de se fixer dans la plaine de la Courtine, au sud de la vieille ville, l'emplacement de la future gare d'Avignon-TGV a changé rien de moins que cinq fois. Et, pour faire passer la ligne nouvelle entre le centre hospitalier et la Durance, il fallut déployer des trésors d'ingéniosité. Une tranchée couverte de 1 300 mètres a dû être construite, au ras des fenêtres de l'hôpital et du lit de la rivière, en traversant la nappe phréatique, au prix de mesures exceptionnelles visant à limiter les incidences du chantier (bruit, poussière, vibrations) pour les 2 000 personnes touchées.

Dans le tourbillon de ses souvenirs, le « patron » des chantiers vauclusien et gardois passerait volontiers par profits et pertes le sabotage de sa voiture, les tirs de chevrotine dont son bureau fut la cible et jusqu'à sa prise en otage par un riverain dont la colère s'exprimait par le truchement d'un revolver et d'un fusil à canon scié. Il se souviendrait presque davantage de ce fichu mistral, qui a si souvent suspendu les opérations « aériennes » et considérablement retardé la marche des travaux. Mais ce qui semble l'emporter aujourd'hui, au moment de tourner la page, c'est la nostalgie du bout du voyage et d'une sorte de « fin de tournage », avec la dispersion de l'équipe et l'effilochage annoncé des amitiés nouées ici.

Tout au long de la saignée du TGV, les péripéties et les « exploits » ont été aussi nombreux. Ingénieurs, techniciens, ouvriers et « spectateurs » (ils étaient plusieurs milliers, en pleine nuit) se souviendront longtemps de l'opération de pivotement millimétré réalisée sur vérins au-dessus de l'autoroute A 8 – sans interruption du trafic – pour joindre les deux morceaux de tablier préfabriqués (3 600 tonnes chacun) du viaduc de Ventabren. Et comment oublieraient-ils l'émotion qui les saisit, lorsqu'en amont de Marseille la dernière rotation de la fraise, ouvrant la voie vers la gare Saint-Charles, permit aux deux équipes de se retrouver ?

Robert Belleret

500 ouvrages d'art sur 250 kilomètres

SUR les 250 kilomètres de ligne à grande vitesse, la nature du relief, les franchissements répétés du Rhône et des autoroutes A 7 et A 8 ont imposé la construction de quelque 500 ouvrages d'art. Les concepteurs ont dû prendre en compte risques hydrauliques et aléas sismiques et se plier à des contraintes environnementales inédites. « Jamais la concertation et les études n'avaient été menées aussi loin », souligne Louis Gallois, le président de la SNCF.

Pour réussir au mieux l'intégration de la ligne dans les paysages méridionaux, la SNCF a rompu avec ses habitudes et fait appel à des architectes extérieurs pour concevoir sept ouvrages particulièrement délicats. A côté du béton précontraint, on assiste à un retour en force des ponts métalliques : sur l'ensemble de la ligne, 44 000 tonnes d'acier ont été utilisées, plus de quatre fois le poids de la tour Eiffel.

Du nord au sud, les voyageurs de 2001 pourront admirer les ouvrages d'art suivants :

– Le viaduc de la **Grenette**, 947 mètres, franchit les vallées de la Grenette et du Colombet. Architecte : Jean-Pierre Duval.

– Le tunnel de **Tartaiguille**, 2 470 mètres, à 20 kilomètres au nord-est de Montélimar, débouche sur la plaine de Marsanne.

– Le viaduc de **Pierrelatte**, 236 mètres, franchit l'autoroute A 7.

– Le pont de **La Garde-Adhémar**, 324 mètres, le plus important pont métallique de la ligne, enjambe le canal de Donzère à Mondragon. Architecte : Marc Mimram.

– Les viaducs de **Mondragon**, 90 mètres, et de **Mornas**, 120 mètres, permettent la traversée de l'île Saint-Georges et franchissent à deux reprise le Rhône. Architecte : Jean-Pierre Duval.

– Les viaducs **d'Avignon**, 1 500 mètres, constituent les plus grands ouvrages en béton précontraint pour une ligne ferroviaire. Architecte : Jean-François Blassel.

– Le viaduc (356 mètres) et le tunnel de **Bonpas**, 303 mètres, évitent une chartreuse du XII[e] siècle.

– Les viaducs de la **Durance** (de Cavaillon, 1 500 mètres, de Cheval-Blanc, 994 mètres, et d'Orgon, 942 mètres).

– Le viaduc de **Vernègues**, 1 210 mètres, franchit la vallée de Cazan. Architecte : Alain Amédéo.

– Le viaduc de **Ventabren**, le plus long avec 1 733 mètres, au-dessus de l'autoroute A 8. Architecte : Charles Lavigne.

– Le pont sur **l'Arc**, 416 mètres, avec sept travées sous-tendues par des arcs inversés métalliques en forme de ventre de poisson. Architecte : Bruno Gaudin.

– Le tunnel de **Cabriès**, 7,83 kilomètres, succession de tunnels et de tranchées couvertes, relie le plateau de l'Arbois aux quartiers nord de Marseille.

Trois nouvelles gares TGV doivent être mises en chantier avant l'été 1999 à Valence (entre Valence et Romans), Avignon (au sud de la ville) et Aix-en-Provence (dans la plaine de l'Arbois, entre Marignane et Aix).

R. B.

Essonne : la « guerre » du traitement des déchets est relancée

LE CENTRE intégré de traitement des déchets de Vert-le-Grand agite une nouvelle fois l'Essonne. Deux clans se divisent au sein du Siredom, syndicat de cent quatre communes dont les ordures ménagères seront traitées dans l'usine présentée comme la plus moderne d'Europe. D'un côté, l'équipe en place. De l'autre, les « putschistes » composés d'élus de tous bords et guidés par Emmanuel Broz (RPR), conseiller en environnement auprès des collectivités. Ces derniers dénoncent des coûts de traitement des déchets trop élevés et estiment qu'il serait possible de trouver une autre solution pour diminuer d'un tiers le prix de la tonne incinérée. Dans l'équipe en place, on accuse les « putschistes » de vouloir prendre le pouvoir au Siredom et à la Semardel, société d'économie mixte qui, en 1993, confia le marché à l'entreprise Parachini Service Environnement.

L'attribution du marché, effectuée in extremis avant l'entrée en vigueur de la loi Sapin, qui aurait exigé un appel d'offres, a fait l'objet de remarques très critiques de la chambre régionale des comptes en 1996. Parachini, aujourd'hui rebaptisée Saged, a été accusée, quatre ans plus tard, d'avoir versé des salaires fictifs à des élus (ou des proches d'élus) du département. Selon les frondeurs, le contrat passé avec Parachini doit être rompu. C'est par un biais qu'ils attaquent le contrat : voté en décembre, un avenant autorise Parachini à livrer l'usine en avril, six mois plus tard que prévu. Selon Emmanuel Broz, l'avenant n'a pas été déposé dans les délais requis, il est donc illégal.

Emmanuel Broz réclame l'arbitrage du premier ministre et accuse la préfecture « de satisfaire aux intérêts d'un consortium placé sous le contrôle de l'Etat », le CDR (consortium de réalisation), devenu propriétaire de Parachini. La préfecture rappelle, de son côté, qu'en décembre le tribunal administratif de Versailles lui a rendu raison en rejetant la requête de la commune d'Athis-Mons qui réclamait à l'Etat des dommages et intérêts.

Anne Rohou

Un nouvel âge pour les territoires du Sud

A L'AVENIR, désormais, de tenir ses promesses. La mise en service du TGV Méditerranée pourrait intervenir le 1[er] juin 2001. Le futur TGV ne sera pas seulement l'avatar véloce d'un axe stratégique Paris-Lyon-Marseille revisité, il pourrait marquer l'amorce d'un nouvel usage des liaisons à grande vitesse. Magnifique moyen de transport entre les grandes villes et Paris – Marseille et Montpellier seront à trois heures de la capitale –, le TGV apparaît jusqu'ici comme un piètre outil d'aménagement du territoire : cela pourrait changer.

A la différence de toutes les lignes existantes (Paris-Lyon-Valence, Paris-Lille, Paris-Le Mans et Paris-Tours), le Méditerranée est le premier tronçon à être réalisé à plus de 500 kilomètres de Paris.

UN FÂCHEUX OUBLI

Surtout, outre qu'il reliera trois capitales régionales (dont la deuxième et la troisième ville de France, chacune se voyant devant l'autre), le TGV Méditerranée assurera une sorte de maillage entre des villes, grandes ou moyennes, distantes d'une centaine de kilomètres : Lyon, Valence-Romans, Avignon, Aix-en-Provence, Marseille, Nîmes-Montpellier, avec un fâcheux oubli, réparable, pour le bassin de population de Montélimar, irriguant la Drôme et l'Ardèche du sud. Les liaisons inter et intrarégionales devraient bénéficier aussi de la libération de sillons pour les trains express régionaux (TER) ou les trains intercités.

Pour le tracé, c'est un petit triangle ménagé à l'ouest d'Avignon qui change tout. Ce delta miniature est, à lui seul, le signe d'une nouvelle logique. Il permettra en effet, sans perdre de vitesse, d'aiguiller les TGV venant de Lyon vers Marseille (1 h 25 de trajet et douze allers-retours quotidiens) ou vers Montpellier (1 h 25 de trajet, sept allers-retours quotidiens) mais aussi, grâce à son barreau sud, de relier directement Marseille à Montpellier, en moins d'une heure. Une révolution !

R. B.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Pierre Fourcade

NOUS AVONS reçu de Jean-Pierre Fourcade, maire (UDF) de Boulogne-Billancourt, une lettre dont nous publions les extraits suivants. Ce texte entend répondre au courrier de Paul Graziani (Le Monde du 18 février), qui faisait lui-même suite à un article sur l'aménagement des terrains Renault, évoquant la gestion de l'ancien maire de la ville (Le Monde du 4 février). Ce texte met fin à cette polémique, au moins dans nos colonnes.

Dès mon élection à la mairie de Boulogne-Billancourt, ma priorité a été de relancer l'opération de la ZAC du centre-ville, paralysée par de multiples contentieux et par la mise en liquidation judiciaire de la SEM [Société d'économie mixte] de la ville de Boulogne-Billancourt. M. Graziani indique dans sa lettre qu'un protocole signé en mars 1995 permettait le redémarrage de la ZAC. C'est inexact.

A ma demande, un audit de l'opération a été présenté au conseil municipal et rendu public en juillet 1996. L'expertise soulignait le caractère inapplicable du protocole et ne permettait pas à la ville de retrouver la maîtrise de l'opération décidée en 1989. De surcroît, ce protocole conclu dans la précipitation comportait une densification du programme d'origine, contraire aux vœux de la population.

Le rapport annuel pour 1995 de la Cour des comptes a souligné une « série d'erreurs dans la conduite de l'opération [d'aménagement du centre-ville par la SEM de la ville présidée par mon prédécesseur] et dans les relations avec les promoteurs », se traduisant par une opération « qui apparaissait excédentaire alors qu'en réalité elle était déficitaire ».

L'audit de juillet 1996 fit ainsi apparaître un coût de 220 millions de francs pour les seuls frais financiers, représentant plus de la moitié des 400 millions de déficit final de l'opération. Le nouveau conseil municipal a dû rembourser les créanciers pour pouvoir relancer l'aménagement du centre-ville en contractant des emprunts qui ont pu bénéficier de la baisse des taux d'intérêt.

Aujourd'hui, la vente des terrains à construire est réalisée et les emprunts sont remboursés au fur et à mesure de l'encaissement de ces ventes. Le montant des ventes aux différents promoteurs permet de couvrir le rachat des créances et les ventes restant à réaliser permettront d'assurer l'essentiel des travaux d'infrastructure publique. Comme je m'y étais engagé, la ville de Boulogne-Billancourt aura un cœur de ville en 2001.

HORIZONS

ENQUÊTE

Sur les traces du tycoon au cœur dur

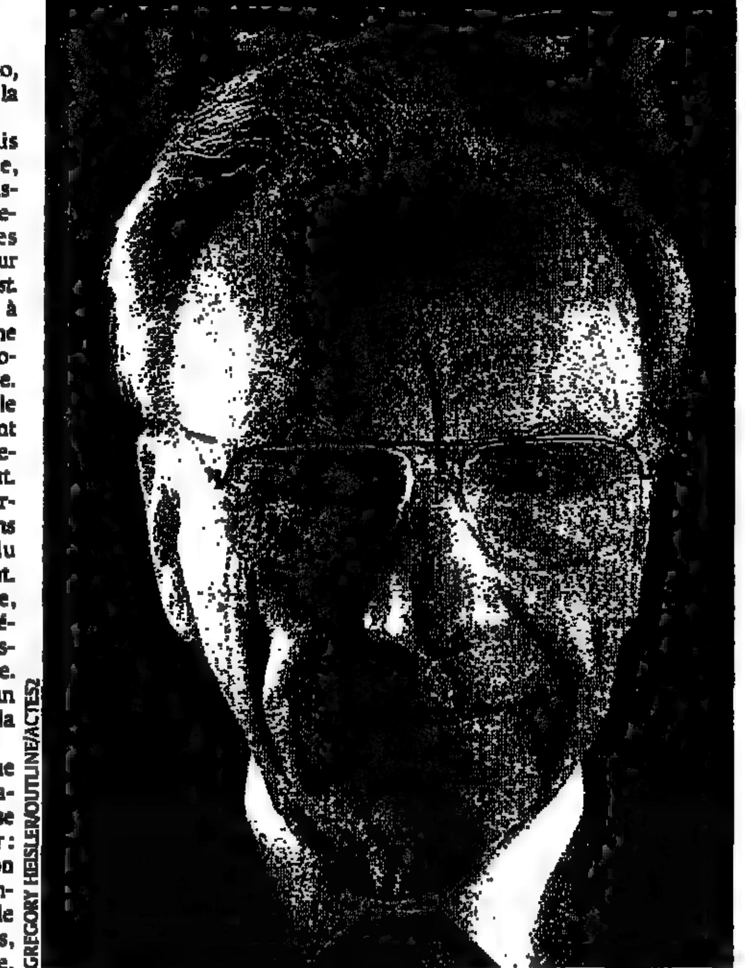
1. LA GALAXIE MURDOCH

L'Australo-Américain Rupert Murdoch possède la sixième fortune du monde. Son empire est une suite impressionnante de journaux, de télévisions, de radios, de maisons d'édition, de compagnies de cinéma et de clubs sportifs. Au total, quelque 800 sociétés pour un chiffre d'affaires avoisinant les 13 milliards de dollars. Au terme de plusieurs mois d'enquête dans cet univers médiatique en perpétuel mouvement, « Le Monde » publie une série en deux volets qui, de New York à Los Angeles, de Hongkong à Sydney, donne la véritable mesure, ou démesure, de Citizen Murdoch

DANS le métro, un homme à la soixantaine élégante mais sobre, mince, un visage d'ascète et des petites lunettes de presbyte sur le nez pour lire son *New York Post*. Il descend à l'arrêt de la 49e Rue, à deux blocs du 1211, Avenue of The Americas, le siège de News Corporation. Et si c'était lui ? Impossible. Rupert Murdoch ne prend pas le métro. A chercher désespérément le « tycoon » depuis plusieurs semaines, on voit son image partout. Murdoch est effectivement partout : de jet en jet, les négociations se suivent aux quatre coins du monde, les réunions s'enchaînent. Mais, vaguement misanthrope, méprisant de la comédie des médias sur laquelle il a bâti sa colossale fortune, il reste insaisissable. Et si le 1211 était simplement un leurre, un décor carton-pâte à la Mogador ?

En réalité, le cœur névralgique du plus puissant groupe médiatique au monde est installé là où se trouve son président-fondateur : sur son yacht, à bord de son avion *Gulfstream*, dans la suite présidentielle d'un palace ou dans une de ses résidences de Los Angeles, New York, Sydney, Melbourne, Aspen et Londres. Où qu'il soit, Murdoch dirige ses affaires par téléphone. *« Je ne vous dérange pas ? »* Les coups de fil à toute heure du jour et de la nuit rythment de manière infernale la vie de ses collaborateurs. Le fort accent australien, la voix qui baisse progressivement au point de devenir inaudible, le ton autoritaire qui ne souffre aucune interruption et l'absence d'excuses pour l'heure souvent indue leur nouent le plexus solaire. Keith Rupert Murdoch, « *KRM* », exige de ses collaborateurs une disponibilité totale sur ses quatre continents d'opérations – seule l'Afrique lui échappe encore. Le contrôle qu'il exerce sur cette formidable galaxie de 800 sociétés présentes dans 52 pays – dont 132 journaux, 25 magazines, l'édition, la télévision, le câble, les studios de cinéma, la vidéo, le multimédia, etc. – est total. Rien ne lui échappe : il est le seul à en connaître les rouages. Chaque lundi, le magnat australo-américain reçoit par fax les résultats financiers de toutes ses divisions. L'analyse de bilan est une seconde nature chez ce patron, qui saisit d'un coup d'œil l'éventail de chiffres sans utiliser sa calculatrice de poche. Il laisse une grande latitude à ses lieutenants en matière de gestion, mais il les exécute si la performance baisse. Rupert Murdoch ne connaît pas l'hésitation.

« Parce qu'il a réussi, on dit de lui qu'il est brutal. C'est absolument faux, c'est un visionnaire généreux. Il est gentil, attentionné, très bien élevé, et traite tout le monde de la même façon. Tant que mon TV Guide *se vend bien et qu'il plaît aux publicitaires, Rupert me laisse en paix »* : Anthea Disney, la belle PDG du News America Publishing Group, la maison d'édition du cinquième groupe de communication au monde, défend son boss avec un enthousiasme chaleureux et communicatif. L'accent strict, la noblesse distante et cette rapidité qui vient de sa longue expérience de Fleet Street, où elle a fait toute sa carrière avant de s'installer à New York, démontrent ses origines anglaises. Rupert lui avait confié l'animation d'un talk-show populaire avant de la propulser à la tête d'un ensemble regroupant la célèbre maison d'édition HarperCollins Publishers et des publications comme *TV Guide* ou le *New York Post*. Imagine-t-on en France le rédacteur en chef de *France-Dimanche* prendre la tête de Laffont en déclarant avec fierté : *« J'ai été nommée à ce poste alors que je ne connaissais rien à l'industrie du livre »* ? A son image, la majorité des membres de l'état-major du conglomérat sont autodidactes. Murdoch aime à s'entourer de « sous-officiers » qui, dans


GREGORY HEISLER/OUTLINE/ACTES2

la vie, ont dû batailler pour s'imposer.

La News Corp. est une famille, une vraie, avec ses codes et ses valeurs. La pieuvre médiatique est gérée comme une PME. Le nombre de strates hiérarchiques est faible, la paperasserie minimale, la réunionnite bannie, et la plupart des décisions sont prises au téléphone ou par messagerie électronique. Il n'y a pas de service du personnel et les relations publiques sont réduites. Jim Platt, l'attaché de presse basé à New York, est payé pour dissuader les journalistes d'approcher les membres de l'état-major. Rupert Murdoch, qui hait les professionnels de la communication, est avare d'interviews. Les rares entretiens qu'il accorde sont pilotés comme ceux d'un roi ou d'un pape : questions soumises à l'avance, journalistes soigneusement choisis, temps strictement chronométré. Tous les producteurs qui l'ont rencontré ont été frappés par sa facilité à manier l'outil audiovisuel. Lors de ses conférences de presse, il dirige les débats, désigne les interlocuteurs, et ignore les reporters qu'il juge hostiles. Ses interventions publiques sont toujours rédigées de sa main et lues, en grimaçant, d'une voix monocorde et nasale. Pendant les conseils d'administration, il parle peu, signe du peu d'intérêt pour ce rite. *« Les vraies décisions sont prises ailleurs, au sein du comité exécutif mondial, dont tous les membres ont été désignés par lui. Il se moque de son image et de sa place dans l'histoire. C'est sa force »*, confie un ex-administrateur.

News Corp. est gérée comme une PME : nombre de strates hiérarchiques faible, paperasserie minimale, réunionnite bannie, décisions prises pour la plupart au téléphone ou par messagerie, pas de service du personnel, relations publiques réduites

Rendez-vous avec Ian Rae, un des directeurs de Fox News. *« Nos ennemis nous accusent de faire du sensationnel. Nous produisons les nouvelles que les Américains veulent entendre. Il faut couvrir l'événement du point de vue du public. Rupert veut un journalisme objectif qui ne soit pas tendanciellement de gauche, comme c'est le cas presque partout ailleurs »* : le vice-président chargé de l'international nous fait le coup du réac sympathique et outrancier. Le quatrième network, aux côtés du trio ABC, NBC, CBS, a été lancé en 1986. Les experts prédisaient l'échec, mais, grâce au sport, aux soaps bas de gamme et aux polars de série B, Fox TV s'est rapidement fait une place. Amateurs de glauque, de sordide et de spectaculaire, les adolescents furent la première conquête de la chaîne. Mais il manquait les infos. *« Chaque matin, quand il pédalait sur son vélo d'appartement en regardant CNN, "KRM" se mettait en rogne. Il trouvait ça soporifique, répétitif et gauchisant et ne supportait pas Jane Fonda »*, l'épouse de Ted Turner, fondateur de la chaîne d'informations, raconte Rae.

EN quatre mois, avec l'aide d'un ancien porte-parole de Ronald Reagan, Roger Ailes, Fox News est alors monté de toutes pièces. Les commentateurs sont résolument à droite, la couverture étrangère est sommaire, les sujets sont *« proches des préoccupations des gens »*, pour reprendre l'expression chère à Ian Rae.

Avec Fox News, Murdoch cherche-t-il à dominer le monde ? Ted Turner en est persuadé, au point de l'avoir comparé à *« Hitler »*, pour devoir ensuite s'excuser publiquement. A la sortie, le fil d'information continue de Fox News court en lettres rouge sanguin, à un train d'enfer, sur la façade noire de News Corp. : *« Sydney. Le musée de cire Madame Tusseau's a cousu la braguette du pantalon de Clinton. Ça devrait plaire à Hillary. »*

Coup de téléphone du porte-parole Jim Platt : *« Un entretien avec Rupert ? En principe, il est d'accord. Mais on verra plus tard, après Noël. »* L'objet de notre quête s'éloigne. Mais James Murdoch, le plus jeune de ses trois enfants, responsable du multimédia, accepte d'ouvrir sa porte. *« D'accord pour vous voir, mais on ne discute pas de mon père. »* Ça commence bien ! La voix est d'une courtoisie sans appel, comme l'est sa chaleureuse poignée de main dans son bureau style loft de la 18e Rue Ouest. Chemise blanche, gilet noir, débit rapide, jargon technique... S'il n'y avait pas le tatouage d'un cobra sur l'avant-bras droit, le benjamin des trois enfants Murdoch ressemblerait à l'un de ces petits génies sérieux de l'informatique. C'est Rupert tout craché. Physiquement d'abord, avec les traits rudes, le visage ovale, les yeux perçants, les lèvres épaisses. Et il a les mêmes capacités d'entrepreneur que son père. Ainsi abandonne-t-il ses études en histoire médiévale à Harvard pour monter une maison de disques avec deux copains. D'abord furieux, Rupert lui pardonne quand, grâce à un tube, la petite société entre dans le top 20 des labels indépendants.

Il y a deux ans, non sans réticence, James a accepté d'intégrer News Corporation pour s'occuper d'Internet. *« C'est un secteur essentiel pour le groupe, mais mon père est avant tout un homme de journaux »*, dit James en fumant cigarette sur cigarette. Comme papa, notre hôte n'a que faire du politiquement correct new-yorkais et ne cache pas son mépris de Clinton. Pourtant, il refuse de s'identifier à l'image cynique de son père : *« Quand nous allons dans de nouveaux marchés, les gens supposent le pire, ce qui ne m'aide pas. C'est irritant car personne n'aime passer à tort pour un sale type. »* La presse avait annoncé la nomination de James Murdoch au poste d'éditeur adjoint du *New York Post*. Mais, en dernière minute, les pertes de sa filiale ont bloqué cette promotion. Papa, qui n'aime pas les losers, considère l'Internet comme une perte de temps et d'argent.

« C'est une fan. Elle adore la compagnie. » Cette remarque de James à propos de Jessica Reif, analyste de Merrill Lynch, nous revient à l'esprit au World Financial Center. Celle qui est considérée comme la meilleure spécialiste du titre News Corp. nous a fait une nouvelle fois faux bond. Le goût du secret, la non-transparence des structures, les décisions prises en se fiant au flair, le mépris affiché de ses actionnaires ne sont en général pas du goût des grands banquiers de Wall Street. Quelqu'un qui joue la vie de son empire sur un coup de dés, comme Murdoch l'avait fait en 1990 avec le lancement de BSkyB, ne peut pas être sérieux. News Corp. est une entité mutante et indéfinissable, qui suscite la prudence du monde de la finance.

Pourtant, curieusement, les spécialistes du titre n'ont qu'un mot à la bouche : *« Achetez ! »* Les marchands du Temple ne demandent qu'à prêter de l'argent à celui que son ami, le milliardaire James Goldsmith, avait baptisé le *« Don Giovanni du deal »*. Certains se traînent aux pieds de ce funambule qui déteste les préliminaires et entre dans le vif du sujet sans prendre de gants. Une certaine mégalomanie et un côté impitoyable lui valent, en fait, une cour fascinée. Spécialistes de l'évasion fiscale en toute légalité, les cabinets d'avocats internationaux et les experts-comptables portent aux nues ce flibustier du risque qui fait tourner ses actifs dans une dizaine de paradis fiscaux. Le PDG-fondateur a beau être le sixième homme le plus riche au monde d'après *Forbes*, il est notoirement frugal. Ce côté spartiate fait passer un message sur la culture d'une entreprise qui contrôle ses coûts. Le groupe se porte bien : un chiffre d'affaires de 12,9 milliards de dollars (11,5 milliards d'euros) réalisé pour l'essentiel aux Etats-Unis, un résultat net de 1,14 milliard (1 milliard d'euros). A soixante-sept ans, « Rupe » est assis au *« sommet du monde »*, selon l'expression en vogue dans Big Apple.

Du haut de ces cimes, Rupert serait-il allé à Washington encourager ses amis républicains dans leur tentative de destitution de Clinton ? Posons la question à Peggy Binzel, dont le discret bureau est à deux pas du Capitole. D'apparence modérée et distinguée, la lobbyste de News Corporation dans la capitale fédérale refuse de commenter l'affaire Lewinsky et le soutien sans ambages de la presse Murdoch à la droite républicaine. *« Nos priorités dépendent de ce qui est bon pour la compagnie, pas des convictions personnelles de Rupert. »* Sa mission est de travailler en faveur de la déréglementation afin de permettre à Murdoch, naturalisé américain en 1985, d'acheter de nouvelles stations de télévision et des journaux aux Etats-Unis et non de se mêler de trop près à la politique partisane.

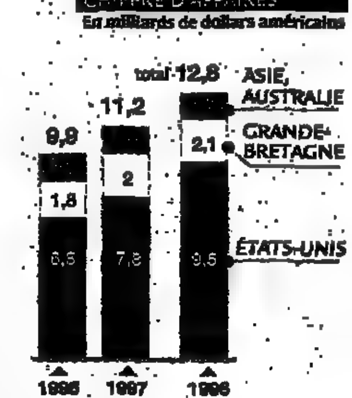
CERTES, le président de News Corp. avait soutenu l'indépendant Ross Perot en 1992 dans sa campagne pour la présidence et s'est rangé sous la bannière républicaine en 1996. Il peut compter sur l'appui non négligeable de l'ancien speaker, Newt Gingrich, dont HarperCollins a publié les Mémoires. Dès que les intérêts de son patron sont menacés, Peggy Binzel mobilise le soutien des deux plus importantes délégations au Congrès : celles de Californie – en raison des intérêts hollywoodiens – et celle de New York. Au Sénat, la « Murdoch connection » repose sur les présidents des deux commissions – commerce et justice – influentes en matière d'audiovisuel, dirigées par des républicains. Le redoutable papivore étant présent en fait dans toute la gamme des médias, ses émissaires contrôlent les puissantes associations professionnelles du câble, du satellite, de la télé et du cinéma. Face à cette formidable force de frappe, l'organisme de tutelle, la Federal Communications Commission (FCC), paraît à ce point émasculé que le responsable de la rubrique médias du *Washington Post* ne couvre même plus ses débats. Une situation atypique dans ce pays où l'antitrust est une religion que les démocrates n'ont jamais vraiment dénoncée. *« Il n'est pas pire que les autres tycoons. Puis, contrairement aux Anglais, les Américains respectent le succès et admirent les hommes à poigne. Et la réforme de l'audiovisuel n'est certainement pas la priorité de l'administration Clinton »*, confie un ancien conseiller média de la Maison Blanche.

« Le meilleur régulateur est un régulateur mort » : cette citation musclée de Murdoch pour justifier son hostilité au gouvernement fédéral ne signifie pourtant pas qu'il soit ultralibéral. *« Son approche est toujours la même : être perçu comme un outsider tout en tirant profit de la faiblesse des autorités pour emporter sa proie, détruire la concurrence et créer un monopole qu'il défendra bec et ongles : c'est tout le contraire du libéralisme »*,

Les chiffres-clés du groupe News Corp.

800 SOCIÉTÉS réparties dans 52 PAYS...

CHIFFRE D'AFFAIRES
En milliards de dollars américains



... de nombreux secteurs d'activités...

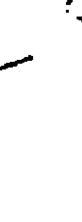
CHIFFRE D'AFFAIRES
En répartition par secteur

FILMS 31 %
QUOTIDIENS 20 %
4 % Autres
6 % LIVRES
13 %
MAGAZINES
TÉLÉVISION

... dont :

- 132 journaux
- 25 magazines
- 3 bouquets de programmes de télévision par satellite qui réunissent 90 chaînes
- une production audiovisuelle juteuse (*Titanic, Independance Day, Anastasia, X-Files, Beverly Hills, Les Simpson...*)

Le résultat net en 1998 de cet empire médiatique était de 1,14 milliard de dollars





s'insurge le professeur Mark Crispin-Miller. Ce spécialiste du contrôle des moyens de communication à la New York University compare notre magnat à l'un de ces industriels sans scrupules du XIXe siècle, comme Rockefeller ou Vanderbilt, plutôt qu'à un champion des droits du téléspectateur-consommateur. Crispin-Miller a d'ailleurs créé un mouvement anti-Murdoch. Cet homme de gauche n'écarte pas la possibilité de rallier à sa campagne l'extrême droite moraliste, hostile à l'exploitation du sang et de la pornographie à la télévision. Mais une telle alliance de la carpe et du lapin semble une chimère.

Chercheur à l'American Enterprise Institute, chantre des années Reagan-Thatcher, Irwin Seltzer, surnommé le « gourou de Murdoch », se décommande à la dernière minute. Un de plus. *« J'ai appris que vous vouliez m'interroger sur Murdoch*, dit-il au téléphone. *Je ne parle jamais de mes amis. »* Seltzer serait-il naïf ? Ne connaît-il pas la célèbre devise de Palmerston, secrétaire au Foreign Office du XIXe siècle, à propos de l'Angleterre impériale : *« Pas d'amis, pas d'ennemis, rien que des intérêts »* ?

LA seule personne dont ce solitaire qu'est Murdoch soit vraiment proche est sa mère, Lady Elizabeth, agée de quatre-vingt-dix ans et qui vit à Cruden Farm, le domaine de famille près de Melbourne. Que le holding familial contrôlant le groupe soit appelé Cruden souligne cet attachement filial. Mais ce père froid au comportement dominateur a toujours eu du mal à se montrer affectueux envers ses quatre enfants, Lachlan, Elizabeth, James et Prudence, la fille d'une première union. Si, récemment, la participation de 40 % dans News Corp. a été transférée en secret au nom des trois premiers, c'est avant tout pour protéger ce patrimoine des retombées de la longue dégradation de son second mariage avec Anna, une journaliste australienne épousée il y a une trentaine d'années. Cette donation à ses enfants n'a rien de philantropique, la loi californienne donnant théoriquement droit à l'épouse, dont la séparation a été annoncée dans un entrefilet du *New York Post* au printemps 1998, la moitié de la fortune de son mari. Selon son biographe, William Shawcross, cette dureté envers les siens serait la conséquence des humiliations infligées par les fils de bonne famille du pensionnat chic où il fit ses études. Pour la jeunesse dorée de Melbourne, à l'époque pétrie de conservatisme, la profession de son père, Keith Murdoch, éditeur de journaux, était, en effet, indigne d'un gentleman. Malgré l'argent, son adolescence fut difficile et solitaire.

Tentative de rencontrer Bill Kristol, le rédacteur en chef du *Weekly Standard*, le nouvel hebdomadaire d'opinion très à droite lancé par Murdoch. Ce fils d'une figure de proue de l'intelligentsia new-yorkaise, qui fut l'adjoint de Dan Quayle, le vice-président de Bush, refuse de nous prendre au téléphone. Serait-il lui aussi gagné par la *« Pre-Murdoch Tension »*, le *« PMT »*, comme on dit dans la compagnie, qui consiste à s'interroger sans cesse, ventre noué, gorge serrée, sur *« ce que souhaite Rupert »* ? Aurait-il appris par la bande ce que m'a dit à son sujet son supérieur hiérarchique, Anthea Disney : *« En 1994, après la victoire des républicains aux urnes et l'avènement de la droite dure, nous avons voulu tirer profit de ce virage. Cela nous a rapporté beaucoup d'argent. Aujourd'hui, nous ne sommes pas particulièrement à la recherche d'auteurs politiques conservateurs. Notre rôle est de publier ce que veut le public et d'être en phase avec le sentiment du pays. »* En clair, Kristol n'est plus dans l'air du temps. De plus, sa tendance à fréquenter les plateaux des talks-shows politiques ne peut que déranger Rupert.

Jaloux de son autorité, ce dernier attend de ses collaborateurs qu'ils prennent la couleur muraille. Personne, si génial soit-il, n'est irremplaçable. On ne compte plus les seigneurs « étranglés » pour avoir tenté d'éclipser le boss sous les feux de la rampe.

Un autre trait du personnage est le non-respect de la parole donnée. *« Les promesses ne valent même pas le prix du papier sur lesquelles elles sont écrites »* : combien d'associés ont pu le vérifier à leurs dépens avec cet homme sans remords qui ne s'embarrasse pas des liens du passé. Avec la même habileté qu'il liquide ses collaborateurs trop ambitieux, il ne laisse à ses associés que le choix entre le ralliement ou la disgrâce. Sans rien demander à personne, Murdoch a propulsé sa fille Elizabeth à un poste de direction de la première télévision par satellite de Grande-Bretagne, BskyB. Dans cette joint-venture, dont il ne possède que 40 %, Rupert se comporte comme s'il était le seul patron. Qu'en pense Jérôme Seydoux, président de BskyB et second actionnaire ? *« Murdoch ne supporte pas qu'on ne soit pas loyal envers lui, comme beaucoup de chefs. Depuis sept ou huit ans que nous travaillons ensemble, il a toujours tenu parole. »* Démonstration que Murdoch a aussi des amitiés solides dans le monde de l'industrie. Les dernières en date sont Laetitia Morati, la nouvelle associée italienne de News Corp. Europe, ex-présidente de la RAI et épouse du plus gros pétrolier privé italien, et Patrick Le Lay, PDG de TF 1, son nouveau partenaire dans le projet de création en France d'une chaîne généraliste destinée aux jeunes, mais qui a peu de chances de voir le jour après l'échec de Murdoch en Italie.

En route donc vers le *Washington Post*. Murdoch déteste le célèbre quotidien modéré de la 15e Rue, qui a « eu la peau » de son idole, confident et ami, Richard Nixon. Un éditorialiste est frappé par ce contraste entre Rupert l'idéologue réactionnaire et Rupert le patron de presse prêt à toutes les compromissions pour vendre du papier. Le premier semble prendre un malin plaisir à singer les caricatures de ses pires adversaires, qui dénoncent en lui *« un grand danger pour la démocratie »*. Descendant de prudes prestbytériens écossais, « KRM » condamne violemment l'adultère, les droits des homosexuels et des lesbiennes, les syndicats, l'hédonisme, Hollywood, la décadence morale. La compagnie, qui s'est toujours refusée à mettre en place des mécanismes de « discrimination positive » – pratique en vigueur aux Etats-Unis pour favoriser l'embauche des minorités ethniques –, compte peu de Noirs ou d'Hispaniques dans ses cercles dirigeants. Les organisations noires n'ont cessé de dénoncer la connotation raciste de la couverture par Fox des faits divers. Supporters de la droite la plus rétrograde, ses journaux défendent les bavures de la police, qui a toujours raison, dénoncent les immigrants clandestins, les impôts, soutiennent la prière à l'école.

QUANT à Rupert patron de presse, son cynisme se dévoile dans le sourire sardonique qui flotte sur ce visage de vieux loup de mer, idéal pour une pub de whisky. Seuls le sexe et la violence font monter les tirages ou l'Audimat. Ce presque-septuagénaire, pourfendeur de mœurs dissolues, après avoir abandonné sa seconde épouse au bout d'une trentaine d'années de mariage, est en train de refaire sa vie avec une ravissante Chinoise de trente-sept ans plus jeune que lui. N'en déplaise à l'aile extrémiste de ses supporters au Congrès, le nabab n'est pas raciste dans sa sphère privée. L'un de ses premiers faits d'armes à Adelaïde fut de sauver de la potence un jeune Aborigène injustement condamné pour meurtre et il a approuvé le mariage de sa fille Elizabeth avec un métis. Et quand le président noir de la Federal Communications Commission s'inquiète de la question de la sous-représentation des minorités raciales parmi les propriétaires de chaînes de télévision, c'est à Murdoch et à lui seul qu'il s'adresse pour tenter de trouver une solution au problème. De quoi accréditer la thèse d'un homme plus opportuniste qu'idéologue.

Retour à New York, où arrive enfin par fax le curriculum vitae officiel de Rupert Murdoch, obtenu après d'innombrables appels téléphoniques et la complicité active d'un membre de sa cour. Au chapitre des activités caritatives, on apprend que, outre sa générosité méritoire dans ses trois principaux pays d'activité, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie, *« Rupert et sa famille ont parrainé des organisations philanthropiques en Israël »*. Surprenante mention à première vue quand on sait que les intérêts de News Corp. dans l'Etat hébreux se limitent à un petit sous-traitant pour la fabrication des décodeurs, Israel News Datacom.

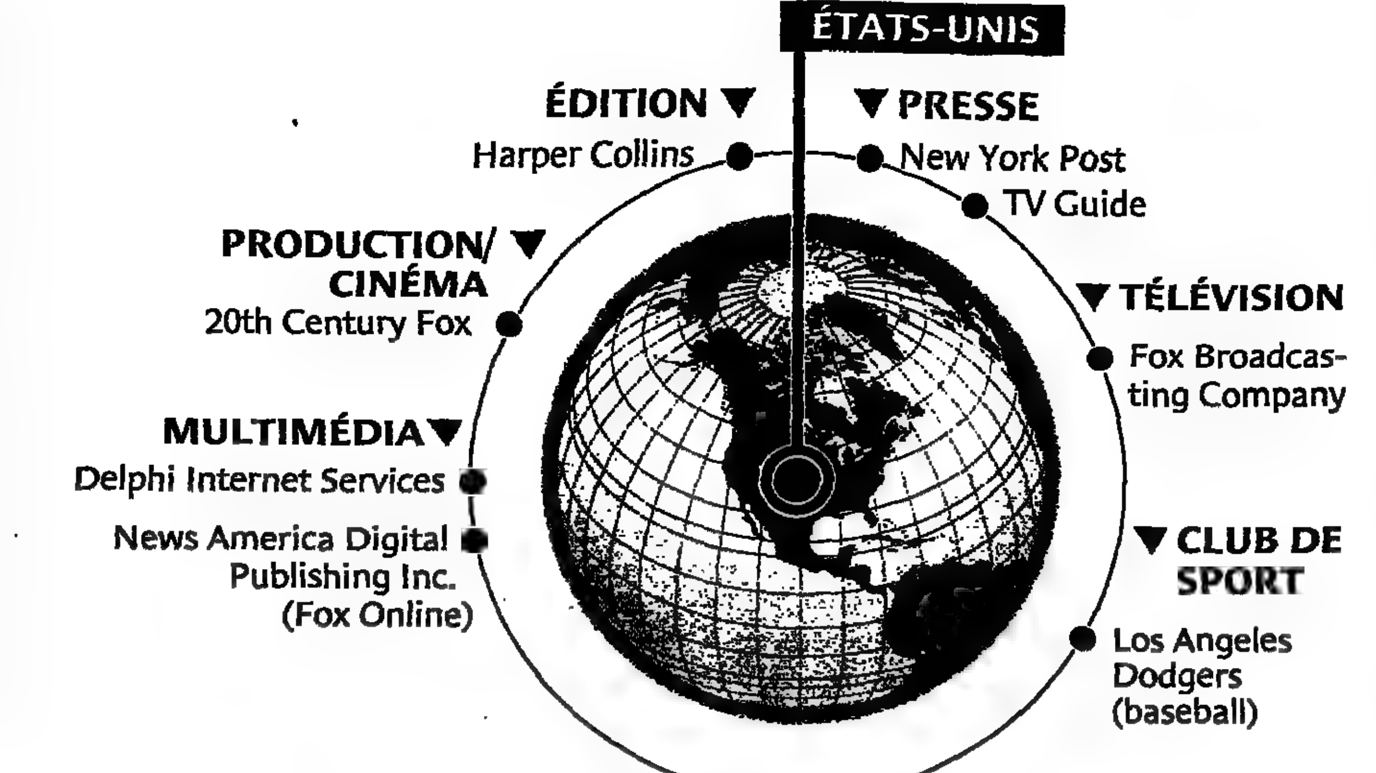
Rupert est un inconditionnel de Benyamin Nétanyaou, toujours appelé « Bibi » par son *New York Post*. D'Ariel Sharon, le ministre des affaires étrangères, il dit : *« C'est un ami. »* Quand Fox News couvre des incidents dans les territoires occupés, le commentateur précise : *« Il y a des victimes des deux côtés. »* Et la Twentieth Century Fox s'est attiré les foudres des Arabo-Américains en raison du personnage caricatural du terroriste islamiste dans *The Siege*, qui a fait un bide dans les salles. Les uns croient distinguer derrière ces sympathies pro-Likoud une belle dose d'opportunisme, car la communauté juive joue un rôle important dans le secteur de l'*entertainment* (divertissement), que ce soit à New York ou à Los Angeles. Les autres voient dans ce soutien une réaction du descendant de famille patricienne contre l'antisémitisme prévalant à l'époque de sa jeunesse dans les classes dirigeantes de Melbourne, avec ses clubs de tennis et ses cercles industriels fermés aux juifs. Ces attaches avec Israël ne l'empêchent pas d'être associé au prince Walid Bin Talal en Europe, et sa Star TV, sa chaîne asiatique, est diffusée au Proche-Orient *via* le réseau Orbit, qui appartient aux Saoudiens. Les affaires sont les affaires.

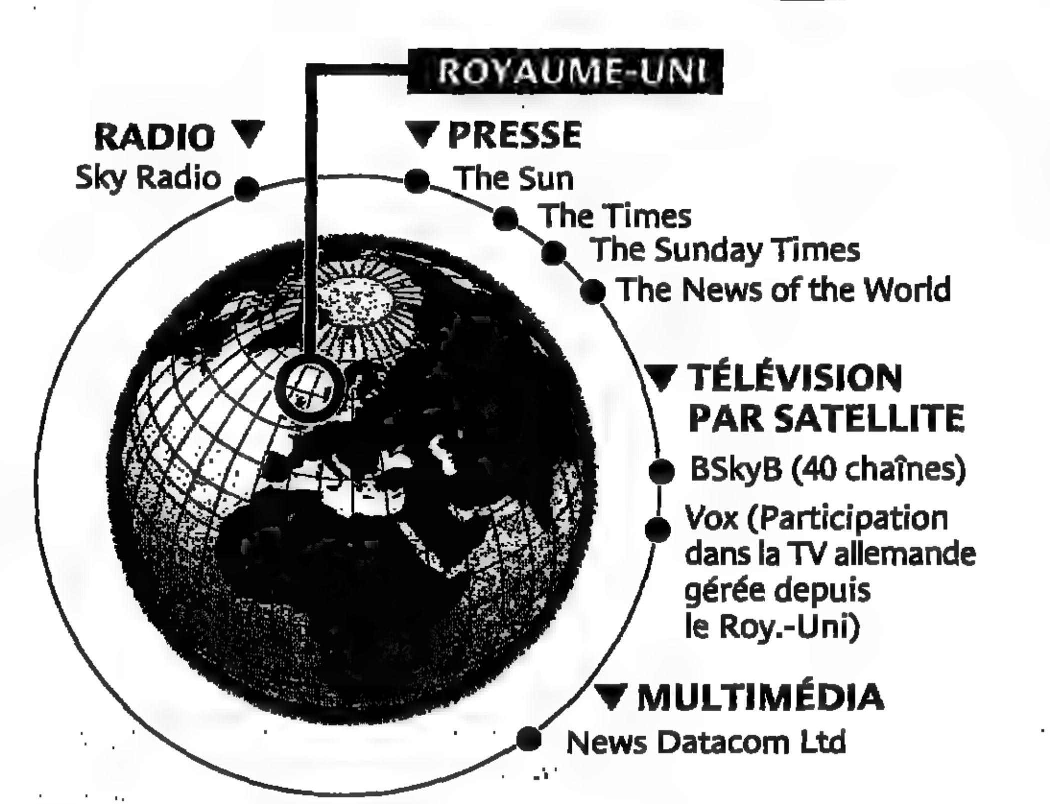
« Les promesses ne valent même pas le prix du papier sur lesquelles elles sont écrites » : une base du credo de Rupert Murdoch

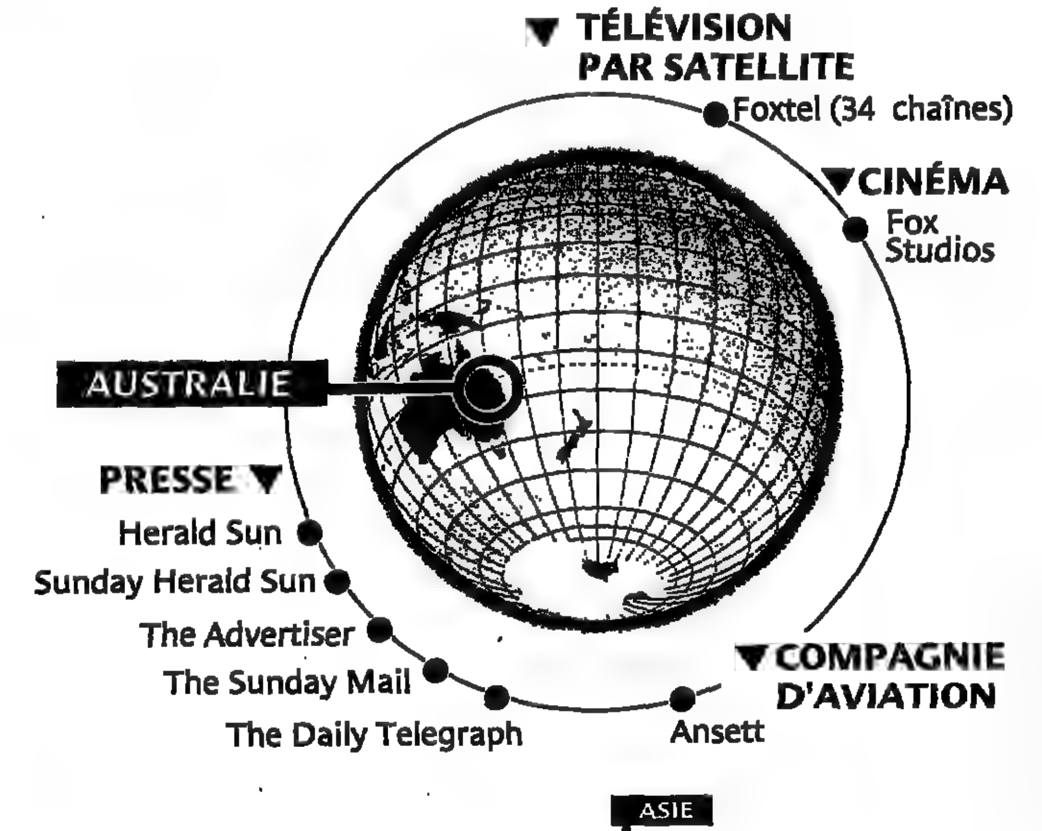
Avant de quitter Manhattan pour L. A., descente au Mercer Hotel de Soho dans l'espoir d'entrevoir Rupert au bras de sa nouvelle flamme, Wendy Deng. Avec ses lumières tamisées, son mobilier à la Philippe Starck, ses tons mauves, beiges et bruns et son style froid, ce nouveau palace paraît un endroit pour le moins incongru comme nid d'amour. D'après le prospectus remis à la réception, la suite qu'occupe le couple coûte 2 000 dollars par jour sans taxe ni petit-déjeuner. *« Anna, la seconde femme de Rupert, avait une maison magnifique à Los Angeles et n'arrêtait pas de l'importuner pour qu'il s'arrête de travailler et qu'ils en profitent ensemble. Mais Rupert est un nomade sans attaches dans l'âme. Wendy insiste, elle, pour l'accompagner dans ses voyages d'affaires, ce qu'Anna refusait de faire »*, confie une commère du *Daily News*. Pourquoi le grand tabloïd rival du *Post* n'a-t-il rien publié sur cette liaison ? Silence radio de notre interlocutrice. La rumeur veut que le *Post* ait menacé de divulguer le lourd dossier qu'il possédait sur le propriétaire du *News*, Mort Zuckerman, promoteur immobilier à la réputation sulfureuse. En guise d'avertissement, le tabloïd de Murdoch avait révélé qu'au retour d'une chasse au canard infructueuse l'associé de Zuckerman, frustré, avait abattu un caneton innocent qui barbotait dans un bassin.

En vieillissant, Rupert aurait-il du cœur ?

Marc Roche







ASIE
TÉLÉVISION PAR SATELLITE
STAR TV

LES ÉTAPES D'UNE ASCENSION

● **1931** : naissance à Melbourne de Keith Rupert Murdoch. ● **1950** : études à l'*université d'Oxford* (politique, philosophie, économie). ● **1952** : retour en Australie à la mort de son père, Sir Keith, qui lui lègue l'*Adelaide News* et une petite participation dans le *Melbourne Herald*. ● **1968, en Grande-Bretagne** : prise de contrôle du *News of the World* et, un an plus tard, du *Sun*. ● **1981** : rachat du *Times* et du *Sunday Times*. ● **1985, aux Etats-Unis** : acquisition du studio de cinéma Twentieth Century Fox et de plusieurs stations de télévision qui formeront le noyau de Fox Network. Obtient la double nationalité australo-américaine. ● **1986, en Grande-Bretagne** : défaite du Syndicat du livre lors du déménagement de News International dans le site non syndiqué de Wapping, dans l'est de Londres. ● **1989, en Grande-Bretagne** : *lancement de Sky TV*. ● **1996, aux Etats-Unis** : création de Fox News

Prochain article : Des jeux, une star et une Chinoise

2000 DÉBATS POUR LE SIÈCLE À VENIR Michael Dertouzos, directeur du laboratoire des sciences de l'ordinateur au MIT (Etats-Unis)

« Dans vingt ans, les ordinateurs seront omniprésents et invisibles »

Spécialiste d'Internet, ce professeur au Massachusetts Institute of Technology est convaincu que le Web va connaître rapidement, sous l'effet d'innovations imminentes, une profonde transformation

« Il y a vingt ans, vous aviez prédit, avec précision et pertinence, l'explosion d'Internet, de ce que vous appeliez alors "le marché global de l'information". Avez-vous eu néanmoins quelques surprises ?

– Globalement non. Dans le détail, oui. Je crois que personne, pas plus moi qu'un autre, n'était capable, au début des années 80, de prévoir les formes exactes que prendrait ce marché global de l'information. Ce que je n'avais pas imaginé, ce qui m'a le plus surpris, c'est la simplicité avec laquelle on a d'ores et déjà accès à ce marché, à ce réseau mondial. Il suffit d'un simple "pointer et cliquer".

– Vous trouvez l'accès facile ?

– Par rapport aux outils dont nous disposions alors et à ce que nous imaginions il y a vingt ans, oui. Cela étant, c'est vrai, les machines restent encore très compliquées. Les constructeurs, et nous qui, comme le MIT, les aidons, nous ne faisons pas un très bon travail. Nos systèmes sont parfois impossibles à utiliser et, ce qui est pire, les gens qui les utilisent croient que c'est de leur faute.

» En fait, nos technologies sont encore très jeunes. Même des experts comme moi, nous passons parfois énormément de temps à essayer de les faire marcher. Je crois que le défi central des technologistes pour le XXI[e] siècle, ce sera de rendre naturel l'usage de ces matériels. Cela prendra du temps, vingt ou trente ans peut-être.

– N'avez vous pas été surpris par la vitesse avec laquelle Internet s'est diffusé sur l'ensemble de la planète ?

– Non. Je supposais qu'à partir du moment où les outils existeraient, le système se généraliserait très rapidement. C'est d'ailleurs une leçon qu'il faut retenir pour l'avenir. Si demain, de nouveaux systèmes, plus faciles à utiliser par exemple, apparaissent, il faut savoir qu'ils se développeront très vite.

– Dans vingt ans, que sera devenu Internet ?

– Il sera radicalement différent d'aujourd'hui. Mais ce qui me semble d'abord plus important, c'est qu'il y aura une beaucoup plus grande pénétration des ordinateurs et de l'information dans notre vie. Ce ne sera plus le « cyberespace », comme on dit maintenant. La première révolution industrielle a apporté les moteurs et l'électricité. On n'a pas parlé alors d'un « moteurespace ». On a intégré les moteurs dans notre vie, on a fabriqué des réfrigérateurs, des automobiles et des jouets. On ne parle plus des moteurs. Ils sont partout et nulle part, dans tous nos objets de la vie quotidienne. Il va se passer exactement la même chose avec les ordinateurs : dans vingt ans, ils seront eux aussi partout et nulle part, omniprésents et invisibles.

– Internet sera différent, disiez-vous ?

– Quatre grandes forces sont en train de transformer le monde d'Internet. D'abord, l'utilisation de la parole va y être de plus en plus fréquente. Les machines vont de plus en plus être capables de comprendre et de dialoguer avec l'homme. Cela va aller très vite. Les progrès technologiques sont actuellement spectaculaires, chez nous au MIT en particulier. La demande est très naturelle ensuite.

– Les ordinateurs vont reconnaître la parole ?

– Il ne s'agit pas de reconnaissance. La reconnaissance signifie que lorsque vous dites quelque chose, la machine reconnaît les mots et les imprime. La machine aurait compris les mots. Vous pourriez alors lui dicter un texte qu'elle reproduirait. C'est là un vieux rêve. Oubliez cela. Cela sera toujours techniquement très difficile et en fait ce n'est jamais réellement utile. Vous n'aurez pas, à brève échéance, de systèmes d'enregistrement plus performants que ceux actuellement disponibles. Ils sont fiables à 90 %, cela veut dire que dans chaque phrase, vous avez au moins une faute. Ce n'est pas dans cette direction qu'il faut attendre des progrès.

» Quand je dis que la machine va comprendre et dialoguer avec l'homme, je ne parle pas non plus d'intelligence artificielle. Les ordinateurs vont comprendre vos commandes simples, ils vous répondront avec une grande pertinence tant que vous resterez dans un domaine très étroit : la météo, le trafic routier ou la Bourse. Ils perdront de leur pertinence dès que vous chercherez à élargir votre champ.

» Le second changement, c'est l'automatisation. Pendant la première révolution industrielle, les moteurs se sont substitués à l'homme pour des tâches qui exigeaient de la force et de la sueur. Le bulldozer a alors remplacé nos bras. Aujourd'hui, l'ordinateur est le nouveau bulldozer, il va se substituer à nos yeux et à notre cerveau.

– Cette automatisation est lente ?

– Avec les technologies dont nous disposons aujourd'hui, nous pourrions déjà automatiser 30 % environ de ce qui pourra l'être à terme. Il y a là des potentiels considérables mais il y a encore auparavant des progrès techniques à faire. Le troisième changement, c'est ce que j'appelle "la proximité technologique", la possibilité de travailler à distance. Les délocalisations ne vont plus seulement concerner les activités de production, mais vont s'étendre à l'ensemble des activités de bureau, aux services et métiers du secteur tertiaire. Pour l'instant, le travail à distance est resté marginal. Mais des forces économiques considérables vont le favoriser. Les technologies nécessaires – hormis le courrier électronique – n'ont pas encore été véritablement développées. Très vite, de nouvelles techniques spécifiques à chaque métier vont être mises au point et en bouleverser le fonctionnement.

– La quatrième force qui transforme Internet ?

– C'est l'entrée dans le monde du "sur mesure", avec la généralisation de systèmes adaptés aux besoins de chacun. Levi's fait cela : vous pouvez vous faire fabriquer un jean à votre taille en vous connectant, seul, par l'intermédiaire d'Internet. Vous pourrez avoir votre journal quotidien personnel, conçu en fonction de vos seuls centres d'intérêt.

– Comment peut-on être sûr qu'Internet n'aura pas été qu'une mode ?

– On ne peut pas en être sûr. Internet pourrait n'être qu'une mode s'il ne parvient pas à procurer une véritable valeur, s'il n'a pas une vraie utilité pour la population. Les gens doivent pouvoir obtenir plus en faisant moins. C'est le principe de base du système futur sur lequel nous travaillons au MIT. Si Internet ne s'impose pas par son utilité, il finira par mourir. Je suis, pour ma part, convaincu qu'il finira par s'imposer.



DESSIN SOPHIE DUPERTRE

– Quels sont les obstacles au développement d'Internet ?

– Il sont encore technologiques. Vous voudriez par exemple pouvoir regarder chez vous, à la demande, l'un des 20 000, 30 000 ou 40 000 films disponibles dans le monde. Vous ne le pouvez pas car les tuyaux qui viennent chez vous sont encore trop fins. Pour cela, il faudra encore attendre cinq ou dix ans, quinze peut-être.

» Il y a aussi des résistances culturelles. Dans les pays européens par exemple, le développement d'Internet n'est pas freiné seulement par le coût, élevé, des télécommunications. Il y a aussi des attitudes, une certaine réticence. L'Europe ne s'engage pas dans Internet avec la même excitation, le même enthousiasme que l'Amérique. Elle est hésitante. Elle est en retard. Et puis, il y a des obstacles sociaux, il y a le fossé entre les riches et les pauvres. Il n'y a que 2 % à peine de la population mondiale qui est, d'une manière ou d'une autre, connectée au réseau mondial. C'est très peu. Mon expérience au Népal – où j'ai essayé de développer l'utilisation du réseau – m'a convaincu qu'il n'était pas facile d'élargir le cercle. Il y faut un effort d'éducation, de formation préalable, considérable.

» J'ai, à ce sujet, un désaccord profond avec Bill Gates avec qui j'en ai souvent discuté. Abandonnée à ses propres outils, la révolution de l'information va accroître le fossé entre les pays riches et les pays pauvres, entre les riches et les pauvres dans chaque pays. Si l'on ne fait rien, il ne faut pas exclure, l'histoire nous l'enseigne, des réactions violentes contre cette révolution.

– Dans quelle mesure Internet affecte-t-il les relations entre les humains ?

– A mon avis, il faut penser Internet comme l'automobile. Certains sociologues prétendent que la voiture a eu des conséquences considérables sur les relations entre les hommes, je ne le crois pas. Vous pouvez avoir le même débat avec le réseau mondial.

– On a parfois le sentiment que ces technologies ne résolvent aucun de nos vieux problèmes mais sont, au contraire, sources de nouvelles difficultés. Ne risque-t-on pas de voir naître et monter une certaine "technofrustration" ?

– Je ne le crois pas. Laissez-moi répondre à votre question de manière indirecte. La technologie est enfant de l'humanité. Nous avons fait la technologie, elle n'est pas le produit de quelques Martiens venus d'ailleurs. Il est stupide de séparer la technologie de l'humanité. Les animaux construisent des ponts pour franchir les rivières : est-ce de la technologie ou est-ce la nature ?

» Je crois qu'il y a là un problème très important pour l'Europe, et pour la France en particulier. Depuis l'époque des Lumières, vous séparez la raison de la foi. Ce fut nécessaire, un temps, car sans cela il aurait été impossible de faire progresser la science. Aujourd'hui, vous conservez cette vieille opposition. Comme les Grecs, que je connais bien, les Français pensent la technologie comme quelque chose de différent de l'humanité. Je suis un technologiste ou je suis un humaniste, je suis rationnel ou je suis émotionnel. Dans votre système de pensée, l'homme n'est pas complet, il ne fonctionne qu'à moitié. Face à la complexité actuelle du monde, il est impossible de vivre ainsi. Il vous faut retrouver l'homme complet, à la fois technologiste et humaniste. Sans retourner au XVII[e] siècle, il faut que vous parveniez à réconcilier la raison et la foi.

– Ne pensez-vous pas que ce qui va changer le monde au XXI[e] siècle, ce sont plus les biotechnologies que les technologies de l'information ?

– C'est très difficile à dire. Les progrès en biotechnologie peuvent certainement, par leur impact sur l'alimentation ou sur la santé, affecter plus directement la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Vont-ils la transformer ? Ils vont en tout cas provoquer de nombreux débats, de nature éthique notamment, sur le clonage, sur le génome humain, etc. Je crois surtout que l'on va assister à un rapprochement entre les biotechnologies et les sciences de l'ordinateur. C'est dans une combinaison nouvelle entre ces deux branches de la science que réside sans doute la perspective la plus excitante pour le XXI[e] siècle. J'espère qu'elle sera utilisée pour améliorer la vie des hommes plutôt que pour créer des monstres. »

Propos recueillis par Erik Izraelewicz

« Technologiste et humaniste »

AMÉRICAIN d'origine grecque, Michael L. Dertouzos, soixante-deux ans, se souvient volontiers du marché aux puces d'Athènes, la ville où il est né : pour lui, Internet n'est que la forme moderne de ce marché grouillant où il aime se promener, un lieu où tout s'échange, et d'abord les informations.



MICHAEL DERTOUZOS

Diplômé du MIT (Massachusetts Institute of Technology), pionnier en matière de réseaux, il est aujourd'hui professeur en sciences de l'information à ce même MIT et y dirige, depuis 1974, le centre de recherche sur les ordinateurs. A l'américaine, ce scientifique qui se définit comme un homme complet, « *technologiste et humaniste* » à la fois, s'est lancé dans le business en participant, à de nombreuses occasions, à la création d'entreprises high-tech comme Computek et conseillant des grandes firmes sur l'utilisation optimale des technologies de l'information. Proche du vice-président Al Gore, qu'il a aidé dans ses travaux sur « les autoroutes de l'information », Michael Dertouzos a fait partie, en 1995, de la délégation américaine au G 7 sur la société de l'information.

A l'européenne, il se passionne aussi pour les effets sociaux et sociologiques, voire philosophiques, des progrès de la science qui le mobilisent. Sur l'avenir d'Internet, il ne partage pas l'optimisme d'un Bill Gates, le fondateur et patron de Microsoft, un autre de ses amis. Il craint que, abandonné à son sort, le Réseau des réseaux ne contribue à accroître les inégalités sur la planète.

Auteur de nombreux ouvrages, il a participé, dans les années 80, au « Made in America », un travail d'évaluation de la compétitivité des Etats-Unis et a publié, en 1997, un ouvrage très pédagogique (« *What Will Be : How the New World of Information Will Change Our Lives* ») dans lequel il proposait une description, précise, de ce monde qui nous attend, un monde dans lequel l'ordinateur sera devenu aussi naturel que le moteur.

E. I.

Jean Tiberi, maire de Paris, au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI »

« Si certains s'amusaient à ne pas tenir parole, j'en appellerais aux Parisiens »

« Vous souhaitez poursuivre votre tâche de maire de Paris : serez-vous candidat en 2001 ?

– Les choses sont claires. Je veux me battre pour les Parisiens et les Parisiennes, et pour Paris. Il y a eu des soubresauts, en 1998, pour des raisons d'ambitions personnelles, je ne veux pas y revenir. J'ai souhaité l'union et je l'ai obtenue : cela s'est manifesté notamment par le vote du budget. Ceux qui voudraient, à l'avenir, se lancer dans des ambitions personnelles auraient totalement tort. Moi, mon objectif, c'est de faire connaître ce que nous faisons pour améliorer la qualité de vie des Parisiens dans différents domaines. Puis ils me jugeront en 2001. Et c'est à ce moment-là que je me prononcerai, en toute sérénité.

– A vous écouter, depuis un certain temps, à vous voir sur le terrain, on a le sentiment que vous êtes déjà en campagne...

– Il faut être en campagne tout le temps lorsqu'on a été élu. J'ai été élu en 1995 d'une manière claire et j'ai bien travaillé. C'est vrai que, l'année dernière, il y a eu quelques soubresauts, politiques et médiatiques – plus que judiciaires. J'ai fait face et ceux qui pensaient que j'aurais pu céder se sont complètement trompés ou ils me connaissaient mal. Je suis totalement déterminé à faire avancer les choses et à expliquer aux Parisiens les efforts que j'ai faits. Le reste, l'aspect politique, nous le verrons au dernier moment.

– Est-ce à dire que votre devise est désormais : "Y penser toujours, n'en parler jamais" ?

– Bien entendu.

– Certains de vos amis, comme, par exemple, M. Balladur, sous-entendent que la gauche pourrait l'emporter *[aux municipales à Paris]* si c'est Jean Tiberi qui est candidat...

– Mais ils se trompent totalement ! Je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas, comme les autres, gagner avec un bon résultat. Vous me parliez de M. Balladur. Je l'ai entendu dire : "Il y a un risque." Mais il y a toujours un risque en politique ; rien n'est jamais acquis. Il est le mieux placé pour le savoir puisqu'il n'a pas gagné les élections régionales... M. Balladur m'a toujours témoigné de l'amitié, je dirais presque de l'affection, dans les périodes difficiles. Je ne vois pas pourquoi, d'un seul coup, il changerait d'avis.

– Avez-vous le sentiment d'être le mieux placé pour conduire une campagne de la majorité à Paris ?

– Je ne répondrai pas directement, mais j'ai cette faiblesse de considérer que la politique que nous menons pour Paris est une bonne politique. D'ailleurs, chacun aura pu remarquer que l'opposition de gauche au Conseil de Paris ne propose rien de valable sur la qualité de la vie, sur la solidarité – dont j'ai fait mes priorités –, sur la baisse des impôts, sur l'équilibre nouveau des transports en commun...

– Ne se passe-t-il pas, au sein de votre majorité, ce qui se passe au niveau national, c'est-à-dire une majorité éclatée, qui n'arrive pas à faire l'union ?

– Sur le plan national, c'est vrai que la situation n'est pas au mieux. Je souhaitais, comme beaucoup d'entre nous, une liste d'union RPR, Démocratie libérale et UDF. C'était le bon sens. Nous avons un accord sur l'essentiel au plan national, et au plan européen aussi. Pourquoi ne pas avoir fait cette liste d'union ? Donc, je le regrette, mais nous verrons à l'arrivée, il y a encore une chance. Valéry Giscard d'Estaing a lancé un appel, peut-être sera-t-il entendu.

– Vous souhaitez aussi une liste d'union à Paris ?

– Bien sûr. Nous avons été élus sur une liste d'union. Nous avons défendu certaines causes en commun. Pourquoi changer d'avis ?

– Vous avez dit, néanmoins, que vous veilleriez "personnellement" à ce que Jacques Toubon "ne soit jamais maire de Paris". Si M. Toubon devait apparaître comme le plus apte à conduire une liste du RPR ou de la droite à Paris, le soutiendriez-vous ?

– J'ai dit ce que je pensais à un moment donné. Je n'ai pas changé d'avis, je ne retire rien. Mais l'union est retrouvée. Maintenant, Jacques Toubon et moi nous entendons très bien, nous travaillons ensemble.

– N'est-ce pas un simple raccommodage ?

– Dans la vie politique, on sait que rien n'est jamais définitif. Nous en reparlerons en temps opportun. Pour l'instant, je constate, de la part de mes amis, une volonté apparente. Je la partage totalement et je leur fais confiance. Mais si certains, dans l'avenir, s'amusaient, permettez-moi cette expression, à ne pas tenir leur parole, j'en appellerais aux Parisiens.

– En dehors des manœuvres politiques, ne craignez-vous pas d'être rattrapé par les "affaires" si vous êtes candidat en 2001 ?

– Je ne le crois pas, parce que je ne suis pas mêlé à ces affaires. Il y a eu une campagne pour essayer de m'impliquer. Je tiens à affirmer ici que je n'ai jamais commis une illégalité, jamais, ni rien qui soit contraire à la morale et au droit. On peut être mis en examen et ne pas être réellement impliqué. Je suis pour la présomption d'innocence et je trouve assez choquant qu'on accuse les gens sur la place publique. Mais, moi, je ne suis même pas mis en examen, grâce à Dieu !

– Estimez-vous que, pour vous et pour votre épouse, la justice a été trop loin ?

– Les attaques dont j'ai été l'objet sont injustes. S'il y a quelque chose qui m'a touché, c'est de s'en prendre à ma famille. Il y a des choses qu'on ne fait pas. J'assume toutes mes responsabilités, parce que je suis un homme public. Mais lorsqu'on s'attaque à ma femme, c'est quelque chose qui est lâche et, ça, je ne le pardonnerai jamais.

– Avez-vous parfois le sentiment de payer pour la gestion de votre prédécesseur ?

– J'ai mon avis là-dessus. Il est évident qu'il y a eu des ambitions personnelles, mais il y a aussi certaines vengeances pour le passé qui sont injustes. Mais ce n'est pas cela qui me détournera de ma position. »

Propos recueillis par Jean-Pierre Defrain, Hervé Gattegno et Pierre-Luc Séguillon





L'an I de la francophonie politique

par Boutros Boutros-Ghàli

LE monde a changé, la francophonie aussi. Tel est le message essentiel délivré, lors du sommet de Hanoï en novembre 1997, par les quarante-neuf chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage. Telle est aussi la raison d'être du poste de secrétaire général qu'ils m'ont confié à cette occasion et au nom duquel je m'attache à traduire en actions leur volonté de voir la francophonie prendre une nouvelle dimension politique et universelle.

La francophonie ne veut plus seulement être une communauté de destins, riche de trente années d'expérience en matière de coopération culturelle et technique. Elle veut aussi devenir une organisation internationale à part entière, résolue à faire entendre sa voix dans le concert des nations. C'est dans cet esprit qu'elle s'est affirmée, en 1998, sur la scène internationale témoignant avec vigueur de son identité et de sa spécificité, aux côtés des autres organisations régionales, et auprès de l'ONU.

Dès les premiers mois de mon mandat, j'ai voulu que la francophonie s'ouvre au monde et abandonne un comportement de « *citadelle assiégée par le géant anglophone* » dans lequel certains veulent parfois la contenir. C'est la raison pour laquelle j'ai convié les secrétaires généraux et les représentants de seize grandes organisations régionales à participer à une réunion de travail, à l'occasion de la Journée mondiale de la francophonie, le 20 mars dernier, à Paris.

Cette première rencontre internationale entre organisations régionales a marqué le coup d'envoi d'une coopération qui s'est concrétisée par un certain nombre d'accords et d'actions menées en commun.

Au-delà des actions pratiques, je suis convaincu que l'instauration d'un nouvel équilibre mondial passe par l'affermissement et la collaboration de grands espaces culturels et linguistiques, tels que la francophonie. En permettant de recréer de nouvelles aires de solidarité, dans un monde qui tout à la fois se globalise et se fragmente, ces entités régionales contribuent à la décentralisation de l'action à l'échelle planétaire et, par là même, à la démocratisation des relations internationales, autant d'objectifs dont sont bien conscients les Etats, toujours plus nombreux, qui souhaitent rejoindre notre organisation.

La francophonie a pris une part active à la préparation et au déroulement de la conférence de Rome, en juillet dernier, pour la création d'une cour criminelle internationale, réaffirmant ainsi son attachement de longue date à l'émergence et à l'institutionnalisation d'une justice internationale. La francophonie et les Nations unies ont également coopéré sur le terrain, puisqu'elles ont mené une mission conjointe d'observation des élections au Cambodge.

Mais le phénomène le plus marquant de l'an I de la francophonie politique reste, sans conteste, la réaction positive qu'elle a suscitée auprès des Etats membres. Ils ont très tôt perçu l'usage qu'ils pouvaient faire de cet instrument nouveau mis à leur disposition. Et si la francophonie politique et diplomatique est si vite entrée en action c'est, d'abord, parce qu'elle répondait à un besoin réel et à une attente profonde.

L'attente de la part des Etats membres – dont beaucoup connaissent des situations de crise – de voir la francophonie s'engager dans une solidarité politique et une diplomatie actives. L'attente, aussi, de la voir s'exprimer sur les conflits que certains d'entre eux traversent. L'attente, enfin, de la voir sensibiliser la communauté internationale aux difficultés parfois tragiques auxquelles ils sont confrontés.

La francophonie, qui a une longue tradition de coopération en matière d'appui au processus de *démocratisation et à l'Etat de droit*, notamment à travers l'envoi de missions d'observation des élections, a vu cette année une recrudescence de la demande : en l'espace de dix mois, huit missions ont été mandatées aux Seychelles, au Togo, au Cambodge, à Sao Tomé et Principe, au Burkina Faso, en République centrafricaine, au Gabon et en Guinée. D'autres sont en cours.

L'année 1998 se caractérise, aussi, par l'émergence, à la requête exprimée par nos Etats membres, d'une diplomatie spécifiquement francophone. Cette sollicitation à laquelle je me suis employé à répondre personnellement, tant au cours de mes voyages officiels dans les Etats membres que dans des contacts plus informels, s'est traduite par l'envoi de trois missions de bonne volonté, au Togo, en République démocratique du Congo et, plus récemment, au Burundi.

Enfin, la francophonie a montré, lors de la conférence ministérielle de Bucarest, les 4 et 5 décembre, qu'elle était devenue une véritable instance de concertation politique, susceptible de porter une appréciation sur les situations qui impliquent directement ses pays membres. Les ministres des affaires étrangères et de la francophonie ont, en effet, adopté, lors de cette conférence, quatre résolutions politiques demandant la levée immédiate de l'embargo au Burundi, soutenant l'idée d'une conférence internationale sur la paix dans la région des Grands Lacs et la réunion d'une conférence inter-îles en République fédérale islamique des Comores. Une résolution a aussi été votée pour que la francophonie accompagne le processus de démocratisation au Nigeria.

La francophonie ne veut plus seulement être une communauté de destins. Elle veut aussi devenir une organisation internationale à part entière

Mais cette instance a montré, également, qu'elle entendait s'exprimer dans les grands débats qui dépassent son cadre géographique et qui intéressent l'ensemble de la communauté internationale : problèmes du désarmement, de la démocratisation des relations internationales, indissociables de celui du multilinguisme : tout comme la démocratie nationale s'appuie sur le multipartisme, la démocratie internationale doit s'appuyer sur le multilinguisme.

C'est la raison pour laquelle la francophonie qui, au-delà de la défense de la langue française, défend plus largement le respect de la diversité linguistique et culturelle a voulu, cette année, lancer une grande réflexion sur ce thème lors d'un symposium qu'elle a organisé à Genève les 5 et 6 novembre 1998, sur le thème du multilinguisme dans les organisations internationales.

L'an I de la francophonie politique vient donc de s'écouler sous les auspices les plus encourageants. Nous sommes tous bien conscients que cette jeune organisation politique reste tributaire de contraintes budgétaires. Elle est, aussi, confrontée aux exigences difficiles, mais riches de possibilités, du multilatéralisme. Il n'en demeure pas moins que je suis aujourd'hui extrêmement confiant, et surtout extrêmement fier, de porter le destin de cette organisation internationale. Sans rien renier de son passé, de l'esprit de solidarité et de coopération qui l'anime, tant dans le domaine de la culture, de l'éducation, des nouvelles technologies et de l'économie, elle entend aussi, désormais, servir activement l'idéal de paix qui a inspiré ses pères fondateurs et demeure son *objectif ultime*.

Boutros Boutros-Ghali *est secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie.*

Les Français et leur langue

par Michel Pougeoise

INDISCUTABLEMENT, les Français sont attachés à leur langue, comme le prouve, par exemple, la passion avec laquelle ils participent chaque année à cette grand-messe populaire qu'est devenue la cérémonie hautement médiatique des « Dicos d'or », célébrée en grande pompe sous la houlette de Bernard Pivot.

Il est certain que l'atmosphère de saine compétition les excite, ainsi que la complexité et les finesses de leur langue, dont ils sont, au fond d'eux-mêmes, très fiers car ils savent bien qu'elle a presque toujours les raisons de ses exceptions ou de ses illogismes apparents. Ils ont, comme le sage grammairien Georgin, la conviction que « *le français est une langue complexe où les contradictions, les bizarreries, les chinoiseries ne manquent pas, mais* [qu'elle] *est riche en nuances, en inflexions intellectuelles et sensibles* ».

L'avantage de ce genre de grand jeu valorisant la langue française est que, contrairement à ce qui se passe souvent à l'école, personne n'a honte de ses « fautes », et que chacun participe à cette bien conviviale épreuve en toute simplicité et sans aucun complexe.

Au moment où les politiciens, les responsables de collectivités et tous les hommes de bonne volonté cherchent désespérément des moyens propres à réduire – et si possible à faire disparaître – la « fracture sociale », comment se fait-il que l'on n'ait pas encore suffisamment songé au fait que notre bonne vieille langue française pourrait constituer un moyen idéal d'unification et de compréhension mutuelle ?

Pourquoi ne créerait-on pas des associations spécialisées dans l'apprentissage et le perfectionnement du français (je laisse aux lecteurs le soin d'inventer un terme adéquat). Evidemment, il faudrait que ces cercles soient ludiques, accueillants, et non calqués sur les structures ou les méthodes scolaires. On y pratiquerait, par exemple, toutes sortes de jeux linguistiques : mots croisés, mots fléchés, dictées amusantes, Scrabble et autres jeux de vocabulaire et/ou de langue française, qui sont nombreux sur le marché.

La langue française, en tant que langue véhiculaire, est le vecteur indispensable de toute communication courante. Les locuteurs qui la maîtrisent mal sont des défavorisés et véritablement des personnes handicapées, puisqu'ils sont impuissants à exprimer aussi bien qu'ils le souhaiteraient leurs pensées, sentiments, problèmes quotidiens, voire leurs revendications.

La méconnaissance ou la mauvaise maîtrise de la langue engendrent nécessairement un sentiment d'infériorité qui peut conduire, la pudeur aidant, au mutisme, voire au sentiment d'un isolement et parfois d'un rejet social toujours vécu comme une injustice.

Les nombreux jargons des banlieues, qui font certes la fortune des auteurs de dictionnaires branchés, ne sont en définitive – comme leur ancêtre l'argot – que des moyens de se protéger (en créant des idiomes codés à usage privé et réservés aux seuls initiés) contre l'impuissance à partager le réel privilège que représente la pratique aisée d'une langue. Ce ne sont pas les avocats ni les orateurs politiques (la pratique de la langue de bois exige des compétences exceptionnelles !) ou tous autres maîtres d'éloquence – qui jonglent avec la rhétorique et dont les discours s'articulent sur des argumentations subtiles – qui nous contrediront.

L'absence de maîtrise de la langue usuelle est un réel handicap. Chacun sait bien à quel point certaines erreurs de langage ont pour effet de déclasser irrémédiablement leurs malheureux auteurs. Qu'on le veuille ou non, nous sommes constamment jugés sur notre façon de nous exprimer. Telle faute, si banale soit-elle, entraînera inéluctablement un verdict d'exclusion, comme cela se produit souvent dans les lettres de demande d'emploi. Il suffit d'un mauvais accord de participe passé, d'un solécisme, d'une construction verbale inexacte, d'un emploi fautif des temps ou des modes, d'un barbarisme, d'un pléonasme, sans parler des fautes d'orthographe, pour disqualifier le plus sûrement du monde tout candidat à un quelconque emploi.

C'est pourquoi il est certain que l'apprentissage de la grammaire et des difficultés grammaticales (plus encore que celui de l'orthographe, qui est mieux assuré et qui bénéficie aujourd'hui de l'aide immédiate et efficace de très nombreux dictionnaires de qualité et d'excellents logiciels) est une véritable nécessité pour quiconque souhaite améliorer sa condition sociale.

La grammaire pâtit à tort d'un préjugé défavorable. Elle est d'abord insuffisamment enseignée à l'école, où les professeurs accordent en priorité à la lecture le peu d'heures dont ils disposent. La grammaire est trop négligée. Il suffit de consulter les questions dites grammaticales du brevet des collèges pour s'en convaincre. Les auteurs des sujets d'examen sont embarrassés pour poser leurs questions de grammaire, dans la crainte de pénaliser les candidats en faisant appel à des notions essentielles mais pourtant non abordées en classe. On se contente de banalités portant, par exemple, sur la reconnaissance d'un pronom relatif ou d'un adjectif épithète, ou sur le registre (ou niveau) de langue employé, sur la justification de l'emploi d'un imparfait ou d'un passé simple, etc.

La grammaire pâtit à tort d'un préjugé défavorable. Elle est d'abord insuffisamment enseignée à l'école, où les professeurs accordent en priorité à la lecture le peu d'heures dont ils disposent

A vrai dire, il y a longtemps qu'en France l'institution scolaire a renoncé à un véritable enseignement de l'écriture. Qu'on ne se fasse pas d'illusion sur la valeur pédagogique de la traditionnelle rédaction, qui n'a nullement pour objectif d'enseigner les règles fondamentales (ou plus exactement les codes) qui régissent le fonctionnement de ce système de signes qu'est une langue. Nous avons, à tort, abandonné les classes de rhétorique, qui étaient tout spécialement consacrées à l'art d'écrire.

L'écriture est une science qui s'enseigne, de même que l'harmonie, le contrepoint et la composition en musique. Sauf exception, un simple instrumentiste ne deviendra jamais compositeur s'il ne possède pas ces bases indispensables. Il en est de même en ce qui concerne notre langue. Pourquoi s'étonne-t-on du fait que beaucoup de Français ont du mal à écrire dans une langue qui présente tant de difficultés ? Colette, qui n'était certes pas une néophyte, disait : « *C'est une langue bien difficile que le français. A peine écrit-on depuis quarante-cinq ans qu'on commence à s'en apercevoir.* »

Nous avons tous des proches ou des amis intelligents qui rechignent cependant à rédiger une simple lettre et qui préfèrent téléphoner, pas toujours pour gagner du temps, même s'ils invoquent ce bon mais faux prétexte !

Ne nous cachons donc pas qu'un grand nombre de nos concitoyens ont de sérieux problèmes pour écrire et même pour s'exprimer oralement. Les spécialistes que sont nos journalistes n'échappent pas toujours eux-mêmes aux nombreux pièges de la langue. Ce véritable handicap – si souvent sous-estimé – peut être la cause de bien des désagréments et de beaucoup d'injustices. Plaider sa cause est souvent une nécessité, et ceux qui s'expriment aisément parviennent incontestablement à se justifier mieux que les autres.

Nous devons donc tous lutter pour combler cette inégalité de fait, qui peut devenir, dans certaines situations, source d'humiliation et de souffrance. L'enseignement de la grammaire et des difficultés de notre langue n'est pas un luxe, mais une nécessité qui fait partie des actes de civisme. Toute contribution à cette maîtrise du français est pour chacun de nous un véritable devoir républicain.

Michel Pougeoise *est professeur agrégé de lettres modernes et linguiste.*

Esclavage : une mémoire à peu de frais

par Louis Sala-Molins

LA traite, l'esclavage et leur légalisation par le Code noir : « *Un des pires crimes contre l'humanité* », écrivait Robert Badinter il y a douze ans.

Ils ont été tant et tant à en vouloir la reconnaissance, ils ont à cette fin tellement argumenté à temps et à contretemps que la France a fini par les entendre et a baissé un peu la tête. C'est cela, le vote de la proposition de loi de Christiane Taubira-Delannon par l'Assemblée nationale.

La « repentance » facilement généreuse de la nation n'allégera en rien l'escarcelle de l'Etat

Est-ce bien cela ?

On doit se congratuler chez tous ceux qui refusaient de comprendre les réticences de la nation à commencer sérieusement un travail de mémoire. On est passé de l'insignifiance juridique du « *brigandage africain* », de l'« *offense à l'humanité* », à la lourdeur juridique du « *crime contre l'humanité* », imprescriptible par définition. Ce n'est pas rien.

La nation, si prompte à s'enfler des gloires de son passé, apprend la modestie dont elle devrait faire son ordinaire à l'égard de ceux qui, reliés par leur histoire personnelle à ce crime contre l'humanité, souffrent encore dans leur esprit et leur image, voire dans leur chair, d'un « *déficit de citoyenneté* ».

Mais on ne se congratulera pas outre mesure. Ce que la France se dit aujourd'hui, par loi, prête à entreprendre est-il à la mesure de ce qu'elle sait devoir ?

Qu'il suffise de comparer, pour en juger, à ce qu'était l'article 5 de la proposition de loi présentée par Mme Taubira-Delannon à la commission des lois le texte de l'article 4 du texte élaboré par cette même commission.

Article 5 de la proposition initiale : « *Il est instauré un comité de personnalités qualifiées chargées de déterminer le préjudice subi et d'examiner les conditions de réparation due au titre de ce crime.* »

Article 4, élaboré par la commission et voté par les députés : « *Il est instauré un comité de personnalités qualifiées chargées de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions de mémoire qui garantiront la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations.* »

Préjudice ? Réparation ? La nation se repentira. La « *repentance* » facilement généreuse de la nation n'allégera en rien l'escarcelle de l'Etat.

Lors de l'abolition de l'esclavage, Tocqueville fut péremptoire : « *Si les nègres ont droit à devenir libres, il est incontestable que les colons ont droit à ne pas être ruinés par la liberté des nègres.* »

Liberté sans « *ruine* » il y a cent cinquante ans.

« *Mémoire* » sans « *réparation* » aujourd'hui.

Fascinante continuité de l'Histoire.

Louis Sala-Molins *est professeur de philosophie politique à l'université Toulouse-II - Le Mirail.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LA RÉFORME DE L'OTAN

Ces quelques lignes pour évoquer le processus de réforme de l'OTAN, qui devrait déboucher, au sommet de Washington d'avril, sur l'élargissement de l'OTAN, sur un nouveau concept stratégique et sur une nouvelle chaîne de commandement. Le débat n'est actuellement pas sans intérêt si l'on considère la crise du Kosovo. (...) Cela n'est pas non plus sans conséquences pour la position stratégique de la France en Europe et dans le monde. Marginalisée, il y a à peine deux ans après le sommet de l'OTAN de Madrid, il semble aujourd'hui que l'idée gaullienne d'un directoire entre les grandes nations soit en train de prendre corps et de progressivement s'imposer. N'est-il pas urgent de rendre compte de cette évolution capitale ?

Franck Orban
Oslo

ANGLOMANIE SYSTÉMATIQUE

Le temps est passé où des scientifiques de renom se battaient pour que le français demeure la langue par excellence des congrès et des publications scientifiques, et nul n'aurait plus aujourd'hui l'idée de contester la part prépondérante prise dans ce domaine par l'anglais – ou mieux par l'anglo-américain. Faut-il pour autant que les pouvoirs publics versent dans une anglomanie systématique ? Un regrettable exemple nous en est actuellement offert au Centre Pompidou : quelle justification donner au fait que la librairie, provisoirement installée au rez-de-chaussée du musée pendant les travaux de restauration, s'intitule *bookshop* ? Que penser de la notice accompagnant la projection d'un court film dans le cadre de l'exposition David Hockney lorsqu'elle annonce : « *La performance* (sic) *dure dix minutes* » ? Les dirigeants du Musée national d'art moderne ont-ils définitivement oublié la langue de leurs pères ?

Jean-Philippe Méry
Paris

L'AIRBUS ET LE PLANEUR

Même si un Airbus emporte des passagers, il n'a pas pour autant priorité s'il n'est pas à sa place. Il n'est pas objectif d'écrire « *un Airbus a été heurté par un planeur* » (*Le Monde* daté 14-15 février). La commission d'enquête dira qui était à sa place. L'objectivité commande d'écrire « Un Airbus et un planeur se sont heurtés ».

L'endroit où la collision s'est produite, vers le pic Saint-Loup, est un secteur vélivole très actif qu'en principe les avions de ligne évitent. Pilote moi-même, j'ai entendu plusieurs échos signalant que les avions de ligne descendaient parfois un peu trop tôt vers Fréjorgues, interceptant par là le secteur vélivole.

La liberté passe par un respect mutuel, que l'on soit petit ou gros !

Denis Hemme
Jouy-en-Josas
(Yvelines)

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Un crime en Irak

LE régime irakien crie au piège. Il jure qu'il n'est pour rien dans l'assassinat, vendredi 19 février, de l'un des plus hauts dignitaires chiites du pays, l'ayatollah Mohamed Sadeq El Sadr, et de deux de ses fils. Le régime de Saddam Hussein assure que ce meurtre a été perpétré pour provoquer la sédition des chiites d'Irak et la guerre civile. Les chiites constituent près de 60 % de la population et, de fait, sont descendus dans la rue au lendemain de l'attentat : les morts se compteraient par dizaines à l'issue de violentes manifestations ce week-end. Le régime fait valoir que ces événements arrivent au moment où les Etats-Unis ont entrepris d'armer l'opposition irakienne afin de renverser Saddam Hussein.

On prendrait les communiqués de Bagdad plus au sérieux si le parti au pouvoir, le Baas, largement dirigé par des musulmans sunnites, n'avait toujours particulièrement réprimé deux des composantes essentielles du pays : les chiites du Sud, dans la région des marais, et les Kurdes, au nord. Contre ces derniers, ce fut, longtemps, la guerre, impitoyable. Contre les chiites, c'est un régime d'oppression, de répression systématique, qui place les grandes villes saintes du pays, Nadjaf et Kerbala, sous la botte du Baas.

On attacherait plus d'importance aux dénégations de Bagdad si tous les indices disponibles ne désignaient le pouvoir irakien comme le plus probable des commanditaires d'un crime qui endeuille, douloureusement, les chiites d'Irak. Le meurtre de l'ayatollah Sadr s'inscrit dans une succession d'assassinats perpétrés depuis quelques mois contre les dignitaires de la communauté chiite du pays. De cette série sanglante, Max Van der Stoel, le rapporteur de l'ONU pour les droits de l'homme en Irak, disait, récemment, qu'elle était le fait du régime. Depuis plus d'un an, l'opposition chiite appelle à l'aide : *« On nous liquide ! »*, crient ses dirigeants.

Le régime, qui ne gouverne que par la terreur, a peur des chiites, comme il a peur des Kurdes. Il a peur d'une hiérarchie chiite qui a le soutien d'une bonne partie de la population. Il n'a cessé de chercher à l'éliminer – au besoin physiquement – et à la déposséder de ses biens. Pas plus qu'au Kurdistan, il n'a donné une seule fois sa chance au dialogue.

Quoi qu'on pense de la manière dont il convient de traiter le régime irakien, les événements du week-end sonnent comme un rappel de sa vraie nature. On peut juger que l'embargo auquel est soumis l'Irak n'a fait que renforcer Saddam Hussein ; on peut estimer, avec raison, que la population, seule, en paye le prix. On a raison, encore, de défendre qu'il faut lever les sanctions et contrôler aux frontières le désarmement de l'Irak. On ne peut pas oublier que ce régime a gazé les Kurdes, et que, notamment pour soumettre les chiites, il a fait assécher les marais du sud du pays, une des merveilles de l'humanité, qu'a chantée le grand orientaliste Wilfred Thesiger. On ne peut pas oublier que c'est un régime de terreur.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde.
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs.
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les exigences des anciens nazis

ON ASSISTE depuis quelque temps en Allemagne à un changement d'attitude des anciens nazis épargnés ou peu touchés par l'épuration. Ils croient l'heure venue de rentrer en scène et de faire valoir leurs droits. Ils réclament réparation et exigent d'être réintégrés dans leurs anciens postes, pour peu qu'ils aient bénéficié d'une mesure de clémence. C'est surtout le cas des fonctionnaires limogés en vertu des ordonnances alliées et qui maintenant n'hésitent plus à intenter des procès aux autorités qui refusent de les reprendre.

Comme on peut le penser, l'opinion est divisée à leur sujet. Certains estiment qu'aucune indulgence ne doit leur être accordée, même après acquittement d'un tribunal, car autant absoudre la lâcheté, l'opportunisme et la complicité. D'autres penchent pour la mansuétude, alléguant que l'Allemagne nouvelle a besoin du concours de toutes les compétences, et qu'il est bon de lever les hypothèques du passé. Il semble que la législation ait quelque peine à départager les thèses en présence, car, une fois de plus, elle n'a pas tout prévu. Elle souffre également d'avoir été promulguée par le conseil de contrôle quadripartite : aux yeux de beaucoup, un juste châtiment se confond avec la vengeance du vainqueur.

Jusqu'ici, les emplois officiels étaient encore fermés aux anciens nazis, mais certaines entreprises ne font déjà plus la distinction entre épurés et non épurés. Les premiers n'ont d'ailleurs jamais été l'objet d'un ostracisme sévère, noyés qu'ils étaient dans la culpabilité (ou la disculpabilité) collective.

Alain Clément
(23 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Les débuts difficiles du nouveau gouvernement libanais

DEUX MOIS après sa formation, le gouvernement libanais de Sélim Hoss a-t-il mangé son pain blanc ? Ses cafouillages en politique intérieure et une énorme bourde en politique étrangère en font déjà la cible des critiques de tout bord, alors même que les Libanais avaient fondé dans son avènement des espoirs de réforme et de justice sociale. Le président de la République, Emile Lahoud, n'est pas non plus épargné.

Oui, le gouvernement a dilapidé une partie du capital politique de ses débuts, a admis M. Hoss dans un communiqué, à la mi-février ; et ce, ajoutait-il, du fait du *« ralentissement de la réforme administrative »* et du *« blocus politique qui lui a été imposé, faisant de lui la cible des critiques »*. De fait, au cours des dernières semaines, le cabinet de M. Hoss a fait l'objet d'une bordée de véhéments reproches, y compris de la part de personnalités et de forces qui l'avaient soutenu lors de son avènement, ou qui étaient franchement hostiles à son prédécesseur.

Le premier ministre était fier de s'être entouré d'une équipe mi-technocratique mi-politique, dont la composition ne tenait pas compte des allégeances et des équilibres traditionnels, ni d'un quelconque clientélisme. Or, non seulement la plupart des ministres, si compétents soient-ils par ailleurs, ne sont pas des spécialistes de leurs portefeuilles respectifs, mais deux survivants du gouvernement précédent ne semblent devoir leur reconduction qu'à leurs allégeances. Il s'agit du vice-premier ministre et ministre de l'intérieur et des affaires municipales, Michel Murr, et du ministre de l'agriculture, de l'habitat et des coopératives, Soleiman Frangié. Le premier, qui n'a jamais été prisé des Libanais, doit sa pérennité, disent ces derniers, au fait qu'il est un proche par alliance du président de la République. Le second, petit-fils d'un ancien président de la République, est en quelque sorte le pupille de la Syrie.

PARTISANS DE M. HARIRI MIS À PIED

M. Hoss s'est positionné d'entrée de jeu contre son prédécesseur, Rafic Hariri, sans toutefois préciser quels sont ses projets, hormis des têtes de chapitre du genre lutte contre la corruption et le clientélisme ou réduction du déficit budgétaire. Faisant feu de tout bois contre tous les aspects de la politique suivie pendant six années consécutives par son prédécesseur, Il s'est engagé dans une réforme administrative – que tout le monde appelait –, qui s'est essentiellement traduite par la mise à pied de fonctionnaires considérés comme proches de l'ancien premier ministre.

Pour justifier ce remue-ménage, qui touchait des personnels n'ayant pas démérité, il s'était laissé aller à dire : *« Bats ta femme chaque soir ; si tu ne sais pas pourquoi, elle le sait. »* Face à l'indignation quasi générale, la valse des fonctionnaires a cessé vers la fin janvier. Et avec elle la réforme administrative, dont le cabinet s'était fait le champion. Les ministres eux-mêmes sont divisés. M. Frangié ne s'en est-il pas pris, en des termes pour le moins peu amènes, à son homologue de la réforme administrative, Hassan Chalaq, qu'il a traité de *« débile mental et complexé »*, à propos de la nomination de fonctionnaires ?

Le corps diplomatique n'est pas épargné par la grogne. Le gouvernement a fait des entorses aux règles qu'il s'est lui-même fixées pour la mutation d'anciens ambassadeurs et la désignation de nouveaux. Certains diplomates n'ont pas compris non plus pourquoi ils étaient rétrogradés de postes relativement importants vers d'autres, secondaires à leurs yeux. Trois d'entre eux, d'après la presse, ont purement et simplement refusé leur nouvelle affectation.

La marge de manœuvre du gouvernement s'est rétrécie et risque de l'être davantage encore lorsqu'il engagera les réformes économiques et sociales promises. Il a annoncé qu'il entendait s'attaquer au déficit budgétaire, source, à ses yeux, des *« maux de l'économie »*. Alors que le pays est déjà en pleine récession, il a suspendu certains projets publics en cours.

OBSÈQUES DU ROI HUSSEIN BOUDÉES

En politique étrangère, les critiques ont également visé le président Lahoud, dont le choix avait été plébiscité par les Libanais. Le fait qu'il ait été désigné par la Syrie, dont la décision a ensuite été formellement entérinée à l'unanimité par le Parlement libanais, n'avait soulevé que peu ou pas de protestation, tant chacun, au pays du Cèdre, s'est résigné à la tutelle de Damas. Pas au point toutefois d'admettre que MM. Lahoud ou Hoss, ignorant des desideratas de la Syrie, ne se rendent pas aux obsèques du roi Hussein de Jordanie !

C'est M. El Murr qui a représenté le Liban à ces funérailles, à la grande colère des Libanais de tout bord. Les explications emberlificotées fournies par le gouvernement, selon lesquelles M. Hoss était en visite en Arabie saoudite au moment des obsèques, n'ont convaincu personne. C'est une faute grave, a commenté à l'unisson la presse libanaise, pour qui le président et le premier ministre ne se sont pas rendus aux obsèques parce que le président syrien, Hafez El Assad, ne les a pas informés qu'il y participerait lui-même. Hussein de Jordanie jouit d'un certain prestige au Liban, notamment auprès des communautés chrétiennes, et la couleuvre était difficile à avaler.

« Si MM. Lahoud et Hoss savaient lire les signes en provenance de Damas, ils auraient compris que, en décrétant un deuil de trois jours pour la mémoire du souverain hachémite et en reportant le référendum présidentiel de trois jours, le chef de l'Etat syrien annonçait sa présence aux funérailles », commente un connaisseur des arcanes de la politique syro-libanaise.

Mouna Naïm

« Le couple » *par Marty*



… « nos discussions du petit match dans la cuisine, ce n'est pas que du Bla bla existentialiste… » Thérèse et Alexandre

Chanson légère ou chanson engagée ?

Suite de la première page

Mais le rap vit, le reggae d'ici et le raï aussi, et quand un Olympia entier lève le poing sur l'air du *Chant des partisans*, c'est sur les variations franco-maghrébines du groupe toulousain Zebda.

Faut-il être né dans la rue, avoir vécu sur le trottoir ou dans les quartiers, pour dire sa vérité à une société, ou s'engager personnellement dans le chant ?

Quand Léo Ferré, fils de bourgeois, écrit en 1959 : *« Je t'aime pour ton ventre où je vais te chercher, quand tu cherches des yeux la nuit qui se balance »*, Jean-Jacques Goldman, champion des hit-parades des années 90, chante un elliptique *« Sache que je… »* en guise de déclaration d'amour.

Quand Charles Aznavour écrit, en 1994 : *« Toi et moi, libérés des mensonges, et sevrés des tabous, quand la nuit se prolonge, entre râles et remous, nos songes fous inventent un nous »*, Luc Plamondon dit, en évitant le sujet : *« Notre-Dame, laisse-moi rien qu'une fois pousser la porte du jardin d'Esmeralda »* (pour figurer la passion coupable de l'archidiacre Frollo envers la bohémienne Esmeralda dans *Notre-Dame de Paris*).

UNISEXE ET TIÉDEUR

Pascal Obispo, Florent Pagny, Lara Fabian, Louise Attaque ou Alliage mènent ainsi, avec succès, un même combat pour l'unisexe et la tiédeur, comme si la parodie, l'humour cruel ou la comédie de moeurs étaient trop dérangeants. A tant de mollesse et de confort, à une telle succession d'anatoles (accords basiques), il y a sûrement des raisons plus commerciales que la simple pudeur moralisante du temps. Pour être « engagée », une chanson n'a point besoin de parler de politique en direct. Il suffit qu'elle commente à sa manière, immédiate, simple, un fait de société (on prendra pour exemple *Marcia Baila* des Rita Mitsouko, sur le cancer et le métissage).

LOGIQUE MARCHANDE

De Pierre-Jean de Béranger (1780-1857), premier chanteur en titre, ennemi de la censure et de la monarchie, à Alain Bashung, interprète de *Ma petite entreprise*, regard cinglant sur le conformisme consensuel des années 80 et 90, la tradition française est riche de ces poètes-reporters du vécu et du charnel. Un sens de l'engagement physique qui a sans doute valu à Juliette d'être décorée des Arts et des Lettres début février par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication.

Car, aujourd'hui, même les meilleurs (Dominique A., Alain Chamfort, Etienne Daho, Jean-Louis Murat, les Têtes raides) mettent de la distance entre eux et le corps social. Souvent belles, les paroles pourtant font écran.

Il est dangereux d'abandonner ainsi le terrain de la lutte. Car la chanson est soumise à la logique marchande qui fait passer une débilité dans des centaines de cinémas et un film d'auteur dans deux salles d'art et d'essai. Elle est régie par la même vision à court terme qui a entraîné, fin 1998, la prestigieuse Oxford University Press à suspendre la publication d'ouvrages de poésie, jugés trop peu rentables. *« Le slogan des années 90 ? »*, se demandait récemment le chanteur espagnol, et engagé, Paco Ibanez. *« On est bien à la maison avec la télé. »*. Avec la soirée des Enfoirés, au bénéfice des Restos du coeur, diffusée le 13 février (9 millions de téléspectateurs), et les Victoires de la musique, sur la même chaîne (6 millions de badauds du petit écran l'an dernier), la musique populaire prend une petite, et relative, revanche annuelle sur un média qui la traite en général en putain de la République : vénale, vendue, quelconque, aux ordres.

La chanson, comme le cinéma et la littérature, est l'objet de stratégies commerciales et publicitaires qui tendent à sectoriser la consommation culturelle comme celle des yaourts (le fromage blanc battu pour le cadre sportif, le sucré aux fruits pour bébé, le fermier pour mamie…). Le rap pour les uns, avec sa panoplie d'accessoires, des survêts à la montre en or, la *dance* pour les jeunes Blancs, le raï pour les banlieues, la chanson pour les quinquas et les filles de quinze ans.

PATRIMOINE NATIONAL

Musica leggera, la musique légère, légère de moeurs, légère d'apparence, disent les Italiens, qui en ont fait un style de vie. MPB (*musica popular brasileira*), disent les Brésiliens, pour qui il s'agit là d'un patrimoine national au même titre que le baroque tardif des Mines générales. Les variétés, disent les Français, inventeurs du music-hall, dans un pluriel de mauvais augure surgi à la fin des années 60.

A cette époque, Europe n° 1, Eddy Barclay et Lucien Morisse mettaient en place la mode du 45 tours et du yé-yé. Elle fut le cheval de Troie de l'industrie des loisirs, de l'*entertainment*, où tout se vaut, où la révolte n'a plus cours, qui ne tua pas la bossa-nova, mais qui a profondément blessé la chanson dite française.

Véronique Mortaigne

RECTIFICATIFS

OMC

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) compte 133 membres et non 13, comme indiqué par erreur dans l'article consacré à la désignation de son futur directeur général (*Le Monde* du 2 février).

RONSARD

Une correction malencontreuse a modifié le sens d'un vers de Pierre de Ronsard, cité dans la chronique « Astronomie » du mardi 2 février. Il fallait lire : *« Ah ! longues nuits d'hiver, de ma vie bourrelles »* (et non « bourrelle » au singulier). Le dernier mot du vers se rapporte aux nuits d'hiver qui font souffrir le poète agonisant.

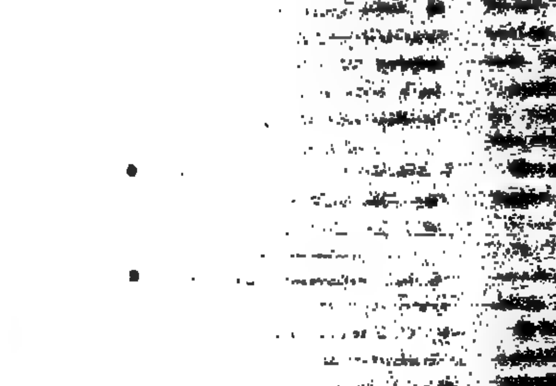
ALTAVISTA ET EXCITE

Dans l'infographie en page V du supplément *Le Monde interactif* du 10 février, les légendes concernant Altavista et Excite ont été inversées. Il fallait lire pour Altavista : *« Fameux moteur de recherches appartenant à Compaq »*, et pour Excite, *« Racheté par @Home, un fournisseur d'accès à Internet par le câble. »*

PRÉCISION

ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Après la publication de l'article sur la réforme des études supérieures (*Le Monde* du 27 janvier), la Conférence des directeurs d'école et formations d'ingénieurs (Cedefi) précise que, pour l'année 1997-1998, 46 218 étudiants étaient inscrits dans des écoles publiques relevant du ministère de l'éducation (dont 25 979 en université), 13 496 dans des écoles dépendant d'autres ministères et 19 383 en écoles privées.





DISPARITIONS

Octavio Pato

Une figure historique du Parti communiste portugais

OCTAVIO PATO, « bras droit » du chef historique du Parti communiste portugais Alvaro Cunhal, est mort vendredi 19 février, à Lisbonne, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Octavio Pato, membre du secrétariat du comité central du PCP depuis 1952, avait adhéré au parti dès l'âge de seize ans et passé une longue période de sa vie dans la clandestinité ou en prison. Jeune ouvrier, il participe aux grèves de 1944 dans la région de Lisbonne, contrôle les organisations de jeunesse du PCP et crée, en 1946, le Mouvement d'unité démocratique juvénile (MUD) avec Mario Soares. L'amitié qui les unit résistera à l'éloignement progressif du PCP du futur secrétaire général du Parti socialiste, qui sera l'avocat d'Octavio Pato quand le dirigeant communiste sera arrêté par la police politique (PIDE) en 1961. Octavio Pato sera condamné à huit ans de prison et incarcéré au fortin de Peniche, qu'il ne quittera qu'en novembre 1970.

De cette même prison s'était évadé, en 1960, un groupe de prisonniers communistes, dont Alvaro Cunhal, grâce à un plan organisé notamment par Octavio Pato, qui vivait dans la clandestinité depuis 1947. Les Portugais n'ont connu le visage de ce dirigeant communiste qu'en 1976, lors de sa candidature à la première élection présidentielle démocratique, après la « révolution des œillets ».

Au moment du soulèvement du 25 avril 1974, Alvaro Cunhal se trouvait à Paris, et Octavio Pato était le seul membre du secrétariat vivant au Portugal. Avant l'arrivée d'Alvaro Cunhal à Lisbonne, le 30 avril, il dirige la première délégation du PCP reçue par la junte de salut national des « capitaines » d'avril, de qui il exige la légalisation du parti et du journal *Avante*, dont il s'occupait depuis les années 50.

Travailleur infatigable, Octavio Pato a mis ses qualités d'organisation au service de l'appareil du parti et a fait preuve d'une fidélité sans faille à l'égard d'Alvaro Cunhal, qui a dirigé le PCP pendant plus de trente ans avant d'abandonner, en 1992, son poste de secrétaire général.

Il a été considéré longtemps comme le dauphin d'Alvaro Cunhal, qui l'avait chargé, après 1974, d'assurer la liaison avec Moscou en ce qui concerne notamment les échanges d'informations et les appuis financiers accordés au PCP par le PCUS. Octavio Pato a dirigé le groupe de députés communistes de la première Assemblée constituante, en 1976, et il a été réélu député sans interruption jusqu'en 1991.

Affable, diplomate, *« c'était une figure très discrète qui n'a jamais cherché à occuper les premières pages des journaux. En tant que militant, il avait une histoire politique et personnelle hors du commun »*, selon Jose Saramago, Prix Nobel de littérature et son compagnon de parti.

Alexandre Fiucher-Monteiro

■ **ROGER RIGAUDIÈRE**, ancien sénateur (RPR) du Cantal, vice-président du conseil régional d'Auvergne, est mort, mercredi 17 février, dans un hôpital de Limoges (Haute-Vienne), à l'âge de soixante-six ans. Né le 22 juillet 1932 à Saint-Chamant (Cantal), agriculteur, Roger Rigaudière avait été responsable de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), avant de s'engager dans la politique. Maire (RPR) de Saint-Chamant depuis 1977, conseiller régional depuis 1986, Roger Rigaudière avait été conseiller général de 1980 à 1989. Elu sénateur en 1989, il avait été battu aux sénatoriales de septembre 1998 par le maire (DVD) de Saint-Flour, Pierre Jarlier. Roger Rigaudière était aussi vice-président des chambres départementale et régionale d'agriculture et président de l'Association départementale des maires du Cantal.

NOMINATIONS

Cité de la musique

ANDRÉ LARQUIÉ a été nommé président du conseil d'administration de l'Etablissement public de la Cité de la musique, en remplacement de François Gautier, conseiller référendaire à la Cour des comptes, par décret publié au *Journal officiel* du 18 février.

[Né le 26 juin 1938 à Nay (Pyrénées-Atlantiques), André Larquié est licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1965-1967). Il a été notamment adjoint au directeur de la musique (1976-1979), puis sous-directeur de la mission de développement culturel au ministère de la culture (1979-1981), avant d'être chargé de mission auprès de Jack Lang, ministre de la culture (1981-1983), puis président du conseil d'administration du Théâtre national de l'Opéra (1983-1987), conseiller technique au cabinet de Michel Rocard, premier ministre (1988-1989), président-directeur général de Radio-France internationale (RFI) (1990-1995). André Larquié est président du Théâtre contemporain de la danse et du Centre national de la danse, président du conseil d'administration du Ballet de Nancy-Lorraine et, par ailleurs, depuis septembre 1998, directeur de la mission d'étude sur la spoliation de leurs biens, durant l'Occupation, des personnes considérées comme juives.]

Diplomatie

Dominique Chassard a été nommé ambassadeur en Bulgarie, en remplacement de Marcel Trémeau, par décret publié au *Journal officiel* du 20 février.

[Né le 29 décembre 1941 à Reims (Marne), Dominique Chassard est licencié ès lettres et en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1966-1968). Il a été notamment en poste à Varsovie (1968-1971), à La Haye (1972-1976), à Moscou (1976-1978), à Bonn (1978-1982 et 1989-1995), à Londres (1985-1989) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay, avant de devenir ambassadeur en Ukraine (1995-1997). Depuis avril 1997, Dominique Chassard était directeur de l'Europe continentale à la direction générale des affaires européennes et économiques au ministère des affaires étrangères.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 20 février sont publiés :

● **Administrateurs civils** : un décret modifiant le statut des administrateurs civils afin de prendre en compte une partie de l'ancienneté des anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration (ENA) passés par les deuxième et troisième concours d'entrée (*Le Monde* daté 13-14 décembre 1998).

● **Etrangers en France** : un décret fixant pour l'année 1999 le montant et les modalités de versement des contributions dues par les régimes de prestations familiales au fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles.

● **Mines** : un décret relatif à l'exercice de la police des carrières en application de l'article 107 du code minier.

● **Permis de conduire** : un arrêté relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ; un arrêté fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par les Etats appartenant à l'Union européenne et à l'espace économique européen ; un arrêté fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par les Etats n'appartenant ni à l'Union européenne ni à l'Espace économique européen.

● **Accord international** : un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement del'Ukraine, portant sur la coopération dans le secteur énergétique, signé à Kiev le 3 septembre 1998.

Au *Journal officiel* du dimanche 21 février sont publiés :

● **Fonctionnaires** : un décret fixant les conditions exceptionnelles d'intégration d'agents non titulaires du ministère de l'équipement, des transports et du logement dans des corps de fonctionnaires de catégorie A.

● **Casinos** : un arrêté fixant les règles relatives au contrôle par l'Etat de l'installation et du fonctionnement des casinos, cercles, jeux et loteries en Polynésie française.

● **Ensae** : un arrêté portant admission en 1998 à l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace.

● **CSA** : une décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel fixant les dates et ordre de passage des émissions de la campagne officielle radiotélévisée pour le premier tour de l'élection des conseillers à l'Assemblée de Corse.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– M. le professeur M. R. Boisseau,
et l'ensemble du personnel du laboratoire d'hémobiologie de l'hôpital Haut-Lévêque,
ont la douleur de faire part du décès du

M. le professeur Philippe BERNARD,
praticien hospitalier,
professeur des Universités,

et partagent la peine de sa famille.

Hôpital du Haut-Lévêque,
33604 Pessac.

– Mme Hannah Borensztajn,
son épouse,
Jacques Borène,
son fils,
Alexandre Borène,
son petit-fils,
Nicole Alsène Borène,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Lajbus BORENSZTAJN,

survenu le 18 février 1999.

La cérémonie aura lieu le mercredi 24 février, à 10 h 45, au cimetière de Bagneux.

– Le Mans. Paris. Tours.

M. Jean-Paul Coquin,
son époux,
Les docteurs Annie et Constantin Georgeac, ses enfants,
Oriane et Alexia, ses petites-filles,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Suzanne COQUIN-BEAUNE,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 18 février 1999.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 24 février à 14 heures, en l'église Notre-Dame de la Couture, au Mans.

145, rue Raymond-Losserand,
75014 Paris.
39, boulevard Lamartine,
72000 Le Mans.

– Mme Jean Cabot,
M. et Mme Didier Cabot
et Laurie Cabot,
M. Thierry Cabot et Christiane,
Odilon, Justine et Anaïs Cabot,
leurs parents et amis,
font part du décès à soixante-seize ans du

professeur Jean CABOT,
ancien doyen de la faculté de Vincennes
université Paris-VIII,
recteur honoraire
de l'université du Tchad,
chevalier du l'ordre du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
et de l'ordre national Tchadien.

Incinéré, dans l'intimité familiale, selon sa volonté, le 18 février 1999.

Poussière d'étoiles, où vas-tu ?
Sinon d'où tu viens.
Reeves/Aragon

146, rue de Saint-Gilles,
30600 Vauvert.

– Mme Henriette Glik,
Laura Pignon,
Jean-Christophe Lamy,
Jacques Rolhion,
La compagnie Maguy Marin,
et le collectif Ramdam,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Christiane GLIK,

survenu à l'âge de quarante-huit ans.

Incinération mardi 23 février 1999, à 9 heures, au cimetière de la Guillotière.

228, avenue Berthelot,
Lyon 8e.

– Le Mans. Angers. Paris. Saint-Nazaire. Strasbourg. Guirgs.

Mme André Guy,
son épouse,

Le professeur Gilles Guy,
M. Jean-Louis Guy,
M. Emmanuel Guy,
M. François Guy,
Mme Catherine Spinola,
ses enfants,
Emmanuel, Sébastien, Charlotte, Véronique, Raffaëlle et Sébastien,
ses petits-enfants,
M. Pierre Guy,
son frère,
Mme Elisabeth Guy,
et Sœur Françoise Guy,
ses sœurs,

ont la tristesse de faire part du décès du

docteur André GUY,
croix de guerre 1939-1945,
ancien chef du service de gériatrie
du centre hospitalier du Mans,

survenu au Mans, le 19 février 1999, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu ce lundi 22 février, en la cathédrale du Mans.

13 *bis*, rue de Flore,
72000 Le Mans.

M. Paul PEROTTI

s'est endormi dans la foi et l'espérance de la Résurrection, le 19 février 1999, en sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Annie,
sa fille,
Ses neveux et nièces,
Ses petits-neveux et petites-nièces,

vous invitent à la célébration de ses obsèques religieuses, le lundi 22 février, à 15 heures, en l'église Saint-Giniez, à Marseille. Il sera inhumé au côté de son épouse,

Joséphine PEROTTI,
décédée le 11 juin 1961.

Ni fleurs ni couronnes.

Annie Perotti,
287, avenue du Prado,
13008 Marseille.

Remerciements

– La famille Denis Becmeur,
profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui lui ont été témoignées lors du décès de

Olivier BECMEUR,

leur fils et frère, dans sa seizième année, remercie toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

Une messe sera célébrée à sa mémoire, à Nice, le 23 février 1999, et à Bastia, le 24 février.

Souvenir

– Le 23 février 1995,

Christiane BANCILHON-RAYNOUARD

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle.

Temps, Histoire, Amour.

– Le 22 février 1992,

Vincent,

vingt ans, disparaissait au Maroc.

Un nouveau drame bouleverse aujourd'hui la famille.

Que les proches qui aident Claude à survivre trouvent ici le témoignage de sa gratitude.

Cours

– Si vous devez apprendre l'anglais, si jusqu'à maintenant cela pose des problèmes, contactez R. Cooper, professeur américain, vingt ans d'expérience, en France. Résultats.
Tél. : 01-43-40-14-48.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE :

● **Séminaires**
François-David Sebbah : « Atelier de lecture et textes philosophiques », 26 février, 14 h-16 h, 26 mars et 30 avril, 10 h-12 h, 4 juin, 14 h-16 h, salle K230, centre Pierre-Guillaumat, université de technologie de Compiègne, rue Albert-Schweitzer, Compiègne.

L'accès à toutes les activités du collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85.
Autres renseignements : 01-44-41-46-80

Colloques

– A l'occasion de la parution de l'ouvrage de Michel Fichant,
Science et métaphysique dans Descartes et Leibniz
(PUF, juillet 1998)
et de la nouvelle édition du
Traité théologico-politique,
due à Fokke Akkerman,
Jacqueline Lagrée
et Pierre-François Moreau
(PUF, début 1999),
le Centre d'histoire des systèmes de pensée moderne (Paris-I), le Centre d'études cartésiennes (Paris-IV) et le CERPHI (Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud) organisent le débat suivant :

DESCARTES, SPINOZA, LEIBNIZ : RENCONTRE AUTOUR DE DEUX LIVRES.

Michel Fichant, professeur à l'université Paris-IV, et Pierre-François MOREAU, professeur à l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud.

Mercredi 24 février, à 17 heures, Sorbonne, amphithéâtre Liard.

Communications diverses

L'Association sportive du golf de Chantilly rappelle à ses membres que leur assemblée générale annuelle aura lieu le

DIMANCHE 7 MARS 1999,
ouverture des bureaux à 10 h 30.

BOURSE L'ancien fabricant de micro-ordinateurs Olivetti, *aujourd'hui reconverti dans les télécommunications*, a annoncé samedi 20 février le lancement d'une OPA sur la totalité du capital de Telecom Italia. ● CETTE OPÉRATION hostile, *en cas de succès, serait la plus importante jamais réalisée sur le Vieux Continent*. Son montant pourrait s'élever à 52,5 milliards € si la totalité des actionnaires apportaient *leurs titres* ● ANCIEN DÉTENTEUR du monopole des télécommunications dans la Péninsule, Telecom Italia n'est pas protégé : l'Etat a mis en vente les 3,4 % qu'il détient encore, et le noyau dur *ne contrôle pas plus* de 7 % du capital. ● CETTE OFFENSIVE boursière intervient alors qu'un nouvel opérateur, composé de l'électricien italien, de France Télécom et de Deutsche Telekom, s'apprête à débarquer sur le marché italien le 1er mars.

Telecom Italia, premier opérateur de téléphone européen menacé d'OPA

Olivetti a annoncé le lancement d'une offre publique d'achat sur la totalité du capital de l'ancien monopole public. En cas de succès, cette opération évaluée à 52,5 milliards d'euros serait la plus importante jamais réalisée sur le Vieux Continent

MILAN
correspondance

Olivetti a officialisé, samedi 20 février, son intention de lancer une offre publique d'achat (OPA) sur la totalité du capital de Telecom Italia, un groupe six fois plus gros que lui (Le Monde du 21 février). Cette opération, en cas de succès, serait la plus importante jamais réalisée en Europe : Olivetti débourserait la somme vertigineuse de 52,5 milliards € si tous les actionnaires apportaient leurs titres. C'est la première fois qu'une OPA hostile est lancée, en Europe, dans les télécommunications, et la tentative est d'autant plus spectaculaire que Telecom Italia, privatisée à l'automne 1997, est l'ancien détenteur du monopole du téléphone. L'OPA est sujette à conditions, dont le feu vert du gouvernement.

Telecom Italia a annoncé, lundi, qu'elle confiait à trois banques le soin de l'aider à repousser l'offensive d'Olivetti : Crédit Suisse First Boston, Banca IMI et J P Morgan. Selon la direction de Telecom Italia, l'OPA d'Olivetti n'a pas de logique *industrielle. On ignore les motivations* de Roberto Colaninno, administrateur délégué et actionnaire d'Olivetti, qui n'a pas dit ce qu'il comptait faire de Telecom Italia s'il parvenait à en prendre le contrôle.

MANNESMANN D'ACCORD

Le conseil d'administration d'Olivetti, d'abord annoncé pour dimanche 21 février puis finalement réuni samedi, a approuvé le déclenchement des hostilités. Olivetti commencera par céder à son partenaire allemand Mannesmann la part de 50,1 % qu'il détient dans Oliman, maison-mère du deuxième opérateur italien de téléphonie mobile, Omnitel, et d'Infostrada, concurrent de Telecom Italia dans la téléphonie fixe. Mannesmann a déjà annoncé son accord et devrait racheter cette participation pour 7,7 milliards €. Si le gouvernement donne son aval, Olivetti lancera son OPA. En clair, le groupe changerait de cheval au milieu de la course : il vendrait le deuxième opérateur téléphonique italien pour prendre le contrôle du premier.

Techniquement, l'OPA ne sera pas lancée par Olivetti, mais par sa filiale Tecnost, au prix de 10 € par action, alors que le titre Telecom Italia s'échangeait vendredi aux alentours de 9 €. Cependant, seule 60 % de cette somme sera versée en comptant : le reste sera proposé en actions et obligations de Tecnost. L'OPA sera valable si Olivetti obtient 67 % du capital de Telecom Italia. Olivetti investira dans l'affaire les fonds versés par Mannesmann, tandis qu'un groupe de banques assurera un gigantesque financement. L'omniprésente banque d'affaires italienne Mediobanca sera le conseiller d'Olivetti mais les banques américaines Lehman Brothers, Donaldson Lufkin & Jenrette et Chase Manhattan Bank sont aussi de la partie.

D'ores et déjà, Olivetti a prévu un programme de cessions à Telecom Italia portant notamment sur le patrimoine immobilier du groupe et ses participations industrielles. La participation de Telecom Italia dans sa filiale de téléphonie mobile TIM sera réduite à 20 % ou 25 %, contre 60 % actuellement, comme l'a expliqué au quotidien *La Repubblica* Antonio Tesone, président d'Olivetti.

« LACUNES »

« Notre objectif fondamental est de garantir que l'industrie des télécommunications reste en mains italiennes, a déclaré M. Tesone. *Et si aujourd'hui Olivetti est candidate, c'est aussi grâce à la capacité démontrée par son management d'assainir et de relancer une entreprise, justement dans le secteur des télécommunications. »*

Telecom Italia, dont l'administrateur délégué, Franco Bernabè, ne dirige la société que depuis novembre, a immédiatement réagi. Le communiqué diffusé samedi précise que les informations reçues d'Olivetti *« contiennent encore de nombreuses lacunes »*. En fait, Telecom Italia a les mains liées par la réforme Draghi sur le gouvernement d'entreprise : d'après cette réforme, une société qui fait l'objet d'une OPA ne peut plus organiser *de mesures défensives*, à moins d'obtenir, au cours d'une assemblée, le vote d'au moins 30 % des actionnaires, ce qui paraît impossible pour Telecom Italia, dont le noyau dur représente moins de 7 % du capital. Autre hypothèse, le recours à un « chevalier blanc » étranger pourrait difficilement recueillir l'aval du gouvernement.

Le gouvernement de Massimo D'Alema se trouve en position d'arbitre. L'Etat conserve une action spécifique dans Telecom Italia : non seulement il peut céder à qui bon lui semble la participation de 3,4 % qu'il détient encore, mais il dispose d'un pouvoir de veto sur tout nouvel actionnaire. Sibyllin, Massimo D'Alema a déclaré vendredi qu'il *« appréciait le courage »* de Roberto Colaninno et de ses alliés, tout en soulignant prudemment qu'il s'agissait peut-être pour eux d'*« un pas plus long que leur jambe »*.

L'OPA lancée par Olivetti est en fait la conséquence directe du demi-échec de la privatisation de Telecom Italia, plébiscitée par les petits porteurs mais boudée par les grandes entreprises. A part l'IFIL (groupe Agnelli), seules des banques et assurances ont accepté de prendre une participation dans Telecom Italia, et ce groupe d'actionnaires n'a pas réussi à imposer une stratégie cohérente. Sous la présidence de Gian Mario Rossignolo, Telecom Italia a donné l'impression de naviguer à vue et le groupe vient juste d'être repris en main par M. Bernabè. L'extrême dispersion du capital rendait de toutes façons le groupe « opéable ».

Le petit groupe de personnes réuni par Roberto Colannino au sein du holding Bell, devenu à l'automne 1998 l'actionnaire principal d'Olivetti, est aujourd'hui prêt à le suivre dans sa nouvelle aventure. Il s'agit de petits entrepreneurs basés à Brescia, en Lombardie, dont le principal personnage est Emilio Gnutti. A ses côtés, deux « notables » proches de Mediobanca : Alberto Falck, du groupe sidérurgique qui porte son nom, et Giuseppe Gazzoni Frascara, aujourd'hui président du club de football de Bologne. La riche banque Antonveneta et la compagnie d'assurances Unipol font également partie de l'actionnariat de Bell.

L'OPA sur Telecom Italia marque l'irruption d'hommes neufs sur une scène dominée depuis plusieurs décennies par les mêmes personnages. *Mais le pari n'est pas gagné* d'avance. M. Colaninno et ses alliés démentent énergiquement agir pour le compte d'un groupe international, et affirment qu'il s'agit d'une *« opération industrielle qui représente une occasion extraordinaire pour le pays »*. Nul ne sait pour l'instant s'il s'ils seront à la hauteur de ces ambitions.

Marie-Noëlle Terrisse

Les principaux opérateurs italiens

● **Telecom Italia**, privatisé à l'automne 1997, est le sixième opérateur mondial de télécommunications, avec un chiffre d'affaires 1997 de 22,11 milliards € et un bénéfice net part du groupe de 1,34 milliard €. Telecom Italia est présent dans la téléphonie mobile par le biais de sa filiale Telecom Italia Mobile (TIM), partiellement cotée en Bourse, numéro un européen du secteur avec plus de 14 millions d'abonnés.
● **Oliman**, pour le moment contrôlé à 50,1 % par Olivetti et à 49,9 % par Mannesmann, est entré en décembre 1995 dans la téléphonie mobile via sa filiale Omnitel, désormais numéro deux européen, avec 6,5 millions de clients à mi-février. En 1998, a annoncé le groupe vendredi 19 février, le chiffre d'affaires a bondi à 2,3 milliards € contre 948 millions € en 1997 et le bénéfice net à plus de 403 millions € contre une perte de 72 millions €. Autre filiale d'Oliman, Infostrada commercialise des services de téléphonie fixe. Elle compte 1 million d'abonnés (entreprises et particuliers), mais n'offre ses services aux foyers que depuis septembre. Son chiffre d'affaires est de 140 millions € pour 1998.
● **Wind** s'apprête à devenir le troisième opérateur dans les services mobiles et fixes : son lancement commercial est prévu le 1er mars. Wind est contrôlé par l'exploitant d'électricité ENEL en partenariat avec France Télécom et Deutsche Telekom.
● **De nombreuses autres licences** ont été accordées à des opérateurs spécialisés. Le gouvernement italien a annoncé, fin décembre, son intention de lancer un appel d'offres pour un quatrième opérateur de téléphonie mobile.

Enième révolution pour Olivetti

MILAN
correspondance

Si l'OPA sur Telecom Italia parvient à son objectif, Olivetti vivra sa quatrième révolution en quatre-vingt-onze ans d'histoire. Fondé au début du siècle à Ivrea, dans le Piémont, comme producteur de machines à écrire, le groupe prend d'abord le tournant de l'électronique à la fin des années 1950. Sous l'impulsion de Carlo De Benedetti, qui en prend le contrôle en 1978, il se tourne vers l'informatique, puis les télécommunications. Mais la commercialisation du service de téléphonie mobile d'Omnitel, fin 1995, ne compense pas les pertes dans la micro-informatique et le groupe plonge dans une grave crise.

A l'automne 1995, fort d'un projet d'accord avec France Télécom, Olivetti lance une augmentation de capital de près de 7 milliards de francs. Quelques mois plus tard, le groupe surprend le marché en annonçant des pertes records de près de 5 milliards de francs pour 1995. En juillet 1996, Carlo De Benedetti abandonne ses fonctions opérationnelles à Francesco Caio, un ancien de McKinsey, qui a contribué au succès d'Omnitel. En septembre, le « condottiere » quitte la présidence du groupe. Nouveau rebondissement en octobre 1996 : après une enquête judiciaire sur les comptes semestriels et un plongeon sans précédent du titre en Bourse, Francesco Caio laisse la place à Roberto Colaninno.

Ce proche de Carlo De Benedetti commence par vendre l'activité de micro-informatique, jusque-là cœur d'Olivetti, puis cède au groupe américain Wang les services informatiques, qui représentaient 60 % du chiffre d'affaires. Il annonce surtout, à l'automne 1997, un accord avec le groupe allemand Mannesmann pour gérer en commun les activités de télécommunications. Les deux partenaires créent une société commune, Oliman, dont Mannesmann détient 49,9 % depuis le 19 février, au terme d'une montée en puissance progressive. Oliman possède deux activités : Omnitel, l'opérateur de téléphonie mobile, qui s'est révélé la poule aux œufs d'or du groupe, et Infostrada, dans la téléphonie fixe. Selon les chiffres provisoires pour 1998, le chiffre d'affaires de Olivetti s'est établi à 3,5 milliards € et le bénéfice net devrait atteindre 124 millions €.

En novembre, la mue est complète. Alors que la CIR de Carlo De Benedetti s'est progressivement retirée du capital d'Olivetti, le holding Bell, créé par Roberto Colaninno, avec plusieurs partenaires industriels et financiers, devient le premier actionnaire du groupe, avec environ 15 % du capital. C'est ce petit groupe réuni autour de M. Colaninno qui vient de se lancer à l'attaque de Telecom Italia.

M.-N. T.

Les risques d'un rejet du projet de loi sur l'électricité

LE PROJET de loi sur l'organisation du secteur électrique, soumis à l'Assemblée nationale, pourrait être rejeté si le groupe communiste émet le 2 mars prochain un vote négatif. Cette menace a conduit le gouvernement à faire des concessions (*Le Monde* du 20 février).


EXPERTISE

Mais que se passerait-il en cas de rejet ? Le président du groupe communiste a indiqué que le droit français resterait alors en état. Cela est juridiquement inexact.

Ce projet de loi vise en effet à transposer en droit français une directive communautaire adoptée le 19 décembre 1996 pour constituer un « marché intérieur de l'électricité ». L'hypothèse d'une résistance, d'une passivité des Etats nationaux a été envisagée, puisque l'article 27 de la directive intime aux Etats membres de mettre leur droit en conformité avec le texte européen *« au plus tard le 19 février 1999 »*. Ce délai est donc aujourd'hui expiré.

Si le vote de l'Assemblée nationale est positif, et même en tenant compte du calendrier de la navette parlementaire, on peut penser que les divers opérateurs économiques concernés, principalement les entreprises qui veulent entrer sur le marché de la vente d'électricité aux gros clients industriels, patienteront face à ce léger retard.

Mais s'il s'avère que le projet est rejeté, il pourrait s'ensuivre des conséquences juridiques effectives. Tout d'abord, l'Etat commet une faute et s'expose à une action en manquement au terme de laquelle il pourrait être condamné par la Cour de justice des communautés européennes. Mais cela n'est pas à échéance immédiate et ne présente guère d'intérêt pour les opérateurs. En revanche, il existe une perspective bien plus redoutable.

VOIE ÉTROITE

En effet, à l'expiration du délai imparti pour la transposition, la défaillance de l'Etat engendre l'attribution automatique d'un effet direct au profit de la directive. En temps normal, une directive communautaire ne produit d'effet juridique qu'à l'encontre de l'Etat qui, de lui-même, crée un nouvel état du droit par une loi de transposition. Mais si cette loi n'intervient pas à temps, la directive constitue, de fait, une situation juridique dont toute personne intéressée pourra se prévaloir sans qu'on puisse lui opposer en retour d'obligations.

Ainsi, de droit, le monopole d'EDF a pris fin le 19 février 1999 quoi que fasse le législateur français. Certes, cet effet direct au bénéfice des opérateurs ne peut être attaché qu'à des dispositions claires, précises et autonomes. Imaginons une entreprise qui soit, selon la directive, « client éligible » – c'est-à-dire autorisée à acheter de l'électricité à n'importe quel producteur ou vendeur –, et qui trouve un partenaire pour lui vendre de l'énergie. Elle est en *droit de faire valoir, en s'appuyant* sur la seule directive, son droit d'obtenir le transport de l'électricité par l'usage du réseau d'EDF. Que feront EDF et son ministre de tutelle, en réponse à l'affirmation communautaire d'un droit d'accès des opérateurs éligibles au réseau de transport et d'un principe de fin du monopole de notre entreprise nationale, clairement posés par la directive ? Ne pas transposer le texte européen, reporter la perspective de l'adoption d'un loi, ce n'est pas pérenniser l'organisation française, c'est l'offrir à des attaques juridiques incontrôlées.

La voie, pour le gouvernement, est étroite. Si la loi n'est pas votée, l'application directe du droit communautaire va désorganiser le secteur. Mais si, pour obtenir ce vote, le gouvernement fait trop de concessions, il peut finir par porter atteinte à des principes protégés par le Conseil constitutionnel. A ce titre, la nouvelle disposition consistant à réserver la vente de l'électricité aux seuls producteurs, interdisant donc le trading, est-elle compatible avec le principe de la liberté du commerce et de l'industrie ?

Marie-Anne Frison-Roche
(professeur à l'université Paris-Dauphine)

Nouvel accès de faiblesse de l'euro

LA MONNAIE européenne a atteint lundi 22 février, lors des premières transactions, un nouveau plancher « historique » à 1,1072 euro pour un dollar, et un nouveau « plus bas » face à la lire, sous les 68 pence. Depuis sa création, la devise européenne a perdu plus de 7 % de sa valeur contre la monnaie américaine. Le billet vert est dopé par la vigueur de l'économie américaine, qui se confirme semaine après semaine. Les cambistes ont particulièrement bien réagi à l'annonce, vendredi, d'un déficit commercial américain au mois de décembre en contraction à 13,8 milliards de dollars (12,5 milliards €). Les économistes tablaient sur un déséquilibre plus important de 15,8 milliards de dollars.

Les opérateurs ont également manifesté leur déception après un nouveau recul de la production manufacturière française en décembre et une dégradation accrue du climat des affaires en Allemagne de l'Ouest en janvier. Enfin, malgré un maintien, jeudi, à 3 % de son principal taux directeur par la Banque centrale européenne (BCE), les cambistes continuent à spéculer sur une prochaine baisse des taux directeurs de la BCE, ce qui rendrait les placements en euro moins attractifs par rapport à ceux réalisés dans la devise américaine.

La dégringolade de la monnaie européenne ne semble pas trop inquiéter les responsables économiques et politiques du Vieux Continent. Dans une interview parue dimanche dans l'hebdomadaire allemand *Welt am Sonntag*, le commissaire européen aux questions monétaires Yves-Thibault de Silguy a affirmé que *« l'euro n'est pas trop faible »*. La monnaie unique européenne *« est toujours 5 % supérieure à la valeur de l'écu* [l'ancienne unité de compte européenne] *en avril »*, a-t-il noté. Selon lui, *« la perte de valeur actuelle de l'euro constitue une correction normale après la rapide appréciation des devises européennes dans le sillage de la crise russe à l'été dernier »*. *« Il n'existe aucun signe d'un manque de confiance des investisseurs internationaux dans l'euro »*, a-t-il ajouté.

Joël Morio

CORRESPONDANCE

Une lettre d'Edmond Alphandéry

A la suite de la publication dans Le Monde *du 19 février d'un entretien avec François Roussely, le président d'EDF, nous avons reçu la lettre suivante de son prédécesseur Edmond Alphandéry.*

Selon M. Roussely, *« les querelles* [à la tête d'EDF] *ont retardé la préparation à l'ouverture du marché européen de l'électricité »*. Je ne peux partager ce jugement. Au printemps 1998, EDF n'a jamais cessé de poursuivre avec efficacité l'examen du texte de loi avec l'administration. Les principaux acquis du projet de loi, notamment l'élargissement du principe de spécialité et le maintien du gestionnaire du réseau de transport au sein d'EDF, ont été négociés avant mon départ avec le gouvernement. Durant cette période, l'ensemble des cadres et des chefs d'unité ont préparé en profondeur l'entreprise et son personnel à ce changement de cap.

M. Roussely reconnaît qu'EDF est désormais prête à affronter la concurrence. Qui peut imaginer qu'une entreprise ayant résisté pendant de longues années à l'ouverture à la concurrence ait pu en quelques mois seulement s'y adapter ? Il a fallu, bien sûr, un immense effort de maturation psychologique conduit par l'état major d'EDF après l'adoption de la directive européenne, en juin 1996. J'ajoute que la meilleure préparation de l'entreprise à ce nouvel environnement a été la baisse historique des tarifs, financée par des réductions de charges, que nous avons engagée à l'époque ; sans compter le décollage à l'international et la gestion d'un climat social profondément dégradé après les dures grèves de 1995. Le retard de l'examen parlementaire n'a donc rien à voir avec les dissensions à la tête de l'entreprise.

A ce sujet, le président d'EDF souligne, plus loin dans l'interview, que, *« dans un passé récent, EDF n'a pas entretenu de relations exemplaires en Chine avec Siemens »*. Je partage évidemment ce point de vue sévère sur cette question internationale stratégique. Et je remercie M. Roussely d'avoir pris le risque de lever un coin du voile sur ce dossier capital pour EDF et pour la France. Le sujet est au centre du conflit que j'ai dû vivre à la tête d'EDF. Il reste maintenant au président d'EDF à exposer publiquement le détail de cette affaire. Les *Français seront ainsi éclairés sur le* point névralgique à l'origine de mon départ d'EDF.



Rupert Murdoch tente de rebondir en négociant avec Canal Plus

Après l'échec de sa tentative d'entrée en Italie avec TF 1, le magnat australo-américain essaie une nouvelle approche du Vieux Continent. Il prend en personne l'initiative de discussions avec le groupe présidé par Pierre Lescure

RUPERT MURDOCH n'est jamais à court d'idées. Une de ses alliances, annoncée généralement à grand renfort de publicité vient-elle à capoter ? Dans la journée, il laisse entendre que d'autres négociations, bien plus importantes, sont en train de se nouer. Une fois de plus, le magnat australo-américain a eu recours à cette bonne vieille ficelle : après l'échec spectaculaire de son arrivée en Italie pour prendre le contrôle, en partenariat avec TF 1, de la plate-forme numérique de Telecom Italia, Stream, (*Le Monde* du 16 février), Rupert Murdoch a fortement médiatisé une rencontre organisée récemment avec Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, à New York.

« Comme en 1996, tous les acteurs européens du secteur vont reparler ensemble puisqu'après deux années de relative stabilité, il existe à nouveau des tensions, notamment au sein de TPS ou entre Kirch et Bertelsmann, ce dernier et Albert Frère, explique l'un des négociateurs. *Personne ne veut être en dehors d'une redistribution des cartes. Les discussions portent sur des achats de droits de films plus systématiques, d'éventuelles prises de participation, des projets communs. »*

A Canal Plus, on précise *« mener des discussions similaires avec tous les autres acteurs, qu'il s'agisse de Bertelsmann, TCI, Kirch, Berlusconi, sans pour autant leur donner une telle publicité. Rupert Murdoch, qui a beaucoup de mal à s'implanter en Europe continentale* [il n'a que 49,9 % de la chaîne allemande Vox], *a intérêt à faire savoir qu'il négocie ».*

Par le passé, un projet d'alliance dans la télévision numérique en Allemagne a déjà avorté en 1996 entre Murdoch, Canal Plus, Bertelsmann et Havas. *« C'est l'arrivée de Canal Plus dans Pathé – le second actionnaire du bouquet satellitaire britannique BSkyB contrôlé par Murdoch – qui a relancé les pourparlers »*, poursuit le négociateur. Canal Plus devrait bénéficier du soutien du patron de Fox Sports, David Hill, l'un des fidèles lieutenants de Murdoch et grand admirateur du groupe français.

MÉCONNAISSANCE DE BRUXELLES

Signe de l'importance qu'il attache désormais à son expansion en Europe continentale, Rupert Murdoch, qui compte 7 millions d'abonnés à des services de télévision payante en Grande-Bretagne, a pris personnellement en main le dossier Canal Plus. *« Il existe deux grands marchés dans le monde. L'un est l'Amérique du Nord et l'autre est l'Europe. Ils sont plus ou moins égaux en terme de taille et on ne peut construire une compagnie à l'échelle planétaire sans disposer d'activités en Europe »*, a-t-il déclaré lors de la création de News Corp Europe le 23 novembre 1998.

Son offensive de charme est toutefois sérieusement tempérée par une mauvaise image de marque en France, les positions eurosceptiques virulentes de ses journaux britanniques et ses convictions politiques jugées réactionnaires. De plus, l'absence d'Européens aux postes de commande d'un groupe dont l'état-major est entièrement constitué d'Américains et d'Australiens reste un handicap de taille. Tout comme son manque de relais sur le continent : à l'exception de son associé dans BSkyB, Jérôme Seydoux, et de l'avocat Samuel Pisar pour la France ; de Gus Fisher, ex-patron de News International aujourd'hui à la tête du groupe de presse Springer en Allemagne, et du prince saoudien Walid bin Talal, allié à Berlusconi en Italie, Rupert Murdoch n'a pas beaucoup d'alliés. Enfin, alors qu'il dispose de lobbyistes attitrés à Washington, à Londres et à Canberra, le groupe News Corp doit avouer une totale méconnaissance des rouages des institutions européennes, en particulier de la Commission.

Pourtant, Bruxelles joue plus que jamais un rôle-clé dans la recomposition du paysage audiovisuel européen. *« Je ne sais pas si ces pourparlers sont très sérieux. Rupert Murdoch et Pierre Lescure peuvent discuter de manière informelle mais la création d'une sorte de duopole européen CanalPlus/Murdoch dans la télé payante est impensable en raison de l'opposition quasiment assurée de la Commission européenne qui invoquerait des positions monopolistiques »*, explique l'analyste Mathew Horseman, d'Henderson Crosswaithe. Il concède en revanche que *« l'Europe est le terrain de développement naturel pour un groupe comme News Corp confronté en ce moment à des difficultés dans la télévision numérique. »*

SÉRIEUSES RESSOURCES

Si Rupert Murdoch n'a pas vraiment la main en ce moment – il vient d'annoncer, le 18 février, une réduction globale de 3 % des dépenses du groupe –, il lui reste quand même de sérieuses ressources. Il est à la tête du plus impressionnant portefeuille de droits de retransmissions sportives aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie, et il détient le catalogue de films estampillés 20Th Century Fox. Il est en telle position de force qu'il peut désormais négocier ses droits cinéma ou sportifs contre la diffusion de ses chaînes thématiques dans des bouquets européens.

Selon Neil Blackley, de Merril Lynch, *« Canal Plus et News Corp peuvent discuter ensemble mais un rapprochement éventuel est complexe et l'idée d'une fusion est franchement ridicule pour des raisons financières et de composition du capital. Ceci dit, News Corp est sous-représenté sur le Vieux Continent, mais la percée de Murdoch sera un processus lent car il doit trouver des associés qui lui fassent confiance. »* Vaste programme puisqu'en trois ans, cinq tentatives d'alliances n'ont jamais abouti.

Marc Roche et Nicole Vulser

Les accords entre les deux groupes

Comme avec bon nombre de groupes de communication américains, Canal Plus a noué des alliances commerciales avec le groupe de Rupert Murdoch. Ces accords portent essentiellement sur la fourniture de films de la 20th Century Fox et sur la diffusion de l'une des chaînes thématiques pour enfants de NewsCorp, Fox Kids, aussi bien pour la France que dans d'autres pays européens.

Canal Plus et Murdoch sont associés capitalistiquement dans Vox, une chaîne hertzienne allemande encore déficitaire. Enfin, Canal Plus est monté à 10,6 % dans Pathé (la part de Vivendi atteint 29,8 %), le principal partenaire de Murdoch dans BSkyB.

Un article de « L'Express » sert de caution publicitaire

LES COMÉDIENS *et réalisateurs ne suffisent plus à faire la promotion d'un film : certains journalistes sont aussi mis à contribution.* Un article écrit par Jean-Pierre Dufreigne, *critique de cinéma à l'hebdomaire L'Express*, a ainsi été publié, vendredi 19 février, *in extenso*, sous les mentions « Publi-information » et « Publicité », dans *Le Monde*, *Libération* et *Le Figaro*. But de l'opération : convaincre les derniers résistants d'aller voir le film *Astérix & Obélix contre César* comme 4,8 millions de leurs compatriotes.

Cette mécanique publicitaire, qui cultive une nouvelle fois la confusion entre journalisme et publicité, alimente déjà la verve de ceux qui fustigent la presse pour ses manques d'indépendance et de recul. En l'espèce, l'annonce a été réalisée avec l'accord du journaliste et même celui de son directeur de la rédaction, Denis Jeambar. Ce dernier a pris le soin de confirmer par un courrier en date du 7 février adressé à l'attaché de presse du film, Claude Davy, patron de DDD Conseil, son *« autorisation de reproduire* in extenso, *à des fins de publicité, l'article de Jean-Pierre Dufreigne »*. C'est d'ailleurs après avoir vérifié qu'un tel accord avait été donné par les intéressés que *Le Monde* a accepté de publier cette annonce publicitaire.

Une telle utilisation de ses propos n'est pas sujet à caution pour Jean-Pierre Dufreigne qui affirme « [ne pas être] *du tout mal à l'aise »* puisque cette contribution commerciale n'a donné lieu à aucune rétribution financière : *« Je me suis amusé au film même si c'est pas du Bergmann, je me suis amusé en écrivant l'article en espérant que mes lecteurs s'amuseraient aussi, et je me suis aussi amusé lorsqu'on m'a fait cette proposition. »* D'autres journalistes à *L'Express*, eux, n'ont pas ri. Ils se *seraient même émus*, dans un tract confidentiel diffusé vendredi en interne, de l'utilisation de cet article à des fins publicitaires.

Certains ont découvert avec surprise, lundi 22 février, que cette publicité s'était faite avec l'accord de leur directeur de la rédaction. C'était sans compter avec la force de persuasion de Claude Davy, un proche d'Obélix-Depardieu connu pour avoir fait la promotion de réalisateurs comme Rossellini, Antonioni, Malle et Godard. M. Davy a, cette fois, estimé que seul *« le meilleur article écrit sur ce film »* pouvait contredire *« les commentaires de mauvaise foi »* écrits par d'autres journalistes qui doutent encore du succès du film. Histoire de raccourcir encore, comme il le dit, *« le temps nécessaire à faire savoir que quelqu'un a du talent ».*

Florence Amalou

Bayard Presse signe un accord sur les 35 heures

LA DIRECTION et les salariés de Bayard Presse ont signé, vendredi 19 février, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Cet accord se situe dans le cadre de la loi Aubry, qui prévoit l'embauche d'au moins 6 % des effectifs, soit au minimum 55 personnes pour cette entreprise qui compte 916 salariés. Il concerne toutes les catégories de personnel et l'ensemble des activités de presse et d'édition du groupe (*La Croix, Le Pèlerin, Notre temps, Pomme d'Api*, etc.), mais pas le département nature (*Le Chasseur français, L'Ami des jardins*), géré en association avec le groupe britannique Emap, ni les filiales étrangères du groupe.



35 HEURES

Dans un préambule à l'accord, le directoire de Bayard entend *« inscrire la réduction du temps de travail dans une stratégie de développement de l'entreprise »*. Pour son président, Alain Cordier, *« les 35 heures constituent le levier de concrétisation du projet d'entreprise, Bayard Presse 2010 »*. La direction du groupe catholique, propriété de la congrégation des assomptionnistes, veut *« compenser pour l'essentiel la baisse de la durée du travail par un effort de meilleure organisation et privilégier le recrutement pour l'amélioration des titres existants et pour le lancement de titres inédits ».*

Le cadre de l'accord s'appuie sur trois principes : *« la réorganisation du travail au sein de chaque activité (...) ; l'implication de chacun des collaborateurs dans la recherche des gains de productivité (...) ; la maîtrise de l'évolution de toutes les composantes de la masse salariale »*. Il s'appliquera au plus tard le 30 avril, mais reste subordonné à la signature d'une convention avec l'Etat.

EMBAUCHES

La réduction du temps de travail équivaut à vingt-deux jours de congés supplémentaires, ce qui représente soit une demi-journée par semaine, soit un jour tous les quinze jours, soit deux jours par mois, ou soit une journée de travail de sept heures. Des expérimentations seront faites sur la semaine de quatre jours. Bayard prévoit également, pour ceux qui le souhaitent, d'affecter jusqu'à dix jours à *« des actions de développement culturel »*, payées par l'entreprise.

Les embauches seront à peu près pour moitié destinées à compenser la réduction du temps de travail et pour moitié utilisées en développement. Bayard Presse s'engage à maintenir l'effectif pendant au moins deux ans et à *« ne pas diminuer les salaires »*. L'accord prévoit une modération salariale pendant trois ans. Il est conclu pour trois ans et sera prolongé par tacite reconduction.

Il a été signé par l'ensemble des organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGT, SNJ), à l'exception de FO qui réserve sa signature. Les syndicats signataires ont cependant rappelé, vendredi, que *« la direction [s'était] engagée verbalement à ce que les embauches destinées à pourvoir les postes en contrat à durée indéterminée actuellement vacants et celles liées à la régularisation des personnes rémunérées à tort à la pige ne seront pas comptabilisées au titre des embauches »*, dans le cadre du passage aux 35 heures.

Alain Salles

Le groupe Amaury confirme ses visées sur la PQR

« LE GROUPE a fait du développement avec parcimonie. On doit aller voir ailleurs et faire du développement externe. Pour l'instant, on en est aux balbutiements », a expliqué Jean-Pierre Courcol, vendredi 19 février, lors de sa première rencontre avec des journalistes depuis qu'il est revenu au sein du groupe Amaury, le 8 octobre 1998.

Le directeur général a confirmé sa volonté de se diversifier dans la presse régionale (*Le Monde* du 16 décembre 1998) : *« Pour qu'une entreprise de presse régionale soit rentable, sa diffusion doit être supérieure à 300 000 exemplaires. C'est un seuil à partir duquel on peut investir dans la rédaction. »* Ce seuil de 300 000 peut être atteint par un seul titre, ou en en fédérant deux ou trois dans une même région. Jean-Pierre Courcol souhaite *« faire du développement vertical »*, dans la télévision ou Internet. Il applique cette stratégie à Paris, avec son projet de chaîne locale pour la région Ile-de-France, s'appuyant sur l'expérience du quotidien : *« Nous sommes une vraie petite AFP de l'Ile-de-France. »* Il attend l'appel d'offres que doit lancer le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et souhaite que le groupe renforce ses capacités de lobbying : *« C'est une chaîne dont tout le monde va se mêler. »*

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : la Radio Télévision publique italienne (RAI) a acquis,** vendredi 19 février, les droits de tous les films produits, coproduits ou distribués en Europe par le Studio Canal +, la filiale de production cinéma de Canal +. Les deux groupes ont signé en décembre un accord sur la télévision payante numérique italienne (*Le Monde* du 16 décembre 1998).

■ **FORMATION : le SNJ et la CFDT contestent le plan de reprise du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ).** Lors du comité d'entreprise, réuni lundi 22 février, les syndicats devaient demander que le plan présenté par l'association CFJ Demain soit revu sur plusieurs points.

■ **PRESSE : le groupe Agnesseau Communication a acquis les Editions de Demain,** de Jean-Pierre Nadir, spécialisées dans les magazines de voyage et de cuisine (*Voyager, Cuisiner*, etc.).

■ **CÂBLE : Fashion TV, chaîne de la mode, est reprise sur le câble depuis le 12 février.** Après avoir obtenu le conventionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel, Fashion TV est diffusée 24 heures sur 24 en numérique sur le réseau de la Lyonnaise Câble à Paris.

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 23 FÉVRIER

■ **FRANCE : annonce des statistiques** du ministère du logement concernant les constructions neuves en janvier.

■ **ÉTATS-UNIS : discours du président de la Réserve fédérale**, Alan Greenspan, au Sénat sur l'économie américaine.

MERCREDI 24 FÉVRIER

■ **JAPON : réunion** du Comité de politique monétaire de la Banque du Japon.

■ **FRANCE : publication** des chiffres de l'Insee sur la consommation des ménages en produits manufacturés en janvier.

JEUDI 25 FÉVRIER

■ **JAPON : séminaire sur l'euro** avec la participation de Christian Noyer, vice-président de la Banque centrale européenne.

■ **ALLEMAGNE : deuxième round des négociations** entre les partenaires sociaux et le gouvernement sur le pacte sur l'emploi.

VENDREDI 26 FÉVRIER

■ **FRANCE : publication** des statistiques du chômage en janvier.

■ **EUROPE : sommet spécial** à Bonn sur l'agenda 2000.

DIMANCHE 28 FÉVRIER

■ **FRANCE : ouverture, à Paris**, du Salon de l'agriculture (jusqu'au 7 mars), et, à Villepinte, du Salon international du machinisme agricole.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **NEC : le groupe d'électronique japonais** a annoncé des pertes de 150 milliards de yens (1,2 milliard €) et la suppression de 15 000 emplois.

● **ADVANCED MICRO DEVICES : le fabricant de micro-processeurs**, le plus grand concurrent d'Intel, a annoncé dimanche 21 février qu'il lancera son dernier processeur, le K6-3, mardi 23 février, pour contrer la sortie du Pentium III d'Intel.

● **FORD : le constructeur américain d'automobiles** a annoncé, dimanche 21 février, la commercialisation de sa marque de *haut de gamme Lincoln en Europe.*

● **COCA-COLA** : l'entreprise américaine a confirmé qu'elle allait commercialiser en Amérique du Nord, avant l'été 1999, une eau *« purifiée, non gazéifiée et renforcée avec des éléments minéraux »* au nom de Dasani (*Le Monde* du 19 novembre 1998).

● **INDUSTRIE LAITIÈRE : les négociations sur les 35 heures** dans l'industrie laitière ont échoué, ont annoncé vendredi 19 février dans un communiqué commun, les cinq fédérations syndicales. Selon elles, le patronat a proposé *« une durée annuelle de 1 800 heures de travail »*, et veut *« porter le contingent annuel d'heures supplémentaires à 213 heures »*.

SERVICES

● **TELECOM ITALIA : Olivetti lance une OPA hostile** de 52 milliards € sur Telecom Italia. *(Lire p. 18.)*

● **AIR FRANCE : première cotation de l'action** Air France sur *le marché, lundi 22 février.* *(Lire p. 32.)*

● **MUTUALITÉ FRANÇAISE : un accord d'entreprise sur le passage aux 35 heures** a été signé à la Mutualité française (700 salariés) par la CGT, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, a annoncé, vendredi, la direction de la Mutualité dans un communiqué. La réduction du temps de travail, qui sera effective à compter du 1er avril, générera 24 jours de repos supplémentaires par an, ainsi que 20 emplois entre 1999 et 2001.

FINANCE

● **SUMITOMO BANK : la banque japonaise** a annoncé, lundi 22 février, la cession de ses parts de participation dans sa filiale suisse Banque du Gothard pour 1,366 milliards de francs suisse (853,75 millions €) à l'assureur-vie Swiss Life.

● **CCF : les Mutuelles du Mans pourraient ne céder** qu'une partie des 7,8 % qu'elles détiennent dans le Crédit commercial de France (CCF), a indiqué Jean-Claude Seys, président de MAAF-Assurances et des Mutuelles du Mans au quotidien *Les Echos* du lundi 22 février.

RÉSULTATS

■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la Société Générale a confirmé**, lundi, un résultat net, part du groupe, (avant provision pour fusion avec Paribas), de 1,073 milliard € (7,039 milliards de francs), en hausse de 15,2 % par rapport à 1997.

■ **AKZO NOBEL** : le groupe néerlando-suédois a annoncé un bénéfice net en baisse de 17 %, à 1,343 milliards de florins (610,4 millions €).

EUROPE

FRANCFORT DAX 30 : 4861,05 — LONDRES FT 100 : 6038 — PARIS CAC 40 : 4089,88

Europe 12h30	Indices sélection	cours 22/02	Var. % 19/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3454,20	1,19	3,35
EUROPE	STOXX 50	3418,36	0,91	2,95
EUROPE	EURO STOXX 324	302,61	0,93	1,49
EUROPE	STOXX 653	287,86	0,88	5,13
PARIS	CAC 40	4089,88	−0,83	3,73
PARIS	MIDCAC	1584,79	1,66	−3,82
PARIS	SBF 120	2752,53	−0,52	3,62
PARIS	SBF 250	2614,51	0,72	4,68
PARIS	SECOND MARCHÉ	1884,77	0,48	−6,83
AMSTERDAM	AEX	523,86	1,20	−2,70
BRUXELLES	BEL 20	3443,65	0,60	−2,02
FRANCFORT	DAX 30	4861,05	1,22	−2,63
LONDRES	FTSE 100	6038,00	0,11	2,64
MADRID	STOCK EXCHANGE	9909,30	0,70	0,74
MILAN	MIBTEL 30	34804,00	1,61	−0,71
ZURICH	SPI	6991,60	0,70	−2,36

AMÉRIQUES

NEW YORK Dow Jones : 9339,95 — NEW YORK Nasdaq : 2283,60 — EURO / DOLLAR : 1,09

Amérique 10h15	Indices sélection	cours 19/02	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9339,95	0,44	1,73
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1239,22	0,16	0,81
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2283,60	1,02	4,15
TORONTO	TSE INDEX	6409,54	0,71	−1,16
SAO PAULO	BOVESPA	9013,00	1,72	32,66
MEXICO	BOLSA	241,86	1,22	4,03
BUENOS AIRES	MERVAL	391,09	1,74	−9,06
SANTIAGO	IPSA GENERAL	114,36	1,64	46,55
CARACAS	CAPITAL GENERAL	3318,00	−0,94	−20,29

ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei : 14256,67 — HONGKONG Hang Seng : 9229,34 — EURO / YEN : 134,06

Zone Asie 10h15	Indices sélection	cours 22/02	Var. % 19/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14256,67	1,13	2,99
HONGKONG	HANG SENG	9229,34	−0,27	−8,15
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	....	0,53
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	55,20	−2,28	−10,36
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2916,30	−0,27	3,66
BANGKOK	SET	24,00	−1,07	−6,54
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3342,16	−0,35	9,36
WELLINGTON	NZSE-40	2281,39	1,18	0,60

ÉCONOMIE

Envolée de l'excédent commercial japonais

L'EXCÉDENT commercial du Japon a bondi de 87 % au mois de janvier, sous l'effet d'une dégradation des importations d'une ampleur inédite depuis douze ans, a annoncé, lundi 22 février, le ministère japonais des finances. Le surplus nippon a atteint le mois dernier 760,3 milliards de yens (5,8 milliards €) en données brutes, contre 406,6 milliards en janvier 1998. Il s'agit là de la deuxième hausse mensuelle consécutive du surplus de l'archipel après sa chute-surprise de novembre. En décembre, il avait atteint 1 415,3 milliards de yens, à l'issue d'une progression de 14,4 %.

■ **G 7 : les sept plus grandes puissances industrielles ont timidement avancé**, samedi à Bonn, dans la détection des crises financières et ont promis d'équilibrer leurs rythmes de croissance afin de tirer ensemble par leurs importations la reprise dans les pays émergents. Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du G 7 ont notamment approuvé la proposition du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, de créer un forum de stabilité financière réunissant les autorités chargées de la supervision et de la régulation financière pour encourager des comportements plus vertueux.
Les pays du G 7 se sont déclarés prêt à coopérer *« de façon appropriée »* pour éviter une *« volatilité excessive et des décalages importants »* entre l'euro, le dollar et le yen, sans mentionner aucune de ces trois monnaies. Le G 7 a réaffirmé le rôle prééminent du FMI en matière de coopération macro-économique et monétaire pour prévenir et gérer les crises. Il s'est déclaré prêt à envisager des *« réformes institutionnelles »* du FMI, notamment du Comité intérimaire, une timide concession aux demandes de la France de renforcer le rôle de l'instance politique du Fonds.
■ **Jugeant la situation toujours préoccupante en Russie, les Sept** lui ont signifié qu'elle ne devait pas s'attendre à conclure un accord avec le FMI débloquant de nouveaux financements sans un budget *« viable »*, des rentrées fiscales améliorées et des réformes structurelles et institutionnelles.
■ **Le G 7 a *« exhorté »* le Brésil** à *« poursuivre ses efforts de réforme, tout en prenant en compte les besoins sociaux »*, appelant de nouveau à *« une forte implication des créanciers du secteur privé pour renforcer la stabilité financière »* du pays.

■ **ETATS-UNIS : la crise mondiale a provoqué une augmentation de 53 % du déficit commercial** américain en 1998, ce qui conduit Washington à accentuer la pression sur ses partenaires européens et japonais pour qu'ils libéralisent davantage leur économie respective. Le déficit commercial s'est établi à 168,6 milliards de dollars (152 milliards €) l'an dernier, contre 110,2 milliards en 1997, soit le plus haut niveau depuis dix ans, selon les chiffres publiés vendredi par le département du Commerce. En décembre, le déficit s'est contracté de 9,8 %, à 13,8 milliards, comparativement à novembre.

■ **FRANCE : le ministre français des finances, Dominique Strauss-Kahn, a indiqué samedi** que le FMI avait révisé à la baisse sa prévision de croissance pour la France en 1999 en la situant entre 2,2 et 2,3 %. En décembre, le FMI avait prévu une croissance de 2,6 % en France *en 1999, révisant déjà légèrement à* la baisse un précédent chiffre. La prévision officielle de croissance du gouvernement est de 2,7 % cette année, mais M. Strauss-Kahn préfère, depuis quelques semaines, parler d'objectif plutôt que de prévision.

■ **PORTUGAL : l'économie a enregistré une croissance de 4 % en 1998**, grâce surtout à une hausse significative de la consommation privée, a indiqué, vendredi, la Banque du Portugal.

■ **EUROPE : un marathon agricole de cinq jours et cinq nuits est programmé** à partir de lundi à Bruxelles pour les ministres européens de l'agriculture, mis au défi de s'entendre sur une réforme très contestée de l'Europe verte, portant sur la viande bovine, le lait, les céréales et le vin. *(Lire p. 2.)*

■ **POLOGNE : la production industrielle vendue a baissé de 5,1 % en janvier** par rapport à janvier 1998, et a été inférieure de 10,9 % par rapport à décembre 1998, a annoncé, vendredi, l'Office central des statistiques (GUS).

■ ***BRÉSIL : le produit intérieur* brut (PIB) a enregistré une croissance** de 0,15 % et le chômage a augmenté de 30 % en 1998, a annoncé, vendredi, l'Institut brésilien de géographie et de statistiques (IBGE), dépendant du ministère de la planification.

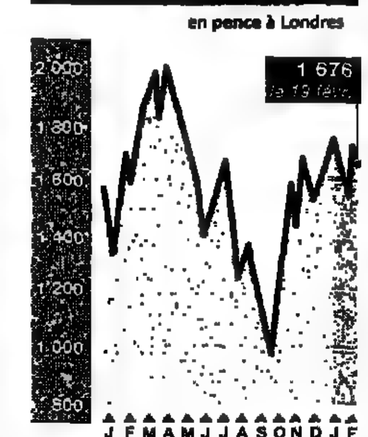
■ **VENEZUELA : le prix moyen du pétrole a poursuivi sa dégringolade** *sous le seuil critique des huit* dollars le baril, passant de 7,84 dollars lors de la semaine du 8 au 12 février, à 7,76 dollars cette semaine, a annoncé, vendredi, le ministère de l'énergie.

VALEUR DU JOUR

HSBC met la main sur la SeoulBank

LA CORÉE continue d'ouvrir son système bancaire aux investisseurs étrangers. Lundi 22 février, la Hong Kong and Shanghaï Bank a annoncé qu'elle allait racheter 70 % de la Banque de Séoul, la sixième banque commerciale de Corée du Sud, *pour 900 millions de dollars* (803 millions d'euros). Le solde restera entre les mains de l'Etat, qui aura également des bons de souscription d'actions correspondant à 19 % du capital de la banque. La décision du gouvernement de céder cette banque publique à un étranger fait partie d'une série d'efforts pour attirer les investissements et restaurer une industrie financière en difficulté depuis fin 1997.
La banque britannique paiera 200 millions de dollars (179 millions d'euros) au gouvernement coréen et injectera 700 millions de dollars (625 millions d'euros) pour recapitaliser la banque. HSBC pourra céder à l'Etat les mauvais crédits de SeoulBank, soit environ 2,4 milliards de dollars fin 1998, d'ici au 31 mai 1999. HSBC a également une option pour se délester d'un montant équivalent de mauvaises créances un an plus tard. La banque britannique avait déjà monté un schéma de ce type pour reprendre une banque brésilienne en difficulté, le Banco Bamerindus do Brasil SA en 1997.
L'achat de la Banque de Séoul dotera HSBC d'un réseau de 290 agences à travers la Corée. La banque britannique emploie déjà 133 448 personnes dans 5 500 bureaux répartis dans 79 pays. HSBC a annoncé lundi 22 février qu'elle avait dégagé en 1998 un bénéfice net part du groupe en baisse de 21 % à 4,318 milliards de dollars (3,8 milliards d'euros). Elle avait tenté, sans succes, de racheter la Korea First Bank, dont 51 % du capital ont finalement été cédés à l'institution américaine Newbridge Capital (Texas Pacific Group et Richard C. Blom & Associates) en décembre 1998. La SeoulBank comme la Korea First Bank ont été sauvées en 1998 grâce à une recapitalisation publique de 1 500 milliards de wons (1,1 milliard d'euros). HSBC bénéficie d'une option pour racheter la participation de l'Etat coréen dans SeoulBank, le gouvernement ayant quant à lui une option pour ceder ses titres à HSBC. *(Bloomberg.)*

Action HSBC



SUR LES MARCHÉS

PARIS

APRÈS avoir débuté la séance en hausse, la Bourse de Paris s'inscrivait en hausse lundi 22 février à la mi-journée. L'indice CAC 40 cédait 0,15 % à 4 123,64 points. Pour sa première cotation, l'action Air France était réservée à la hausse et n'a pas pu être cotée comme prévu à 12 heures.

FRANCFORT

LA BOURSE allemande était en hausse lundi 22 février à la mi-séance. L'indice DAX gagnait 1,12 % à 4 877,43 points. Vendredi le marché de Francfort avait clôturé en recul, l'indice DAX perdant 0,98 % à 4 823,26 points.

LONDRES

APRÈS une ouverture en nette hausse, la Bourse de Londres était irrégulière en début de matinée, affectée par les résultats décevants de la banque HSBC. L'indice Footsie des cent principales valeurs affichait un gain de 0,14 % à 6 039,70 points. Vendredi, l'indice Footsie 100 avait clôturé en recul de 0,72 % à 6 031,2 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé lundi 22 février en hausse grâce au nouvel accès de faiblesse du yen. Une telle évolution de la devise japonaise constitue une bonne nouvelle pour les grandes entreprises dont les résultats dépendent pour une bonne part des exportations. L'indice Nikkei 225 a gagné 1,1 % pour finir à 14 256,67 points.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES de la Bourse de New York a terminé en hausse de 0,44 %, à 9 339,95 points, vendredi 19 février, et l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a progressé de 1,01 %, à 2 283,45 points. Les actions des entreprises du secteur de la chimie, comme Dow Chemical, DuPont et *Union Carbide*, et les valeurs de la haute technologie, dont Oracle, Microsoft et Yahoo, ont mené la hausse des indicateurs boursiers. Les titres des compagnies pétrolières et des constructeurs automobiles ont, en revanche, reculé.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient mal orientés en début de matinée, lundi 22 février. Le rendement des obligations de l'Etat français émises à 10 ans s'inscrivait en hausse à 3,99 %. Le taux des bunds allemands émis sur la même échéance s'établissait à 3,9 %. Vendredi 19 février, le rendement de l'obligation du Trésor américain à 30 ans s'était affiché à 5,377 %, contre 5,362 % jeudi en fin de journée.

MONNAIES

L'EURO poursuivait, lundi 22 février, sa glissade contre le billet vert. Un dollar s'échangeait contre 1,1032 euro. Face au yen, l'euro se renforcait à 134,51 yens, contre 133,80 yens vendredi. Le billet vert se raffermissait également face à la devise nippone, à 121,82 yens, contre 120,70 yens vendredi.

Taux de change fixe zone euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone euro

Euro contre	19/02
COURONNE DANOISE	7,4346
COUR. NORVÉGIENNE	8,7075
COUR. SUEDOISE	8,9110
COURONNE TCHÈQUE	37,773
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7502
DOLLAR CANADIEN	1,6616
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0562
DRACHME GRECQUE	322,10
FLORINT HONGROIS	251,85
ZLOTY POLONAIS	4,2589

Cours de change croisés

22/02 12h30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	....	0,81887	1,09765	0,16734	1,61765	0,68662
YEN	122,12000	....	134,06000	20,43500	197,69000	83,85500
EURO	0,91104	0,74598	....	0,15245	1,47435	0,62540
FRANC	5,97600	4,89430	6,55957	....	9,66976	4,10270
LIVRE	0,61818	0,50600	0,67830	0,10345	....	0,42430
FRANC SUISSE	1,45640	1,19286	1,59840	0,24365	2,35595	....

Taux d'intérêt (%)

Taux 19/02	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,05	2,93	3,96	4,84
ALLEMAGNE	3	3,12	3,89	4,82
GDE-BRETAG.	5,44	5,19	4,47	4,37
ITALIE	....	3,02	4,13	5,05
JAPON	0,10	0,13	1,78	....
ÉTATS-UNIS	4,69	4,54	5,06	5,37
SUISSE	0,81	1,13	2,46	3,85
PAYS-BAS	3,04	3,02	3,96	4,86

Matif

Cours 12h30	Volume 22/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	6085	111,09	111,15
Euribor 3 mois			
MARS 99	1458	96,98	96,98

Matières premières

En dollars	Cours 19/02	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1392,5	−0,89
ALUMINIUM 3 MOIS	1194,5	−0,54
PLOMB 3 MOIS	524	−0,38
ETAIN 3 MOIS	6280	0,16
ZINC 3 MOIS	1046	−0,19
NICKEL 3 MOIS	4780	0,21
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,59	1,27
PLATINE A TERME	61243,78	2,82
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	255	0,10
MAÏS (CHICAGO)	214,75	−0,12
SOJA TOURTEAU (CHG.)	128,8	0,08
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1316	0,69
CAFÉ (LONDRES)	1709	....
SUCRE BLANC (PARIS)	233	....

Pétrole

En dollars	Cours 19/02	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,40	....
WTI (NEW YORK)	11,87	0,94
LIGHT SWEET CRUDE	11,79	−0,76

Or

En euros	Cours 19/02	Var % 18/02
OR FIN KILO BARRE	8300	+1,59
OR FIN LINGOT	8360	+1,46
ONCE D'OR (LO) $	285,75	....
PIÈCE FRANCE 20 F	49,60	+1,43
PIÈCE SUISSE 20 F	50,40	+4,35
PIÈCE UNION LAT. 20 F	48,90	+1,45
PIÈCE 10 DOLLARS US	259,50	+1,76
PIÈCE 20 DOLLARS US	427	+0,47
PIÈCE 50 PESOS MEX.	307,75	+0,65

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● **Abbey National** a reculé vendredi 19 février de 7,5 % à 1 236 pence. Le numéro deux du crédit immobilier en Grande-Bretagne a annoncé un bénéfice en hausse de 11 % à 1,06 milliard de livres (1,71 milliard d'euros) en dessous des prévisions des analystes.

● **Autogrill** a grimpé de 4,7 % à 8,25 euros. La première chaîne de restauration rapide italienne est en pourparlers pour ouvrir des restaurants d'hamburgers qui viendraient directement concurrencer son rival Mc Donald's.

● **Bankgesellschaft Berlin** a gagné vendredi 4,9 % à 12,75 %. La banque contrôlée par la ville de Berlin a annoncé une forte progression de son résultat opérationnel.

● **Olivetti** a bondi de 8,8 % à 3,26 euros. Le numéro deux du téléphone en Italie a indiqué qu'il avait décidé une *« opération stratégique significative »*. Après la clôture du marché, Olivetti a annoncé qu'il lançait une offre publique d'achat sur Telecom Italia *(lire page 18)*.

● **Raisio Oyj** a progressé de 12 % à 6,1 euros. Le numéro un de la margarine en Finlande a vu son résultat net bondir de 58 % l'année dernière.

● **Swiss Life** a plongé de 8 % à 77 francs suisses. UBS a indiqué qu'il prévoyait de céder à des investisseurs institutionnels les 25 % du capital de l'assureur-vie qu'il détenait.

22/02 12 h 37 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AUTOLIV SDR	SE	36,68	+0,95
BASF AG	DE •	30,8	+0,83
BMW	DE •	715	+2,29
CONTINENTAL AG	DE •	24,8	-1,25
DAIMLERCHRYSLER	DE •	85,9	+0,84
FIAT	IT •	2,89	+1,76
FIAT PRIV.	IT •	1,48	+2,07
LABINAL /RM	FR •	190,5	+8,06
LUCAS VARITY	GB	4,12	....
MAGNETI MARELLI	IT •	1,37	....
MICHELIN-B- /RM	FR •	41,56	+0,12
PEUGEOT /RM	FR •	135,5	+0,08
PIRELLI	IT •	2,57	+0,78
RENAULT	FR •	48,9	+2,91
SOMMER ALLIBER/	FR •	23,2	-1,28
VALEO /RM	FR •	82,7	+1,97
VOLKSWAGEN	DE •	62,6	+1,82
VOLVO -A-	SE	23,57	-0,47
VOLVO -B-	SE	24,35	+0,23
▶ DJ E STOXX AUTO P		269,04	+1,[illegible]

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABBEY NATIONAL	GB	18,28	+0,48
ABN AMRO HOLDIN	NL •	18,2	+0,83
ALLIED IRISH BA	GB	15,27	-0,67
ALPHA CREDIT BA	GR	101,21	....
ARGENTARIA RS	ES •	21,87	+0,09
B PINTO MAYOR R	PT •	18,18	....
BANCO ESSI R	PT •	10,8	....
BANK AUSTRIA AG	AT •	51,7	+0,78
BANK OF IRELAND	GB	19,30	-0,78
BANK OF PIRAEUS	GR	41,82	....
BANKINTER	ES •	34,35	-0,15
BARCLAYS PLC	GB	24,50	-0,95
BAYR.HYPO-U.VER	DE •	62,6	+0,77
BCA FIDEURAM	IT •	5,25	+0,36
BCA INTESA	IT •	4,85	+1,04
BCA ROMA	IT •	1,48	+3,85
BCO BILBAO VIZC	ES •	13,3	-1,12
BCO CENTRAL HIS	ES •	10,6	+0,19
BCO POPULAR ESP	ES •	61,46	+0,99
BCO SANTANDER	ES •	17,77	+0,28
BCP REG	PT •	25,41	....
BNP /RM	FR •	74,85	+0,47
CCF /RM	FR •	60,2	+0,25
CHRISTIANIA BK	NO	3,35	-0,68
COMIT	IT •	5,89	+1,57
COMM.BANK OF GR	GR	109,38	....
COMMERZBANK	DE •	24,9	+1,22
DEN DANSKE BK	DK	111,84	-0,60
DEN NORSKE BANK	NO	3,24	-0,35
DEUTSCHE BANK A	DE •	47	-0,21
DEXIA CC	BE •	142,8	-1,04
DEXIA FCE RM	FR •	128,4	-0,50
DRESDNER BK AG	DE •	32,2	+3,21
ERGO BANK	GR	72,28	....
FIRST AUSTRIAN	AT •	49,42	-91,41
FOERENINGSSB A	SE	22,22	-0,25
FOKUS BK	NO	6,73	+0,66
HALIFAX	GB	11,28	-1,53
HSBC HOLDS	GB	22,67	+0,51
IMI	IT •	....	....
IONIAN BK REG.S	GR	40,55	....
JYSKE BANK REG	DK	78,01	+1,06
KAPITAL HOLDING	DK	44,12	+1,23
KBC BANCASSURAN	BE •	72,2	+0,56
LLOYDS TSB	GB	12,55	-2,77
MERITA	FI •	5,57	+1,27
NAT BANK GREECE	GR	60,23	....
NATEXIS	FR •	53,05	-0,38
NATL WESTM BK	GB	18,94	+0,47
NORDBANKEN HOLD	SE	5,39	....
OBERBANK	AT •	65	+3,50
ROLO BANCA 1473	IT •	22,8	+0,44
ROYAL BK SCOTL	GB	17,93	+0,74
S-E-BANKEN -A-	SE	10,04	+1,13
SPAREBANKEN NOR	NL •	158,5	+0,32
STE GENERAL-A-/	FR •	138,4	+1,44
SV HANDBK -A-	SE	34,17	....
UBS REG	CH	281,85	+1,01
UNICREDITO ITAL	IT •	4,73	-1,06
UNIDANMARK -A-	DK	65,91	+0,06
XIOSBANK	GR	44,71	....
▶ DJ E STOXX BANK P		262,76	-0,[illegible]

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ACERINOX REG	ES •	....	....
ALUMINIUM GREEC	GR	59,92	....
ARJO WIGGINS AP	GB	1,71	-0,65
ASSIDOMAEN AB	SE	16,10	+1,77
AVESTA	SE	3,28	-0,34
BEKAERT	BE •	388,2	-1,22
BILTON	GB	4,50	+1,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT •	50,7	-0,50
BRITISH STEEL	GB	1,61	+3,33
BUHRMANN NV	NL •	16,1	+9,90
BUNZL PLC	GB	3,39	....
CART.BURGO	IT •	5,2	-0,38
DEGUSSA-HUELS	DE •	31,99	+1,56
ELKEM ASA, OSLO	NO	12,17	-1,40
ELVAL	GR	10,62	....
INPARSA	PT •	19,45	....
JOHNSON MATTHEY	GB	6,86	+0,64
MAYR-MELNHOF KA	AT •	43,29	-0,48
METSAE-SERLA A	FI •	8,2	-1,59
MODO B FR	SE	23,79	+1,68
NORSKE SKOGIND-	NO	26,18	-1,72
OUTOKUMPU OY -A	FI •	7,35	-0,68
PECHINEY-A-	FR •	30,44	+0,79
PORTUCEL INDUST	PT •	5,35	....
RAUTARUUKKI K	FI •	5,47	-0,55
RIO TINTO	GB	11,23	-0,78
SIDENOR	GR	22,35	....
SILVER & BARYTE	GR	30,64	....
SMURFIT JEFFERS	GB	1,78	+1,67
SONAE INDUSTRIA	PT •	12,06	....
SOPORCEL	PT •	12,04	....
SSAB SW ST A FR	SE	9,82	+1,74
STORA ENSO -A-	FI •	7,6	-1,94
STORA ENSO -R-	FI •	7,7	-3,14
SVENSKA CELLULO	SE	18,97	-0,68
THYSSEN	DE •	174	+2,35
TRELLEBORG B	SE	8,42	-0,65
UNION MINIERE	BE •	29,6	-0,34
UPM-KYMMENE COR	FI •	23,2	-2,11
USINOR	FR •	11,91	+1,79
VIOHALCO	GR	31,67	....
VOEST-ALPINE ST	AT •	25,25	+2,64
▶ DJ E STOXX BASI P		157,11	....

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGA -A-	SE	12,12	....
AGA -B-	SE	12,08	-0,48
AIR LIQUIDE /RM	FR •	139	+2,96
AKZO NOBEL	NL •	....	....
BASF AG	DE •	30,8	+0,83
BAYER AG	DE •	30,28	+0,83
BOC GROUP PLC	GB	11,92	+0,62
CIBA SPEC CHEM	CH	69,61	+0,91
CLARIANT N	CH	448,63	-0,97
DYNO INDUSTRIER	NO	13,73	+0,84
EMS-CHEM HOLD A	CH	4811,86	+0,59
HENKEL KGAA VZ	DE •	73,8	+2,98
HOECHST AG	DE •	40,6	+1,73
ICI	GB	7,79	-1,68
KEMIRA	FI •	5,6	-1,41
LAPORTE	GB	8,16	-1,59
LENZING AG	AT •	65,95	....
PERSTORP -B-	SE	9,15	+2,82
SNIA BPD	IT •	1,32	....
SOLVAY	BE •	63,5	-2,25
TESSENDERLO CHE	BE •	46,2	+2,73
UCB	BE •	....	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		281,75	+0,[illegible]

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER RGI -A-	NO	9,99	-0,57
CGIP /RM	FR •	50	+1,42
CIR	IT •	1	-3,85
D'IETEREN SA	BE •	454	-1,09
GAZ ET EAUX /RM	FR •	40,80	+0,22
GBL	BE •	171,3	-1,04
GENL ELECTR CO	GB	7,47	+0,39
GEVAERT	BE •	79,5	+0,69
HAGEMEYER NV	NL •	30,75	-3,61
INCHCAPE PLC	GB	2,18	+0,87
INVESTOR -A-	SE	38,81	-1,06
INVESTOR -B-	SE	37,76	-0,89
KVAERNER -A-	NO	16,71	-2,65
KVAERNER -B-	NO	13,85	-0,84
LVMH / RM	FR •	197	-1,50
MYTILINEOS HOLD	GR	14,23	....
NORSK HYDRO	NO	30,78	-2,01
OERLIKON-BUEHRL	CH	107,82	+2,38
ORKLA -A-	NO	12,17	....
ORKLA -B-	NO	10,34	....
SONAE INVESTIME	PT •	38,83	....
VEBA AG	DE •	61	+0,41
▶ DJ E STOXX CONG P		[illegible]	-0,[illegible]

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
BRITISH TELECOM	GB	15,68	-0,74
CABLE & WIRELES	GB	12,33	-0,84
DEUTSCHE TELEKO	DE •	39	+0,78
EUROPOLITAN HLD	SE	97,18	-0,46
FRANCE TELECOM	FR •	82,5	-0,48
HELLENIC TELE (	GR	24,45	....
KONINKLIJKE KPN	NL •	44,65	+5,18
PORTUGAL TELECO	PT •	44,7	....
SWISSCOM N	CH	327,87	+0,77
TELE DANMARK	DK	109,85	+1,50
TELECEL	PT •	166,7	....
TELECOM ITALIA	IT •	9,67	+6,38
TELECOM ITALIA	IT •	6,2	+0,32
TELEFONICA	ES •	41,24	+4,19
TIM	IT •	5,96	+3,81
VODAFONE GROUP	GB	18,73	+1,60
▶ DJ E STOXX TCOM P		936,09	+1,[illegible]

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AALBORG PORTLAN	DK	18,14	-3,52
ACCIONA	ES •	54,95	+1,87
ACESA REG	ES •	13,02	+0,70
AKTOR SA	GR	18,42	....
ASKO OY	FI •	15,7	-0,56
AUMAR	ES •	22,45	+0,58
AUTOSTRADE	IT •	7,12	-0,14
BCA INTESA	IT •	4,85	+1,04
BICC PLC	GB	1,18	+3,85
BILFINGER & BER	DE •	18,8	-2,59
BLUE CIRCLE IND	GB	4,47	-0,83
BOUYGUES /RM	FR •	245,1	+3,77
BPB	GB	3,28	-0,88
CARADON	GB	2,05	....
CBR	BE •	83,95	-0,06
CHARTER	GB	5,18	-0,28
CIMPOR SGPS R	PT •	25,11	....
COLAS /RM	FR •	177,6	+0,91
CRH PLC	GB	18,28	+0,27
CRISTALERIA ESP	ES •	49,8	+2,11
DRAGADOS CONSTR	ES •	34,65	+2,39
FOM CON CONTRAT	ES •	81,3	-0,96
GROUPE GTM	FR •	84,8	+2,41
HEIDELBERGER ZE	DE •	80,5	....
HELL.TECHNODO.R	GR	9,70	....
HERACLES GENL R	GR	22,35	....
HOCHTIEF ESSEN	DE •	32,5	-1,07
HOLDERBANK FINA	CH	226,69	-2,01
HOLDERBANK FINA	CH	941,68	+1,01
IMETAL /RM	FR •	106,5	+0,67
ITALCEMENTI	IT •	10,23	+4,98
ITALCEMENTI RNC	IT •	4,36	+1,87
LAFARGE /RM	FR •	82,8	-3,38
MICHANIKI REG.	GR	7,71	....
PARTEK	FI •	8	+1,27
PHILIPP HOLZMAN	DE •	129	-0,77
PILKINGTON PLC	GB	0,92	....
POTAGUA -B-	DK	18,16	-2,88
RMC GROUP PLC	GB	9,86	-0,44
RUGBY GRP	GB	1,37	....
SAINT GOBAIN /R	FR •	134,9	+1,28
SEMAPA	PT •	15	....
SKANSKA -B-	SE	29,68	+1,93
SUPERFOS	DK	13,45	-1,96
TARMAC	GB	1,56	+1,90
TAYLOR WOODROW	GB	2,46	+0,60
TECHNIP /RM	FR •	86,8	-0,23
TITAN CEMENT RE	GR	63,15	....
UNICEM	IT •	10	+7,07
URALITA SA	ES •	9,15	+0,77
VALENCIANA CEM	ES •	11,75	+0,17
WIENERB BAUSTOF	AT •	174,55	+0,03
WILLIAMS	GB	5,37	+2,51
▶ DJ E STOXX CNST P		185,95	+0,48

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ACCOR /RM	FR •	225	-0,66
ADIDAS-SALOMON	DE •	85	-0,47
AMER GROUP A	FI •	12,3	-0,81
AUSTRIAN AIRLIN	AT •	29,25	+3,54
BANG & OLUFSEN	DK	59,45	+0,67
BARRATT DEV PLC	GB	3,89	+1,53
BEAZER GROUP	GB	2,49	-0,58
BENETTON GROUP	IT •	1,8	....
BERKELEY GROUP	GB	8,26	....
BRITISH AIRWAYS	GB	6,68	+2,47
BRYANT GROUP PL	GB	1,64	+0,90
CHARGEURS RM	FR •	47	+5,59
CLUB MED. /RM	FR •	88,5	+1,84
COATS VIYELLA	GB	0,55	+5,56
COMPASS GRP	GB	10,13	-2,39
COURTAULDS TEXT	GB	2,12	-2,09
DT.LUFTHANSA N	DE •	18,7	....
ELECTROLUX -B-	SE	17,98	+2,68
EMI GROUP	GB	6,54	+1,43
EURO DISNEY /RM	FR •	1,16	+0,88
FINNAIR	FI •	4,7	....
G WIMPEY PLC	GB	1,82	+0,77
GRANADA GROUP P	GB	17,38	+0,42
HERMES INTL	FR •	70,8	+1,43
HPI	IT •	0,59	+3,51
HUNTER DOUGLAS	NL •	27,9	+1,64
KLM	NL •	24,4	-1,46
LADBROKE GRP	GB	3,83	+0,77
MOULINEX /RM	FR •	9,84	+2,07
NCL HLDG	NO	2,38	+2,07
PATHE /RM	FR •	226	-1,74
PENTLAND GRP	GB	1,45	+2,06
PERSIMMON PLC	GB	3,06	-0,48
RANK GROUP	GB	3,44	+3,96
SAIRGROUP N	CH	198,46	+0,51
SAS DANMARK A/S	DK	8,86	-0,75
SEB /RM	FR •	57,5	-0,86
THE SWATCH GRP	CH	499,31	+2,44
THE SWATCH GRP	CH	115,76	-2,21
WILLIAM BAIRD	GB	1,32	+1,12
WILSON BOWDEN	GB	8,37	+1,24
WOLFORD AG	AT •	44,4	+2,78
WWWW UK UNITS	GB	0,63	-2,27
▶ DJ E STOXX CYC GO P		153,99	+0,35

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ASTRA -A-	SE	18,29	-0,91
ASTRA -B-	SE	18,24	-1,22
ELAN CORP	GB	65,91	-2,98
GLAXO WELLCOME	GB	29,35	-0,40
NOVARTIS N	CH	1656,13	+0,69
NOVO NORDISK B	DK	105,59	-1,26
ORION A	FI •	20,19	+0,95
ORION B	FI •	20,16	+0,90
RHONE POUL./RM	FR •	43,04	+0,08
ROCHE HOLDING	CH	16871,06	+0,69
ROCHE HOLDING G	CH	11847,14	+0,58
SANOFI /RM	FR •	149	-2,53
SCHERING AG	DE •	116,8	+1,86
SMITHKLINE BEEC	GB	12,38	-0,12
ZENECA GROUP	GB	37,34	-1,50
▶ DJ E STOXX PHAR P		390,07	-0,40

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER MARITIME	NO	6,03	....
BG	GB	5,18	-0,28
BP AMOCO	GB	12,31	+1,57
BURMAH CASTROL	GB	11,95	-0,61
CESPA	ES •	32	....
ELECTRAFINA	BE •	108,2	-1,67
ELF AQUITAINE /	FR •	92,95	-1,01
ENI	IT •	5,87	....
ENTERPRISE OIL	GB	3,54	....
F.OLSEN ENERGY	NO	5,80	-0,98
LASMO	GB	1,67	+1,79
OCEAN RIG	NO	0,20	-1,14
OMV AG	AT •	80,44	+3,95
PETROFINA SA BR	BE •	415,1	+0,17
PETROLEUM GEO-S	NO	10,60	+0,53
PRIMAGAZ /RM	FR •	78	+4
PROSAFE	NO	5,28	+1,10
REPSOL	ES •	48,22	+0,15
ROYAL DUTCH CO	NL •	38,35	+1,58
SAGA PETROLEUM	NO	7,64	+0,76
SAIPEM	IT •	3,19	-0,62
SHELL TRANSP &	GB	4,71	+3,54
SMEDVIG -A-	NO	7,01	-1,81
TOTAL /RM	FR •	93,95	-1
▶ DJ E STOXX ENGY P		222,37	+0,37

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
3I	GB	8,89	+4,11
ALMANIJ	BE •	72,4	+0,56
ALPHA FINANCE	GR	43,82	....
AMVESCAP	GB	8,45	-0,34
BAIL INVEST /RM	FR •	128	+0,79
BPI-SGPS N	PT •	32,19	....
BRITISH LAND CO	GB	7,33	-2,15
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,59	-1,80
COBEPA	BE •	67,1	-0,45
CORP FIN ALBA -	ES •	133,5	-0,37
CPR /RM	FR •	36,23	+1,34
CS GROUP N	CH	143,44	+0,55
EURAFRANCE /RM	FR •	447,5	-0,56
FONCIERE LYONNA	FR •	128,8	+0,08
FORTIS AG	BE •	....	....
GECINA /RM	FR •	103,7	+1,57
HAMMERSON	GB	5,78	-1
IMMEUBLES FRANC	FR •	18	+4,41
KAPITAL HOLDING	DK	44,12	+1,23
LAND SECURITIES	GB	11,74	-0,12
LIBERTY INT.HDG	GB	6,27	-0,23
MEDIOBANCA	IT •	10,55	+2,93
MEDIOLANUM	IT •	5,64	-0,36
MEPC PLC	GB	6,62	+0,44
METROVACESA	ES •	23,49	+0,09
NATIO-INTER -C-	NL •	....	....
PARIBAS	FR •	81,9	+2,25
PROVIDENT FIN	GB	12,84	+0,35
RODAMCO NV	NL •	21	....
SCHRODERS PLC	GB	18,06	-0,72
SEFIMEG N /RM	FR •	66,4	-3,77
SIMCO N /RM	FR •	82	-1,20
SLOUGH ESTATES	GB	4,72	-0,31
SOPHIA /RM	FR •	37	+2,78
UNIBAIL /RM	FR •	114	-1,33
UNIM	IT •	0,51	+4,08
VALLEHERMOSO	ES •	11	+0,09
WOOLWICH PLC	GB	5,60	-1,54
▶ DJ E STOXX FINS P		246,6	+2,15

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALLIED DOMECQ	GB	6,86	-0,21
ASSOCIATE BRIT	GB	7,25	-0,20
BASS	GB	11,68	+1,78
BBAG OE BRAU-BE	AT •	43,76	-0,57
BONGRAIN /RM	FR •	349	-0,80
BRAU-UNION	AT •	46,36	-0,34
CADBURY SCHWEPP	GB	15,05	-1,15
CARLSBERG -B-	DK	41,02	+0,66
CARLSBERG AS -A	DK	39,68	-3,37
CHR. HANSEN HLD	DK	106,28	....
CULTOR -1-	FI •	6,5	....
DANISCO	DK	45,46	+1,60
DANONE /RM	FR •	227,2	-1,22
DELTA DAIRY	GR	16,67	....
DIAGEO	GB	9,63	....
ELAIS OLEAGINOU	GR	30,74	....
ERID.BEGH.SAY /	FR •	126,9	+1,52
GREENCORE GROUP	GB	3,61	....
HEINEKEN	NL •	47	-0,11
HELLENIC BOTTLI	GR	30,27	....
HELLENIC SUGAR	GR	8,51	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI •	34	+3,98
KERRY GRP-A-	GB	11,69	+1,53
MONTEDISON	IT •	0,92	+3,37
NESTLE N	CH	1673,76	+1,33
PARMALAT	IT •	1,31	....
PERNOD RICARD /	FR •	67,8	+1,40
RAISIO GRP K	FI •	6,5	+3,17
RAISIO GRP V	FI •	6,3	+3,28
RIEBER & SON -B	NO	6,57	+1,04
TATE & LYLE	GB	6,73	+0,44
UNICER REG	PT •	20,7	....
UNIGATE PLC	GB	5,96	+1,75
UNILEVER	NL •	68,95	+6,43
UNILEVER	GB	9,01	+5,66
▶ DJ E STOXX F & BV P		225,94	+2,22

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABB AB -A-	SE	10,44	....
ABB AB -B-	SE	10,38	-1,07
ABB BADEN	CH	1106,57	+0,06
ADECCO CHESEREX	CH	432,89	+0,73
ALSTOM	FR •	24	+3,94
ALUSUISSE LON G	CH	1011,76	+0,68
ASSOC BR PORTS	GB	3,88	+0,76
ATLAS COPCO -A-	SE	22,39	-2,44
ATLAS COPCO -B-	SE	22,22	-2,94
ATTICA ENTR SA	GR	7,73	....
BAA	GB	10,57	-0,96
BBA GROUP PLC	GB	5,73	-1,81
BERGESEN	NO	12,17	....
BONHEUR	NO	15,50	-6,80
CMB	BE •	32,5	-0,91
COOKSON GROUP P	GB	2,08	-0,70
DAMPSKIBS -A-	DK	5178,49	-1,28
DAMPSKIBS -B-	DK	5849,25	+2,44
DAMSKIBS SVEND	DK	8137,63	-1,48
DELTA PLC	GB	1,58	....
DET SONDENFJ NO	NO	6,43	-0,88
ELECTROCOMPONEN	GB	5,80	-4,01
EQUANT NV	DE •	68	+4,62
FINNLINES	FI •	26,5	+0,57
FKI	GB	2,35	+3,21
FLS IND.B	DK	18,83	+1,45
FLUGHAFEN WIEN	AT •	38,75	-0,64
GKN	GB	12,04	-3,97
GLYNWED INTL PL	GB	2,69	+1,67
HALKOR	GR	9,56	....
HANSON PLC	GB	6,88	+4,20
HAYS	GB	6,81	-1,22
HEIDELBERGER DR	DE •	49,8	-0,40
HELLAS CAN SA P	GR	20,43	....
IFIL	IT •	3,24	+4,52
IMI PLC	GB	3,31	-0,88
ISS INTL SERV-B	DK	57,17	-0,89
KOEBENHAVN LUFT	DK	96,84	-2,04
KON.NEDLLOYD	NL •	10,55	+0,96
KONE B	FI •	108	+0,33
LAHMEYER	DE •	46,45	-0,04
LEGRAND /RM	FR •	193	+1,68
LEIF HOEGH	NO	10,80	....
LINDE AG	DE •	481	+1,26
MAN AG	DE •	246	+1,23
MANNESMANN AG	DE •	124,4	+4,06
METALLGESELLSCH	DE •	18,8	-1,19
METRA A	FI •	17	+5,03
MORGAN CRUCIBLE	GB	2,98	-0,49
NFC	GB	2,19	+0,67
NKT HOLDING	DK	72,63	+1,19
OCEAN GROUP	GB	11,74	-0,25
PENINS.ORIENT.S	GB	10,09	+1,17
PREMIER FARNELL	GB	2,79	-2,05
PREUSSAG AG	DE •	438	+1,51
RAILTRACK	GB	21,25	-0,55
RANDSTAD HOLDIN	NL •	46	+2,22
RATIN -A-	DK	181,58	+1,89
RATIN -B-	DK	187,64	+1,09
RAUMA OY	FI •	10,25	+0,99
RENTOKIL INITIA	GB	6,54	-0,22
REXAM	GB	2,88	....
REXEL /RM	FR •	73,5	+3,52
RHI AG	AT •	24,48	+1,18
RIETER HLDG N	CH	532,47	+1,43
SANDVIK -A-	SE	16,55	-1,34
SANDVIK -B-	SE	16,61	-1,33
SAURER ARBON N	CH	414,84	+2
SCANIA AB -A-	SE	22,56	-5,41
SCANIA AB -B-	SE	22,72	-5,15
SCHINDLER HOLD	CH	1464,15	-0,43
SCHINDLER HOLD	CH	1520,45	+1,25
SCHNEIDER /RM	FR •	54	+1,98
SEAT-PAGINE GIA	IT •	1,19	+0,85
SECURICOR	GB	8,69	-0,17
SECURITAS -B-	SE	13,58	....
SGS GENEVA BR	CH	884,53	+1,83
SHANKS & MCEWAN	GB	3,33	+0,44
SIDEL /RM	FR •	89,45	+0,73
BTR SIEBE	GB	3,52	....
SITA /RM	FR •	186,8	+0,32
SKF -A-	SE	11,78	+1,45
SKF -B-	SE	12,08	-0,92
SOPHUS BEREND -	DK	30,67	+0,10
SOPHUS BERENDS	DK	28,92	-1,02
STORK NV	NL •	18,35	+0,55
SULZER FRAT.SA1	CH	598,11	+0,84
SVEDALA	SE	14,14	-1,18
SVENDBORG -A-	DK	7835,87	+1,72
T.I.GROUP PLC	GB	5,61	+1,62
TOMRA SYSTEMS	NO	30,76	+1,90
ULSTEIN HOLDING	NO	19,82	....
UNITOR	NO	7,81	....
VA TECHNOLOGIE	AT •	69,25	+4,14
VALMET	FI •	9,48	-1,04
▶ DJ E STOXX IND GO P		315,56	+1,55

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGF /RM	FR •	51,65	-0,48
ALLEANZA ASS	IT •	9,75	+1,04
ALLIANZ AG	DE •	274,5	+1,67
ALLIED ZURICH	GB	13,13	+0,22
ASPIS PRONIA GE	GR	14,38	....
AXA /RM	FR •	121,3	+0,25
CGU	GB	15,82	-2,26
CORP.MAPFRE REG	ES •	20,07	-0,05
ERGO VERSICHERU	DE •	122	-1,61
ETHNIKI GEN INS	GR	38,12	....
FONDIARIA ASS	IT •	4,32	....
FORSIKRING CODA	DK	87,43	-7,14
FORTIS AMEV NV	NL •	73,86	-1
GENERALI ASS	IT •	34,8	+1,90
GENERALI HLD VI	AT •	197,51	-1,24
INA	IT •	2,05	+3,02
IRISH LIFE	GB	8,14	+0,32
LEGAL & GENERAL	GB	12,84	+2,09
MUENCH RUECKVER	DE •	179,5	+3,76
NORWICH UNION	GB	6,61	+0,67
POHJOLA GRP.B	FI •	46,25	+5,11
PRUDENTIAL CORP	GB	12,98	-1,45
RAS	IT •	9,63	+1,80
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,59	+0,19
SAMPO -A-	FI •	31,4	+1,29
SCHWEIZ RUECK N	CH	2045,42	+1,08
SEGUROS MUNDIAL	PT •	29,2	....
SKANDIA FOERSAE	SE	15,48	+2,22
STOREBRAND	NO	6,78	+2,61
SWISS LIFE BR	CH	597,55	+1,60
TOPDANMARK AS	DK	174,86	-1,14
TRYG-BALTICA	DK	22,87	....
ZURICH ALLIED N	CH	505,68	+1,15
▶ DJ E STOXX INSU P		332,31	+1,18

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
B SKY B GROUP	GB	7,41	+0,80
CANAL PLUS /RM	FR •	283,5	+0,51
CARLTON COMMUNI	GB	8,96	+3,03
ELSEVIER	NL •	14,75	+1,72
HAVAS ADVERTISI	FR •	176,5	-1,94
INDEPENDENT NEW	IR •	3,35	-1,47
LAGARDERE SCA N	FR •	38,88	+1,07
MEDIASET	IT •	8,38	-0,36
PEARSON	GB	19,70	-2,11
REED INTERNATIO	GB	8,73	+4,19
REUTERS GROUP	GB	12,71	-0,34
SCHIBSTED	NO	10,91	-2,06
TF1	FR •	180	+2,89
UNITED NEWS & M	GB	9,40	+0,31
WOLTERS KLUWER	NL •	158	-0,22
WPP GROUP	GB	6,86	+0,21
▶ DJ E STOXX MEDIA P		315,84	+0,53

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AHOLD	NL •	35,2	+0,14
ASDA GROUP PLC	GB	2,21	-0,66
ATHENS MEDICAL	GR	21,42	....
AUSTRIA TABAK A	AT •	68,2	-3,40
BEIERSDORF AG	DE •	57,5	+0,45
BIC /RM	FR •	53,6	+5,10
BRIT AMER TOBAC	GB	8,29	+0,53
CASINO GP /RM	FR •	92	+2,62
CFR UNITS -A-	CH	1398,45	-0,22
CPT MODERNES /R	FR •	531,6	....
DELHAIZE	BE •	89,95	+1,07
ESSILOR INTL /R	FR •	346,8	+2,33
ETS COLRUYT	BE •	700,5	-0,50
FYFFES	GB	2,27	-1,27
GIB	BE •	37,14	-1,22
GOODYS	GR	27,32	....
IMPERIAL TOBACC	GB	10,59	+1,97
KESKO OY	FI •	12,8	-0,78
L'OREAL /RM	FR •	597,5	-2,05
MODELO CONTINEN	PT •	19,17	....
PAPASTRATOS CIG	GR	14,53	....
PROMODES /RM	FR •	590,5	+0,43
RECKITT & COLMA	GB	12,34	-2,43
SAFEWAY	GB	3,99	-0,36
SAINSBURY J. PL	GB	6,39	-0,28
SEITA /RM	FR •	54	-0,28
SMITH & NEPHEW	GB	2,60	+1,71
STAGECOACH HLDG	GB	3,45	-1,67
TABACALERA REG	ES •	20,45	+1,34
TAMRO	FI •	3,85	-0,52
TESCO PLC	GB	2,64	....
TNT POST GROEP	NL •	30,1	-2,03
▶ DJ E STOXX N CY G P		500,6	-0,06

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ARCADIA GRP	GB	2,66	-1,62
BOOTS CO PLC	GB	13,92	+0,42
CARREFOUR /RM	FR •	620	-0,16
CASTO.DUBOIS /R	FR •	195	+2,36
CENTROS COMER P	ES •	21,1	-0,71
CONTINENTE	ES •	26,35	-0,19
DIXONS GROUP PL	GB	15,63	+2,20
GEHE AG	DE •	61	-0,97
GREAT UNIV STOR	GB	10,63	+1,41
GUILBERT /RM	FR •	112	+1,82
HENNES & MAURIT	SE	67,22	+1,87
JERONIMO MARTIN	PT •	37,1	....
KARSTADT AG	DE •	357	+3,48
KINGFISHER	GB	10,75	-2,06
MARKS & SPENCER	GB	5,38	-0,27
METRO	DE •	66,2	+2,69
NEXT PLC	GB	9,53	+0,77
PINAULT PRINT./	FR •	164	-0,65
RINASCENTE	IT •	7,88	-0,13
STOCKMANN A	FI •	21,5	....
VALORA HLDG N	CH	204,61	+1,55
W.H SMITH GRP	GB	7,97	-0,37
WOLSELEY PLC	GB	5,62	+1,25
▶ DJ E STOXX RETL P		345,39	-0,[illegible]

HAUTE TECHNOLOGIE

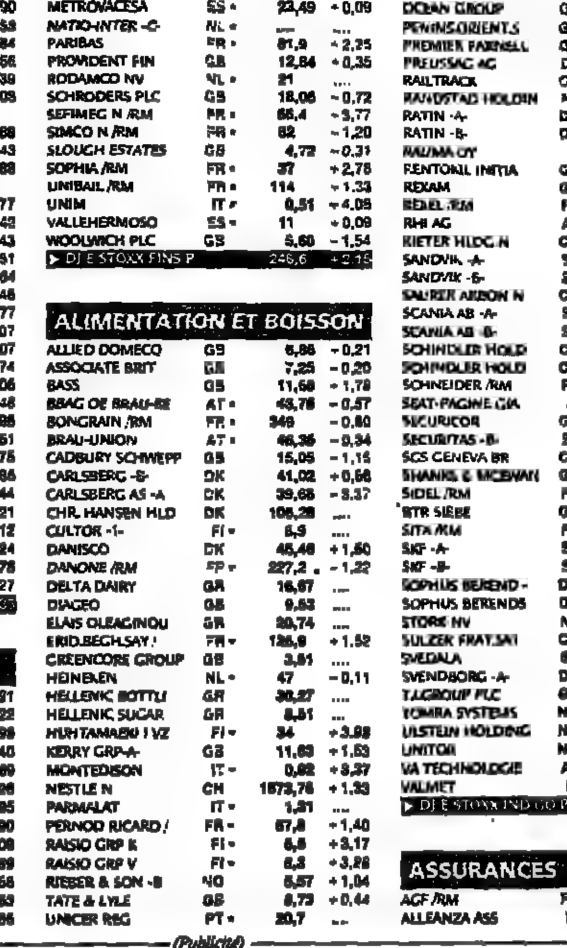
	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALCATEL /RM	FR •	97,35	+0,36
ALTEC SA REG.	GR	29,73	....
ASK PROXIMA	NO	6,03	....
BAAN COMPANY	NL •	8,7	-0,57
BARCO	BE •	167,4	-1,06
BOWTHORPE	GB	5,67	+0,52
BRITISH AEROSPA	GB	8,07	+3,75
BRITISH BIOTECH	GB	0,26	-5,26
CAP GEMINI /RM	FR •	163,6	+0,49
COLOPLAST B	DK	95,60	-0,70
DASSAULT SYST./	FR •	37,75	+4,86
ERICSSON A	SE	26,70	+3,16
FINMECCANICA	IT •	1,05	+0,96
FRESENIUS MED C	DE •	57	-3,64
GAMBRO -A-	SE	7,57	+0,75
GAMBRO -B-	SE	7,57	+0,75
GETRONICS	NL •	37,85	+4,83
GN GREAT NORDIC	DK	29,88	+0,91
INSTRUMENTARIUM	FI •	33	+1,54
INTRACOM N	GR	59,73	....
KON. PHILIPS EL	NL •	64,65	+1,80
MERKANTILDATA	NO	9,82	-1,16
MISYS	GB	8,29	+0,85
NERA ASA	NO	1,88	+1,36
NETCOM ASA	NO	28,28	+0,41
NOKIA -A-	FI •	118,65	+0,81
NOKIA -K-	FI •	118,49	+1,10
NYCOMED AMERSHA	GB	5,80	+0,26
OCE	NL •	24,9	+2,05
OLIVETTI	IT •	3,05	-6,15
RACAL ELECT CON	GB	5,84	+1,75
RADIOMETER -B-	DK	44,39	+1,54
ROLLS ROYCE	GB	3,74	+2,40
SAGEM	FR •	611,6	-2,84
SAP AG	DE •	293	+2,99
SAP VZ	DE •	322	+2,38
SEMA GROUP	GB	10,65	+1,68
SIEMENS AG	DE •	58,85	-2,73
SIRTI	IT •	5,4	+3,65
SMITHS IND PLC	GB	14,13	-0,10
STMICROELEC SIC	FR •	83,5	-0,48
TANDBERG DATA A	NO	3,58	..
THOMSON CSF /RM	FR •	31,8	-1,10
WILLIAM DEMANT	DK	56,16	..
ZODIAC /RM	FR •	178,5	-0,83
▶ DJ E STOXX TECH P		362,97	+0,22

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ANGLIAN WATER	GB	11,22	-0,39
BRITISH ENERGY	GB	9,24	+2,93
CENTRICA	GB	1,77	+1,68
EDISON	IT •	8,78	+4,16
ELECTRABEL	BE •	387	+2,95
ELECTRIC PORTUG	PT •	19,65	....
ENDESA	ES •	23,86	-0,17
EVN	AT •	117,7	+0,60
GAS NATURAL SDG	ES •	90,5	+0,56
HAFSLUND -A-	NO	5,34	+1,09
HAFSLUND -B-	NO	3,45	-1,32
IBERDROLA	ES •	14,16	-1,32
ITALGAS	IT •	4,8	....
NATIONAL GRID G	GB	6,71	+1,32
NATIONAL POWER	GB	7,27	....
OESTERR ELEKTR	AT •	143,7	-0,41
POWERGEN	GB	11,77	+3,21
RWE	DE •	38	+2,21
SCOT POWER	GB	8,75	+0,84
SEVERN TRENT	GB	13,53	-0,22
SUEZ LYON EAUX/	FR •	188,2	+1,47
SYDKRAFT -A-	SE	24,12	-0,46
SYDKRAFT -C-	SE	18,24	-0,91
THAMES WATER	GB	15,72	+0,09
TRACTEBEL	BE •	176,4	+5,50
UNION EL.-FENOS	ES •	14,95	-0,33
UNITED UTILITIE	GB	12,09	+1,47
VIAG	DE •	481	+1,48
VIVENDI/RM	FR •	236,8	-0,46
▶ DJ E STOXX PO SUP P		330,02	-1

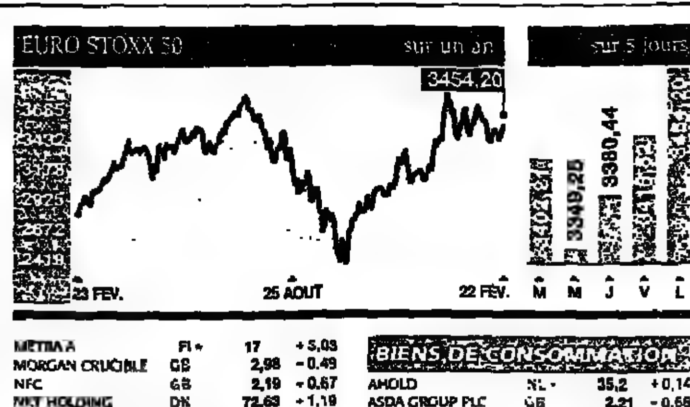
STOXX 653

sur un an — sur 5 jours



EURO STOXX 50

sur un an — sur 5 jours



(Publicité)

★ **CODES PAYS ZONE EURO**

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● **Eramet** a débuté la séance lundi 22 février sur une hausse de 2,92 % à 34,4 euros. Yves Rambaud, le président du quatrième producteur de nickel dans le monde, a indiqué que sa société devrait atteindre l'équilibre cette année.

● **Le Crédit Commercial de France** progressait lundi matin de 0,81 % à 80,55 euros. Jean-Claude Seys, le président de MAAF assurance, a indiqué qu'il pourrait ne céder qu'une partie de sa participation dans le capital de la banque.

● **Spir Communication** s'appréciait lundi matin de 0,95 % à 53 euros. L'éditeur de presse gratuite a vu son chiffre d'affaires progresser de 6,5 % à 251,5 millions d'euros.

● **La Société Générale** gagnait 1,06 % lundi matin à 132,7 euros. La banque a annoncé que sa quote-part de la provision sur les restructurations nécessaires à la mise en œuvre des synergies avec Paribas s'élèverait à 398 millions d'euros. Elle a précisé que le risque russe était couvert par une provision de 292 millions d'euros.

● **Via Banque** a débuté lundi la séance sur un bond de 9,28 % à 29 euros. La banque a annoncé vendredi un résultat net consolidé, part du groupe, plus que doublé en 1998 à 12,04 millions d'euros. Elle a précisé que, sauf imprévu ou détérioration de l'environnement économique et financier, les résultats de l'exercice en cours devraient confirmer le redresssement de la banque.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 22 FÉVRIER — Cours relevés à 12 h 30

Liquidation : 24 mars

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
B.N.P. (T.P.)	145,80	148,70	975,41	+ 1,99	− 2,45
CR.LYONNAIS(TP)	142	141	924,90	− 0,70	+ 1,08
RENAULT (T.P.)	435	436	2859,97	....	+ 4,53
SAINT GOBAIN(T.P.	179	176	1154,45	− 1,67	− 4,19
THOMSON S.A (T.P	143,80	143,80	943,82	+ 0,08	+ 0,41
ACCOR	226,50	224,80	1474,59	− 0,75	+ 21,84
AGF	51,90	51,45	337,49	− 0,86	+ 1,08
AIR FRANCE GPE N	14	16,70	109,54	+ 19,28	+ 19,62
AIR LIQUIDE	135	138,60	909,16	+ 2,66	− 11,32
ALCATEL	97	97,50	639,56	+ 0,51	− 6,51
ALSTOM	23,09	24,20	158,74	+ 4,80	+ 21,18
ALTRAN TECHNO. #	241	242,30	1589,38	+ 0,53	+ 17,90
ATOS CA	190	197,80	1297,45	+ 4,10	− 2,89
AXA	121	120,80	792,40	− 0,16	− 2,78
BAIL INVESTIS	127	128,50	842,90	+ 1,18	+ 5,54
BAZAR HOT. VILLE	90,15	94,35	618,90	+ 4,66	− 20,64
BERTRAND FAURE	57	54,10	354,87	− 5,08	− 6,64

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12
MC DONALD'S #	75,15	78	511,65	+ 3,79	+ 19,90
MERCK AND CO #	141	143,20	939,33	+ 1,56	− 12,49
MITSUBISHI CORP.	4,60	....	....	..	− 5,46
MOBIL CORPORAT.#	75,66	77,16	506,07	+ 1,98	+ 1,51
MORGAN J.P. #	100,70	101	662,52	+ 0,29	+ 10,44
NIPP. MEATPACKER	11,70	11,85	77,73	+ 1,28	− 10,43
PHILIP MORRIS #	35,17	37,05	243,03	+ 5,34	+ 18,62
PROCTER GAMBLE	81	84	551	+ 3,70	+ 5,72
SEGA ENTERPRISES	16,66	16,45	107,90	− 1,26	− 9,61
SCHLUMBERGER #	43,50	44,35	290,92	+ 1,95	+ 12,05
SONY CORP. #	67,25	68	446,05	+ 1,11	+ 11,20

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 22 FÉVRIER

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

SECOND MARCHÉ

LUNDI 22 FÉVRIER

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 19 février

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

SPORTS L'équipe de rugby d'Angleterre a réussi son entrée dans le Tournoi des cinq nations en battant l'Ecosse (24-21), samedi 20 février, à Twickenham. ● LE XV DE LA ROSE, dont le succès en décembre face aux champions du monde sud-africains avait fait forte impression, a cependant été sérieusement bousculé par son adversaire en seconde mi-temps. ● LES ÉCOSSAIS ont été « trahis » par le coup de pied de Kenny Logan, qui a raté trois pénalités. ● L'IRLANDE, coiffée sur le fil, à domicile, lors de la première journée de la compétition, par l'équipe de France, a décroché sa première victoire depuis deux ans dans un Tournoi des cinq nations en s'imposant (29-23) face au pays de Galles, qui concède – contre les pronostics – une deuxième défaite. ● LA TROISIÈME JOURNÉE opposera, le 6 mars, la France au pays de Galles (au Stade de France) et l'Irlande à l'Angleterre.

Malgré son jeu hésitant, l'Angleterre parvient à écarter la menace écossaise

Les joueurs du Chardon s'inclinent (24-21) pour la neuvième fois de suite face à l'Angleterre, qui a conservé la Calcutta Cup. L'autre rencontre de la deuxième journée du Tournoi des cinq nations a vu la victoire de l'Irlande sur le pays de Galles (29-23)

LONDRES
de notre envoyé spécial

Londres, capitale du rugby britannique. Londres, lieu de rencontre des meilleurs joueurs du royaume et de quelques dizaines d'exilés des proches provinces regroupés dans des clubs au fort caractère identitaire, London Irish et London Scottish. Londres, seule ville au monde capable de remplir au même moment deux grands stades, Twickenham et Wembley, distants de quelques kilomètres seulement, pour une compétition aussi désuète et prévisible, en apparence, que le Tournoi des cinq nations.

Le vieil Arms Park de Cardiff étant en travaux depuis deux ans pour recevoir la Coupe du monde de rugby, la métropole londonienne sait se transformer, à l'occasion, en terre d'accueil.

Samedi 20 février, ils étaient 150 000 supporteurs à s'avancer vers les deux grandes enceintes du sport anglais. On est venu de toutes les îles Britanniques. Il n'a manqué personne à Twickenham (75 000 places) pour encourager Anglais et Ecossais dans leur dispute annuelle de la Calcutta Cup, ni à Wembley (75 000 places) pour applaudir les XV gallois et irlandais.

Le soleil printanier qui baignait Londres invitait à la bonne humeur et à la chansonnette. Cela tombait bien, tant le Tournoi des cinq nations, en terre britannique, est aussi un prétexte à chanter en chœur son amour du jeu et de la patrie. Les vieilles ritournelles apparaissent aussi sur les murs : *« It's only rucks and mauls, but we like it » (« Ce ne sont que des regroupements et des mauls, mais on aime ça »)*, annonce sur de grandes affiches un sponsor du XV d'Ecosse en paraphrasant le tube des Rolling Stones.

GRANDEUR ET GLOIRE

A l'heure sacrée des hymnes, personne ne siffle le recueillement des adversaires, à Twickenham. Le public anglais attend poliment son tour avant de vibrer aux premiers accords de *God Save the Queen*, un hymne dans lequel tout est dit – la grandeur et la gloire de l'Angleterre – en peu de mots et peu de notes, mais avec quelle force ! Exactement à l'image du rugby anglais, où la leçon est assénée à l'adversaire en peu de passes et encore moins de variété de jeu, mais avec une puissance jamais prise en défaut.

Le rugby prôné par le coach anglais, Clive Woodward, est économe, concentré sur quelques phases et quelques gestes. Il ne demande jamais à ses joueurs de sauter en touche sur un lancer adverse, mais de se préparer à défendre. Il les entraîne à pilonner l'adversaire, à le désarçonner au pas lent d'un pack à la technique irréprochable.

RUGBY D'ÉCHECS

C'est un rugby d'échecs, qui consiste à éliminer les pions de l'adversaire les uns après les autres – *« du rugby à XIII joué à quinze »*, selon les détracteurs de Clive Woodward.

C'est un jeu restrictif, qui ne ferait pas frémir l'Arms Park de Cardiff ou le Stade de France. Le public de Twickenham, lui, chante sa joie de voir reculer le pack adverse. On ne « bouge » pas facilement les Anglais de Lawrence Dallaglio dans leur jardin. Les Sud-Africains l'avaient vérifié le 5 décembre, lorsqu'ils avaient échoué dans leur quête d'un record de 18 victoires consécutives. Les Ecossais le savaient bien, qui désespèrent de briser le cours d'une autre série, moins glorieuse, de défaites consécutives face à l'Angleterre : les hommes au chardon n'ont pas vaincu l'Anglais depuis 1990 et ils n'ont pas gagné à Twickenham depuis 1983. Leur neuvième défaite de rang (21-24), samedi 20 février, a renvoyé au prochain millénaire leurs désirs de vengeance.

Le XV d'Ecosse qui s'incline dans le temple du rugby anglais : rien de surprenant, en apparence. Les deux nations ne concourent plus dans la même catégorie sur le plan de la préparation physique et l'Ecosse ne s'impose, en moyenne, qu'une fois tous les vingt ans dans le jardin anglais. Avant le coup d'envoi, les tribunes glosaient sur la durée de la résistance de la défense écossaise. La réponse n'a pas tardé : sept minutes, le temps pour les Anglais de transpercer le premier rideau écossais et d'inscrire un premier essai, par le deuxième-ligne Tim Rodber.

L'ÉCOSSE À L'ATTAQUE

Les Anglais ayant récidivé quelques instants plus tard, par l'ailier Dan Luger (20e), les avants écossais décident de changer de stratégie : *« Après notre mauvais départ, nous avons décidé d'essayer de donner la balle très vite à nos arrières, pour qu'ils puissent exploiter le moindre espace »*, expliquera Scott Murray, brillant deuxième-ligne écossais. Grâce à un jeu très rapide dans l'axe, ses partenaires titillent la défense anglaise, gagnée par un brin de suffisance, puis par le doute. Ils vont la franchir à trois reprises, par le centre Alan Tait (29e, 48e), puis par l'ouvreur Greg Townsend, sur une interception (72e) répondant à une infiltration de l'arrière anglais Nick Beal dans l'en-but écossais (67e).

Dans ce Tournoi où les promesses du jeu « expansif » sont toujours remises à plus tard, le sort des matches se joue toujours et encore à la botte. Samedi, celle de Kenny Logan a privé les Ecossais d'une possible victoire. Il a raté trois pénalités, alors que le jeune Jonny Wilkinson, dix-neuf ans, a réussi un carton plein pour l'Angleterre, quatre coups de pied réussis sur quatre tentés. Malmenée, hésitante, l'équipe de Clive Woodward a finalement été privée de chants de triomphe. Un sourd grondement a parcouru les travées de Twickenham lorsque le capitaine anglais, Lawrence Dallaglio, a levé, sans le moindre enthousiasme, la Calcutta Cup, qui sacre chaque année, depuis 1871, le vainqueur du duel anglo-écossais.

Eric Collier


DYLAN MARTINEZ/REUTERS
L'arrière anglais Nick Beal vient d'inscrire le troisième essai de son équipe.

Des Anglais dans un habit de gala trop large pour eux

ANALYSE

Le rugby celte va-t-il jouer lors du Mondial le même rôle que le football d'Afrique pour troubler les favoris ?

LA MAÎTRISE ANGLAISE n'aura duré qu'une mi-temps, visiblement cette équipe n'a pas trouvé la bonne formule. Les Ecossais y sont pour quelque chose. Avec des éléments de qualité, habités d'une volonté de jeu collective, ils ont posé des problèmes à leurs adversaires. On a autant de mal à évaluer les forces véritables de l'équipe anglaise qu'à apprécier la valeur de sa performance de samedi à Twickenham. Les Anglais ont pourtant fait preuve en début de match de beaucoup de sens tactique. Alternant le jeu au pied, le jeu au large et les ballons portés, ils ont sans cesse, avec beaucoup de sang-froid, mis les Ecossais sous pression. Leur lucidité, leur précision sur le plan technique, ne laissaient entrevoir aucune chance de victoire pour les Ecossais. Pourtant leur jeu ne paraît pas aussi solide que leur arrogance le laissait supposer.

La culture anglaise a du mal à s'imprégner des méthodes de son entraîneur, Clive Woodward. Les placements loin de la ligne d'avantage, les écarts latéraux des trois-quarts, avec cependant une bonne vitesse d'intervention, montrent pourtant un souci d'établir des schémas tactiques où l'esprit d'initiative prévaut. Il semble que les Anglais n'ont trouvé pour se rassurer qu'un premier rideau défensif efficace, mis à part quelques couacs du triangle d'attaque 10-12-13, dépassé par la vitesse et la puissance du trio Townsend-Tait-Leslie.

L'Angleterre a été coupable de relâchement, ce qui ne va pas avec la recherche de perfection. Peut-être le dédain pour l'adversaire ne suffit-il plus à leur motivation. Cette équipe se comporte comme si elle n'arrivait pas encore à prendre la mesure de la tenue de gala que son entraîneur a conçue pour les grandes fêtes de cette fin de millénaire. Les Ecossais ont aussi un ancien trois-quarts pour entraîneur, qui leur fait prendre également les options offensives. C'est l'équipe qui sans doute crée le plus de désordre dans le rugby international actuel. On commence à se demander si les Ecossais, ou tous les cousins celtes, ne sont pas appelés à jouer lors de la prochaine Coupe du monde le rôle que tient le football africain face au football européen.

Des Ecossais, hier moribonds, auraient pu venir à bout d'Anglais finalement englués dans leurs stéréotypes. Même si les cartes paraissent loin d'être distribuées pour l'Angleterre autant que pour la France, les hommes du Chardon jouent à jeu découvert, s'exposant sans doute à quelques heureuses surprises, mais aussi à des cruelles désillusions. Après le premier match du tournoi, le constat paraît être plus compliqué que prévu pour Clive Woodward. Il adapte des schémas tactiques qui ne paraissent pas encore aboutir, peut-être trop loin des habitudes et de la culture anglaise. Le pari est peut-être trop osé ?

Jean Trillo

★ Jean Trillo, ancien international, a été entraîneur du XV de France.

TOURNOI DES CINQ NATIONS

ANGLETERRE 24 – ECOSSE 21

Samedi 20 février • Stade de Twickenham, à Londres • Temps ensoleillé • Terrain parfait • Public enthousiaste • 78 000 spectateurs environ • Arbitre : M. McHugh (Irlande).

ANGLETERRE Sélectionneur : Woodward • 15. Beal • 14. Rees ; 13. Wilkinson ; 12. Guscott ; 11. Luger • 10. Catt ; 9. Dawson (Bracken, 72e) • 7. Back ; 6. Hill ; 8. Dallaglio (cap.) • 5. Rodber ; 4. Johnson ; 3. Garforth ; 2. Cockerill ; 1. Leonard.

ECOSSE Sélectionneur : Telfer. 15. Metcalfe • 14. C. Murray ; 13. Tait ; 12. J. Leslie ; 11. Logan • 10. Townsend ; 9. Armstrong (cap.) • 7. M. Leslie ; 8. Peters ; 6. Walton (Pountney, 54e) • 5. Grimes ; 4. S. Murray • 3. Burnell (Hilton, 78e) ; 2. Bulloch ; 1. Smith.

LE MATCH

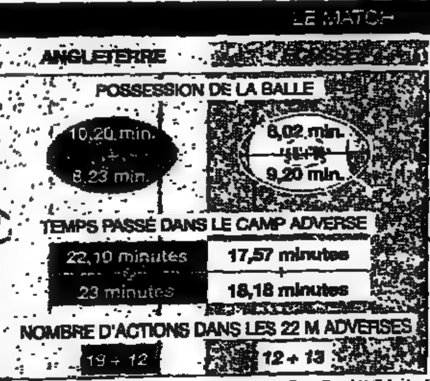
	ANGLETERRE	ECOSSE
POSSESSION DE LA BALLE	10,20 min. / 8,23 min.	8,02 min. / 9,20 min.
TEMPS PASSÉ DANS LE CAMP ADVERSE	22,10 minutes / 23 minutes	17,57 minutes / 18,18 minutes
NOMBRE D'ACTIONS DANS LES 22 M ADVERSES	19 + 12	12 + 13

FAUTES
Pénalités concédées par l'Angleterre : 12, dont 3 (2 + 1) tentées. 1 carton jaune pour Johnson (52e).
Pénalité concédées par l'Ecosse : 9, dont 1 (1 + 0) tentée.

MÊLÉES
ANGLETERRE : 17 (9 + 8).
ECOSSE : 11 (8 + 3).

REGROUPEMENTS
Provoqués par l'Angleterre : 55 (32 + 23). Provoqués par l'Ecosse : 48 (21 + 27).

TOUCHES
ANGLETERRE : 17 (11 + 6), dont 2 perdues (0 + 2).
ECOSSE : 22 (10 + 12).



LE TOURNANT DU MATCH
Les défaillances du buteur Kenny Logan, qui a manqué les 3 pénalités qu'il a tentées, ont certainement coûté la victoire aux Ecossais. Jonny Wilkinson, son homologue anglais, a réussi toutes ses tentatives (3 transformations et 1 pénalité).

[illegible] L'Angleterre n'a pas manqué d'ouvrir le score, dès sa première véritable occasion, par Tim Rodber (7-0). Dominatrices, les lignes arrière du XV de la Rose, suite à un sprint rageur de Dan Luger, ont logiquement alourdi le score ensuite. Avec deux transformations de Johnny Wilkinson, le score était de 14-0, après 20 minutes. Vexés, les hommes de Jim Telfer se sont ressaisis et ont réduit la marque grâce à un essai inscrit entre les poteaux par Alan Tait (14-7). Avant la pause, une pénalité de l'infaillible Johnny Wilkinson a creusé de nouveau l'écart (17-7). Animés de bonnes intentions, les Ecossais, une nouvelle fois par Alan Tait, se sont remis à espérer (17-14), avant que Kenny Logan ne manque sa troisième pénalité, et l'occasion d'égaliser. Nick Beal a cru mettre définitivement les Anglais à l'abri, mais les Ecossais sont revenus une nouvelle fois à trois points (24-21), grâce à une interception de Greg Townsend. Les dix minutes restantes n'ont pas suffi à empêcher une neuvième défaite consécutive dans la Calcutta Cup.

POINTS
ANGLETERRE : 3 essais (Rodber, 7e ; Luger, 20e ; Beal, 67e) ; 3 transformations (Wilkinson) ; 1 pénalité (Wilkinson, 40e).
ECOSSE : 3 essais (Tait, 27e et 48e ; Townsend, 72e) ; 3 transformations (Logan).

La greffe néo-zélandaise ne prend pas sur le rugby gallois

LONDRES
de notre envoyé spécial

Les mains sagement croisées et les bras posés sur la table, Graham Henry fait face. Regard droit, tête haute et menton relevé, rien ne bouge sur ce visage figé par la déconvenue. Pas la moindre nervosité, pas la moindre grimace. Aucun signe apparent de contrariété ne vient trahir un quelconque sentiment de colère. L'homme de Christchurch semble d'humeur taciturne. Il lâche : *« I'm disappointed. »* Le coach gallois est déçu. Battue (29-23), samedi 20 février, à Wembley, par les Irlandais, qui signent là leur première victoire depuis deux ans, son équipe n'a pas résisté aux assauts des diables verts – deux essais de Kevin Maggs (22e) et Keith Wood (47e) – et à la botte de l'ouvreur, David Humphreys.

Graham Henry, arrivé à Cardiff en août 1998 pour relever le rugby gallois après une cinglante déroute contre la France (0-51, le 5 avril), avoue sa difficulté à saisir les particularités de la compétition européenne. Ce Néo-Zélandais, ancien entraîneur des Aucklands Blues, auréolé des deux victoires conquises (1996, 1997) par ses joueurs lors des joutes acharnées du fameux Super 12 de l'hémisphère austral, ce technicien royalement rétribué (il passe pour le mieux payé du monde à ce poste) cale devant l'obstacle : le syndrôme de l'échec qui frappe les Dragons rouges à l'heure du Tournoi des cinq nations.

Il y a deux semaines déjà, à Edimbourg, au soir de la défaite du pays de Galles contre l'Ecosse (33 à 20), il reconnaissait sa faute : *« Je n'ai pas suffisamment motivé mes gars. Le poids de l'histoire et de la tradition rend le Tournoi très important pour les Européens. D'où la tonalité singulière des matches, qui sont toujours d'une grande intensité. »* La rencontre de samedi à Wembley n'a pas dérogé à cette règle.

DES RAISONS D'ESPÉRER

Le pressing défensif irlandais a eu raison des charges du centre gallois Scott Gibbs, et Graham Henry a assisté impuissant à ce qui aurait bien pu devenir une nouvelle débâcle. Il s'en est fallu d'une vingtaine de minutes, après presque une heure de jeu, pour échapper au pire. Une vingtaine de minutes durant lesquelles Wembley, ce stade mythique du nord de Londres, ordinairement réservé au football, a résonné des chœurs gallois. Une vingtaine de minutes pour se faire une idée de ce que le rugby gallois recèle encore de richesses.

« Nous avons montré que nous avions les tripes en seconde période, pour revenir, après avoir été menés 26-6. Cela prouve qu'il y a du caractère et de la détermination dans ce groupe. Nous avons besoin d'apprendre à jouer comme ça pendant des périodes plus longues », commentait Graham Henry.

Durant ces vingt minutes, les Gallois ont inquiété des Irlandais qui, jusque-là, avaient imposé leur jeu. Il semble qu'une malédiction pèse sur le XV de Galles. Comme le déclarait l'ancien ailier international du XV au poireau, Mervyn Davies, *« Il n'est pas facile d'être gallois ces temps-ci. »* Exilés loin de la *« Terre de leurs ancêtres »*, contraints de recevoir leurs invités dans un stade anglais en attendant l'achèvement du Millennium Stadium de Cardiff, les Gallois *« sont incapables de donner le meilleur d'eux-mêmes »*, poursuivait Mervyn Davies.

Malgré la greffe néo-zélandaise de Graham Henry, qui a rameuté son compatriote, l'arrière Shane Howards, petit-fils de Gallois, auteur d'un essai (64e), malgré le dynamisme de l'ailier d'origine jamaïcaine Matthew Robinson ou encore la combativité parfois trop généreuse du deuxième-ligne Graig Quinnell, lui aussi auteur d'un essai (51e), les hommes au maillot rouge échouent là où la réussite fait mine de leur sourire. Le 6 mars, ils viendront à Paris pour affronter le XV de France. D'ici là, comme il le dit, Graham Henry devra *« redonner des ambitions à ses joueurs et soigner les plaies morales laissées par les derniers matchs internationaux »*.

Yves Bordenave

LE POINT

Matches joués
Le 6 février. Irlande-France : 9-10 ; Ecosse-pays de Galles : 33-20
Le 20 février. Angleterre-Ecosse : 24-21 ; pays-de Galles-Irlande : 23-29

Le classement
1. Ecosse, 2 points (2 matches joués), + 10 ; 2. Irlande (2 m.), + 5 ; 3. Angleterre (1 m.), +3 ; 4. France (1 m.), + 1 ; 5. pays de Galles, 0 pt (2 m.), – 19.

Le programme
Le 6 mars : France-pays de Galles ; Irlande-Angleterre
Le 20 mars : Angleterre-France ; Ecosse-Irlande
Le 10 avril. France-Ecosse
Le 11 avril : pays de Galles-Angleterre

Jonah Lomu de nouveau blessé

L'ailier néo-zélandais Jonah Lomu, victime d'une blessure au genou droit lors d'un match amical, samedi 20 février, à Invercargill (Nouvelle-Zélande), est indisponible pour trois semaines. Il ne pourra donc pas participer aux premiers matchs du Super 12, le tournoi entre provinces de l'hémisphère Sud, qui commence vendredi 26 février. Il sera notamment absent du choc de la première journée, opposant son club des Waikato Chiefs aux tenants du titre, les Canterbury Crusaders. Selon John Mayhew, le médecin des All Blacks, la star du rugby néo-zélandais souffre d'une légère déchirure ligamentaire, l'une des blessures les plus redoutées des joueurs de rugby. En cas d'opération, la convalescence peut durer jusqu'à six mois.

Le buteur français Nicolas Anelka vedette du championnat d'Angleterre

RIEN n'arrête plus Nicolas Anelka. Auteur des deux buts de la victoire avec l'équipe de France, le 10 février, à Wembley, face à l'Angleterre, l'attaquant d'Arsenal a réalisé son premier triplé dans le championnat d'Angleterre. Le club londonien affrontait Leicester pour le compte de la 26e journée de la Premiere League. Arsenal, qui occupe actuellement la troisième place du classement derrière Manchester United et Chelsea, s'est imposé (5-0). L'ancien stagiaire du Paris Saint-Germain n'a eu besoin que de la moitié d'une mi-temps (23e, 27e et 45e minutes) pour porter à douze le nombre de ses réalisations en championnat.

Une fois n'est pas coutume, Nicolas Anelka a adressé ses remerciements à son coéquipier Marc Overmars, *auteur d'une passe décisive*. Le natif de Trappes (Yvelines) ne se gênait guère, jusque-là, pour accuser le petit milieu de terrain international des Pays-Bas, coupable à ses yeux de jouer trop personnellement. Les deux autres buts lui ont été « *donnés* » par un autre Néerlandais, l'attaquant Dennis Bergkamp, le meilleur homme du match pour la presse anglaise.

Dennis Bergkamp n'a pas tari d'éloges à l'égard du Français dont les problèmes d'adaptation au football anglais semblent de lointains souvenirs : « *La différence, maintenant, c'est qu'il n'a pas besoin de beaucoup d'actions pour marquer. Il a ouvert le score dans neuf ou dix de nos rencontres, cette saison. Et ce n'est pas seulement grâce à sa pointe de vitesse. Il possède une pure puissance.* »

F. P.

L'équipe « bis » de Marseille offre la qualification à Lens

Sans cinq titulaires laissés au repos à l'occasion de la Coupe de France, l'OM a encaissé à Lens sa troisième défaite de l'année. Ce nouvel accroc confirme la mauvaise passe de l'équipe

Les 16es de finale de la Coupe de France disputés, du vendredi 19 au dimanche 21 février, ont tourné à la confusion des clubs de *première division, avec l'éliminatation de* six équipes. Pour la première fois dans l'histoire de cette compétition, seules trois formations de l'élite participeront aux 8es de finale. Si Marseille et le tenant de l'épreuve, *le Paris-SG, ont été battus par des adversaires de même niveau* (Lens et Nantes), Le Havre, Strasbourg Rennes ont été dominés par des clubs de deuxième division (Amiens, Guingamp et Le Mans). L'exploit le *plus retentissant est à mettre à l'actif des* amateurs de Saint-Georges-Les Ancizes (Puy-de-Dôme), qui ont sorti le FC Sochaux malgré quatre divisions d'écart. *Les 32es de finale avaient déjà été fatals à neuf représentants de D1*, dont Bordeaux, leader du championnat.

LENS
de notre envoyé spécial

Comme toutes les dames d'un âge respectable, la Coupe de France de football mérite respect et dévouement.


FOOTBALL

C'est pour cette raison que des clubs au statut amateur sont capables de *battre des* équipes professionnelles. C'est aussi pour cette raison que l'Olympique de Marseille s'est fait éliminer de l'épreuve, samedi 20 février, à Lens. *En alignant* une formation « bis », composée pour moitié de titulaires et de réservistes, Rolland Courbis avait donné l'impression de prendre à la légère *ce 16e de finale de Coupe de France*. Bien mal en prit à l'entraîneur phocéen : privé de Laurent Blanc, de Robert Pires, de Florian Maurice, de Fabrizzio Ravanelli et de Patrick *Blondeau, tous mis au repos*, Marseille a été dominé (1-3) par le RC Lens, champion de France en titre et actuel huitième au classement de D1.

Les supporteurs marseillais, qui avaient vu leurs joueurs encaisser quatre buts en dix-huit minutes le 29 janvier face à Bordeaux (1-4), crurent-ils que le film-catastrophe diffusé au Parc Lescure ce soir-là allait se dérouler à nouveau sous leurs yeux ? Samedi, quatorze minutes de jeu suffirent à Philippe Brunel (38e), Tony Vairelles (45e) et Pascal Nouma (52e) pour creuser un écart irrémédiable. Sans l'orgueil du seul *champion du monde présent sur la* pelouse du stade Félix-Bollaert, Christophe Dugarry, auteur d'une passe décisive à Arthur Moses (65e), l'OM *aurait été obligé* de conjuguer élimination avec humiliation. « *Si vous me garantissiez qu'avec une équipe au complet nous nous serions qualifiés ce soir. je me mets à genoux devant vous* », *commentait* un Rolland Courbis des mauvais jours, œil noir et traits tirés.

Dire que cette défaite arrive au pire moment pour l'OM est un euphémisme. *Dans l'ordre des priorités*, la Coupe de France figurait au troisième rang pour le club dont le nom figure pourtant à dix reprises au palmarès de l'épreuve (entre *1924 et 1989*). *Remporter le titre de* champion de première division est l'objectif numéro un, cette saison ; gagner la Coupe d'Europe de l'UEFA est le suivant. Eliminé de la Coupe *de la Ligue* (objectif no 4 du club) et maintenant de la Coupe de la France – à chaque fois par le même adversaire, Lens –, l'OM aurait donc des raisons de se consoler. Voilà son calendrier convenablement allégé. Faux-semblant : cette défaite dans le Pas-de-Calais, la cinquième depuis le début de la saison, est aussi la troisième sur les quatre derniers matches disputés par les Marseillais. A dix journées de la fin du championnat de France et à une semaine d'un quart de finale aller de Coupe de l'UEFA contre le Celta Vigo (Espagne), l'OM « *bégaye son football* », comme dit Rolland Courbis : « *Quelle que soit la formule utilisée, que je mette les titulaires ou pas, c'est pareil : on est moyens, en ce moment.* »

A quarante-cinq ans, l'homme à la faconde intarissable entend déjà le procès *qu'on lui fera en cas* d'échec cette saison : lui qui traîne comme un boulet la réputation de n'avoir jamais rien gagné dans les différents clubs qu'il dirigea (Toulon, Endoume, Bordeaux, Toulouse puis à nouveau Bordeaux) se verra immanquablement reprocher la « mauvaise gestion » de son effectif. Observateur attentif du sport *américain, Rolland Courbis est un* adepte du « turn-over », comme on le voit sur les parquets de NBA. La notion d'équipe type, pour lui, n'existe pas ; les joueurs sont *concurrents entre eux et doivent accepter* de ravaler leur vanité sur le banc de touche, au gré de tactiques à géométrie variable.

« MOBILISATION GÉNÉRALE »

Le système a permis à l'OM de gagner de précieux points, la fraîcheur physique de certains de ses attaquants faisant la différence en fin de rencontre. Mais la *méthode a aussi* ses limites. Le 29 janvier, à Bordeaux, l'OM a sombré face à une équipe organisée selon le schéma opposé, c'est-à-dire avec toujours *les mêmes joueurs et le même système* de jeu. Contre Lens, samedi, c'est une autre faille qui a été mise en évidence : les Jocelyn Gourvenec, Hamada Jambay, Pierre Issa et autres Daniel Bravo – autant d'éléments habitués à endosser un rôle de doublure – ne se sont pas révoltés contre leur sort comme le souhaitait secrètement Rolland Courbis. Leur manque d'automatismes, notamment dans le travail défensif, a fait du « grand OM » une proie facile pour le RC Lens.

Si l'heure de la « *mobilisation générale* » a sonné, pour Christophe Dugarry, et si Rolland Courbis espère trouver « *de meilleurs terrains* » et de « *meilleurs arbitres* » dans les prochaines semaines, l'OM *n'est sans doute pas au bout de ses* peines. Le conflit opposant certains groupes de supporteurs à la direction du club est loin d'être réglé. Les suspensions à venir du Stade-Vélodrome *ne vont rien arranger*. Seuls les jets de pétards sur l'arbitre assistant lors du précédent tour de Coupe de France, contre Auxerre le 23 janvier, ont été jugés : l'OM devra *affronter Lorient sur terrain* neutre, le 20 mars. Les violences qui ont provoqué la blessure de trois stadiers à Toulouse, le 14 février, pourraient, quant à elles, se traduire par deux matches supplémentaires de suspension. C'est hors de Marseille que l'OM devra reconquérir son rang ces prochaines semaines.

Frédéric Potet

La bonne affaire des amateurs

Une qualification en huitièmes de finale de la Coupe de France est une excellente affaire pour les clubs amateurs encore en lice. En plus des recettes au stade (entrées, buvette), tous les qualifiés reçoivent une dotation. Pour un huitième de finale, cette prime s'élève à 900 000 francs (137 000 €). Elle est de 1,8 million de francs (274 000 €) pour une qualification au tour suivant. Une place en demi-finales revient à 3,8 millions de francs (579 000 €). Le vainqueur de la Coupe de France empochera 10 millions de francs (1,5 million d'euros) et le finaliste malheureux repartira avec 7,5 millions de francs (1,14 million d'euros). Ces montants sont inférieurs à ceux proposés dans l'autre compétition à élimination directe, la Coupe de la Ligue, réservée aux clubs professionnels. Une élimination au premier tour (seizièmes de finale) rapporte 650 000 francs (99 000 €). Une place en finale équivaut à 8 millions de francs (1,22 million d'euros) et une victoire finale permet de ramener 12 millions de francs (1,83 million d'euros) dans les caisses.

Eliminé par Nantes, le Paris-Saint-Germain prépare un nouveau cycle

SILENCE et méditation. Le mot d'ordre augurait, *en d'autres temps, d'un exploit ou, pour le* moins, d'une réaction d'amour-propre. Pris dans le dédale de ses crises à répétition, le Paris-Saint-Germain puisait dans l'isolement l'énergie de ses coups d'éclat. C'était Paris-panache, avec *l'obtention de sept titres (un championnat, une* Coupe des coupes, trois Coupes de France, deux Coupes de la Ligue) entre 1991 et 1997. L'esprit de cette époque révolue doit toujours rôder en forêt de Saint-Germain (Yvelines), où le PSG *s'échine à s'entraîner sur des terrains en friche*. Dans l'espoir de briser la spirale de l'infortune, les joueurs décrétèrent pour la semaine précédant leur 16e de finale de Coupe de France face au FC Nantes Atlantique une pause médiatique. Peine perdue.

Signe de l'anémie sportive du club, le PSG n'a pas su se sublimer, samedi 20 février, devant son public (24 173 spectateurs), et quitte une compétition qu'il avait enlevée le 2 mai 1998 devant le RC Lens (2-1). *Si les Nantais n'avaient pas manifesté tant de suffisance dans leur éclatante supériorité technique*, la rencontre aurait tourné à la déconfiture des Parisiens, réduits à la figuration avant de témoigner d'un peu d'orgueil et de hargne durant la seconde période. Grâce à un but magnifique de Pierre Ducrocq (86e), annulant l'avantage acquis par Nantes à la suite d'une tête d'Eric Decroix (8e), le PSG parvint à étirer le suspense jusqu'à l'épreuve des tirs au but. Une frappe de Bruno Rodriguez détournée par le gardien nantais Mickaël Landreau ramenait le PSG à ses tourments.

A la dérive en championnat (onzième), le club de la capitale n'a plus que la Coupe de la Ligue pour rêver d'une participation à une coupe d'Europe lors de la saison 1999-2000. « *Nous ne formons pas une grande équipe* », a déclaré, samedi soir, le milieu de terrain Xavier Gravelaine. Le gardien de but, Bernard Lama, ultime acteur *de la période dorée, exprime sans fard* le fond de sa pensée : « *Il faut que chacun mette son ego de côté et arrêter de se comporter comme des enfants gâtés.* »

La ruade serait moins cruelle si elle ne reflétait pas la vérité. *L'observation des séances* d'entraînement témoigne d'un état d'esprit peu conforme à une ambition collective déclarée. Le capitaine, Marco Simone, est le premier à contrevenir à la règle de la solidarité en quittant *subitement l'entraînement, la veille du match* devant Nantes. Le contenu de la séance n'aurait pas suscité l'agrément de la diva italienne, qui s'en prit quelques heures plus tard à un journaliste, coupable d'avoir croisé son chemin près de son domicile parisien. « *Tu es venu pour me surveiller !* », s'entendit dire le confrère, interloqué.

TROIS AXES

Dans la tourmente, Laurent Perpère, intronisé président délégué du PSG, le 22 décembre, a décidé de rester au-dessus de la mêlée. L'acuité des embarras lui commande d'agir dans la discrétion. « *Nous devons réfléchir au profil de l'équipe pour les années à venir en tenant compte d'un environnement marqué par une forte surenchère des salaires* », observe le directeur général chargé des finances à Canal Plus. L'arrivée de Jean-Luc Lamarche au poste de directeur sportif préfigure une inflexion de la politique sportive. Sous l'impulsion du précédent président délégué, Charles *Biétry*, le PSG avait *débloqué* environ 200 millions de francs au mois de juillet 1998 dans l'achat de nouveaux joueurs. Après cette gabegie sans précédent dans l'histoire du club, Laurent Perpère va impulser un nouveau cycle de trois années *à partir de ce constat* implacable : « *Le Paris-SG n'a plus les moyens financiers pour recruter des vedettes confirmées.* »

Le projet élaboré par Laurent Perpère s'articule autour de trois axes. Premièrement, l'effectif actuel ne sera pas bouleversé, pour éviter les problèmes d'adaptation vécus sous l'ère Biétry. Le départ de Marco Simone, qui touchera la *moitié de l'indemnité de transfert après un arrangement* avec l'ancienne direction, est inéluctable. Tout comme celui du défenseur allemand Christian Wörns, qui ne veut pas prendre le risque de revivre « *une année aussi cauchemardesque, même si je dois gagner ailleurs moins d'argent* ». Deuxièmement, une plus grande confiance sera accordée aux jeunes joueurs, en tête Pierre Ducrocq et Jérôme Leroy, dont il n'est pas question de se séparer. Troisièmement, les recrues (en priorité des défenseurs latéraux et des milieux de terrain excentrés) seront des footballeurs confirmés dont la mentalité irréprochable devra épouser celle de l'actuel entraîneur de Rennes, Paul Le Guen, qui fut, entre 1991 et 1997, un grand serviteur du Paris-SG.

*Dans son bureau du camp des Loges, à Saint-*Germain-en-Laye (Yvelines), Artur Jorge juge la nouvelle donne avec circonspection. « *J'aimerais pouvoir annoncer que nous jouerons le titre la saison prochaine* », confie l'entraîneur. « *Nous essaierons de viser l'une des trois premières places* », répond en écho Laurent Perpère, ce qui n'annonce pas forcément un divorce entre le technicien portugais et le PSG. « *Il n'y a pas d'entraineur miracle, et nous avons besoin de stabilité* », *affirme le président délégué*, qui ne compte pas, pour autant, s'éloigner des grandes lignes de son programme. Autrement dit, pour Artur Jorge la marge de manœuvre est assez ténue : ce sera à prendre ou à laisser.

Elie Barth

La Coupe de France désespère les clubs de l'élite

UNE GROSSE dose de suffisance et au moins autant d'insuffisance ont dévasté les rangs de la première division (D1), qui alignera trois représentants seulement (Lens, Metz et Nantes), les 13 et 14 mars, en 8es de finale de la Coupe de France, soit le plus faible contingent de l'histoire de la compétition. Après l'élimination de neuf clubs de l'élite dès les 32es de finale, la tendance a été confirmée, les 19, 20 et 21 février, avec le *dérapage de six nouvelles* formations de D1.

Si les échecs de l'OM, qui alignait cinq remplaçants à Lens, et du Paris-Saint-Germain devant Nantes étaient prévisibles, les défaites de Rennes au Mans, de *Strasbourg à Guingamp* et du Havre à Amiens attestent du nivellement par le bas de la D1, qui laisse s'exiler ses meilleurs joueurs saison après saison. Elles témoignent également des progrès tactiques des représentants de la D2, qui n'ont encaissé qu'un seul but lors des trois duels. L'exploit le plus décapant revient aux amateurs de Saint-Georges-Les Ancizes (Puy-de-Dôme), qui ont dominé, vendredi 19 février, le FC Sochaux (1-0) grâce à un penalty transformé à la 69e minute par Mickael Ribérol devant 7 000 spectateurs à *Clermont-Ferrand*. Le héros du jour avait déjà participé à la retentissante qualification de Clermont-Foot aux dépens du Paris-Saint-Germain, en 16e de finale de la Coupe de France 1997, avant de rejoindre au mois de juillet sa *nouvelle équipe*, émanation de deux villages (Saint-Georges-de-Mons et Les Ancizes), qui, perchés à 740 m d'altitude, réunissent 4 000 habitants. En championnat, elle évolue en CFA 2 (l'équivalent d'une division 5), *où elle occupe la dixième* place, avec treize points de retard sur le deuxième, l'équipe réserve du FC Sochaux.

Autre représentant du CFA 2, l'US Montagnarde (Morbihan) participera aux huitièmes de finale après son net succès (4-0) face au Paris FC, qui évolue en National, *soit deux divisions au-dessous*. Les joueurs, qui perçoivent en général 400 francs (61 €) par victoire, auront un peu de rab pour la circonstance. La re*cette laissée par les* 3 500 spectateurs le permettra sans mettre en péril les modestes comptes du club.

Jour de fête également à Rouen, qui renoue tout doucement avec l'ambition après deux dépôts de bilan en cinq ans. *En tête de son* groupe de CFA 2, le club normand s'est imposé (2-0) devant Saint-Denis-Saint-Leu (CFA), la quinzième victoire d'affilée pour l'équipe entraînée par l'ancien attaquant stéphanois Laurent Roussey. « *La Coupe de France peut nous servir de détonateur médiatique pour notre renouveau* », s'est réjoui le technicien.

E. B.

Les résultats

Wasquehal (D2)-**Metz** (D1) 0-2
GFCO Ajaccio (National)-**Troyes** (D2) 1-1 (1 tir au but à 3)
Saint-Georges-Les-Ancizes (CFA2)-Sochaux (D1) 1-0
Le Mans (D2)-Rennes (D1) 2-0
La Montagnarde (CFA2)-Paris FC (National) 4-0
Lens (D1)-Marseille (D1) 3-1
Dijon (CFA)-**Sedan** (D2) 0-4
Amiens (D2)-Le Havre (D1) 1-0
Guingamp (D2)-Strasbourg (D1) 2-1 (après prolongation)
Châteauroux (D2)-**Laval** (D2) 1-2
Angoulême (National)-Châtellerault (CFA) 1-0
Rouen (CFA2)-Saint-Denis-Saint-Leu (CFA) 2-0
Clermont Foot (CFA)-Jura Sud (CFA2) 4-1
Paris-SG (D1)-**Nantes** (D1) 1-1 (4 tirs au but à 5)
Boulogne (CFA)-**Lille** (D2) 1-2
La rencontre Grenoble (CFA)-Nîmes (D2) a été reportée au 27 février
Les huitièmes de finale se joueront les 13 et 14 mars. Le tirage au sort aura lieu dimanche 28 févrirer.



Après avoir séduit Melbourne, Amélie Mauresmo part à la conquête du public français

La Française est une des vedettes de l'Open Gaz de France de Paris

Sa place de finaliste des Internationaux d'Australie 1999 lui a valu une incroyable notoriété. Désormais, Amélie Mauresmo, dix-neuf ans, est l'attraction des tournois auquel elle participe. Ses adversaires la craignent, le public la guette. Après quelques jours de vacances en Nouvelle-Calédonie et la reprise de l'entraînement à Saint-Tropez (Var), la voilà de retour à Paris à l'occasion de l'Open Gaz de France.

SAINT-TROPEZ
de notre envoyée spéciale

Jour de mistral sur le golfe de Saint-Tropez (Var). Sur un court, Amélie Mauresmo s'entraîne contre le vent. Elle grogne et éclate de rire, s'applique à puncher ses balles pour mieux monter à la volée. Son entraîneur, Christophe Fournerie, lâche des encouragements et des compliments. En ce jeudi 18 février, la joueuse française est en pleine forme. Les quinze jours de vacances en Nouvelle-Calédonie, qui ont suivi sa finale des Internationaux d'Australie, lui ont profité corps et âme.

TENNIS

Samedi 13 février, elle a fait une courte escale à Paris, pour donner une conférence de presse devant un nombre fou de journalistes : *« J'ai réalisé l'impact que ma finale avait eu en France. »* Il lui faut se protéger : *« C'est sûr que je vais trouver de nouveaux amis. Cela va se tasser. En attendant, j'essaie de garder une certaine lucidité. Je sais que, si je ne fais pas de résultats dans les prochaines semaines, je vais être descendue en flammes, donc je relativise. »*

« JE SUIS DEVENUE SOLIDE »

Dans la folie qui a suivi son exploit, elle reste la plus posée. Elle parle de Melbourne avec un large sourire accroché à un visage heureux. Son plus beau souvenir, c'est sa victoire en demi-finales contre la nº 1 d'alors, l'Américaine Lindsay Davenport. Elle se souvient de ce drôle de samedi 30 janvier, de sa finale perdue contre Martina Hingis : *« Il y avait un truc dans l'air. Une finale du Grand Chelem, c'est un rituel, tu donnes ton sac, tu prends le bouquet de fleurs. Ce n'est vraiment pas un moment comme les autres. Tout se passe dans la tête. »* Elle s'est juré qu'elle ne se ferait plus reprendre à ce piège des nerfs. *« Cela me donne confiance aussi bien physiquement que mentalement*, dit-elle. *Je suis devenue solide. »*

Elle qui avait commencé à se faire connaître au Tournoi de Berlin ou lors de la demi-finale de la Fed Cup contre la Suisse, à Sion, avant d'exploser en Australie, vient à la rencontre du public français à l'occasion de l'Open Gaz de France, qui devait débuter mardi 23 février, au stade Pierre-de-Coubertin de Paris. Amélie Mauresmo est l'incontestable vedette de cette édition dont la tête de série nº 1 est une certaine Martina Hingis.

Lors de l'édition 1998, elle n'avait fait qu'une brève apparition, en double. Elle n'était pas dans le tableau du simple : elle avait été éliminée dès le premier tour des qualifications, face à Magalie Lamarre. A l'époque, elle avait toutes les peines du monde à battre ses compatriotes : *« J'avais perdu cette appréhension avant les Internationaux d'Australie, mais c'est vrai que le huitième de finale contre Emilie Loit a été très important. C'était un match piège, et j'ai fait une partie solide. »*

Son objectif pour 1999 reste le même : se hisser parmi les seize meilleures joueuses du monde pour avoir le privilège de disputer les Masters féminins, en novembre, à New York. Grâce à son exploit australien, elle est aujourd'hui 18[e] joueuse mondiale. *« Je voudrais trouver cette constance qui me permettra de rester parmi les vingt meilleures »*, explique-t-elle.

Son entraîneur, Christophe Fournerie, y croit : *« Elle m'étonne tous les jours. Les choses que nous avons faites avant et pendant l'Australie sont acquises. Aujourd'hui, elle les fait encore mieux. Je lui dis quelque chose, elle écoute, adapte et concrétise à merveille. Je me demande où cela va s'arrêter. »*

« Son jeu est en apprentissage, assure-t-il. *Si elle peut battre les meilleures joueuses du monde, elle n'est pas encore à leur niveau. Il faut l'aider afin qu'elle puisse y arriver. »* Direction la volée, en douceur. A l'entraînement, les gestes du tennis d'attaque sont décortiqués pour qu'Amélie trouve peu à peu les réflexes et l'assurance qui lui manquent encore au filet. L'entraînement physique et les séances de musculation sont là pour renforcer un jeu d'attaque déjà puissant.

CAMP DE BASE

Autour d'elle, la cohésion et la rigueur semblent sans limites, orchestrées par Isabelle Demongeot, directrice d'une structure dont la finaliste des Internationaux d'Australie est le fleuron. L'ancienne joueuse devrait accompagner la future championne dans certains de ses déplacements de l'été.

Et puis il y a ce camp de base de Saint-Tropez, dont Amélie Mauresmo apprécie la simplicité, les parties de 421 avec le patron et la proximité de la mer. Pourtant, afin de mieux se préparer à l'aventure parisienne, elle est venue dès vendredi s'acclimater à la capitale. A Paris, elle ne veut pas décevoir le public. Vedette en simple, elle devrait aussi faire l'attraction en double aux côtés de la Néerlandaise Manon Bollegraf.

Après, il y a la campagne américaine et la saison de terre battue, ponctuée par les Internationaux de France (24 mai-6 juin). Les gagner, c'est *« le rêve d'une gosse »*, souffle-t-elle. *« J'ai commencé le tennis après avoir vu Yannick Noah gagner Roland-Garros. Mais je ne me dis pas : "Ok, je vais gagner Roland-Garros cette année." J'espère juste bien y jouer »*, ajoute-t-elle. En 1999, elle aimerait y venir en tête de série pour éviter les mauvaises rencontres dans les premiers tours. Nº 1 ? Elle estime le concept *« un peu flou »*. Désormais, son discours s'est enrichi d'un mot qui lui était étranger il n'y a pas si longtemps : patience. En quelques semaines, la jeune fille pressée est devenue une femme sereine.

Bénédicte Mathieu

Un tournoi de plus en plus prisé

Créé en 1993, l'Open de Paris, sponsorisé par Gaz de France, a d'abord eu pour site d'accueil le Zénith. Martina Navratilova avait été la première lauréate, en battant Monica Seles. Déménagé au stade Pierre-de-Coubertin, le tournoi, qui appartient à la puissante firme américaine IMG, spécialisée dans le sport, y a trouvé ses marques dans une salle à ses mesures (4 500 places), il est aujourd'hui doté de 1 million de dollars (870 000 €). *« Nous ne voulons pas aller plus loin que ce que nous avons maintenant, c'est une bonne catégorie de tournoi et une bonne salle »*, note Régis Brunet, organisateur de l'épreuve. Le public vient de plus en plus nombreux chaque année et l'édition 1999 profite de l'essor du tennis féminin, français notamment. Si Mary Pierce, tenante du titre, a déclaré forfait, les Françaises sont au rendez-vous, parmi elles Amélie Mauresmo. Vendredi 19 février, le nombre de billets vendus avait déjà dépassé le chiffre global de 1998.

Débuts de carrière prometteurs

- **Amélie Mauresmo** est née le 5 juillet 1979. Elle mesure 1,75 m et pèse 64 kg. Elle est droitière. Sur le circuit professionnel depuis 1997. 18[e] joueuse mondiale, 99[e] en double.
- **Championne du monde juniors 1996** *après avoir gagné* Roland-Garros et Wimbledon.
- **Janvier 1998.** Pour ses premiers Internationaux d'Australie, défaite au 3[e] tour par l'Américaine Venus Williams.
- **Mai 1998.** Au tournoi sur terre battue de Berlin, issue des qualifications, elle rentre dans l'histoire du tennis féminin en battant deux des trois meilleures joueuses mondiales, l'Américaine Lindsay Davenport (nº 2) et la Tchèque Jana Novotna (nº 3) pour accéder à la finale, où elle s'incline devant l'Espagnole Conchita Martinez. Deux semaines après, elle est dominée au premier tour de Roland-Garros par la Russe Anna Kournikova.
- **Juillet 1998.** Le capitaine Yannick Noah la sélectionne en Fed Cup pour la demi-finale contre la Suisse. Elle fait sensation en ne perdant que de justesse contre Martina Hingis, nº 1 mondial.
- **Septembre 1998.** Elle retrouve Martina Hingis au 3[e] tour des *Internationaux des Etats-Unis et* manque une nouvelle fois de la battre.
- **Décembre 1998.** La joueuse française intègre la structure d'Isabelle Demongeot, au sein de laquelle elle s'entraîne avec Christophe Fournerie, ancien coach de Jérôme Golmard.
- **Janvier 1999.** Aux Internationaux d'Australie, elle accède en finale après avoir notamment battu la Suissesse Patty Schnyder, tête de série nº 8, la Belge Dominique Van Roost (nº 11) *et surtout* la joueuse nº 1 mondial, l'Américaine Lindsay Davenport, *en demi-finales*. Elle échoue en finale contre Martina Hingis, deuxième joueuse mondiale et tenante du titre.

Volley-ball : les clubs français cherchent la meilleure façon de marquer

Désormais, chaque échange compte pour un point, ce qui réduit beaucoup la durée des matches

LA GROGNE a envahi les parquets de volley-ball en France. A la Fédération (FFVB), on parle de *« tollé général »*, avouant ne plus compter les courriers, messages ou appels accusateurs. Leur objet ? La nouvelle règle de comptage des points – le score continu – en vigueur pour les équipes professionnelles : chaque échange est ponctué par un point et chaque set se joue en 25 points, seule la quatrième manche, s'il y en a une, continue à se jouer en 15 points. Edicté, au niveau mondial, par la Fédération internationale le 28 octobre 1998, ce système a été mis en œuvre mi-décembre en France pour la Pro A masculine et les équipes professionnelles féminines (*Le Monde* du 6-7 décembre 1998).

D'ores et déjà, les clubs réclament des aménagements. *« Si on ne le fait pas, ce sera catastrophique, les gens ne viendront plus »*, prévient Pierre Dumortier, président du directoire du Tourcoing Lille Métropole Volley-ball. C'est que ce nouveau système pose un problème majeur : la durée des matches est considérablement réduite.

Ce qui était certes le but : les autorités internationales ne voulaient plus de rencontres durant plus de trois heures, afin de mieux pouvoir les vendre aux télévisions et toucher les droits associés. Mais *« si l'on a réglé le problème des matches longs, on a créé un problème avec les matches courts »*, relève la FFVB.

Un match gagné en 3-0 est ainsi bouclé en trois quarts d'heure. Et, pour des scores moins larges, la durée de jeu est à peine plus longue. *« Sur nos huit derniers matches, cinq ont été disputés en moins de cinquante-cinq minutes »*, note Jean-Michel Roche, manager général du Stade poitevin Volley-ball.

« TROP COURT POUR LE PRIX »

Alors le public *« commence à grogner un peu lorsque l'on descend en dessous de l'heure »*, admet André Le Guilloux, président d'Asnières Volley 92. *« Les supporteurs râlent vraiment et nos sponsors, qui amènent leurs clients, nous disent que c'est trop court pour le prix payé »*, ajoute Jean-Michel Roche.

« On n'a pas le temps de rentrer dans l'ambiance », déplore Sophie Boisseaux, présidente du club des supporteurs de Poitiers, où circule une pétition contre le nouveau système et où *« certains ont déjà résilié leurs abonnements. »* S'il n'est plus question pour le public d'arriver en retard, celui-ci n'a pas, non plus, beaucoup de temps pour aller se désaltérer ou se restaurer. A Poitiers, on recense des manques à gagner à la buvette. *« Avec la boutique, on ne fait plus que 400 francs par match* [61 €], *contre 800 à 1 000 francs avant* [de 122 à 152 €] », ajoute Sophie Boisseaux, qui met aussi en exergue le fait que *« rien n'a changé »* dans la diffusion des matches à la télévision.

Les clubs, qui estiment nécessaire de pouvoir offrir *« une heure et demie de spectacle au moins »*, comptent obtenir des aménagements de la règle au plan national. A défaut de son annulation, qui ne semble pas possible avant l'assemblée générale de la Fédération internationale, en 2000.

« Il faut amender, car sinon l'an prochain nous risquons de tomber de 600 à 50 abonnés et de plus de 4 millions à 2 millions de francs [de 609 000 à 304 000 €] *de contrats avec les sponsors »*, précise Jean-Michel Roche.

Certains, comme André Le Guilloux, ou au sein de la Fédération française, parlent de porter les sets à 30 points. *« Le gain ne serait que de quelques minutes »*, répond-on à Poitiers et à Tourcoing, où l'on propose respectivement de *« faire systématiquement cinq sets »* ou *« quatre sets gagnants »*. L'objectif est d'obtenir un aménagement *« pour la phase finale du championnat »*, résume Pierre Dumortier. C'est-à-dire pour fin mars. Au-delà, le volley français espère provoquer une réaction au niveau des autres pays européens, qui ne semblent pas satisfaits non plus des nouvelles règles.

Philippe Le Cœur

Bon pour le suspense, mauvais pour la pédagogie

Les nouvelles règles du volley n'engendrent pas que des commentaires négatifs. Au niveau du jeu, *« elles apportent du suspense, de la pression, de la tension »*, fait valoir André Le Guilloux, président d'Asnières Volley 92. *« Entre deux équipes qui s'équilibrent, le spectacle est peut-être meilleur. » « Du premier au dernier point, les joueurs se battent »*, concède Jean-Michel Roche, manager général du Stade poitevin. Pour autant, ce dernier considère qu'il y a *« un danger au niveau de la formation des jeunes »*, car ce nouveau système n'incite pas à la prise de risque. *« A chaque fois qu'il y a faute, il y a sanction immédiate, le point est perdu*, constate-t-il. *Cela ne me paraît pas pédagogiquement très bon, car former un jeune au haut niveau, c'est lui apprendre la prise de risque. »*

Rugby : Toulon et Colomiers ont leur billet pour le Top 16

LE RC TOULON et Colomiers, vainqueurs respectivement de Biarritz (28-14) et de Périgueux (18-3), ont décroché les deux derniers billets qualificatifs pour le Top 16, lors de la 14[e] et dernière journée de la première phase du championnat de France de rugby, dimanche 21 février. La journée a également été marquée par le succès de Castres à Bourgoin (39-24), grâce notamment à 24 points de Thomas Castaignède. Ce succès a permis aux Berjaliens d'hériter du fauteuil de meilleur sixième.

Les seize équipes de la 2[e] phase ont été réparties en quatre poules (de quatre équipes). Les deux premiers de chaque poule accéderont aux quarts de finale. Poule 1 : Toulouse, Biarritz, Agen et Bourgoin ; poule 2 : Stade français-CASG, Pau, Narbonne et Colomiers ; poule 3 : Perpignan, Castres, Dax et Bègles-Bordeaux ; poule 4 : Brive, Montferrand, Grenoble et Toulon. Les matches aller auront lieu les 13, 27 mars et 3 avril et les matches retour les 17, 24 avril et 1[er] mai.

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : Muriel Hurtis a amélioré le record de France du 200 m** en signant un temps de 22 s 84, dimanche 21 février, lors de la réunion internationale de Liévin. Sacrée championne du monde juniors en 1998, elle a effacé des tablettes le précédent record, détenu par Christine Arron (22 s 95), marraine de la manifestation.

■ **Le Russe Maxim Tarasov s'est adjugé dimanche 21 février à Donetsk (Ukraine) les Etoiles de la perche**, avec un saut de 5,90 m, devant le Français Jean Galfione (5,80 m). L'Ukrainienne Lyudmila Prikhodko a gagné le concours féminin avec un saut de 3,90 m. La veille, à Sydney, l'Australienne Emma George a amélioré d'un centimètre son propre record du monde, avec un saut de 4,60 m.

■ **BASKET-BALL : Pau-Orthez a assuré sa qualification pour l'Euroligue 1999-2000**, en surclassant Chalon-sur-Saône (82-48), samedi 20 février, lors de la 27[e] journée du championnat de France. A trois journées du terme de la saison régulière, les Palois sont désormais assurés de terminer à l'une des deux premières places qualificatives. Au classement, ils devancent de trois points Villeurbanne, en démonstration face à Levallois (94-48). La lutte pour la troisième place, qui peut attribuer le dernier accessit pour l'Euroligue, s'annonce très ouverte, puisque Chalon, le PSG-Racing, vainqueur du Mans (81-68), Cholet, victorieux à Antibes (86-73), et Le Mans sont regroupés en deux points.

■ **BOXE : l'Américain Mike Tyson, ancien champion du monde poids lourds**, qui purge une seconde condamnation en prison, encourt une sanction disciplinaire pour avoir brisé un poste de télévision en le jetant, dans un mouvement de colère, contre une grille métallique. Condamné le 5 février dernier à une peine d'un an d'emprisonnement à la suite d'une altercation avec deux automobilistes, survenue le 31 août 1998, il devait comparaître, lundi 22 février, devant les autorités du centre de détention du comté de Montgomery.

■ **CYCLISME : Bruno Roussel, l'ancien directeur sportif de l'équipe Festina**, mis en examen depuis le 17 juillet 1998 dans le cadre de l'affaire Festina, est convoqué jeudi 25 février 1999 devant la commission de discipline de la Fédération française de cyclisme (FFC). En novembre 1998, Bruno Roussel avait refusé de répondre à une première convocation de cette instance. Cette fois, selon son avocat, Thibault de Montbrial, Bruno Roussel se présentera devant ses juges.

■ **FOOTBALL : le Bayern Munich, qui l'a facilement emporté sur le terrain du MSV Duisbourg (0-3)**, a porté à dix points son avance sur ses deux poursuivants : le Bayer Leverkusen, auteur d'un match nul face à Fribourg (1-1), et le FC Kaiserslautern, victorieux à Moenchengladbach (3-0), samedi 20 février, lors de la 19[e] journée du championnat d'Allemagne, qui a mis un terme à la trêve hivernale de 62 jours.

■ **Dimanche 21 février, lors de la 23[e] journée du championnat d'Espagne, le FC Barcelone n'a pu s'imposer (0-0) devant le Celta Vigo**, futur adversaire le 2 mars de l'Olympique de Marseille en quarts de finale de la Coupe UEFA. Au classement, le Barça ne dispose plus que de trois points d'avance sur Majorque, brillant vainqueur à Oviedo (3-1), et six sur son adversaire du jour.

■ **La Lazio Rome, victorieuse de l'Inter Milan (1-0), s'est installée aux commandes** du championnat d'Italie, dimanche 21 février, lors de la 22[e] journée. Les Romains, qui comptent deux points d'avance, ont profité du faux pas de la Fiorentina, qui, en concédant le nul sur son terrain face à l'AS Rome (0-0), partage désormais sa place de dauphin avec le Milan AC, difficile vainqueur de Cagliari (1-0). Parme, 4[e] à quatre points, et Bologne, 9[e] à treize points, qui rencontreront Bordeaux et Lyon en quarts de finale de la Coupe de l'UEFA, ont respectivement gagné à Salerne (2-1) et face à Empoli (2-0). La Juventus a obtenu contre Vicence son deuxième succès consécutif (2-0) depuis l'arrivée du nouvel entraîneur, Carlo Ancelotti.

■ **HANDBALL : Montpellier et Chambéry**, premier et deuxième du championnat de France, ont peiné pour s'imposer respectivement devant Créteil (21-17) et à Istres (32-29), samedi 20 février, lors de la 20[e] journée.

■ **NATATION : Roxana Maracineanu, première championne du monde française en natation sur 200 m dos**, a amélioré de 12 centièmes son record de France du 100 m dos (1 min 1 s 48), dimanche 21 février, lors de la seconde journée de l'étape parisienne de la Coupe du monde en petit bassin. La Mulhousienne a réalisé cette performance en prenant la troisième place, derrière l'Allemande Antje Buschschulte (1 min 0 s 05) et la Tchèque Alena Nyvltova (1 min 1 s 16). La Française Karine Brémond a enlevé la deuxième place du 200 m brasse, en 2 min 25 s 97, soit 61 centièmes de moins que son record de l'an passé à Sydney, derrière l'Australienne Samantha Riley (2 min 25 s 28).

■ **SKI ALPIN : la descente masculine et le super-G de Coupe du monde**, qui devaient avoir lieu samedi 20 et dimanche 21 février, à Garmisch-Partenkirchen (Allemagne), ont été annulés à cause de la pluie.

■ **SKI NORDIQUE : le Français Nicolas Bal** a pris la quatrième place du combiné aux championnats du monde de ski nordique, à Ramsau (Autriche). Il s'est classé derrière le Norvégien Bjarte Engen Vik, champion olympique et leader de la Coupe du monde, le Finlandais Samppa Lajunen et le Russe Dimitri Sinitzyn.

■ **TENNIS : le Russe Evgueni Kafelnikov**, numéro 2 mondial depuis une semaine, a enlevé, dimanche 21 février, son deuxième tournoi de l'année, en battant le Britannique Tim Henman nº 3, 6-2, 7-6 (7-3), en finale du tournoi de Rotterdam.

■ **La Tchèque Jana Novotna, tête de série numéro 1**, a gagné, dimanche 21 février, le tournoi de Hanovre en dominant l'Américaine Venus Williams (nº 2) 6-4, 6-4.

■ **LOTO : résultats des tirages nº 15 effectués samedi 20 février.**

Premier tirage : 3, 19, 27, 33, 35, 37 ; numéro complémentaire : 31. Pas de gagnants pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 760 415 F (115 924,51 €) ; 5 numéros : 7 320 F (1 115,92 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 286 F (43,60 €) ; 4 numéros : 143 F (21,80 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 30 F (4,57 €) ; 3 numéros : 15 F (2,28 €).

Second tirage : 16, 27, 29, 39, 43, 45 ; numéro complémentaire : 23. Rapports pour 6 numéros : 23 398 145 F (3 567 024 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 72 770 F (11 093,71 €) ; 5 numéros : 7 145 F (1 089,24 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 330 F (50,30 €) ; 4 numéros : 165 F (25,15 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 34 F (5,18 €) ; 3 numéros : 17 F (2,59 €).

هكذا من الأصل

IMMOBILIER

VENTES

APPARTEMENTS

PARIS 3e

MARAIS
5/6 P. à rénover. 4e ét. asc. Imm. ravalé - 2 850 000 F. AG Beaubourg 01-42-71-87-88 et 01-44-61-94-40

MARAIS
APPARTEMENT
3 PIÈCES TOUT CONFORT
Bonne distribution
Double orientation
Immeuble 18e.
PRIX : 1 180 000 F
Tél. : 01-44-61-94-40

PARIS 6e

LUXEMBOURG MADAME
6/7 P. 182 m², 2e ét. asc. sud
LITTRÉ 01-45-44-44-45

PARIS 9e

3/4 PCES - 70 M²
1er sud, rue calme,
1 300 000 F.
X'IMMO 01-40-25-07-05

TRUDAINE ancien, asc. dble-liv. 5 chbres 160 m² revoir cheminée 2 serv. box. Urgt 01-43-35-18-36

PARIS 10e

LOUIS-BLANC - 180 M² env. - 4/5 P. ATYPIQUE BEAUCOUP D'ALLURE
2e ét., calme et lumineux
3 550 000 F - 01-47-00-77-27

PARIS 11e

LOFT 200 M²
autour d'un patio 3 700 000 F
S. KAYSER 01-43-26-43-43

PARIS 13e

CORVISART 4/5 P. standing 2 bains, dble expos. box
CENTURY 21. TGA
01-44-08-61-21

FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

DROITS DE SUCCESSION - I.S.F.

ÉVALUATION DES IMMEUBLES DONT LE PROPRIÉTAIRE A L'USAGE

Pour le calcul des droits de succession dus à la suite d'un décès, les immeubles doivent être évalués à leur valeur vénale au jour du décès. La même règle est applicable en matière d'impôt sur la fortune.

De nombreux contentieux sont nés à ce sujet et la Cour de Cassation, à deux reprises (en 1996 pour l'I.S.F., en 1997 pour les droits de mutation à titre gratuit) avait admis que le contribuable puisse pratiquer un abattement de 20% sur la valeur vénale du bien qu'il occupe à titre de résidence principale.

La Loi de Finances pour 1999 (article 17) reprend à son compte la solution dégagée par la Cour de Cassation et en précise les limites.

En matière de droits de succession, la loi précise qu'il peut être pratiqué un abattement de 20% sur la valeur vénale réelle de l'immeuble constituant, au jour du décès, la résidence principale du défunt, lorsque, à la même date, cet immeuble est également occupé par le conjoint survivant ou par un ou plusieurs enfants mineurs ou majeurs protégés du défunt ou de son conjoint.

On notera qu'une disposition analogue est retenue pour l'évaluation des biens en matière d'I.S.F. : un abattement de 20% est effectué sur la valeur vénale réelle de l'immeuble occupé à titre de résidence principale par son propriétaire.

En cas d'imposition commune, un seul immeuble est susceptible de bénéficier de l'abattement précité.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er
Téléphone : 01.44.82.24.00 - Information : www.paris.notaires.fr



GÉRER
L'Optimisation Immobilière

LE NOUVEAU MONDE
69, RUE DUNOIS
– 3 P. à partir 900 000 F
– 4 P. à partir 1 000 000 F
Bur. de ventes/pl. 26e ét.
merc. de 11 h à 12 h 30
et de 15 h à 18 h
et le vend. de 15 h à 18 h
GÉRER 01-60-92-05-67
ou 06-07-62-63-00

Près Parc Montsouris récent 1975 séj. 3 chbres, gde cuis. 2 bains 92 m², à rafraîchir, park. 01-43-35-18-36

PARIS 14e

ALÉSIA Imm. 1930 asc. ét. él. 4 P. 95 m² parfait ét. sans vis-à-vis, calme. 01-43-35-18-36

DENFERT Imm. récent 7/8 P. Triplex à réaménager 235 m² + jardinet calme park. 01-43-35-18-36

PARIS 15e

ALLERAY maison s/3 nvx, séj. 3 chbs, gde cuis. 2 bains, 150 m² chem. poutres, bon état, calme. 01-43-35-18-36

PARIS 16e

AUTEUIL Superbe 2/3 P. 87 m² + gd balcon 2e ét. Imm. prestige 2 250 000 F
VALMONT 01-44-94-04-40

R. JOUVENET Parfait 2 P. 40 m², 5e ét. asc. bel imm. 860 000 F - 01-44-94-04-40

PARIS 17e

PTE MAILLOT beau studio 34 m², 5e, asc. cour arborée, 720 000 F. 01-44-94-04-40

92 HAUTS-DE-SEINE

MONTROUGE - 72 m² 2 chbres, parfait état 9e ét. 1 100 000 F - 01-40-95-07-76

LEVALLOIS contig. NEUILLY
Part. à part. Appart. 2 P.
Ent. NEUF GRAND STANDING
51,35 m², 3e ét. park. s/sol. Frais notaire RÉDUITS/PÉRISSOL
Prix : 1 220 000 F.
01-45-34-38-57
ou 01-47-57-58-22

ÉTRANGER

QUÉBEC
SAINT-SAUVEUR
App. 3 cr. ESO, meublé, cuis. équipée, CAC, sal/sam, sdb, mezz. Foyer face pistes ski. Pav. lois. : sauna, tourb., pisc. int. Poss. loc. si abs. 70 000 dollars can.
Tél. : 00-1-450-227-4100.
Fax : 00-1-450-227-7324.

PAVILLONS

78 MONTESSON
Village 6 pièces, s/2 étages, 100 m², chauff. gaz, s/sol total, garage, sur terrain 888 m² arboré.
Px : 1 600 000 F.
Tél. : 01-39-52-48-13

PROPRIÉTÉS

NUITS-SAINT-GEORGES
vigneron rech. investisseurs pour achats vignes d'appellation suite rétrocession SAFER.
03-80-61-28-22
06-80-70-97-91
RCS B 325 354 611

LOCATIONS



AGIFRANCE LOCATIONS 01 49 03 43 40

PARIS 8e
52, bd Malesherbes
Très bel imm. haussmannien
Mº SAINT-AUGUSTIN
Appts entièrement rénovés 7/8 P. de 265 m² 33 058 F net, 5e et dernier ét., dble réception, salle à manger 4 ou 5 chbres, possib. chbres de service, chauff. coll.

AGIFRANCE LOCATIONS 01 49 03 43 40

PARIS 15e
– 4 min mº Dupleix, 12/12 *bis*, rue Edgar-Faure, studio 31 m², 3e étage, balc., 6 m², cave + park. Loyer 4 064 F ch. comp.
Com. 2 571 F.

– 126, rue Saint-Charles, 3 P, 73 m², 4e étage, cave et park. Loyer 7 888 F ch. comp.
Com. 5 018 F.

AGIFRANCE LOCATIONS 01 49 03 43 40

PARIS 16e
- 90/92, rue de la Faisanderie, mº PORTE DAUPHINE ;
- 5 P, 140 m², 1er étage, 3 chbres, balc., 24 m², cave et 2 parkings, loyer 16 511 F ch. comp. Com. 10 301 F ;
- 3 P, 109 m², 5e ét., terrasse 28 m², cave et park., loyer 16 300 F, ch. comp., comm. 9 263 F.

- Proche place Victor-Hugo, appt d'exception refait neuf superbe 7 P. de 280 m², 4e ét., réception 85 m², 4 chbres, 4 salles de bains. Loyer 35 368 F ch. comp. Com. 22 432 F.

- 16e PASSY, vue Seine, 2 P., 78 m², 6 900 F + ch.
- 15e Javel, 15e ét., vue Seine, 4 p. 100 m², park. 10 185 F + ch ;
- 16e Kléber, 4 P, 120 m² meublé s/jard. 13 000 F net
- 16e Belles-Feuilles superb. 4/5 P, 125 m² park. 15 500 F net.
VALMONT 01-44-94-04-40

Studio à louer, Paris 16e, 28 m², 4 500 FF C.C., 3e ét., agréable, très lumineux.
Tél. : 01-43-36-79-13 ou 06-61-73-01-87.

ETRANGER

Venise, 100 m St-Marc loue appt., sem., 4/6 pers., rénové, conf., calme, vue, charme, 80 m², 2 s.d.e., draps, nettoyage.
5 950 F C.C.
Tél. : 04-93-84-84-72

DEMANDES VIDES

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75116
Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HÔTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST PARIS VIDES ET MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

MASTER GROUP
47, rue Vaneau, 75007 Paris rech. appts. vides ou meublés.
Toutes surfaces pour cadres banques et grandes sociétés
Tél. : 01-42-22-98-70

OFFRES MEUBLÉES

15e CONVENTION F3
refait neuf. Imm. bourgeois, meublé luxe, très clair, calme balcon, 2e ét., cuis. équipée, double vitrage, fax, TV, cave, poss. park., sérieuses garanties 9 000 F/m + faibles charges.
Tél. : 01-39-75-42-58.

APPARTEMENTS DE VACANCES
Monts métallifères (Saxe) à partir de 155 FF pour 2 pers/jour (hors saison). Infos : M. Bochmann, Rosental 29, D-08289 Schneeberg. Fax : 0049-377221325.

CAMPING-CAR

Camping-car
base Peugeot TD 10 CV carrosserie : caravane ADRIATIK 451, 1re main. 17/08/90, 68 000 km, direct. assistée, groupe électrogène, auvent, chauf. électrique, T.B. état.
Prix : 170 000 F.
Tél. : 01-48-61-17-74.

VACANCES

SKI DE FOND

JURA (près Métabief, frontière suisse)

3 h de Paris par TGV, en pleine zone nordique 1 000 m altitude, chez ancien sélectionné olymp. Chambres en pension ou demi-pension, salle de remise en forme, ambiance familiale
Réserv. : 03-81-49-00-72.

"La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de PARIS - siège social 21 rue Georges Auric 75019 PARIS - désire vendre un ensemble immobilier sis 45 rue Gauthey - 75017 PARIS.

Pour tout renseignement, écrire à la Direction de la Gestion - 21 rue Georges Auric 75019 PARIS - correspondant M. Jean-François CRISPIN, avec la mention sur l'enveloppe "vente de la rue Gauthey".

Prière de ne pas téléphoner et de ne pas se présenter sur place.

N.B. - **Date limite des offres sous pli cacheté : lundi 12 avril 1999 à 17h30.**

Seules les offres sans conditions suspensives seront retenues, les conditions de la vente et les jours de visite seront précisés par retour du courrier".

NEUF ET RÉSIDENTIEL

PARIS

15e arrondissement

Villa Régnier
75015 Paris - Métro Volontaires
DERNIÈRES OPPORTUNITÉS PÉRISSOL
Réalisation : Groupe BOUYGUES IMMOBILIER
150, route de la Reine
92100 Boulogne

PRIX DE LANCEMENT

Proche du métro Volontaires et de Vaugirard, une résidence pleine de charme de 11 appartements, dans une rue calme et résidentielle. Venez découvrir les 6 derniers appartements disponibles.

Renseignements et vente : 01 55 38 25 38

Bouygues Immobilier

16e arrondissement

145, bd Murat
75016 Paris
DERNIÈRES OPPORTUNITÉS PÉRISSOL
Réalisation : Groupe BOUYGUES IMMOBILIER
150, route de la Reine
92100 Boulogne

Découvrez le calme du 16e arrondissement. Alliance de l'élégance et du charme, à proximité immédiate des quais de Seine et des commerces. Résidence avec façade pierre de taille massive, de 20 appartements du studio au 5 pièces.
Venez profiter des 9 appartements aux prestations luxueuses encore disponibles ainsi que 2 maisons de ville de 7 pièces (170m²) avec jardin privatif et parking en sous-sol.

Prix à partir de 27 900 F le m², parking compris.

Renseignements et vente : 01 55 38 25 38

Bouygues Immobilier

17e arrondissement

L'Atelier
11, rue Daubigny
75017 Paris
à 2 pas du bd Malesherbes
Réalisation et Commercialisation : AEGIDE
Sur rendez-vous
Tél. 01 53 65 60 60

PERISSOL

2 PIÈCES, 3 PIÈCES, 5 PIÈCES
Livraison fin 1999.

A proximité du Parc Monceau et du quartier commerçant de la rue Lévis, dans une rue calme, découvrez une petite résidence de 7 appartements dont un duplex avec terrasse. L'esprit architectural de l'immeuble actuel (ateliers d'artiste) sera conservé : grande hauteur sous plafond, verrières, terrasse.
Prestations haut de gamme : parquet, marbre dans les salles de bains, mezzanine, volets électriques, équipements de sécurité. Parkings. Plans personnalisés.
AEGIDE sur rendez-vous : 01 53 65 60 60

ÆGIDE

9e arrondissement

Les allées Cantates
Parc des Musiciens
Rue Adolphe Mille
75019 PARIS
A 200 m du métro Porte de Pantin
Réalisation : SOFERIM.
Commercialisation : AMSTEAM CONSEIL
Tél : 01 42 45 17 57

DU STUDIO AU 5 PIÈCES - A PARTIR DE 17 500 F/M2 HORS PARKING. AMORTISSEMENT PERISSOL.

Au cœur du Parc des Musiciens, la nouvelle résidence des Allées Cantates s'inscrit dans un environnement privilégié : entre Parc et jardins. L'architecture parisienne; en pierre, briques et zinc, les jardins privatifs entourés de grilles, les larges balcons orientés au sud, concourent à la qualité de cette réalisation. 58 appartements disponibles.
Prestations de standing : parquet chêne dans les séjours et entrée chauffage norme Vivrelec, chape flottante, digicodes, vidéophones, portes blindées, label Qualitel.
Bureau de vente sur place : rue Adolphe Mille - 75019 Paris, ouvert tous les jours de 14h à 19h et le samedi de 10h à 13h.



PARIS (suite)

19e arrondissement

Les Allées Buissonnières
Parc des musiciens
Rue Adolphe Mille - 75019 Paris
NOUVEAU PROGRAMME
Réalisation : SOFERIM
Commercialisation ASTEAM CONSEIL

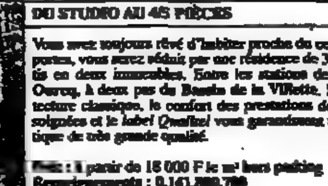


A 200 m du métro Porte de Pantin

Face à 55 ha de Parc au Bord de l'eau, à l'orée de la Cité de la Musique, 2 immeubles de charme aux prestations luxueuses : parquet, chauffage gaz, terrasses et balcons. GAZ ET QUALITEL.
Du studio au 6 pièces. 12 appartements disponibles.
A partir de 17 500 F le m² hors parking.
Amortissement Périssol
Bureau de vente sur place ouvert 7 jours sur 7 de 14h à 19h et le samedi de 10h à 13h Rue Adolphe Mille, 75019 Paris.
Tél. 01 42 45 17 59.

SOFERIM

Le Rousard
75019 Paris
Réalisation : CAPRI résidences
6, place Abel Gance
92652 Boulogne



DU STUDIO AU 4/5 PIÈCES

Vous avez toujours rêvé d'habiter proche du centre de Paris et de ses portes, vous serez séduit par une résidence de 30 appartements répartis en deux immeubles. Entre les stations de métro Laumière et Ourcq, à deux pas du Bassin de la Villette. Le charme de l'architecture classique, le confort des prestations de qualité, les finitions soignées et le *label Qualitel* vous garantissent un lieu de vie authentique de très grande qualité.

[illegible] à partir de 18 000 F le m² hors parking
Renseignements : 0.141.800.700
Minitel : 3615 CAPRI

CAPRI
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

20e arrondissement



La cour des Noues
Rue de la Cour des Noues
75020 Paris
DERNIÈRES OPPORTUNITÉS PERISSOL
Réalisation : Groupe Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne
http : www.franceconstruction.fr

A deux pas de la Place Gambetta, du Métro et des commerces, découvrez une petite résidence comprenant 45 appartements dont 14 encore disponibles. Rue calme, au cœur d'un quartier traditionnel, vivant et animé.
Architecture raffinée et prestations de qualité : un soin tout particulier a été porté à la conception des appartements pour vous assurer confort et sécurité au quotidien. Large gamme d'appartements du studio au 5 pièces. Balcons, loggias ou terrasses (parking en sous-sol). Reste quelques grands appartements.
Prix nous consulter.
Espace de vente : 11, place Gambetta, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14 h à 19 h. Renseignements et vente : Tél. 0 801 152 118

Bouygues Immobilier

RÉGION PARISIENNE

78 Carrières-sur-Seine

Résidence "La Vallière"
45/49, route de Chatou
78 Carrières-sur-Seine -
Réalisation : Groupe FRANIM

Livraison immédiate. Superbes appartements du 2 P au 4 P. A partir de 14 000 F/m².

Construction traditionnelle - prestations de qualité exceptionnelle. Calme total dans un cadre de verdure en bord de Seine.
6 km de la Défense - Labels QUALITEL et PROMOTELEC PAS et prêt à taux 0%

APPARTEMENT MODÈLE sur place, du jeudi au dimanche de 15 h à 19 h (autres jours sur rendez-vous)
Tél. 01 39 57 26 10

FRANIM







Pluie à l'ouest, neige en montagne

MARDI, une vaste dépression située sur les pays de l'Est dirige un flux de nord-ouest sur la France. Un anticyclone est situé des Açores à l'Espagne, et une perturbation atlantique abordera les côtes atlantiques l'après-midi.

Bretagne, pays de loire, Basse-Normandie. – Les nuages seront nombreux le matin, puis, l'après-midi, de la pluie faible gagnera par l'ouest. Le vent de nord-ouest à ouest deviendra modéré. Il fera de 8 à 10 degrés l'après-midi.

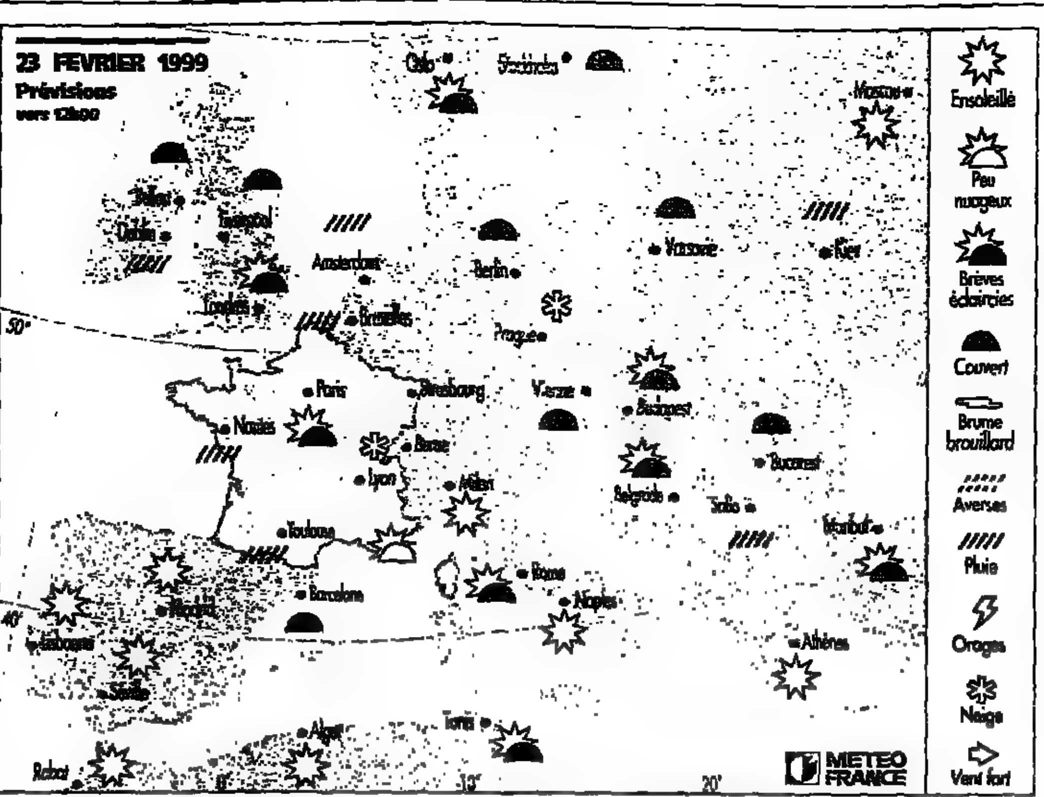
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur les Ardennes, le ciel sera très nuageux, avec encore quelques averses, parfois de pluie et neige mêlées. Ailleurs, nuages et éclaircies alterneront. Il fera de 4 à 7 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur les Vosges et le Jura, temps couvert, avec quelques chutes de neige à basse altitude, s'atténuant l'après-midi. Ailleurs, le temps s'améliorera avec de belles éclaircies. Les températures maximales avoisineront 1 à 4 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes et Nord-Aquitaine, ciel couvert le matin, puis de la pluie faible gagnera par l'ouest l'après-midi. Ailleurs, ciel chargé, avec pluie et neige sur les Pyrénées au-dessus de 1 200 mètres. Le thermomètre marquera de 10 à 12 degrés au meilleur moment de la journée.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Limousin, les éclaircies du matin laisseront place aux nuages l'après-midi et à la pluie en soirée. Ailleurs, nuages nombreux, avec chutes de neige à basse altitude s'atténuant l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 2 à 6 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Malgré des passages de nuages élevés, la journée sera bien ensoleillée. Le vent de nord-ouest à ouest soufflera jusqu'à 80 km/h en rafales près des côtes. Il fera de 12 à 14 degrés l'après-midi.



PRÉVISIONS POUR LE 23 FÉVRIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	24/30 P	KIEV	-4/2 P	VENISE	2/9 S	LE CAIRE	11/19 S
				POINTE-A-PIT.	21/28 P	LISBONNE	10/18 S	VIENNE	-2/3 C	MARRAKECH	8/21 S
				ST-DENIS-RÉ.	24/30 S	LIVERPOOL	1/7 C	AMÉRIQUES		NAIROBI	17/29 N
				EUROPE		LONDRES	-2/6 N	BRASILIA	19/25 P	PRETORIA	19/30 S
				AMSTERDAM	1/4 P	LUXEMBOURG	-2/2 C	BUENOS AIR.	21/29 C	RABAT	10/17 S
FRANCE métropole		NANCY	2/3 *	ATHENES	11/15 S	MADRID	3/17 S	CARACAS	22/27 N	TUNIS	9/14 N
AJACCIO	5/11 N	NANTES	4/10 P	BARCELONE	6/13 C	MILAN	1/10 S	CHICAGO	-6/1	ASIE-OCÉANIE	
BIARRITZ	7/12 P	NICE	5/13 S	BELFAST	-1/6 C	MOSCOU	-8/-3 S	LIMA	21/25 P	BANGKOK	21/34 S
BORDEAUX	7/14 P	PARIS	3/7 N	BELGRADE	1/4 N	MUNICH	-5/1 P	LOS ANGELES	10/17 S	BOMBAY	22/35 S
BOURGES	3/6 N	PAU	6/9 P	BERLIN	-1/1 C	NAPLES	5/10 S	MEXICO	11/23 N	DJAKARTA	25/28 P
BREST	6/9 P	PERPIGNAN	9/14 N	BERNE	-4/0	OSLO	-9/-6 N	MONTREAL	-19/-11 S	DUBAI	17/25 C
CAEN	4/6 C	RENNES	5/10 C	BRUXELLES	0/3 P	PALMA DE M.	4/14 N	NEW YORK	-8/-3 N	HANOI	16/25 N
CHERBOURG	4/10 C	ST-ETIENNE	2/4 N	BUCAREST	-2/6 C	PRAGUE	-3/0	SAN FRANCIS.	9/13 C	HONGKONG	15/24 N
CLERMONT-F.	3/7 N	STRASBOURG	1/3 N	BUDAPEST	-1/3 N	ROME	4/11 N	SANTIAGO/CHI	10/29 S	JERUSALEM	11/19 S
DIJON	1/5 N	TOULOUSE	7/10 P	COPENHAGUE	-3/1 C	SEVILLE	8/22 S	TORONTO	-12/-5 C	NEW DEHLI	15/28 N
GRENOBLE	0/4 *	TOURS	3/9 N	DUBLIN	1/7 P	SOFIA	-3/8 P	WASHINGTON	-8/1 C	PEKIN	2/13 N
LILLE	1/6 N	FRANCE outre-mer		FRANCFORT	1/4 P	ST-PETERSB.	-8/-4 C	AFRIQUE		SEOUL	2/8 S
LIMOGES	1/7 C	CAYENNE	24/27 P	GENEVE	-2/4 P	STOCKHOLM	-6/-1 C	ALGER	8/16 S	SINGAPOUR	25/31 C
LYON	3/5 N	FORT-DE-FR.	21/28 C	HELSINKI	-8/-6 C	TENERIFE	10/15 N	DAKAR	16/23 S	SYDNEY	20/24 P
MARSEILLE	5/12 N	NOUMEA	26/29 C	ISTANBUL	7/14 N	VARSOVIE	-3/1 C	KINSHASA	23/29 C	TOKYO	5/12 S

Situation le 22 février à 0 heure TU

Prévisions pour le 24 février à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CANADA.** Vols secs en promotion proposés par le voyagiste Vacances Air Transat avec des vols Paris/Montréal les 27 février et 1er mars, respectivement à 890 F (136 €) et 690 F (105 €) et un vol Montréal/Paris, le 7 mars, à 1 050 F (160 €). Renseignements au 01-53-02-23-34.

■ **FRANCE.** Compte tenu de la fréquentation enregistrée du 12 au 14 février par le Salon des vacances en France (34 374 visiteurs contre 32 000 en 1998), les organisateurs de la manifestation ont décidé d'avancer encore de trois semaines les dates de la prochaine édition qui, en l'an 2000, se tiendra du 21 au 23 janvier.

■ **SÉNÉGAL.** « *Compte tenu des attaques de plus en plus fréquentes de la part des coupeurs de route*, le ministère français des affaires étrangères déconseille *de circuler sur l'axe Ziguinchor-Cap Skirring et de sortir de la zone hôtelière du Cap Skirring* ».

ASTRONOMIE

Dernières nouvelles des volcans martiens

AU TOUT DÉBUT de *La Guerre des mondes*, Oglivy, l'astronome mis en scène par Herbert George Wells, attribue à une pluie abondante de météores ou à « *une immense explosion volcanique* » les étranges lueurs aperçues sur Mars au télescope. Avec sagesse, ce scientifique estimait qu'il y avait « *une chance sur un million qu'existe sur la planète Mars quelque chose présentant des traits communs avec notre humanité* ». En bon romancier, Wells donne tort au chercheur et, copiant Jules Verne, imagine que les Martiens nous envoient des projectiles à l'aide d'un gigantesque canon. La guerre des mondes commence.

Si de telles lueurs pouvaient se voir aujourd'hui sur Mars, nul doute que les Oglivy modernes les mettraient sur le compte d'un volcanisme renaissant. Car la planète rouge présente encore à sa surface d'incroyables pustules, des gigantesques volcans boucliers à côté desquels notre Soufrière, notre Fuji-Yama, notre Etna font figure d'aimables grains de beauté. La région martienne de Tharsis fait collection de ces monstres : Arsia Mons, Ascraeus Mons, Pavonis Mons et Olympus Mons, larges, à la base, de plusieurs centaines de kilomètres, culminent à environ 27 000 mètres. Trois fois l'Everest.

COUCHES GÉOLOGIQUES

Froide aujourd'hui, Mars fut, dans le passé, un gigantesque chaudron de lave. L'analyse des images envoyées par la sonde américaine Mars Global Surveyor (MGS) vient de réévaluer à la hausse l'activité volcanique autrefois à l'œuvre. Dans deux articles, publiés jeudi 18 février dans l'hebdomadaire scientifique *Nature*, des équipes américaines exploitent, chacune dans un domaine différent, les photographies émises par MGS depuis deux ans.

La première étude, conduite par Alfred McEwen, du Laboratoire lunaire et planétaire de l'université d'Arizona, s'intéresse au volcanisme dans la région de Valles Marineris. Long de 4 000 kilomètres et profond de plusieurs kilomètres, ce large canyon, qui entaille la face martienne comme une horrible balafre, est idéal pour l'étude de la stratigraphie. Grâce à une résolution au sol comprise entre 4 et 10 mètres, MGS a pu *détailler ses couches géologiques*, lesquelles, pour la plupart, n'avaient jamais été discernées auparavant. Résultat de ces observations : plus d'une centaine de strates s'empilent sur environ 8 kilomètres. La plupart sont d'origine volcanique, ce qui, par extrapolation, a conduit les scientifiques à estimer que la quantité de lave crachée par les volcans martiens au cours des quatre derniers milliards d'années était sept fois supérieure à ce que l'on estimait auparavant.

La seconde étude, dirigée par William Hartmann, de l'Institut de science planétaire de Tucson (Arizona), *s'intéresse quant à elle au volcanisme récent* et semble vouloir remettre en question les théories selon lesquelles les volcans se sont éteints progressivement au cours du dernier milliard d'années au fur et à mesure que la planète se refroidissait et que la lithosphère martienne s'épaississait. Pour ce faire, les chercheurs ont dénombré le nombre de cratères d'origine météoritique présents sur la caldera d'Arsia Mons (une centaine de kilomètres de diamètre).

En comparant la densité d'impacts avec celle de la Lune, ils ont localisé une zone d'épanchement volcanique présentant dix à cinquante fois moins de cratères que les « mers » de notre satellite, ce qui ne peut être mis ni sur le compte du hasard ni sur celui du vent, qui comblerait en quelque sorte les trous.

Pour William Hartmann, ces résultats indiquent qu'Arsia Mons était encore actif il y a 40 à 200 millions d'années, ce qui pourrait laisser penser que « *le volcanisme continue sur Mars à notre ère géologique* ». De là à imaginer la présence de sources hydrothermales pouvant abriter des micro-organismes vivants, il n'y a qu'un pas que M. Hartmann, interrogé par des journalistes américains, n'a pu, dans son enthousiasme, s'empêcher de franchir...

Pierre Barthélémy



Olympus Mons, un immense volcan-bouclier culminant à environ 27 kilomètres d'altitude.

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE
• vendredi 26 février 1999 (à Paris) •

7 h 41 Lever — Coucher 18 h 27

14 h 30 Lever — Coucher 6 h 00

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99046

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

HORIZONTALEMENT

I. Evite de longs discours. – II. Tient son équipe à la baguette. Peut être dirigé à la baguette. – III. Essence fournisseuse d'essence. Parcourent le monde en long et en large. – IV. Qui reculera à la moindre approche. – V. Vient d'avoir. Un bon bout de temps. Le bon départ pour les études. – VI. N'y va pas de main morte. Marque une hésitation. – VII. Article renversé. Part à la conquête de l'Est. Doucement les basses et les aigus. – VIII. Montagne du Nord. Vise un but. Dans la moyenne. – IX. Pousse sur les vieilles branches. Romains fournisseurs de papes. – X. Passe-temps. Femme merveilleuse.

VERTICALEMENT

1. Droit de paraître. – 2. Tracée en forêt. Protection de la couche. – 3. A éliminer quand on cherche des poux dans la tête. En retenue. – 4. Dans les habitudes. Ont besoin d'éducation. – 5. Pour les suivre, il faut les connaître. – 6. Petit commerce. Dangereux en exposition. – 7. Tuent trop souvent. – 8. Pour les petits épargnants. – 9. Prend l'eau de partout. Fourrage. – 10. Méfions-nous quand elle est fixe. Préposition. Gardien de cimetière. – 11. Aurait vu naître Abraham. Reste sur le dessus. – 12. Quand la maladie fait peur.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99045

HORIZONTALEMENT

I. Libre-penseur. – II. Incitation. – III. Bagnole. Iton. – IV. Eb. Clerc. Rad. – V. Lovée. Nivôse. – VI. Lui. Slenap (panels). – VII. Utah. Alevine. – VIII. Linons. Mie. – IX. Dressât. Et. – X. Sieste. Seine.

VERTICALEMENT

1. Libellule. – 2. Inabouti. – 3. BCG. Viande. – 4. Rince. Hors. – 5. Etoles. Net. – 6. Pale. Lasse. – 7. Eternel. – 8. Ni. Cinémas. – 9. Soi. Va-vite (à la). – 10. Entropie. – 11. OAS. En. – 12. Rondelette.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 110

La ronde des nombres

250 CASES rondes sont réparties sur la circonférence d'un cercle. On a inscrit dans chacune d'entre elles un nombre, de telle sorte que la somme des nombres contenus dans 4 cases consécutives vale toujours 100. L'une des cases, représentée sur le schéma, contient 16.

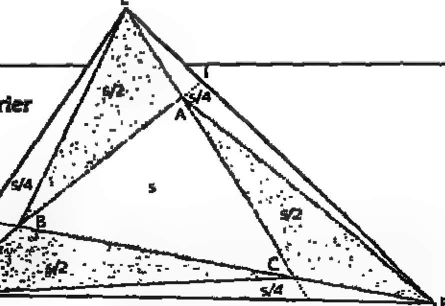
Quel nombre est inscrit dans la case marquée d'une croix ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen

© POLE 1999

Solution dans *Le Monde* du 2 mars

Solution du problème n° 109 paru dans Le Monde du 16 février



● **L'aire du grand triangle vaut treize quarts de l'aire du petit.**

Tous les raisonnements portent sur une propriété simple du calcul de l'aire : si on ne change pas le sommet d'un triangle, mais qu'on réduit la base dans un rapport k, l'aire est réduite dans le même rapport. En appelant s l'aire du petit triangle, on divise alors le grand triangle en portions triangulaires dont l'aire est indiquée sur le dessin. Il s'ensuit que l'aire S du grand triangle est égale à :

$$S = s + \frac{3s}{2} + \frac{3s}{4} = \frac{13s}{4}$$

● **Les côtés du grand triangle sont divisés au quart de leur longueur.**

En appelant x le rapport (cherché) dans lequel G divise DE, on calcule l'aire du triangle GDF de deux façons :

– C'est xS, produit de l'aire du grand triangle par le rapport x.

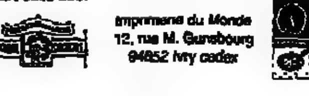
– C'est l'aire de GBD à laquelle s'ajoutent les aires connues de DBC ($= s/2$) et DCF ($= s/4$). Or l'aire de GBD est égale à x fois l'aire de DBE, soit $xs/4$.

Il ne reste plus qu'à résoudre :

$$\frac{13xs}{4} = \frac{xs}{4} + \frac{s}{2} + \frac{s}{4}$$

d'où l'on tire $x = 1/4$.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

MUSIQUE Face à la frilosité des maisons de disques, chanteurs et musiciens sont de plus en plus nombreux à compter sur eux-mêmes pour rencontrer leur public, encouragés par la baisse du coût des enregistrements. Un genre comme la techno a même adopté l'autoproduction comme règle. ● LORSQUE VIENT le succès, les maisons de disques finissent par approcher les musiciens. ● LA BRETAGNE est une région privilégiée pour ce mode de fonctionnement, grâce à son tissu de petites salles, bistrots ou cabarets. Le Rennais Jean-René Courtès a fondé, au sein de sa société, Kerig, une structure de diffusion réservée aux autoproductions. ● MARC THONON, producteur devenu indépendant, souligne que, si les jeunes groupes s'inscrivent partiellement dans une lignée « alternative », ils ne rechignent pas à signer avec les multinationales du disque, cherchant à plaire au plus grand nombre.

Concerts et disques autoproduits, les as du circuit court

Le succès de Louise Attaque, produit par un petit label, et de groupes comme Tryo, qui ont édité leurs propres CD, encourage les musiciens à se faire connaître du public sans passer par les grandes marques de disques. Quitte à signer avec elles par la suite

UN SOIR, aux Rencontres transmusicales de Rennes, en décembre 1998. Sur la grande scène de la salle omnisports, un quatuor, baptisé Tryo, ouvre une soirée dont la tête d'affiche est un groupe de rap américain. Surprise, une partie des six mille spectateurs connaît déjà par cœur le répertoire reggae « akoustik » des quatre Franciliens.

Le premier album de Tryo, *Mamagubida*, n'est pourtant sorti chez Yelen/Sony, que la veille... Mais le groupe et son disque ont déjà fait leur chemin, tout seuls. Sans l'appui de l'industrie ni des médias, Tryo a écoulé 15 000 exemplaires de cette autoproduction. Exemple rare mais pas unique. Ils sont de plus en plus nombreux, face à l'inertie des maisons de disques, à prendre en main leur destin à la rencontre du public.

Les progrès de la technologie les y ont encouragés. La baisse du coût du matériel d'enregistrement l'a rendu accessible aux petits budgets. Un genre musical comme la techno a même adopté l'autoproduction comme règle de fonctionnement. S'ils sont moins bien adaptés que les musiques électroniques à la légèreté du *home studio*, le rock ou la chanson pratiquent aussi le *« do it yourself »* comme première étape ou dernier recours.



D. R.

Tryo en concert. Avant de signer avec une filiale de Sony, le groupe avait vendu 15 000 exemplaires de son CD autoproduit.

Lou, qui n'est plus une adolescente, a tiré les leçons d'une expérience difficile chez EMI, multinationale du disque. *« J'en ai connu les deux aspects,* explique-t-elle. *D'abord les conditions confortables d'un bon budget d'enregistrement. Puis l'enfer d'un album laissé en friche. »*

INTERNET ET SOUSCRIPTION

La chanteuse décide alors, avec le concours d'un ami réalisateur artistique, de monter une association ; une petite subvention de l'Adami (société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes), convainc quelques proches d'alimenter une souscription – 80 francs pour la précommande du disque – permettant de produire et presser, en 1998, 1 000 exemplaires de l'album *http :// www.musique.net/lou*.

« Comme, à l'origine, ce disque ne pouvait se trouver nulle part, j'ai ouvert un petit site Internet. Le titre de l'album était en quelque sorte l'adresse du distributeur. » Coût de l'autoproduction, 50 000 francs (7 620 €). Plusieurs mois après, si l'investissement n'est pas tout à fait amorti, Lou se réjouit de l'expérience. *« Etant directement en contact avec le public, les disquaires, les journalistes, j'ai vécu quelque chose d'irremplaçable. »* Si plusieurs critiques et disquaires ont apprécié le minimalisme tendu des chansons de Lou, l'artiste reconnaît la difficulté de l'entreprise. *« Au bout d'un moment, manque forcément la force de frappe d'une maison de disques pour faire fructifier ce bon accueil. En tant que chanteuse solo devant payer mes musiciens, j'ai plus de mal à tourner qu'un groupe. Or, du nombre de concerts dépend souvent le succès d'une autoproduction. »*

Tryo évolue en formation acoustique par choix esthétique autant que par raison pratique. *« Il est facile de sonoriser trois guitares sèches et quelques percus,* explique Guizmo, l'un des chanteurs. *Cela nous ouvre des lieux qui ne pourraient pas accueillir un groupe électrique. »* Le reggae campagnard de Tryo s'est nourri de ces concerts multiples. Pour répondre aux spectateurs, le groupe décide, avec l'aide d'un copain « mécène », d'investir dans la fabrication d'un CD. Les rastas-folk choisissent de saisir « live » leurs morceaux *« dans l'urgence, de façon complètement artisanale. Une moitié enregistrée sur un huit-pistes à la MJC de Fresnes, l'autre à La Cale, un bar en Bretagne »*. Coût de *Mamagubida* : 80 000 francs (12 220 €).

Le succès est tel à la sortie des concerts et dans le milieu associatif que le manager se met à démarcher les points de vente. En quelques mois, Tryo écoule quelque 15 000 exemplaires. Un résultat enviable pour n'importe quel groupe débutant, même avec une multinationale. Au lieu de 15 francs par CD, un « autoproduit » touche environ 80 francs sur chaque album vendu 100 francs.

LE BOUCHE-À-OREILLE S'EMBALLE

Apprenant cette réussite, les maisons de disques ont fini par approcher Tryo. *« Elles étaient d'autant plus intéressées par notre succès que toutes ont dans la tête celui de Louise Attaque »*, précise Guizmo. Triomphe exemplaire, même s'il ne doit rien à l'autoproduction : sorti en 1997 sous le label indépendant Atmosphériques, l'album de Louise Attaque n'a d'abord reçu aucun soutien des médias, des ondes FM en particulier.

Persévérant dans leurs tournées intensives, de bars louches en bouges enfumés, de petits clubs en mini-festivals, ces Parisiens suscitèrent un bouche-à-oreille qui finit par s'emballer. Au point qu'après *Notre-Dame de Paris*, les sarabandes folk-punk de Louise Attaque sont le phénomène discographique de 1998 (1,8 million d'albums vendus).

Certains « autoproduits » peuvent offrir cette crédibilité scénique. En France, la Bretagne mène souvent le bal grâce à son impressionnant réseau de bars et cabarets. *Le groupe brestois Matmatah*, révélé par cinq cents concerts en trois ans (dont plus de la moitié dans le Finistère) et son *single* fêtard autoproduit, *Lambé an dro*, vendu « artisanalement » à 30 000 exemplaires, a transformé en lame de fond nationale (360 000 unités de son album *La Ouache*, publié chez Tréma) sa popularité régionale.

Rhône-Alpes n'est pas en reste. Avant son deuxième album, *Résistances*, sorti par le label Double T Music (80 000 exemplaires vendus), le groupe de reggae grenoblois Sinsemilla s'était bâti, en forçat de la scène, un public de fans qui lui avait permis d'écouler 40 000 exemplaires d'un album autoproduit, *Première récolte*. Aujourd'hui courtisé par quantité de labels, un autre Grenoblois, le groupe Gnawa Diffusion – auteur de l'autoproduction *Algeria* – a rempli, dans sa ville, il y a quelques mois, les 5 000 places de la salle du Summum, pendant que le même soir, Patricia Kaas n'attirait que 2 000 spectateurs.

UN ARGUMENT MARKETING

Héritiers revendiqués des grands noms du rock alternatif français de la fin des années 80 – Mano Negra, Garçons Bouchers... –, depuis toujours admiratif de l'intransigeance d'un Noir Désir, ces nouveaux groupes partagent cependant peu l'idéologie militante de leurs prédécesseurs. Les labels indépendants manquent pour relayer leurs œuvres, l'autogestion n'est qu'une étape et le disque autoproduit, une carte de visite. L'esprit d'entreprise prime sur la révolte. Les signatures avec les majors ne les effraient pas, malgré les prudences d'usage. Finalement sous contrat avec le label Yelen, financé par Sony, Tryo essaie d'imposer des prix raisonnables pour son disque et les billets de ses concerts. Guizmo insiste sur l'importance des « relations humaines ». *« Les maisons de disques ont fait monter les enchères pour nous signer. Patricia Bonneteau, la responsable de Yelen, est la première à être venue nous voir sur scène. Elle n'offrait pas les meilleures avantages financiers, mais nous avons signé avec elle. »*

L'autoproduction devient un argument marketing pour la grande diffusion. Sony, qui distribue plusieurs ex-autoproduits, les labellise comme *« groupes de scène »*. Malgré les contraintes de gestion, les Virgin Megastore et plusieurs centres Leclerc référencent des autoproductions. La Fnac a mené en 1998 une grande opération, « Musiciens autoproduits », organisant un concours dans une dizaine de magasins pour favoriser l'entrée dans ses bacs de ce type d'artistes. *« Ce sont nos disquaires qui nous ont fait prendre conscience du phénomène »*, explique Brigitte Stephan, directrice de l'action culturelle à la Fnac. *« Plusieurs Fnac de province prenaient en stock ce type de disques, avec des succès parfois étonnants. »* Cinq groupes ont été distingués : Clotaire K, Irishstambul, Kanja'Rock, La Familia, 3 DK. Une opération d'image plus que commerciale. *« Les scores de vente sont restés modestes. Cela ne nous empêchera pas d'accentuer l'expérience cette année. Hors de la masse des grosses productions, il reste difficile d'ouvrir les oreilles du public. »*

S. D.

Boîte à outils

● **L'Irma (centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles,** 21 *bis*, rue de Paradis, 75010 Paris. Tél. : 01-44-83-10-30. Internet : http ://.irma.asso.fr) assure un service d'information, de conseil et de formation auprès des acteurs des musiques d'aujourd'hui – du hip hop, au jazz, rock, techno, musiques traditionnelles, chanson... Elle produit de nombreuses publications.

● ***L'Officiel de la musique*** : ce guide-annuaire donne les 25 000 contacts de la banque de données française de l'Irma (l'*Euro Pop Book* étant son équivalent européen).

● ***Autoproduire son disque*** : de Ludovic Gombert et Aymeric Pichevin (Dixit/Irma Editions, 257 p., 220 F [33,5 €]). De la chanteuse Lou au groupe Matmatah, tous avouent avoir épluché ce guide.

● **D'autres ouvrages professionnels** sont publiés par l'Irma : *Profession manager, Profession artiste, Profession organisateur*...

Kerig, le succès d'un artisanat de résistance

EN BRETON, *kerig* désigne le village. Sous ce label, l'irréductible Jean-René Courtès a stimulé l'autogestion discographique au point d'en être débordé : *« Il y a cinq ou six ans, les groupes commençaient à s'autoproduire, je les encourageais. Aujourd'hui, entre dix et quinze groupes par mois viennent me proposer leur disque. On commence à être noyés. »* La bonne volonté de ce Rennais de quarante-cinq ans a pourtant rarement été prise en défaut.

Jean-René Courtès a gardé dans sa vie professionnelle les réflexes du militant d'extrême gauche qu'il fut dans les années 70. Libraire, activiste associatif (radios libres, presse parallèle, cinéma différent...), membre pendant dix ans de l'équipe fondatrice des Transmusicales de Rennes, ce petit bonhomme à l'enthousiasme juvénile a peu fréquenté l'univers des multinationales. Suffisamment, pourtant (quelques mois chez CBS-Sony), pour avoir envie de vivre autrement ses convictions. Avec son complice Bernard Aubry, spécialiste des musiques traditionnelles, ils ont donné, il y a cinq ans, deux fonctions à la petite entreprise qu'ils venaient de créer. D'un côté, Kerig, label de production à *« tendance libertaire »*, consacré à une chanson française fière de son *« engagement social, sans revendiquer pour autant un discours politique »*. On y croise la poésie néo-réaliste de Casse Pipe, les chansons électriques de Bruno Green ou les chants de lutte et d'amour d'Isseba, chorale de militants syndicaux... De l'autre, Kerig, le distributeur, moins soucieux d'identité artistique que de solidarité.

« Partout, je croisais des artistes refoulés par les maisons de disques, car leur musique n'était pas au goût du jour. Je leur conseillais de s'autoproduire, mais ils restaient très démunis pour diffuser leur disque. Il fallait leur filer un coup de main. »

Distribué nationalement par Wagram Music, Kerig a alors créé une structure de diffusion régionale réservée aux autoproductions. Territoire couvert : le grand Ouest (Bretagne et Pays de Loire) ; force de vente : le bureau rennais et une correspondante à Saint-Brieuc ; conditions commerciales : *« Nous vendons le CD entre 70 et 80 francs au magasin, 60 % de cette somme revient au groupe. »* Les comptes du distributeur s'équilibrent gentiment sans que ce travail soit une sinécure. *« Nous touchons une centaine de magasins, dont une cinquantaine de centres Leclerc qui ont une gestion personnalisée de leur rayon disques. Nous travaillons aussi avec les Fnac, mais nous avons à faire face à l'hécatombe des magasins indépendants. »*

> « L'autoproduction est devenue un terrain de chasse des multinationales »

Autre problème, moins attendu : la surproduction des « autoprod' ». *« Les bacs ne sont pas extensibles,* constate le distributeur. *Au début, nous proposions cinq titres par trimestre, avec une dizaine d'exemplaires de chaque. Aujourd'hui, devant le nombre de nos références, ils se contentent de deux ou trois exemplaires qui seront perdus dans la masse. »* Un critère de sélection s'impose : *« Nous ne prenons plus que des artistes qui font des concerts. Dès qu'un groupe tourne, ça fonctionne. »*

Exemple récent de cette synergie, le succès d'un ensemble lorientais, Freedom for King Kong, stakhanoviste des concerts et des campagnes d'affichage, qui vient d'écouler, en trois semaines, les mille premiers exemplaires de son album *Citoyens du monde*. Dans un autre registre, deux conteurs du pays gallo, Fred le Contou et Roger le Disou, très présents dans le milieu rural, ont vendu autant d'exemplaires de la cassette qu'ils ont produite eux-mêmes. La Bretagne offre un réseau unique. *« Nous profitons de ce dynamisme régional,* confirme Jean-René Courtès. *Sans promotion nationale, un festival comme celui des Vieilles Charrues, à Carhaix, a attiré, cet été, cent mille personnes. »*

L'intérêt de plus en plus évident des majors pour les réussites de l'autoproduction effraie-t-il l'ancien militant gauchiste ? *« La Bretagne et l'autoproduction sont devenues des terrains de chasse pour les multinationales. Je pense que certains groupes acceptent trop vite leurs propositions. Si un groupe réussit chez nous, je m'engage à lui obtenir une diffusion nationale par l'intermédiaire de notre distributeur, Wagram Music. En échange d'un petit pourcentage. »*

S. D.

TROIS QUESTIONS À...

MARC THONON

1 **Directeur du label Atmosphériques, ancien directeur artistique de Virgin-France et Barclay, vous avez publié l'album de Louise Attaque et permis à Matmatah de signer chez Tréma. Quelle analyse faites-vous du succès actuel des autoproductions ?**

De 1994 à 1997, ce fut l'apogée, dans le disque, du tout marketing. Des *boys bands* au tube de l'été, tout devenait un coup aux recettes faciles. Comme aux moments les plus caricaturaux des années 80, on n'accordait plus de place au développement de carrière et à l'école de la scène. Les majors ne ciblaient plus qu'un public très jeune en oubliant que la particularité de ce public est de vieillir très vite, brûlant aujourd'hui ce qu'il adorait hier. Un groupe comme Louise Attaque a profité de ce ras-le-bol et d'une réaction au tout-digital. Même s'ils consomment de la techno, les jeunes Français restent attachés aux chansons, comme le prouvent également les succès des Têtes Raides, de Zebda, Miossec ou Manu Chao. Ce phénomène est finalement un retour à la tradition. Pour Brassens ou Brel, jouer dans les cabarets était un parcours obligatoire avant le contrat discographique. Aujourd'hui, les majors ont senti le vent tourner, toutes cherchent à signer avec un « groupe de scène ».

2 **Voyez-vous dans ce phénomène une résurgence du rock alternatif français des années 80 ?**

Il existe une filiation, un goût commun pour la scène, une solution trouvée à l'inertie de l'industrie. Mais les « alternatifs » existaient en réaction contre quelque chose, alors que la plupart de ces artistes autoproduits cherchent à plaire au plus grand nombre. Ce sont des groupes joyeux, bon enfant, pas contrariés par le fait de signer avec une multinationale. Les alternatifs, plus ça marchait moins ils aimaient...

3 **Ces groupes sont-ils là pour durer ?**

S'ils ne se renouvellent pas, ils risquent de subir le sort de certains de leurs prédécesseurs – Elmer Food Beat, Reggl'ys ou Billy Ze Kick –, dont la carrière fut limitée à quelques titres « fun ». Je pense que les meilleurs groupes ont presque tous été signés. On arrive en bout de vague...

Propos recueillis par Stéphane Davet





Terrence Malick reçoit l'Ours d'or à Berlin

Trois premiers films, trois révélations, figurent aussi parmi les lauréats

BERLIN
de notre envoyé spécial

Le palmarès annoncé – *en espagnol* – dimanche 21 février par Angela Molina, présidente du jury de cette 49e Berlinade, est à l'image des douze jours de la manifestation : pléthorique, *prévisible*, inégal, mais pourtant rehaussé de quelques heureuses surprises. Si *La Ligne rouge*, œuvre conçue à une échelle monumentale et destinataire « naturel » de lauriers festivaliers, remporte sans surprise la récompense suprême, il est rassurant de voir figurer parmi les lauréats la plupart des meilleurs candidats de la compétition, notamment les trois révélations que sont les premiers films *Mifune*, du Danois Soren Kragh-Jacobsen, *Voyage vers le soleil*, de la Turque Yesim Ustaoglu, et *Karnaval*, du Français Thomas Vincent.

Parmi les titres présentés durant les derniers jours de la compétition, un seul s'est frayé un chemin jusqu'au palmarès. Il s'agit du très beau *Hi-Lo Country*, western sentimental au rythme ample qui semble n'avoir été tourné par Stephen Frears que pour saluer un certain amour du cinéma sur grand écran, avec grands ciels, grands sentiments, grands paysages, grandes bagarres et grosses larmes quand tout arrive où ça devait arriver : à la tragédie.

Très présents en fin de programme officiel, les Américains ont gratifié les festivaliers d'un thriller ignoble de voyeurisme racoleur, *Huit millimètres* de Joël Schumacher, d'un film d'horreur d'une abyssale insignifiance, *Faculty*, de Robert Rodriguez, et du brillant, distrayant mais assez vain *Cookie's fortune* de Robert Altman. Le jury, qui a oublié *Au cœur du mensonge* de Claude Chabrol, n'a pas non plus été sensible à *Des héros ordinaires*, tentative ambitieuse de la Hongkongaise Ann Hui d'évoquer les combats d'une génération de militants pour la démocratie.

Hors compétition, la fin du festival aura été marquée par quelques *outsiders*. Il faut d'abord relever le paradoxal bonheur suscité par deux moyens métrages africains, alors que l'Afrique était par ailleurs complètement absente. Ce sont deux merveilles que *La Petite Marchande de soleil* (découvert à Rotterdam, *Le Monde* du 12 février), ultime réalisation de Djibril Diop Mambety avant la mort, durant l'été 98, du grand cinéaste sénégalais, et *La Vie sur terre*, tourné au Mali par le Mauritanien Abderahmane Sissako dans le cadre de la série « 2000 vu par ». Issue de la même série, la version longue du beau *Minuit* de Walter Salles (Ours d'or il y a un an avec *Central do Brasil*) et Daniela Torres a été montrée au cours d'une trop discrète séance spéciale.

SOULAGEMENT

Parmi les découvertes, il faut enfin signaler le soulagement *in extremis* vis-à-vis du cinéma asiatique, terreau de la création cinématographique dont on attend désormais beaucoup et qui se révélait cette année, à Berlin, peu fécond – hormis *The longest summer* du Hongkongais Fruit Chan et *Licence to live* du Japonais Kyoshi Kurosawa. Heureusement, *2 H* vint : cette fiction-documentaire, premier long métrage du Chinois Li Ying accompagnant au plus près les derniers jours d'un très vieux général exilé au Japon, affiche des partis pris formels, radicaux, une audace de narration, un sens de l'humour, du réel, du jeu et de la beauté, franchement rassurants.

J.-M. F.


Sofie Grabol et Anders W. Berthelsen dans « Mifune », du Danois Soren Kragh-Jacobsen.

LARS HOGSTED/NIMBUS FILM

Le palmarès

Ours d'or : ***La Ligne rouge*****, de Terrence Malick (États-Unis) ; Grand Prix :** ***Mifune*****, de Soren Kragh-Jacobsen (Danemark) ; meilleur réalisateur : Stephen Frears pour** ***The Hi-Lo Country*** **(États-Unis) ; meilleures actrices : Juliane Köhler et Maria Schrader dans** ***Aimée et Jaguar*** **de Max Färberböck (Allemagne) ; meilleur acteur : Michael Gwisdek dans** ***Nachtgestalten*** **d'Andreas Dresen (Allemagne) ; prix du scénario : Marc Norman et Tom Stoppard pour** ***Shakespeare in love*** **de John Madden (États-Unis) ; prix de l'accomplissement artistique : David Cronenberg pour** ***eXistenZ*** **(États-Unis) ; prix de l'Ange bleu (réservé aux films européens) :** ***Voyage vers le soleil*****, de Yesim Ustaoglu (Turquie) ; prix Alfred Bauer du premier film :** ***Karnaval*****, de Thomas Vincent (France) ; mentions spéciales à John Toll pour la photo de** ***La Ligne rouge*****, à la jeune actrice Iben Hjejle dans** ***Mifune*** **et à** ***Ça commence aujourd'hui*** **de Bertrand Tavernier pour l'importance de son sujet.**

COMMENTAIRE

NUAGES SUR L'HORIZON 2000

Les festivaliers, espèce casanière, s'inquiètent du déménagement en *2000 de la Berlinale vers l'immeuble neuf de la Potsdamer Platz*. D'autant que le statut des *anciennes salles (le Zoo Palast* pour la manifestation officielle, et surtout le Delphi, place forte du forum) n'est pas fixé, non plus que la question de l'hébergement. Ces turbulences interviennent alors que la position politique du festival paraît fragilisée. La venue du chancelier *à la soirée d'ouverture*, une première depuis la création du festival en 1951, avait-elle stimulé *plus que de raison* le directeur de la Berlinale, Moritz de Hadeln, ou était-ce pour fêter ses vingt ans à ce poste ? Celui-ci ne trouva rien de mieux que des rodomontades en direction de Cannes, menaçant, si on continuait de ne pas y convier de films allemands, *d'« en tirer des conséquences »*.

Mais, loin de le soutenir, le nouveau ministre de la culture, Michael Naumann, reprocha aux organisateurs de ne pas être à la hauteur du concurrent cannois, leur enjoignant de prendre des *mesures tout en se refusant à augmenter* le budget.

En toile de fond de ces joutes se trouve la faiblesse, artistique et économique, du cinéma allemand. Personne ne pourrait nommer les chefs-d'œuvre germaniques oubliés par le sélectionneur cannois : *ils n'existent pas. Et, après un bref* sursaut, la fréquentation du cinéma allemand s'est à nouveau effondrée *dans son propre pays*, sans avoir jamais eu accès aux marchés étrangers. Le cinéma demeure, au pays de Fritz Lang et de Fassbinder, une variante un peu archaïque de l'audiovisuel, sauf s'il s'agit de productions hollywoodiennes.

Un grand festival international ne peut exister dans pareil environnement. Et si, depuis que la *chute du mur lui a ôté sa justification* idéologique, la politique menée par la direction de la Berlinale se résume à jouer la quantité plutôt que la qualité et à tout miser *sur le glamour*, il revient bien à M. Naumann de prendre enfin des mesures de fond en faveur du cinéma allemand. *Au cas où cela se* produirait, tout le monde déménagerait de bon cœur Potsdamer Platz, l'an prochain, pour célébrer le cinquantième Festival de Berlin.

Jean-Michel Frodon

DÉPÊCHES

■ *DÉCORATION* : **le patrimoine de la maison de soierie lyonnaise Bianchini-Férier** risque *d'être dispersé. Cette entreprise*, pour laquelle le peintre Dufy travailla longtemps, s'apprête à vendre la totalité *d'un ensemble* composé de milliers d'empreintes, esquisses, dessins originaux d'artistes (dont Dufy) et surtout la collection quasi complète (1889-1964) de ses grands livres de fabrique. Le tout vaudrait 30 millions de francs. Des tractations sont en cours entre l'Union des arts décoratifs et le Fonds du patrimoine pour tenter d'acquérir les fameux livres estimés *à 7 millions de francs* (1,07 million d'euros). Henry Chabert, député (*RPR*) du Rhône, s'est adressé à la ministre de la culture pour lui rappeler les vertus de la *décentralisation.*

■ **PHOTOGRAPHIE : le chanteur et compositeur Lou Reed** sera l'invité de marque de la 9e édition du Printemps de Cahors, un des principaux festivals de photographie et d'arts visuels en France, qui aura lieu du 18 juin au 4 juillet. La *rock star*, fondateur du groupe Velvet Underground, présentera pour la première fois ses photographies dans le cadre d'un programme intitulé EXTRAetORDINAIRE, qui rassemblera *38 artistes français* et internationaux : Mac Adams, Anna+Bernhard Blume, Claude Closky, Raymond Hains, Ange Leccia, Made in Eric, etc. Outre cette exposition, dix-neuf projets, regroupés sous le terme de « Outside », animeront la ville.

■ *CINÉMA* : *La vie est belle*, de **Roberto Benigni**, est devenu le film étranger ayant recueilli les recettes les plus *importantes sur le* marché nord-américain. Avec des recettes de plus de 21,8 millions de dollars (environ 19 millions d'euros), *La vie est belle* a détrôné un autre film italien, *Le Facteur*, qui détenait le précédent record. Le long métrage de Roberto Benigni est aussi le film étranger ayant recueilli le plus grand nombre de nominations aux Oscars : il a été sé*lectionné dans sept catégories*, dont celles du meilleur film, du meilleur metteur en scène, du meilleur acteur et du meilleur film étranger. – *(AFP.)*

■ **ART : une œuvre marseillaise de Daniel Buren** a été endommagée par le mistral. Il s'agit d'un mât de 15 m de haut *couronné d'une* armature circulaire soutenant 500 fanions, ornés de rayures et des armoiries de la cité phocéenne, installé sur la corniche de Marseille, à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la Révolution française, pour honorer la marche des fédérés marseillais sur Paris en août 1792. Le haut de la structure est tombé au sol. – *(AFP.)*

Limoges se mobilise pour racheter un émail précieux

LIMOGES
de notre correspondant

C'est une pièce majeure de l'histoire de l'émail li*mousin qui vient de rejoindre la collection du Musée* municipal de l'évêché à Limoges : la châsse de sainte Valérie et saint Martial, les deux évangélisateurs de la province, au IIIe siècle. Une pièce remarquable à plus d'un titre : « *C'est le seul exemple*, explique la conservatrice Véronique Notin, *qui réunit ces deux saints. Et c'est une pièce unique, alors que les ateliers limousins au Moyen Age travaillaient généralement par séries. On recense une cinquantaine de châsses de saint Thomas Beckett, l'archevêque de Canterbury martyrisé sur ordre du roi Henri II d'Angleterre* [à l'époque suzerain du Limousin]. *Enfin, elle date de la fin du XIIIe siècle, une époque où l'émaillerie limousine produisait plutôt des reliquaires anonymes.* » C'est donc une commande ciblée, destinée sans doute à recueillir des reliques retrouvées de sainte Valérie. La manière dont cette œuvre vient de regagner la ville est originale aussi : grâce à une souscription publique, lancée par la mairie de Limoges et par la Société archéologique et historique du Limousin, association culturelle qui fut, voilà près de deux siècles, à l'origine de la fondation des musées de la ville.

Sauvée par un abbé collectionneur perspicace, Jacques-Rémi Texier, à une époque (début du XIXe siècle) où les émaux de Limoges étaient vendus *au poids du cuivre, celui-ci pouvant être recyclé*, la châsse aboutit dans la très riche collection américaine de Hunger. Mise en vente en 1998 avec le reste de la collection, cette pièce était estimée par Sotheby's à 1,8 million de francs (274 000 €). Beaucoup trop pour le Musée de Limoges, dont le budget d'ac*quisition est en moyenne de 300 000 F par an* (45 730 €). D'où l'idée de l'appel au peuple, qui a permis d'amorcer une tractation à l'amiable avec Sotheby's, et de s'assurer de la préemption de la pièce. La municipalité a transformé l'essai en cautionnant l'initiative.

RENOIR, DÉJÀ PAR SOUSCRIPTION

Cette mobilisation publique n'est à vrai dire *pas* neuve à Limoges. Elle avait déjà, voilà quelques années, permis au même musée l'achat d'une toile *d'un enfant célèbre du pays, Auguste Renoir*, le portrait de Marie-Zélie Laporte. Ce tableau, mis en vente en 1991 suite à un partage successoral, pour la somme de 2 millions de francs, avait pu être acquis grâce à une souscription qui avait recueilli dans la population le quart de la somme (450 millions de francs précisément), et permis à la ville de négocier un financement complémentaire avec le ministère *de la culture*.

Pour la châsse de sainte Valérie et saint Martial, environ 300 000 francs ont déjà été réunis, avec la *contribution de plusieurs centaines de donateurs*, dont quelques entreprises régionales, dont le nom est tenu secret jusqu'au 28 février, date de clôture de la souscription.

Georges Chatain

Faudel et Bashung, rois des Victoires de la musique

AU PALMARÈS *des 14es Victoires de la musique*, retransmises le 20 février sur France 2 depuis l'Olympia, la palme de la bêtise revient au groupe de rap marseillais IAM, débarqué en cagoules noires, flanqué de potes en treillis militaires. Cette mise en scène qui em*prunte aux rituels terroristes* du monde entier est aussi celle du clip de leur nouvelle chanson, *Independenza*, revendication de « l'indépendance culturelle » (du Sud). Crédités du trophée de la meilleure BOF pour *Taxi*, le film-poursuite de Gérard Pirès, Khéops et Akhénaton jouissent d'une incontestable aura. Fallait-il la gâcher ainsi par une mauvaise prestation musicale, doublée d'une mascarade ?

Métissées sans aucun doute, ces 14es Victoires ont octroyé un bel avantage à la communauté arabophone : Faudel, 20 ans, gagnant rayonnant des Révélations, Cheb Mami en duo avec Enrico Macias, une version arabe de *Comme d'habitude* livrée par Khaled, Faudel et Rachid Taha, les trois « ténors » de *1, 2, 3 Soleils...* L'effet foot – l'équipe de France pluri-ethnique – a sans doute influencé les 4 800 professionnels de la musique qui votent aux Victoires, et le public, associé à l'élection de la révélation. Mais 1999 aura été l'année du constat : la France est plurielle, ses musiques aussi. *« Le mouvement d'intégration n'a attendu ni le Mondial, ni de passer ce soir à la télévision »*, répétait, un peu agacé, le groupe toulousain franco-maghrébin Zebda, venu chanter *Le Sud* en hommage à Nino Ferrer, mais battu dans la catégorie groupe par Louise Attaque (absent).

Il y a donc du progrès, même si la profession, qui n'a pas encore tout compris, classe *Clandestino*, de Manu Chao, ex-leader de la Mano Negra, en tête des albums de « musique traditionnelle », tandis que Manau empoche le prix de l'album rap pour *Panique celtique*.

Doc Gynéco, *en distributeur de* trophées laconique, salue *« son pote Jack Lang »*, que Michel Drucker remercie d'avoir *« classé l'Olympia »* (c'est faux) ; Zazie porte une robe ornée de papillons, et, vers minuit, lit une déclaration en faveur des droits d'auteur ; Luc Plamondon, primé avec le compositeur Richard Cocciante pour la chanson *Belle et le spectacle Notre-Dame de Paris*, joue l'aigreur ; le duo versaillais Air (*Moon Safari*, meilleur album *dance*) enterre faiblement la techno entre Jean-Michel Jarre et Jacno, après l'intronisation du genre en 1998 par Laurent Garnier ; Lara Fabian chante *La Différence* un nœud rouge sur le derrière ; Axelle Red (meilleure artiste féminine) pouponne en Belgique et Michel Sardou (spectacle champion de l'année avec 573 920 entrées) bougonne depuis Courchevel. C'est comme d'habitude. Long.

Mais la soirée a son roi : Alain Bashung, lunettes noires, cheveux gris, meilleur artiste masculin, meilleur album (*Fantaisie militaire*). Véronique Sanson lui donne le prix, il chante, obscur et planant, *La nuit, je mens*.

Véronique Mortaigne

Polystyrène, peinture et fil de pêche

Le Musée de Grenoble propose une création originale d'Alain Kirili. A découvrir aussi les œuvres d'Eugène Leroy et de Pierrette Bloch

ALAIN KIRILI, EUGÈNE LEROY, *PIERRETTE BLOCH*. *Musée de* Grenoble, 5, place de Lavalette, 38000. Tél : 04-76-63-44-44. Tous les jours, sauf le mardi, de 11 heures à 19 heures ; nocturne le mercredi jusqu'à 22 heures. Entrée : 25 F (3,81 €), tarif réduit 15 F (2,29 €). Jusqu'au 5 avril.

GRENOBLE
de notre envoyé spécial

Le conservateur du Musée de Grenoble, Serge Lemoine, aime les propositions contrastées. Dans ses salles coexistent trois expositions d'artistes sans relations discernables entre eux, si ce n'est qu'ils ont en commun des liens anciens avec les collections grenobloises.

Le sculpteur Alain Kirili, faisant l'objet d'une vaste rétrospective, a exécuté sur place, dans les ateliers du musée, des œuvres spécialement conçues dans un matériau qui lui est désormais familier : sur des volumes de polystyrène expansé, il s'est livré, dans une improvisation lyrique dont témoignent les photographies du livre-catalogue, à une sorte de taille directe non pas à la scie à ruban, comme de coutume, mais au fil incandescent. Il a multiplié entailles, excavations, morsures, feuilletages, faisant crépiter des blessures de surface ou brûlant jusqu'à l'âme ces sculptures verticales. Dressées dans le hall, elles sont de majestueuses ruines neuves, colonnes de marbre foudroyées ou formes presque spectrales d'un temple imaginaire. A ce *White Fire*, Kirili, sur la suggestion du conservateur, a ajouté les *Water Letters* pour le bassin intérieur du musée, colorées alternativement en rose ou en bleu. Iles à l'amarre, petits bateaux qui vont *sur l'eau, nymphéas nouveau* style, tous ces éléments jouant avec leurs reflets restent étranges comme un alphabet flottant.

Autour de ces créations inspirées par le génie du lieu, on a distribué, dans des salles remodelées, les travaux anciens et récents en fer forgé ou martelé, en aluminium teinté ou en terre cuite, le plus souvent par groupes rythmant l'espace. Silhouettes filiformes, colonnes dont le « chapiteau » s'épanouit en corolles ou *en chevelures de pleureuses*, vases-socles d'où jaillissent des formes pleines ou déliées telles des écritures soudain libérées, assemblages « gothiques », champs de signes cabalistiques à fleur de sol constituant la série impressionnante des « *Commandements* » : l'œuvre entière exprime une recherche du symbole fondée sur un geste puissant maîtrisant le matériau. La spiritualité, dans les sculptures de métal, émane de l'enclume et du marteau.

UNIVERS SUBTIL

Quatre grands tableaux, accompagnés d'un cortège de moyens formats, composent la salle d'Eugène Leroy sur le thème des saisons. L'artiste a mis l'ensemble en dépôt au musée, pour un an. Sous la somptueuse prodigalité de la matière repose le chef-d'œuvre inconnu. Quelque chose est enseveli, un sujet, une lumière, le temps peut-être, celui des empâtements successifs. Quelque chose d'obsédant. Un captif, que le vieux maître dérobe *sous l'accumulation des pigments*.



SERGE LEMOINE/MUSÉE DE GRENOBLE

Alain Kirili, lors de la réalisation de la série « White Fire », les 20 et 21 août 1998. Sculpture sur styrofoam (polystyrène expansé) au moyen d'un fil chauffé à l'électricité.

Pour aller à Pierrette Bloch, il faut gagner la vieille Tour de l'Isle, devenue le cabinet d'art graphique. Un autre domaine, un autre univers de création, mystérieux, subtil, capricieux, celui des « sculptures de crin », qu'elle a commencées à partir de 1984, et des dessins et collages où elle procède par variations presque imperceptibles. Le travail sur le crin et le fil de pêche ne relève d'aucun artisanat connu. On pense plutôt à des fils de la vierge finement démantelés par la brise. Presque rien. Des horizontales tendues sur le mur avec de petites échappées de nœuds, d'annelures, et l'ombre portée de cette rectitude et de ces *ébouriffements*.

Précieux et précis. Comme ces collages en noir et blanc et comme ces collages de collages découpés et articulés autrement pour suggérer un espace, sans doute une couleur. Les dessins ne sont pas sans rapport avec les « fils ». Des points, des taches rondes, inégales, qui roulent sur *le papier comme autant de* combinaisons où le hasard est un complice. Dans les plus récents, le trait, maille à maille, envahit toute la surface. Le regard se laisse prendre à ces filets dont les dérives sont si minutieusement orientées. Heureuse d'être ainsi enchâssée dans la Tour, Pierrette Bloch a offert au musée quarante des dessins exposés.

Jean-Jacques Lerrant

Francis Huster, soliste dans un duo navrant

***DUO POUR VIOLON SEUL*, de Tom Kempinski, adaptation d'Anne Tognetti et Claude Baignères. Mise en scène : Bernard Murat. Avec Francis Huster, *Cristiana Reali*.**
THÉÂTRE DES VARIÉTÉS. 7, boulevard Montmartre, Paris-2e. Tél. : 01-42-33-09-92. Mº Richelieu-Drouot. 50 F à 180 F (7,62 € à 27,44 €). Du mardi au samedi à 21 heures. Dimanche à 15 h 30.

Stéphanie Abrahams, violoniste célèbre, est atteinte d'une sclérose en plaques. Le violon, c'est fini. La souffrance, non, puisque ce mal, inguérissable, peut se prolonger des années. Les facultés de la conscience ne sont pas atteintes. Stéphanie Abrahams veut trouver le courage de vivre. Dans son fauteuil roulant, elle s'en va trouver un psychiatre, le docteur Feldmann.

Tom Kempinski, dramaturge anglais à succès, jeune, auteur déjà de quatre dizaines de pièces, pratique un théâtre de confection, qui vise à tirer des larmes et à tenter des comédiens séduits par des rôles à effets. Sa manière n'est pas banale. Le psychiatre de *Duo pour un violon seul* est, avec sa visiteuse, d'une brusquerie, d'une goujaterie, insensées, vous croiriez voir un policier exceptionnellement sadique terroriser sa prise pendant une garde à vue.

Francis Huster, dans ce rôle, est remarquable. Il tempère, autant que se peut, les aberrations de l'auteur. Son jeu est ferme, distancié, intelligent. Huster, cet acteur de premier plan, et de grand charme, n'a jamais été aussi bon, peut-être, que dans ce mélodrame en toc, alors qu'il sut être, plusieurs fois, incomparable dans de grandes choses, *Le Cid*, *Don Juan*... Face à lui, puisque c'est une pièce à deux personnages, formule courante du théâtre de marché, la violoniste célèbre Cristina Reali nous présente une douce idiote, à qui ne sont permises, sauf en toute fin de parcours, que deux expressions : le ton niais et le rire bête. C'est si hors de situation, si hors de propos, que les bras vous en tombent.

Question incorrecte : comment Francis Huster, grand acteur en la circonstance, laisse-t-il Cristina Reali se fourvoyer à ce point, quand elle est capable de jouer autrement ? L'aime-t-il jusqu'à en être aveugle, ou a-t-il tellement peur d'elle qu'il n'ose pas lui dire un mot ?

Michel Cournot

Isabelle Carré joue Schnitzler à corps perdu

MADEMOISELLE ELSE, d'Arthur Schnitzler. *Mise en scène : Didier Long*. Avec Isabelle Carré, Niels Dubost, Emmanuel Guttierez, Martine Mongermont, Noëlle Musard, François Peyronu, *Jacques Zabor, Valérie Zarrouk*.
PETIT-THÉÂTRE DE PARIS, 15, rue Blanche, 9e. Mº Trinité. Tél. : 01-42-80-01-81. Du mardi au samedi, *à 20 h 45 ; dimanche*, à 15 heures. 180 F et 230 F (27,44 € et 35,06 €). Durée : 1 h 40.

Mademoiselle Else, qui est sans doute la nouvelle la plus connue de Schnitzler, fascine le théâtre parce qu'elle offre un rôle de comédienne extrême – extrême, comme on le dit aujourd'hui de certains sports. Pour la jouer, mieux vaut avoir le cœur bien accroché, au-dessus du vide, de la tentation du vertige, de la peur de la chute. Il faut aussi se garder de la concurrence, qui en la matière joue d'une façon doublement perverse : à chaque lecture, le texte miroite de façon différente, et beaucoup ont lu *Mademoiselle Else* depuis que son Viennois d'auteur est entré dans la danse fin de siècle qui l'a lancé sur le marché français, à l'aube des années 80.

C'était hier et cela semble déjà si loin, ce temps où Paris, animé par l'exposition *Vienne*, en pinçait pour l'amour et la mort annoncée d'une vieille Europe, dont Arthur Schnitzler, praticien de l'hypnose et *« jumeau psychique »* de Freud, *serait un des plus élégants désespérés*.

Pourtant, quand Schnitzler écrit *Mademoiselle Else*, en 1924, le grand frisson est passé. L'empire austro-hongrois s'est effondré et *« l'amour et la mort sont devenus des sujets triviaux »*. Triviale, l'histoire d'Else ? Oui, son résumé l'est. Une jeune fille de la bonne société viennoise, en vacances dans un hôtel chic de montagne, où elle est invitée par une tante riche, reçoit un courrier de sa mère l'implorant de demander une somme d'argent à une connaissance de la famille qui réside dans le même hôtel – sans quoi, dit la mère, le père ne pourra *échapper à la banqueroute*.

L'homme sollicité, un riche marchand de tableaux sur le retour, pose *une condition : voir Else nue*. Ce que fera la jeune fille, apparaissant un soir dans le hall bondé de l'hôtel, ouvrant son manteau devant tout le monde. Puis elle s'évanouit. Avale des cachets.

BELLE SANS COQUETTERIE

Else morte, une question se pose : que nous apprend la nouvelle de Schnitzler, une fois délestée de son côté « suicide romantique » pour roman-photo fin de siècle ? Beaucoup, si l'on regarde de près. Sur l'âme, cette *« terre étrangère »* à qui Schnitzler ne refuse pas la trivialité, pour peu qu'elle soit explorée jusqu'à l'ultime – le désir mêlé d'amour et de mort, de soi et de l'autre ; sur la *convention qui devient interdit* quand une société se noie dans son miroir ; sur l'argent qui tue quand il prend la place d'un échange symbolique – ici, le corps d'une jeune fille.

Dans la nouvelle, Else ne sait par quel bout prendre toutes les informations qui découlent de la lettre envoyée par sa mère. Elle pressent des enjeux dont elle ne mesure pas la portée. Elle saute d'un sens à l'autre, comme une enfant s'épuise à la marelle. Incertaine, ballottée, compulsive. Ni finie ni commencée.

Au Théâtre de Paris, Isabelle Carré est cette Else. Sans elle, la représentation serait vite oubliée. Non seulement elle occupe la scène sans faiblir pendant deux *heures, mais, surtout, elle est* l'exact opposé de la jeune fille présentée bêtement sur l'affiche du spectacle – une sorte de Sissi prête pour le sacrifice.

Isabelle Carré joue sans apprêt. Elle y va, comme on dit. Abat le travail. Prend le personnage à bras-le-corps ; ne le lâche pas. Vitalité du corps, mobilité du visage : elle est assez stupéfiante dans l'incessant va-et-vient entre le « parlé » et le « pensé » qui rythme le monologue intérieur de la nouvelle. Sa beauté sans coquetterie en appelle à l'enfance de l'art.

Brigitte Salino

SORTIR

PARIS

Conférence Francis Ramirez
Le Collège d'histoire de l'art cinématographique propose une conférence, suivie de la projection d'un film, choisi par le conférencier et illustrant le propos de la conférence. Le thème choisi par Francis Ramirez est l'image-parole, illustré par *Ordet (La Parole)*, un film du cinéaste danois Carl Th. Dreyer, réalisé en 1955.
Cinémathèque des Grands Boulevards, 42, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris-10e. Mº Bonne-Nouvelle. Le 22, conférence à 18h30 ; film à 20h30. Tél. : 01-56-26-01-01. 18 F et 29 F.

Atelier des enfants : le cinéma, c'est magique !
Le Forum des images ouvre ses portes aux enfants. Spécialement conçu pour les 8-12 ans, cet atelier d'éveil se déroule en trois séances autour du cinéma fantastique, des premiers films à nos jours. Couleur, lumière et sons, costumes, maquillages et trucages : un itinéraire ludique dans les coulisses du 7e art.
Forum des images, 2, Grande Galerie, porte Saint-Eustache, Paris 1er. Mº Châtelet-Les Halles. Atelier de trois séances de 2 heures : les 23, 24 et 25, de 10 h 30 à 12 h 30. Tél. : 01-44-76-62-00. 100 F (15,25 €).

Hommage à Jean-François Jenny-Clark
Disparu le 6 octobre 1998, à l'âge de cinquante-quatre ans, Jean-François Jenny-Clark, dit « J.-F. », laisse le souvenir intact, à vif, d'une discrétion précieuse et d'une qualité musicale difficile à atteindre. On aura vécu, depuis la fin des années 60, en France, avec l'un des meilleurs musiciens de l'histoire du jazz (les musiciens, eux, en sont convaincus) et on n'en aura pas fait plus d'histoire. Sur scène, pour lui, à commencer par son alter ego, Aldo Romano, quelques-uns des seigneurs que « J.-F. » a servis (Joachim Kühn, Henri Texier, François Jeanneau, David Liebman, Michel Portal, Daniel Humair, etc.).
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mº Château-d'Eau. Le 23, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. 110 F et 130 F (16,77 € et 19,82 €).

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

La Biographie d'un jeune accordéoniste
de Satybaldy Narymbetov (Kazakhstan, 1 h 30).
Les Collègues
de Philippe Dajoux (France, 1 h 33).
Feuille sur un oreiller
de Garin Nugroho (Indonésie, 1 h 23).
Jack Frost
de Troy Miller (Etats-Unis, 1 h 40).
Loin des yeux
de Joao Mario Grilo (Portugal, 1 h 27).
Madeline
de Daisy von Scherler Mayer (Etats-Unis, 1 h 29).
Pleasantville
de Gary Ross (Etats-Unis, 1 h 54).
Seul contre tous (**)
de Gaspar Noé (France, 1 h 33).
Very Bad Things (*)
de Peter Berg (Etats-Unis, 1 h 40).
Vigo, histoire d'une passion
de Julien Temple (France-Grande-Bretagne, 1 h 42).
Virus (*)
de John Bruno (Etats-Unis, 1 h 40).
Yom Yom
d'Amos Gitaï (France-Israël, 1 h 39).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) *Films interdits aux moins de 16 ans.*

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Ballets Ethéry Pagava
La Reine des neiges.
Théâtre du Jardin, jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, Paris-16e. Mº Sablons. Les 23 et 24, à 15 heures. Tél. : 01-40-67-97-86. De 30 F à 45 F.
David Lynx et Diederick Wissels
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mº Châtelet. Le 22, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
Umberto Paganini Quintet
Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris-17e. Mº Porte-Maillot. Le 22, à 22 h 30. Tél. : 01-40-68-30-42. 130 F. Jusqu'au 27 février.

ANNULATION

Le récital que devait donner Françoise Pollet le 9 mars est annulé. Les spectateurs munis de billets sont priés de se mettre en contact avec le Théâtre des Champs-Elysées, tél. : 01-49-52-50-50.

RÉSERVATIONS

Le Cabaret Latin de Karine Saporta
Le Cabaret Sauvage, parc de La Villette, Espace « au bord du canal », Paris-19e. Du 26 février au 11 avril. Tél. : 0-803-075-075. De 50 F à 110 F.
La Clémence de Titus
de Mozart, livret de Pietro Metastasio adapté par Caterino Mazzola. Ivor Bolton (direction), Willy Decker (mise en scène), avec Deon van der Walt, Christine Goerke, Heidi Grant Murphy, Susan Graham.
Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris-9e. Le 27 février, les 1er, 4, 12, 15 et 18 mars, à 19 h 30 ; le 7, à 15 heures. Tél. : 0-836-69-78-68. De 60 F à 650 F.
Don Giovanni
de Mozart, livret de Lorenzo da Ponte. Leopold Hager/Andreas Stoehr (direction), avec Elena Mosuc/Raphaëlle Farman, Sandra Zeltzer/Sophie Fournier, Denis Sedov/Joël Azzaretti.
Opéra-Comique, place Boïeldieu, Paris-2e. Mº Richelieu-Drouot. Le 27 février et du 1er au 9 mars, à 19 h 30 ; les 28 et 7, à 16 heures. Tél. : 01-42-44-45-46. De 50 F à 500 F.
King
de Michel Vinaver, mise en scène d'Alain Françon.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Du 11 mars au 25 avril. Tél. : 01-44-62-52-52. De 55 F à 160 F.
Le Juif de Malte
de Christopher Marlowe, mise en scène de Bernard Sobel.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du 12 mars au 18 avril. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.

DERNIERS JOURS

24 février :
COBRA, les œuvres collectives 1948-1995
Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin, Paris-4e. Tél. : 01-53-01-96-96. 20 F.
Mère Courage et ses enfants
de Bertolt Brecht, mise en scène de Jorge Lavelli.
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris-1er. Tél. : 01-44-58-15-15. De 30 F à 190 F.
27 février :
Le Marchand de Venise
de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris-10e. Tél. : 01-46-07-34-50. De 70 F à 130 F.
Partage de midi
de Paul Claudel, mise en scène de Gérard Desarthe.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. Tél. : 01-53-65-30-00. 120 F et 160 F.
28 février :
Lucien Pissarro et le post-impressionnisme anglais
Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier, 95 Pontoise. Tél. : 01-30-38-02-40. 20 F.
L'Atelier
de Jean-Claude Grumberg, mise en scène de Gildas Bourdet.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris-17e. Tél. : 01-43-87-23-23. De 100 F à 250 F.
George Dandin ou le Mari confondu
de Molière, mise en scène de Catherine Hiégel.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6e. Tél. : 01-44-39-87-00. De 65 F à 160 F.
Les Huissiers
de Michel Vinaver, mise en scène d'Alain Françon.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Tél. : 01-44-62-52-52. De 80 F à 160 F.





LUNDI 22 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 L'Illettrisme au quotidien. Forum Planète
22.35 L'Ecran témoin. Les Secrets de famille. RTBF 1

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Bisso na Bisso, Joel Schumacher, Jimi Tenor, Elle Baup, Lilian Laslandes, Sylvain Wiltord, David Cronenberg. Canal +
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. LCI
20.00 20h Paris Première. Bernie Bonvoisin. Paris Première
21.00 Le Grand Journal. LCI
21.05 Le Point. La colère des chômeurs. Des millionnaires compatissants. Les fous de la vitesse. TV 5
22.35 Mots croisés. Les fonctionnaires sont-ils privilégiés ? Invités : Jean-Claude Gayssot, Alain Madelin. France 2
0.30 Le Cercle. Ce que femmes veulent. Invitée : Dorothy Allison. France 2
0.50 Aléas. Une femme qui assure. Le don de Gaston. Les cerbères de la langue. Un pull en chow chaud. France 3

DOCUMENTAIRES

20.25 La Naissance des Alpes. Odyssée
20.30 Je ne sais pas lire, mais je me soigne. Forum Planète
20.35 L'Epopée des fusées. [7/13]. Mission accomplie. Planète
21.10 Scènes de chasse dans le Ngorongoro. Odyssée
22.00 L'Histoire de l'Italie au XXe siècle. [21/42]. L'assassinat de Matteotti. Planète
22.00 Le Téléphone. Odyssée
22.40 Les Parois de la mémoire. [3/6]. La face nord des Grandes Jorasses. Planète
23.20 Le Louvre imaginaire. Odyssée
23.30 Angélique Ionatos, la belle Hellène. Planète

SPORTS EN DIRECT

18.00 Football. Jubilé Bruno Bellone. Equipe de France 1984 - Amis de Bruno Bellone. A Cannes. AB Sport
20.00 Rugby à XIII. Championnat de France. Carpentras - XIII Catalan. Eurosport
20.25 Hockey sur glace. Chamonix - Anglet. AB Sport

MUSIQUE

21.45 Quatuor à cordes, de Ravel. Par le Quatuor LaSalle. Mezzo
22.15 Images pour piano I, de Debussy. Avec Stanislav Bunin, piano. Mezzo
22.45 Juliet Letters'. Avec Michael Thomas, violon ; Ian Belton, violon ; Paul Cassidy, alto ; Jacqueline Thomas, violoncelle ; Elvis Costello, guitare et chant. Mezzo
0.05 Johnny Hallyday à l'Olympia 63. Canal Jimmy
0.50 Jazz 6. Carla Bley. Escalator Over the Hill. M 6

TÉLÉFILMS

20.50 Le Monde à l'envers. Charlotte Brandström [2/2]. TF 1
20.55 Changement de cap. Patrick Malakian. France 2
23.15 Le temps s'envole. Hong-Jong Kim. Arte
23.30 Un soleil pour l'hiver. Laurent Carcelès. Téva

SÉRIES

17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
19.20 Mariés, deux enfants. Les rites du dix-huitième anniversaire. M 6
20.05 Cosby. A propos de ma vie. France 3
20.13 Alfred Hitchcock présente. Les mobiles du crime. 13ème Rue
20.15 Ellen. The Trainer. RTL 9
21.30 New York Police Blues. Deux cadavres pour le prix d'un (v.o.). Canal Jimmy
22.20 The Sentinel. La remplaçante. TSR
22.45 McMillan. La Voisine du dessous. 13ème Rue
23.05 Buffy contre les vampires. [2/2]. Kendra. Série Club
23.05 La Femme Nikita. Le jardin d'Adrienne. TSR
23.50 Cosmos 1999. Le gardien de Piri. Série Club
1.45 Cop Rock. The Cocaine Mutiny (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde TÉLÉVISION

CINE CINÉMA 2

18.45 Cracker

Dans cette célèbre série britannique, Robbie Coltrane interprète Fitz, un criminologue et docteur en psychologie, précieux collaborateur de la police, car il comprend très vite les motifs d'un meurtrier. Fitz a aussi une vie personnelle très dense. Enquête policière et violence se suivent à un tempo d'enfer, laissant le spectateur groggy. « Cracker » a été récompensée une dizaine de fois.

ARTE

20.40 Autopsie d'un meurtre ■■

Un avocat de province (James Stewart) accepte de défendre le lieutenant Manion (Ben Gazzara), qui a tué le tenancier d'un bar, coupable, selon l'épouse de Manion, de l'avoir violée. Otto Preminger a filmé ce procès de façon très réaliste. On assiste à un duel passionnant entre James Stewart et George C. Scott, redoutable procureur. Remarquable interprétation. Diffusion en v.o.

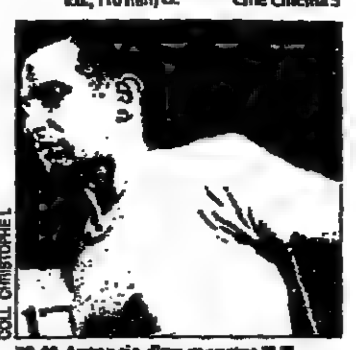
ARTE

23.15 Le temps s'envole

En Corée du Sud, un prisonnier obtient une permission de trois jours pour rendre visite à sa famille. Le réalisateur, Hong-Jong Kim, en profite pour croquer sur le vif quelques scènes de la vie ordinaire et en faire d'amusantes pochades. Il opère par petites touches et suggère plus qu'il ne les décrit les transformations économiques de son pays. Ce téléfilm a obtenu le Prix Italia 1997.

FILMS

18.45 Plus dure sera la chute ■■ Mark Robson (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 105 min) ○. Ciné Classics
19.15 Peggy Sue s'est mariée ■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1986, 105 min) ○. Cinéstar 2
20.10 Secrets et mensonges ■■ Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, 145 min) ○. RTBF 1
20.30 C'était demain ■■ Nicholas Meyer (Etats-Unis, 1979, v.o., 110 min) ○. Ciné Cinéma 3


COLL. CHRISTOPHE L

20.40 Autopsie d'un meurtre ■■ Otto Preminger. Avec James Stewart, Lee Remick, Ben Gazzara (EU, 1959, N., v.o., 155 min) ○. Arte
20.55 Papa longues jambes ■■ Jean Negulesco (Etats-Unis, 1955, 125 min) ○. Téva
21.00 Escalier C ■■ Jean-Charles Tacchella (France, 1984, 100 min) ○. Paris Première
21.30 Annie Hall ■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1977, 95 min) ○. Cinétoile
22.20 Pat Garrett et Billy le Kid ■■ Sam Peckinpah (EU, 1973, v.o., 120 min) ○. Ciné Cinéma 1
22.25 L'Obsédé ■■ William Wyler (EU - GB, 1965, v.o., 119 min) ○. Canal +
22.30 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti [2/2] (France - Italie - Allemagne, 1972) ○. Ciné Cinéma 2
22.55 Viva l'Italia ■■ Roberto Rossellini (Italie, 1960, 125 min) ○. Histoire
23.25 Le Cirque ■■■ Charlie Chaplin (Etats-Unis, 1928, N., muet, v.o., 70 min) ○. Ciné Classics
0.20 Août ■■ Henri Herré (France, 1991, 95 min) ○. Ciné Cinéma 1
2.05 Traquée ■■ Ridley Scott (Etats-Unis, 1987, v.o., 105 min) ○. Cinéstar 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.40 Beverly Hills. ○.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Le Monde à l'envers. Téléfilm. C. Brandström [2/2]. ○.
22.45 Célébrités. Les plus beaux hommes se dénudent.
0.10 Histoires naturelles. Pays, paysans, paysages.
1.05 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

17.50 Hartley, cœurs à vif. ○.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Changement de cap. Téléfilm. Patrick Malakian. ○.
22.35 Mots croisés.
0.10 Journal, Météo.
0.30 Le Cercle. Ce que femmes veulent.
1.50 Histoires courtes. J.T. petit opéra. Court métrage. Philippe Béziat. ○.

FRANCE 3

18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. ○.
20.30 Tout le sport.
20.50 Les Morfalous ■ Film. Henri Verneuil. ○.
22.40 Météo, Soir 3.
23.10 La Gifle ■ Film. Claude Pinoteau. ○.
0.50 Aléas. Une femme qui assure. Le don de Gaston. Les cerbères de la langue. Un pull en chow chaud.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Pas si vite.
20.40 Le Cousin ■ Film. Alain Corneau. ○.
22.24 Les Faell. Court métrage. ○.
22.25 L'Obsédé ■■ Film. William Wyler (v.o.). ○.
0.25 Born hebdo.
1.40 La fille qui en savait trop ■ Film. Mario Bava (v.o.). ○.

ARTE

19.00 Nature.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Le Paradoxe americain.
20.40 Autopsie d'un meurtre ■■ Film. Otto Preminger (v.o.). ○.
23.15 Le temps s'envole. Téléfilm. Hong-Jong Kim (v.o.). ○.
0.40 Court-circuit. Courts métrages. Pretty Babe. Francine Penrose (v.o.). ○. Service. Jan Thüring et Philippe Fleischmann (v.o.). ○.

M 6

19.20 Mariés, deux enfants. ○.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. ○.
20.40 Décrochage info, Les Produits stars. L'huile d'olive.
20.50 Mortal Kombat. Film. Paul Anderson. ○.
22.45 La Reine des Vikings. Film. Don Chaffey. ○.
0.20 Culture pub. Les tendanceurs. Bières sans alcool.
0.50 Jazz 6. Carla Bley. Escalator Over the Hill.

RADIO

FRANCE-CULTURE

21.00 Le Grand Débat. Politique et science : qui est responsable ? [2/2].
22.10 Fiction (rediff.). Cecè, de Luigi Pirandello.
23.00 Nuits magnétiques. [1/4].
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 L'Inauguration de l'orgue de Jubé. Œuvres de Weckmann, Cabanilles.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Liebermann, Jorrand.
23.07 Le Bel Aujourd'hui. Œuvres de Schindler, Cage, Cavanna, Longtin, Dusapin.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Corrette, Rameau. 20.40 Zoltan Kocsis, piano. Œuvres de Dohnanyi, Bartok, Kodaly, Liszt, Mozart, Rachmaninov.
22.41 Les Soirées... (suite). Œuvres de Brahms, R. Strauss, Berg.

MARDI 23 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.25 Les Années Lénine. Invités : François-Xavier Coquin, Pierre Lorrain, Pierre Rigoulot, Jacques Sapir. Forum Planète

MAGAZINES

16.30 Les Dossiers de l'Histoire. Les frères des frères. Histoire
17.10 Le Débat. LCI
18.00 Stars en stock. Glenn Ford. Kim Novak. Paris Première
18.00 et 21.00 Le Grand Journal. LCI
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Gérard Darmon, Nadia Fares, Intik, Fabrice Luchini, Sandrine Kiberlain. Canal +
19.00 Archimède. La fin des embouteillages ? Le nez électronique. Histoire : le pouvoir des machines. Le petit monde des robots. Portrait : Hans Moravec. Arte
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
20.00 20h Paris Première. Sandrine Kiberlain. Paris Première
21.00 Le Gai Savoir. Les voyageurs. Invités : Michel Grisolia, Michel Le Bris, Olivier de Kersauson, Christian Guidicelli, Christine Arnothy. Paris Première
21.05 Temps présent. Nicaragua : l'argent du bonheur. TV 5
22.50 Place de la République. Faut-il brûler les journalistes ? France 2
23.20 Comment ça va ? Au bonheur des dents. Actualité : cheveux, longueur et décadence. Comment ça marche : les ongles. France 3
0.20 Capital. Salariés contre patrons. J'attaque aux Prud'hommes. L'argent de la CGT. A quoi servent les inspecteurs du travail ? M 6
0.45 Le Cercle. Nancy, arts nouveaux. France 2

DOCUMENTAIRES

17.00 Cinq colonnes à la une. Planète
17.55 Les Coulisses de la science. [8/13]. Tsunami. La Cinquième
18.05 Les Grands Compositeurs. [7/7]. Mozart. Planète
18.05 Le Téléphone. Odyssée
19.00 Le Louvre imaginaire. Odyssée
19.05 Radio Bikini. Planète
20.05 Les Tribus indiennes. [9/20]. Les Hurons. Planète
20.15 Reportage. La Ville des avions. Arte
20.25 Posti Marti. Odyssée
20.30 URSS. [1/3]. 1900 - 1999 : la Révolution confisquée. Forum Planète
20.35 Tsar Boris. [2/2]. Intrigues au Kremlin. Planète
20.45 La Vie en face. Tout seul comme un grand. Arte
20.45 Les Descendants. [3/13]. Les Indiens des tribus du Nord. Histoire
20.55 Muttaburasaurus. Odyssée
21.20 Brocéliande, entre légende et réalité. Odyssée
21.25 Les Pasteurs himalayens. Planète
21.40 Soirée thématique. La saga du papier. Arte
21.50 Les Ateliers du rêve. [3/6]. La règle de l'illusion. Histoire
22.30 Surfeurs, les tribus d'Europe. Forum Planète
23.00 Une saga scandinave. [1/2]. Histoire
23.20 L'Epopée des fusées. [7/13]. Mission accomplie. Planète
0.40 Les Blanchisseuses de Magdalen. France 3

SPORTS EN DIRECT

16.30 Tennis. Tournoi messieurs de Londres. 2e jour. Eurosport
16.30 Cyclisme. Tour de Valence. 1re étape. AB Sport
18.30 Ski. Coupe du monde. Eurosport
19.15 Football. Championnat d'Europe indoor 1999. Russie - Belgique ; 20.30 Espagne - Croatie. Eurosport
22.00 Boxe. Poids lourds-légers : Tim Redman - Darron Griffiths. Poids plumes : Steve Robinson - Laureano Ramirez. A Cardiff. Eurosport
2.05 Basket NBA. Houston - Seattle. Canal +

MUSIQUE

18.00 The Joshua Redman Quartet. Montréal 1995. Muzzik
19.30 Le Stabat Mater, de Pergolèse. Avec Katia Ricciarelli, soprano. Par l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Claudio Abbado. Mezzo
20.15 B'net Houariyat. Angoulême 1998. Muzzik
21.00 Ligeti, Schumann et Prokofiev. Avec András Schiff, piano. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Dmitri Kitajenko. Muzzik
21.45 La Symphonie 41 dite Jupiter, de Mozart. Par l'Orchestre d'Europe. Mezzo
22.45 Chopin, Saint-Saëns et Grieg par Rubinstein et Previn. Avec l'Orchestre philharmonique de Londres. Mezzo
22.50 Symphonie no 4 en ré mineur opus 120, de Schumann. Par l'Orchestre symphonique du SWF de Baden-Baden, dir. Erich Leinsdorf. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.20 Noces de soufre. Raymond Vouillamoz. Festival
20.30 Jennie, Lady Randolph Churchill. James Cellan Jones [3/3]. Festival
22.20 Tout va bien dans le service. Charlotte Silvera. Festival
22.40 La Femme d'en face. George Mihalka. M 6

SÉRIES

17.20 Seconde B. Séguri contre Séguri. TMC
17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
19.20 Mariés, deux enfants. La vengeance de madame Inge. M 6
19.50 La Vie de famille. Une leçon de karaté. RTL 9
20.05 Cosby. Debout, et sans l'odeur du café. France 3
20.10 Notre belle famille. Baby-sitting. M 6
20.10 Campus Show. Chantons en trio. Série Club
20.13 Alfred Hitchcock présente. Silence. 13ème Rue
20.15 Ellen. Mrs Koger. RTL 9
20.40 The Practice. Chien méchant. Premier degré. Série Club
20.40 McMillan. un simple crime. 13ème Rue
20.55 La Vie à cinq. Accords et désaccords. Téva
21.00 Seinfeld. Le maestro. Canal Jimmy
21.45 Ally McBeal. The Eat Horses Don't They ? Téva
22.15 Twin Peaks. Episode 8 (v.o.). Série Club
22.25 Fallen Angels. Casse-cou (v.o.). Canal Jimmy
22.50 Tekwar. Soldat inconnu. 13ème Rue
22.55 Star Trek, la nouvelle génération. Deuxième chance (v.o.). Canal Jimmy
23.00 High Secret City. L'enfer de Dante. La guerre des cochons. TF 1
23.00 Millennium. [1/2]. Le quatrième cavalier. TSR
23.45 Star Trek, Deep Space Nine. Duel (v.o.). Canal Jimmy
0.10 Les Prédateurs. La maudite. 13ème Rue
0.35 Cop Rock. The Cocaine Mutiny (v.o.). Canal Jimmy
0.40 Buck Rogers. [2/2]. La légion noire. 13ème Rue

Le Monde TÉLÉVISION

FRANCE-CULTURE

8.30 Le Cabinet des curiosités

Le yiddish, né il y a près de mille ans, connaît aujourd'hui un certain renouveau. Le yiddish keit est un état d'esprit qui perpétue une culture à travers la musique, la littérature, la peinture ou la poésie. Pleine de vie et sans tomber dans le piège de la nostalgie, cette série de cinq émissions proposées par Christine Goémé, est un formidable voyage à travers la culture yiddish. Jusqu'à vendredi.

PLANÈTE

20.35 Tsar Boris

Le président russe est-il un despote ou une marionnette aux mains de ses conseillers ? Le second volet du documentaire de Paul Mitchell, *Intrigues au Kremlin*, éclaire d'un jour cru les sept années de gestion du premier président démocratiquement élu de la Fédération de Russie et souligne l'incroyable atmosphère de suspicion dans laquelle le pays a été gouverné ces dernières années.

ARTE

23.55 Où est la maison de mon ami ? ■■

Un petit paysan de huit ans s'aperçoit qu'il a pris, par erreur, le cahier de classe d'un copain qui risque d'être renvoyé. Il veut le lui rapporter. L'autre habite loin. La recherche va durer de longues heures. Ce conte sur l'amitié enfantine révéla en France le réalisateur iranien Abbas Kiarostami. L'errance du gamin prend un caractère initiatique. En v.o.

FILMS

14.00 Boris Godounov ■■■ Andrzej Zulawski (France - Espagne - Yougoslavie, 1989, 120 min) ○. Muzzik
14.45 Les Disparus de Saint-Agil ■■ Christian-Jaque (France, 1938, N., 100 min) ○. Ciné Classics
15.05 America, America ■■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1963, N., 170 min) ○. Cinétoile
16.25 Le Cirque ■■■ Charlie Chaplin (Etats-Unis, 1928, N., muet, v.o., 70 min) ○. Ciné Classics
18.15 Le Temps de l'innocence ■■ Martin Scorsese (Etats-Unis, 1993, 135 min) ○. Cinéstar 2
18.25 Viva l'Italia ■■ Roberto Rossellini (Italie, 1960, 125 min) ○. Histoire
20.30 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti [2/2] (F.- It.- All., 1972, 125 min) ○. Ciné Cinéma 1
21.25 Une femme disparaît ■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1938, N., 100 min) ○. Cinétoile
21.35 Pat Garrett et Billy le Kid ■■ Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1973, 120 min) ○. Ciné Cinéma 3
22.00 Stromboli ■■■ Roberto Rossellini (Italie, 1949, N., v.o., 105 min) ○. Ciné Classics
22.30 My Beautiful Laundrette ■■ Stephen Frears (GB, 1985, v.o., 100 min) ○. Paris Première



ARTE

23.55 Où est la maison de mon ami ? ■■ Abbas Kiarostami. Babak Ahmad Pur, Ahmad Ahmad Pur (Iran, 1987, v.o., 85 min) ○. Arte


CINÉSTAR 2

0.25 Chacun sa chance ■■ Karel Reisz. Debra Winger (EU, 1989, v.o., 95 min) ○. Cinéstar 2
0.40 Rendez-vous ■■ André Téchiné (France, 1985, 81 min) ○. Canal +
0.45 A Talent for Loving ■■ Richard Quine (Etats-Unis, 1969, v.o., 100 min) ○. Cinétoile
1.05 C'était demain ■■ Nicholas Meyer (Etats-Unis, 1979, 110 min) ○. Ciné Cinéma 2
1.20 Die grosse Liebe ■ Otto Preminger (Autriche, 1931, N., v.o., 85 min) ○. Arte

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.30 La loi est la loi. ○.
16.25 L'homme qui tombe à pic. ○.
17.15 Sunset Beach. ○.
17.40 Beverly Hills. ○.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 L'Ile aux pirates ■ Film. Renny Harlin. ○.
23.00 High Secret City. L'enfer de Dante. ○. La guerre des cochons. ○.
0.45 Le docteur mène l'enquête. Le mystère de la corde bleue. ○.

FRANCE 2

15.45 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 et 22.35 Un livre, des livres.
17.20 Cap des Pins. ○.
17.50 Hartley, cœurs à vif. ○.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Casper ■ Film. Brad Silberling. ○.
22.40 Bouche à oreille.
22.50 Place de la République. Faut-il brûler les journalistes ?
0.25 Journal, Météo.
0.45 Le Cercle. Nancy, arts nouveaux.

FRANCE 3

15.00 Simon et Simon. ○.
15.50 Grands gourmands.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. ○.
20.30 Tout le sport.
20.50 Questions pour un champion. France 2 - France 3 : le match.
22.45 Météo, Soir 3.
23.20 Comment ça va ? Au bonheur des dents.
0.10 Magazine olympique.
0.40 Les Blanchisseuses de Magdalen.
1.35 Saga-Cités. Eclats de vie.

CANAL +

15.20 Maguinnis, flic ou voyou. ○.
16.55 Territoire comanche ■ Film. Geraldo Herrero. ○.
► En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Le Plus Fou des deux. Film. Jonathan Lynn. ○.
22.14 Les Faell. ○.
22.15 XXL ■ Film. Ariel Zeitoun. ○.
23.50 Le Cinéma de Juliette.
0.40 Rendez-vous ■■ Film. André Téchiné. ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.35 La Cinquième rencontre... Santé, science. 14.35 Sois sage, ô ma douleur. 15.30 Entretein avec René Clair.
16.00 Les Grandes Aventures du XXe siècle.
16.30 Les Dessous de la Terre.
17.00 Au nom de la loi. ○.
17.30 100 % question.
17.55 Les Coulisses de la science.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. La Ville des avions.
20.45 La Vie en face. Tout seul comme un grand.
21.35 Soirée thématique. La saga du papier. 21.40 La Galaxie papier. 23.25 Un cycle du papier. 23.55 Où est la maison de mon ami ? ■■ Film. Abbas Kiarostami (v.o.). ○.
1.20 Die grosse Liebe ■ Film. Otto Preminger (v.o.). ○.

M 6

15.15 Les Routes du paradis. ○.
16.15 Boulevard des clips.
17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois. ○.
18.25 Loïs et Clark. ○.
19.20 Mariés, deux enfants. ○.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. ○.
20.40 Décrochage info, E = M6 découverte.
20.50 Pourquoi ça marche. Les Français mettent du piment dans leur vie.
22.40 La Femme d'en face. Téléfilm. George Mihalka. ○.
0.20 Capital. Salariés contre patrons.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Jean-Claude Bologne. (Le Frère à la bogue).
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques. [2/4].
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 La Semaine internationale d'orgue Musica Sacra. Œuvres de Dvorak.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Saruya, Suzuki.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Brahms. 20.40 L'Editeur Jacques Durand. Œuvres de Debussy, Dukas, Saint-Saëns, Indy, Fauré, Roussel, Messiaen.
22.32 Les Soirées... (suite). Œuvres de Poulenc, Rameau, Mozart, Ravel, Mendelssohn.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
- ○ Tous publics
- ○ Accord parental souhaitable
- ○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- ○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
- ○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
- ■ On peut voir
- ■■ A ne pas manquer
- ■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
- DD Dernière diffusion
- ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Air France fait une entrée réussie à la Bourse avec 2,4 millions d'actionnaires individuels

La compagnie aérienne française prépare une alliance mondiale

LA PREMIÈRE COTATION de l'action Air France à la Bourse de Paris devait intervenir lundi 22 février à 12 heures. Finalement, 2,4 millions d'actionnaires individuels auront souscrit à l'ouverture du capital de la compagnie aérienne au prix de 14 euros (91,83 F) par titre. Le cours retenu pour l'opération correspond à une valorisation totale de la compagnie de 20,5 milliards de francs (3,13 Mds€), supérieure de 25 % à 40 % aux chiffres qui étaient retenus par les analystes en 1997, selon Jean-Claude Gayssot, ministre des transports.

En cumulant les réservations des investisseurs particuliers et institutionnels, environ 100 milliards de francs (15,24 Mds€) de titres ont été demandés pour une offre portant sur 4 milliards de francs (609,8 M€), s'est félicité, lundi 22 février, Jean-Cyril Spinetta dans un entretien au quotidien *Les Echos*. Pour satisfaire cette demande, le nombre d'actions offertes aux particuliers a été augmenté de 1 966 054 au détriment des investisseurs institutionnels, et porté à un total de 21 960 513 actions, pour un montant de 307 millions d'euros (2 MdsF).

Une priorité absolue a été donnée aux petits ordres, a souligné, vendredi 19 février, le ministère de l'économie et des finances. Les ordres ayant fait l'objet d'une réservation inférieure ou égale à 10 actions seront servis intégralement ; les ordres supérieurs à 10 actions ont été réduits uniformément à 10 titres ; les ordres n'ayant pas fait l'objet d'une réservation seront servis uniformément à 3 actions.

21,2 % DU CAPITAL CÉDÉ

Les investisseurs institutionnels français et internationaux ne recevront que 23 660 542 actions pour un montant total de 336 millions d'euros (2,2 MdsF). En revanche, les résultat définitifs de l'offre réservée aux salariés ne sont pas encore connus, a indiqué le ministère : *« Les premiers éléments recueillis témoignent d'un très bon accueil réservé à ce placement pour un montant d'environ 71 millions d'euros (465 MF). »*

L'Etat mettra finalement sur le marché une tranche de 21,2 % du capital de la compagnie aérienne. Selon l'avis publié par la Société des Bourses françaises, la limite de variation du titre a été fixée, lundi, à 20 % par rapport au cours d'introduction, soit un cours compris entre une fourchette de 11,20 euros (73,47 F) et 16,80 euros (110,2 F). Si le cours d'ouverture du titre dépassait cette limite, la SBF se réserve le droit de procéder soit à l'élargissement de la fourchette, soit à une réservation de la valeur à la hausse. A la veille du week-end, sur le marché gris – sorte de prémarché pour les actions en passe d'être cotées –, réservé aux professionnels, le titre se négociait entre 16,5 et 16,9 euros, soit un bonus de l'ordre de 15 % à 20 % par rapport au prix de l'offre.

Alors que s'engage l'ouverture du capital de la compagnie nationale, Air France, qui a déjà noué une trentaine d'accords bilatéraux avec d'autres transporteurs, serait sur le point de nouer une alliance globale avec d'autres compagnies, conformément aux voeux formulés par M. Spinetta.

Alitalia confirme avoir entamé des discussions avec Air France en vue de constituer une nouvelle alliance dans le transport aérien qui pourrait s'appeler « Wings ». Une rencontre aurait eu lieu le 12 février à Paris entre les responsables d'Air France, ceux de la compagnie italienne et de ses alliés néerlandais et américain, KLM et Northwest. Ces derniers auraient également pris des contacts avec Air China, la plus importante compagnie chinoise, et une *« rencontre de routine »* devrait avoir lieu le 23 février à Pékin, a ajouté Alitalia.

La naissance éventuelle de « Wings » (Alitalia, KLM, Northwest, Air France et son allié américain Continental Airlines) viendrait concurrencer les trois regroupements existants (One world, Star alliance et Qualiflyer).

François Bostnavaron

Mahfoud Nahnah se présentera au scrutin présidentiel algérien

Le MSP (islamiste modéré) l'avait désigné candidat

MAHFOUD NAHNAH, le chef du parti islamiste modéré Mouvement de la société pour la paix (MSP, ex-Hamas), a annoncé, dimanche 21 février, sa candidature à la présidence de la République. Désigné candidat il y a plus de deux mois par son parti, le responsable avait demandé *« un délai de réflexion »* avant de se déclarer pour le scrutin prévu pour le 15 avril. *« J'ai pris le temps d'observer la scène politique »*, a-t-il expliqué.

« Cette élection est un examen difficile pour les partis politiques, les organisations nationales et les institutions stratégiques nationales qui ont officiellement annoncé leur neutralité tout en apportant les garanties pour que les épisodes de la confiscation des voix ne se répètent plus », a ajouté M. Nahnah. En novembre 1995, il avait recueilli 25 % des suffrages lors de la première élection présidentielle pluraliste algérienne. M. Nahnah était arrivé en deuxième position derrière le président Liamine Zeroual.

Par ailleurs, l'entourage de l'ancien ministre des affaires étrangères Abdelaziz Bouteflika, un des candidats favoris de l'élection présidentielle du 15 avril, a assuré que ce dernier n'avait pas été hospitalisé à Genève, comme l'avait affirmé *Le Matin*. Le quotidien avait annoncé que M. Bouteflika avait été évacué *« en urgence »* à Genève afin de faire face à *« une maladie non encore précisée et qu'il traîne depuis au moins cinq ans »*. La rumeur d'une hospitalisation avait circulé après l'annulation de deux rendez-vous importants du candidat avec la télévision algérienne et celle du Qatar.

Enfin, la protection civile a démenti les informations du quotidien *Liberté* qui avait indiqué, dimanche, que les ossements de soixante-dix cadavres avaient été retirés du charnier découvert il y a une quinzaine de jours dans le bourg d'Ouled Allel, aux portes d'Alger. La protection civile confirme que des recherches *« sont engagées »* dans ce puits avec le *« concours des services de sécurité »*, mais assure qu'*« aucun corps n'a été découvert à ce jour »*. – (AFP.)

Les pays du G7 appellent à une croissance « plus équilibrée »

BONN
de notre correspondant

Réunis samedi 20 février à Bonn, les ministres des finances et les gouverneurs des Banques centrales du G7 ont appelé *« à une stratégie de croissance basée sur la demande intérieure, qui contribue à une croissance plus équilibrée entre les pays, réduisant les déséquilibres extérieurs et soutenant la reprise des économies des marchés émergents »*.

Autrement dit, les Européens ne disent pas non lorsque les Américains leur demandent de relancer leur demande intérieure afin de réduire leurs excédents courants et aider les pays émergents à sortir de l'ornière. Mais le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, a noté que l'excédent courant des onze pays de la zone euro en 1998 tait *« relativement modeste »*, s'élevant à 1,3 % du produit intérieur brut (PIB). *« Il est normal qu'une zone riche dégage un peu d'épargne nette pour financer le tiers monde »*, a déclaré M. Trichet. Les dirigeants européens considèrent que les Etats-Unis vivent au-dessus de leurs moyens et siphonnent l'épargne mondiale.

La réunion du G7 l'a confirmé : le projet allemand de mettre en place des « zones-cibles », conçu pour encadrer les marges de fluctuations des principales monnaies, semble définitivement enterré. *« Je ne sais pas si ce projet a jamais été déterré »*, a expliqué le ministre des finances français, Dominique Strauss-Kahn. Le secrétaire d'Etat américain aux finances, Robert Rubin, très hostile aux propositions allemandes, a expliqué à propos des variations des devises des pays en voie de développement que *« la clé de la stabilité réside dans les fondamentaux »*.

Suite à la proposition du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, le G7 s'est mis d'accord sur la création d'un *« forum de stabilité financière »*, conçu pour examiner les vulnérabilités du système financier mondial. Ce forum sera présidé pour trois ans par le directeur général de la Banque des règlements internationaux (BRI), Andrew Crockett, et doit se réunir pour la première fois au printemps.

PARTAGER LE FARDEAU

Le communiqué du G7 a évoqué aussi l'allègement de la dette des pays pauvres les plus endettés, insistant sur *« l'importance d'avoir un partage équitable du fardeau entre les créditeurs »*. Cette initiative a été lancée par l'Allemagne. Les prêts accordés à ces pays s'élèvent à 11 milliards de dollars (10 milliards d'euros), 2,5 milliards ayant été prêtés par la France, 1,7 milliard par l'Allemagne. M. Strauss-Kahn a insisté pour que l'effort soit supporté par les pays riches à proportion de leur PIB et non pas en fonction des prêts qu'ils avaient précédemment réalisés. Faute de quoi, les pays les plus généreux dans le passé se retrouveraient de nouveau les plus pénalisés. *« Il n'est pas raisonnable que des pays proposent d'être généreux quand cela ne leur coûte rien »*, a déclaré le ministre français.

Arnaud Leparmentier

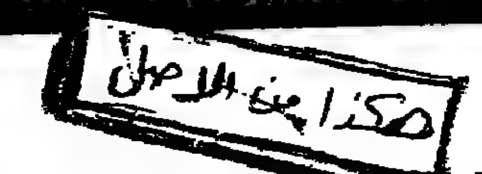
Le Français Jean-Pierre Haigneré a rejoint la station Mir pour six mois

UNE FOIS DE PLUS, l'espace russe a confirmé sa réputation de fiabilité et de ponctualité quasi « ferroviaire ». Lundi 22 février, à 8 heures (heure de Paris), le Français Jean-Pierre Haigneré, le Russe Viktor Afanassiev et le Slovaque Ivan Bella sont entrés dans la station Mir. Leur vaisseau Soyouz TM-29 s'était amarré au « train spatial » russe une heure trente plus tôt, à 8 h 36, très exactement, respectant l'horaire à la minute près. Lancé samedi matin, il avait entamé ensuite une course-poursuite autour de la Terre, à plus de 360 kilomètres d'altitude et à la vitesse de 8 km/sec. Les techniciens, les officiels et les journalistes présents au centre de contrôle des vols spatiaux (Tsoup), près de Moscou, ont pu suivre en direct les images de l'accostage, qui s'est effectué en commande automatique.

Les trois cosmonautes ont été accueillis par les deux occupants de Mir qui leur ont offert, selon l'usage, du pain et du sel en signe de bienvenue. L'un d'eux, Guennadi Padalka, redescendra sur Terre avec Ivan Bella dans huit jours, après six mois passés à bord. L'autre, Serguei Afdeiev, « redoublera » jusqu'au 7 août au minimum. Au programme de l'équipage : quatre sorties dans l'espace (dont une avec le Français), une douzaine d'expériences scientifiques et quelques menus travaux d'entretien et de réparation.

Tirage du *Monde* daté dimanche 21-lundi 22 février 1999 : 590 294 exemplaires. 1 –





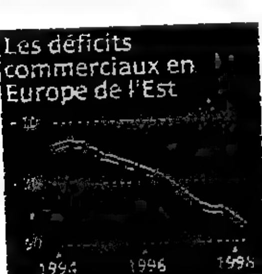
Mahfoud Nahnah se prése
au scrutin présidentiel alg
Le MSP islamiste modéré

Le Monde
ECONOMIE
MARDI 23 FÉVRIER 1999
LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

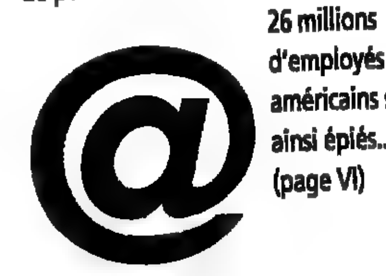


EUROPE
Guy Legras, négociateur de la politique agricole commune (page IV)

BOUSSOLE
La situation commerciale des pays d'Europe de l'Est continue à se dégrader. Les débouchés vers la Russie se sont refermés et la demande interne est largement satisfaite par les importations (page V)



FUTURS
La protection contre le piratage amène les entreprises à placer les salariés-internautes sous surveillance. Au risque de porter atteinte à leur vie privée.
26 millions d'employés américains seraient ainsi épiés... (page VI)



20 % **INITIATIVES**
Selon une étude mesurant les conséquences médicales d'une délocalisation à Renault Véhicules industriels, 20 % des salariés ayant changé de poste ou de lieu de travail sont suivis pour des problèmes nerveux, contre 7 % chez ceux qui n'ont pas subi de changement (page VIII)



OFFRES D'EMPLOI
De la page IX à la page XVIII

Centrer le débat sur la création de fonds de pension est dangereux. Cette nouvelle épargne, forcément inégalitaire, ne pourra pas pallier les conséquences du choc démographique. Il faut d'urgence repenser le système par répartition dans son ensemble

Peut-on encore sauver les retraites ?

RÉFORME

● Les prévisions du Commissariat général du Plan sur l'avenir financier des retraites sont alarmistes. A lui seul, le régime général affichera en 2020 un déficit de 167 milliards de francs.

● Le système par répartition, pilier du dispositif français, est le premier chantier à ouvrir. Les mesures prises en 1993 n'ont pas suffi à le sauver.

● L'esprit de solidarité sur lequel il reposait a été dévoyé, selon Jacques Bichot, professeur à l'université Lyon-II.

● Les régimes spéciaux, plus avantageux, concernent essentiellement les fonctionnaires et les agents des entreprises publiques. Ils sont eux aussi menacés, mais les dirigeants politiques hésitent à les faire évoluer, par peur d'une explosion sociale.

● Une véritable réforme devra aussi prendre en compte la question de l'emploi.

Lancinant débat que celui de l'avenir des retraites... La mission confiée par Lionel Jospin à Jean-Michel Charpin, commissaire au Plan, se soldera-t-elle par un énième rapport sur la question, ou débouchera-t-elle, enfin, sur une véritable refonte du système par répartition ?

On peut certes contester des projections économiques à un horizon de quarante ans. Une chose est sûre néanmoins : à partir de 2006, la génération du baby-boom partira à la retraite. Et ces départs, en provoquant un déséquilibre important entre retraités et cotisants, vont peser, d'une manière inéluctable, sur les comptes de la nation. Et 2006... c'est demain. L'immobilisme, dans ces circonstances, serait suicidaire.

Le Canada, la Suède, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Japon... : tous les pays sont concernés par ce choc démographique. Tous se sont engagés dans des réformes. La nature et l'ampleur du processus dépendent bien sûr de la structure des systèmes en place. Mais partout, des évolutions sont en cours.

En France, ces dernières années, le débat a surtout été guidé par le lobbying des compagnies d'assurances et des grands groupes industriels, qui ont tenté d'imposer l'idée que la panacée résidait dans des formules d'épargne-retraite par capitalisation, telles qu'elles existent déjà aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, notamment. Mais les fonds de pension ne régleront pas le problème démographique et les conséquences financières qui en découlent. Et accréditer l'idée, comme l'a fait tout récemment Philippe Douste-Blazy (président du groupe UDF à l'Assemblée nationale), que *« ce n'est pas le système de retraite par répartition qui est en danger »*, c'est mal poser le débat.

LE PRIVÉ ET LE PUBLIC

Tout l'enjeu aujourd'hui est clairement de refondre le dispositif de la répartition, afin de le viabiliser sur le plan financier, mais aussi de le rendre plus juste pour qu'il prenne mieux en compte la pénibilité physique de certains métiers, l'entrée tardive dans la vie active, les interruptions de carrière.

S'il ne faut pas créer de nouvelles inégalités de niveau de vie entre actifs et retraités, il ne faut pas non plus que s'accentue encore davantage le clivage entre salariés du privé et fonctionnaires et agents des entreprises publiques. Les réformes menées par Edouard Balladur en 1993, qui ne concernaient que le régime commun des salariés du privé, ont renforcé les inégalités existantes, pourtant difficilement acceptables dans un système de répartition dont les fondements reposent sur la solidarité.

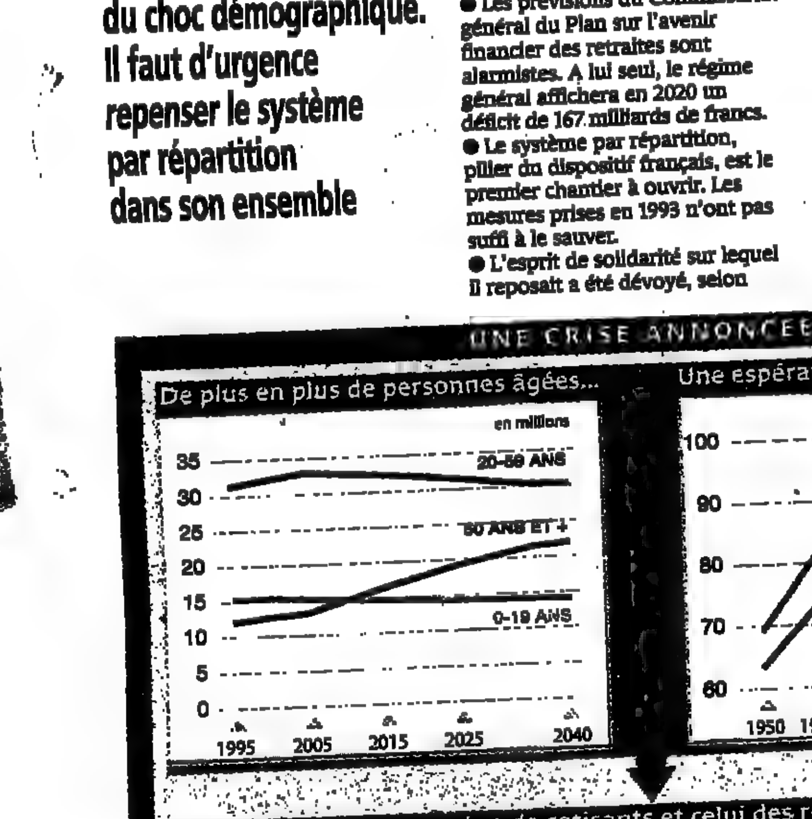
Or les régimes spéciaux sont eux aussi concernés par le choc démographique. En 2020, selon les projections du Commissariat du Plan, le besoin de financement des retraites des 3,8 millions de personnes issues de la fonction publique (Etat, collectivités locales et entreprises à statut) sera supérieur à celui des retraites des 14,1 millions de personnes issues du privé : plus de 200 milliards de francs (30,4 milliards d'euros) de déficit prévisionnel pour les fonctionnaires et assimilés contre 166,9 milliards de francs de déficit (25,4 milliards d'euros) pour le privé.

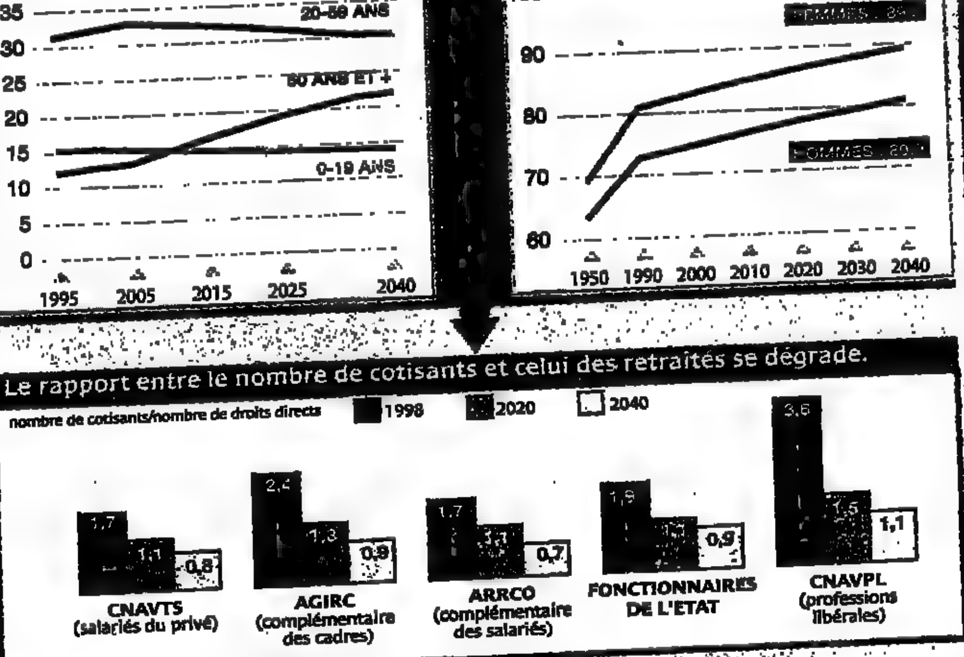
Jusqu'à maintenant les gouvernements et les partenaires sociaux ont préféré traiter séparément les différents régimes (général, complémentaires, spéciaux). Aujourd'hui, l'importance des déséquilibres financiers transforme la question des retraites en dossier politique de première ampleur. La cohérence appelle à une véritable réforme d'ensemble. La prudence politique conduit plutôt à l'immobilisme. Lionel Jospin n'a sûrement pas oublié la grève de l'hiver 1995 provoquée par le plan Juppé et ses conséquences sur les régimes spéciaux.

Si l'unification du système ne peut être envisagée qu'à long terme, rien n'interdit néanmoins, à partir de quelques grands objectifs partagés, de regarder, régime par régime, ce qu'il est possible de faire évoluer. D'autant que nombre de régimes spéciaux sont liés, faut-il le rappeler, à la spécificité des professions qu'ils concernent. Faire porter l'essentiel des efforts sur les salariés du privé, sans s'attaquer à des réformes dans le secteur public, risque d'accroître les cassures sociales et surtout de geler toute mécanique de solidarité entre les générations et les professions.

Yves Mamou et Laetitia Van Eeckhout

UNE CRISE ANNONCÉE





Les régimes vont connaître des difficultés financières croissantes.

solde* en milliards de francs 1998 Avec un taux de chômage de 9 %	1998	2000	2020	2040
CNAVTS (salariés du privé)	– 23,8	– 24,0	– 165,9	– 413,0
ARRCO (complémentaire des salariés)	6,2	+ 15,6	– 16,9	– 44,8
AGIRC (complémentaire des cadres)	– 6,0	– 5,1	– 31,8	– 31,5
CNRACL (agents des collectivités locales et des hôpitaux)	– 2,9	– 4,7	– 56,3	– 112,4
FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT	0,0	– 3,1	– 129,6	– 263,3
SNCF	– 13,6	– 13,8	– 19,4	– 27,9
RATP	– 2,6	– 2,6	– 4,9	– 6,8
CANCAVA (artisans, régime de base)	– 5,1	– 4,9	– 4,3	– 5,9
CANCAVA (artisans, régime complémentaire)	– 0,5	– 0,3	– 2,3	– 3,1
ORGANIC (commerçants)	– 5,1	– 5,1	– 10,3	– 18,9
CNAVPL (professions libérales)	– 0,01	– 0,5	– 1,3	– 1,2
AGRICULTEURS	– 14,1	– 15	– 15,4	– 16,3

* y compris transferts de compensation et hors réserves et produits financiers.
Source : Commissariat général du Plan

RÉFORME

Questions-réponses

1 Quelles sont les conditions nécessaires à la bonne santé financière d'un système de retraite par répartition ?

L'équilibre financier d'un système de retraite par répartition tient à trois facteurs. D'abord, le nombre des retraités ayant droit à une pension ne doit pas être trop élevé par rapport au nombre des actifs cotisants. Ce rapport est aujourd'hui en France de 2,5 actifs pour un retraité, mais sera en 2006 de 1,41 *actif pour un* retraité.

Ensuite, le cumul des pensions ne doit pas excéder la totalité des recettes levées par les cotisations. Or l'évolution du niveau des pensions et l'augmentation du nombre de retraités peuvent créer des déficits mécaniques. Les montants des pensions varient en fonction de la carrière professionnelle et des mécanismes d'indexation retenus (prix ou salaires).

Enfin, *l'évolution* du nombre des actifs occupés doit être favorable puisque les cotisations sont prélevées sur les salaires.

2 Pourquoi le système français de retraite par répartition est-il éclaté entre plusieurs régimes ?

Les ordonnances de 1945 qui créent la Sécurité sociale visaient à instaurer un régime de retraite unique et obligatoire. L'existence de *régimes particuliers* antérieurs et la forte réticence des non-salariés à leur intégration dans un régime unique expliquent le morcellement actuel du système.

On dénombre aujourd'hui vingt-six régimes de base d'assurance-vieillesse dont *huit ont moins de 20 000* cotisants. Outre les non-salariés et quelques cas particuliers (les clercs de notaire, les salariés de la Banque de France, de l'Opéra de Paris, des ports autonomes...), les *régimes spéciaux concernent* essentiellement les fonctionnaires (Etat, collectivités locales et hôpitaux) et les agents des services publics (cheminots, gaziers, électriciens). Leur caractère « spécial » ne provient pas d'avantages particuliers qu'ils *auraient obtenus*, mais de leur refus d'être intégrés au régime de base, moins avantageux lors de sa création.

Chaque régime a ses règles propres et dispose de mécanismes compensateurs d'ampleur *différente pour corriger* les aléas de carrière et tenir compte de la situation familiale. Ce morcellement contribue à la difficulté de réformer les retraites sans créer de nouvelles inégalités.

3 Le nombre important des préretraités en France aggrave-t-il le déficit des caisses de retraite ?

Depuis une vingtaine d'années, le taux d'activité des personnes de plus de 49 ans a *fortement* baissé : selon l'Insee, entre 1975 et 1997, pour les hommes, il *est passé* de 51 % à 34 %. Ce phénomène concerne la plupart des pays développés, mais il revêt un caractère particulièrement accentué en Europe, notamment aux Pays-Bas et *en France.*

Depuis les années 70, le recours important aux dispositifs de cessation anticipée d'activité et le développement des licenciements des salariés en fin de carrière *expliquent ce recul.* Aujourd'hui, en France, seulement un tiers des personnes qui liquident leur retraite auprès du régime général de la Sécurité sociale sont encore en poste. Les autres sont soit en préretraite, soit au chômage. Pour un grand nombre *de personnes, l'arrêt de l'activité* professionnelle intervient avant qu'il ne leur soit possible de faire valoir leur droit à la retraite. Ce décalage, apparu au cours des années 70, s'est toujours *maintenu depuis, malgré* l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans en 1983.

Cette situation ne joue pas directement sur l'équilibre des régimes de retraite, puisque, en cas de préretraite comme en cas de chômage, les cotisations de retraite continuent d'être prélevées. Néanmoins, celles-ci sont en partie à la charge de la collectivité soit via l'Unedic, soit via le Fonds national pour l'emploi (FNE).

4 Le niveau de vie des retraités est-il différent de celui des actifs ?

Le nombre de personnes âgées en situation de pauvreté a été considérablement réduit depuis vingt ans. *Selon l'Insee, si en 1970 le* revenu fiscal moyen des ménages de plus de 65 ans était inférieur d'environ un tiers à celui des ménages plus jeunes, il est aujourd'hui quasiment équivalent.

Cette évolution est *liée* à une croissance du revenu des ménages âgés qui est presque deux fois plus rapide que celle des autres ménages. Cette parité est en partie atteinte grâce aux revenus du patrimoine, qui représentent un quart des *revenus des retraités, contre* un dixième de ceux des actifs. Hors revenus du patrimoine, le revenu disponible moyen des retraités est inférieur de 17 % à celui des actifs.

Les régimes par répartition vont affronter une crise financière sans précédent

En 2040, le déficit des retraites des salariés du privé atteindrait 400 milliards de francs et les charges des retraites des fonctionnaires dépasseraient 450 milliards...

Le rapport sur l'avenir des retraites, que le commissaire au Plan Jean-Michel Charpin remettra fin mars à Lionel Jospin, sera *probablement sans surprise*, du moins sur les perspectives financières des régimes par répartition à l'horizon 2040. Les notes préparatoires transmises aux partenaires sociaux, dans le cadre de la mission de concertation menée *par le Plan, confirment que* les besoins de financement seront considérables dans les quarante prochaines années. Après le diagnostic posé par le Livre blanc de Michel Rocard (1991), puis le rapport Briet commandé par *Edouard Balladur (1995), le doute* n'est donc plus permis : le choc démographique, qui interviendra à partir de 2005 avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du « baby boom », conjugué à l'allongement de la durée moyenne de vie et à l'amélioration des droits des actifs, va entraîner un choc financier sans précédent qui menace l'ensemble du système par répartition.

CHOC DÉMOGRAPHIQUE

L'intérêt du rapport Charpin est *d'abord lié à son caractère quasi* exhaustif, puisqu'il passe en revue les dix-neuf régimes couvrant la quasi-totalité des Français. Il repose aussi sur l'horizon des prévisions : 2040, période la plus critique pour le système par répartition. *Il tient, enfin, à la méthode* retenue, le premier ministre ayant demandé au Commissariat général du Plan d'établir un *« diagnostic aussi partagé que possible »* de la situation. Le pari s'avère difficile : plusieurs syndicats, comme la CGT, FO ou la FSU (enseignants), ont déjà dénoncé le *« catastrophisme »* des experts du Plan et du ministère des finances. Ces prévisions *« alarmistes »* préludent, selon les syndicats, à une *« remise en cause »* de certains avantages, notamment pour les agents de l'Etat et des grandes entreprises publiques (SNCF, EDF, GDF, RATP...).

Le choc démographique pourra-t-il être amorti par la seule croissance de l'économie et des gains de productivité, sans effort des actifs et des retraités ? Rien *n'est moins sûr. Selon le Plan, « les dépenses tripleront pratiquement à l'horizon 2040 »*, alors que la masse salariale sur laquelle sont prélevées les cotisations ne fera que doubler. Que le taux de chômage soit de 9 % ou de 6 % (contre 11,5 % fin 1998), le poids des retraites dans la richesse nationale ira croissant pour atteindre entre 15,7 % et 16,6 % du PIB dans quarante ans. La plupart des régimes *auront, d'ici là*, de gros besoins de financement.

Le régime de base des salariés du privé accuserait un déficit de plus de 400 milliards de francs (60,9 milliards d'euros) en 2040 (contre 23,8 milliards de francs – *3,6 milliards d'euros – en* 1998) si de nouvelles mesures de redressement ne sont pas prises. Les besoins de financement des deux régimes complémentaires – l'Arrco pour l'ensemble des salariés et l'Agirc pour les cadres – seraient respectivement de 44,8 milliards et 31,5 milliards de francs, la situation étant particulièrement difficile pour l'Agirc. La fonction publique ? Dans quarante ans, il y aurait 3,2 millions de fonctionnaires en retraite (contre 1,8 en 1998), et le ministère des finances estime que la *charge des pensions pour* l'Etat dépasserait alors 450 milliards de francs (172 milliards de francs en 1998).

La caisse des agents des collectivités locales et des hôpitaux (CNRACL) devrait subir, elle aussi, un choc démographique très important. Alors qu'elle dégage actuellement des excédents qui servent à *renflouer d'autres* régimes, elle n'aurait plus, en 2040, qu'un actif cotisant pour un retraité (contre trois pour un en 1998). Les régimes des grandes entreprises publiques connaîtront, eux aussi, des difficultés. La SNCF, *par exemple*, devra trouver 28 milliards de francs en 2040 pour payer les pensions de ses agents.

PAS DE RUPTURE FORTE

Pour établir ces projections, qu'il ne faut *évidemment pas* prendre pour des prévisions, le Plan a retenu des hypothèses démographiques et économiques qui prolongent des tendances, sans aucune rupture forte, qu'il s'agisse de l'accroissement de la population ou de l'activité économique : taux de chômage de 9 %, croissance *annuelle de 1,5 % en* moyenne à partir de 2010, productivité en hausse de 1,25 %, progression mesurée de la masse salariale (2,6 % par an jusqu'en 2004, 1,4 % à 1,6 % à partir de 2010).

Les experts du Plan ne le cachent pas : le vieillissement de *la population*, l'allongement de la durée de vie à la retraite et la baisse de la population active à partir de 2005-2010 vont se conjuguer pour rendre la crise *« inéluctable »* ; même une forte augmentation de la population active aurait *« un effet minime »* sur les comptes des régimes. Tout autant *que la crise* du système de retraite, sa réforme progressive est inévitable.

Jean-Michel Bezat

Quel pourcentage du dernier salaire ?

Dans l'une de ses dernières notes aux partenaires sociaux, le Commissariat du *Plan* se penche *sur les taux* de remplacement, c'est-à-dire le pourcentage de son dernier salaire qu'un retraité touche quand il cesse son activité. Pour des personnes gagnant entre 8 000 et 10 000 francs par mois (entre 1 219 et 1 524 euros), il est en moyenne (net de cotisations sociales) de 86 % dans le privé et de 77 % dans le public ; pour 10 000 à 12 000 francs de salaire, il est respectivement de 78 % et 82 %, et il est équivalent (76 %) pour les salariés qui touchent entre 12 000 et 15 000 francs de salaire.

Mais *« l'écart devrait se creuser »* entre les régimes ayant engagé *des réformes, comme ceux des salariés* (CNAVTS, *Arrco*, Agirc), et les autres. Ces taux de remplacement se dégraderont pour les premiers, alors que, sans réforme, ils resteront *« relativement stables »* pour les fonctionnaires et les agents des entreprises publiques (SNCF, EDF-GDF...).

Un avenir à 70 000 milliards de dollars...

DAVOS
de notre envoyé spécial

Depuis quelque temps déjà, la question majeure de l'avenir des systèmes de protection sociale a trouvé sa place au Forum de l'économie mondiale. Cette année, à Davos, *plusieurs séminaires ont été* consacrés aux retraites. *« Au cours des trente prochaines années, les gouvernements de la plupart des pays industrialisés devront affecter, chaque année, entre 9 % et 16 % de leur PIB national au versement des retraites. Si cette facture devait être honorée par le biais des impôts, il faudrait les augmenter de 25 % à 40 % pour chaque contribuable... »*, indique Peter G. Peterson, un spécialiste américain qui vient de publier un ouvrage très documenté sur le sujet (*Gray Dawn. How the coming age will transform America and the world.* Editions Times Books). *« Les sommes qu'il faudra verser aux futurs retraités, pour cette même période de référence, atteignent environ 35 000 milliards de dollars* [30 550 milliards d'euros, 200 360 milliards de francs]; *le double si on y ajoute le poids des systèmes de santé »*, estime-t-il. *« Comment payer cette facture ? C'est la grande question à 70 000 milliards de dollars... »*

Le sujet ne préoccupe pas seulement la vieillissante Europe. Il taraude aussi les Américains ; Le président Clinton l'a bien compris qui, dans son traditionnel discours sur l'état de l'Union, prononcé fin janvier, a consacré l'essentiel de son allocution aux thèmes chers à l'opinion publique américaine. A commencer par le sort des caisses de retraite, *menacées de faillite, à terme, par l'arrivée* progressive de la génération des baby-boomers en cessation naturelle d'activité. Forte d'un excédent budgétaire qui, dès l'année fiscale 2000-2001, devrait avoisiner les 110 milliards de dollars et, surtout, totaliser 4 500 milliards de dollars (3 927,22 milliards d'euros, 25 760 *milliard de francs) au cours des quinze* prochaines années, l'administration américaine a prévu de consacrer 62 % de cette manne colossale (soit 2 700 milliards de dollars) à la préservation – directe et indirecte – des retraites.

L'idée originale de la Maison Blanche est, d'une part, d'en affecter 46 % *à la réduction* de la dette publique (qui atteint actuellement 5 500 milliards de dollars) – et donc à la reconstitution de l'épargne nationale – et d'en consacrer 16 % à des investissements en Bourse ou à la création de comptes individuels d'épargne-retraite.

A peine annoncée, la disposition a été vivement combattue. Son premier et principal détracteur a été ni plus ni moins que le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, lequel s'est insurgé contre l'aspect « politique » que revêtirait alors ce type d'investissements boursiers dont le montant *représenterait entre 650 et 1 200 milliards de* dollars, toujours sur une période de quinze ans. Le fait que les bénéfices escomptés dépendraient de la bonne santé de Wall Street, par essence aléatoire, a également été dénoncé par certains commentateurs. Mais la question de l'avenir des retraites est tellement urgente pour les Américains que l'exécutif a toutes les chances de rallier à son projet *une partie des républicains, majoritaires* au Congrès.

C'est que l'échéance approche. D'après les administrateurs des fonds de réserve (*Trust Funds*) de la *Social Security* (le système de retraites aux Etats-Unis), si aucune politique nouvelle n'est engagée d'ici là, il ne sera plus possible de faire face aux engagements après 2032. Ce serait alors la fin de la *Social Security, fondée sur une loi de 1935 et qui a effectué* ses premiers versements en 1940. A ce jour, ils sont 44 millions de personnes à bénéficier de ce système. *« Et autant d'électeurs... »*, rappelle Peter Peterson.

Serge Marti

Les réformes sont déjà engagées dans le secteur privé

Les mesures prises depuis 1993 vont permettre des économies substantielles

En 1993, à l'initiative d'Edouard Balladur, premier ministre, les pouvoirs publics ont entrepris de renflouer les caisses de retraite des salariés du privé en revoyant *à la baisse* les conditions financières de leur départ. Concer*nant les pensions proprement* dites, deux paramètres ont été allongés : la période de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein et la période de référence pour le calcul de cette même pension. Auparavant, une retraite à taux plein (50 % du salaire) s'obtenait après 150 trimestres de cotisation (*37,5 années*) ou à l'âge de 65 ans. Lorsqu'aucune des deux *conditions n'était remplie, le taux* de liquidation était minoré de 1,25 % *par trimestre manquant* pour atteindre soit l'âge de 65 ans, *soit la durée* d'assurance de 150 trimestres. L'alternative la plus favorable au retraité était retenue par les opérateurs de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). Ces réductions successives ne pouvaient amputer la pension de plus de moitié.

A partir de 1993, la durée de cotisation est passée de 150 à 160 trimestres (40 années). Pour éviter un choc trop brutal générateur *d'inégalités*, la réforme a été voulue graduelle. A partir de 1993 et *jusqu'en 2003, un trimestre de co*tisation supplémentaire a été *ajouté. Soit un trimestre par géné*ration. Cette nouvelle règle avait pour but d'atténuer les transferts entre les salariés qui avaient commencé tôt leur vie active (42 ou 43 années de cotisation) et ceux qui avaient commencé de cotiser plus tardivement. Un calcul statistique effectué en 1996 par la CNAV a révélé que 49 % des retraités avaient cotisé plus de 40 ans.

Le second volet de la réforme de 1993 visait à réduire le montant des pensions. Antérieurement à la réforme, la pension était calculée sur la moyenne des revenus salariaux des dix meilleures années. A partir de 1993, la base de calcul a été élargie progressivement aux 25 meilleures années. Les salariés du privé qui prendront leur retraite en 2008 subiront à plein les effets de cette nouvelle grille de calcul.

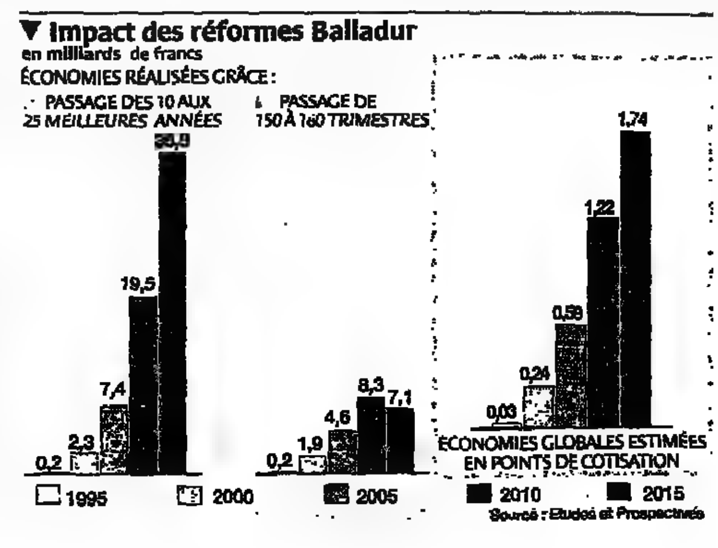
Les économies de ces deux mesures – telles qu'elles ont été cal*culées par le groupe de travail pré*sidé par Raoul Briet au sein du Commissariat au Plan – seront progressives et représenteront 1,74 point de cotisation en 2015. Soit 4,2 milliards de francs d'économies en 2000 (640 millions d'euros) ; 27,8 milliards de francs en 2010 (4,23 milliards d'euros) ; et 42,9 milliards de francs en 2015 (6,54 milliards d'euros). Des deux mesures, c'est le passage des 10 aux 25 meilleures années qui apporte la majorité des écononomies, jusqu'à en représenter 80 % en 2015.

La troisième mesure est l'indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires bruts. Cette mutation a un effet financier considérable, notamment dans le cas de pensions dont le montant est calculé sur une période longue de plusieurs années (et non sur les *six derniers mois comme les fonc*tionnaires). Le rapport fait pour le Commissariat au Plan par Raoul Briet en 1995 *prévoyait, à horizon* 2010, une économie de 124 milliards de francs (valeur 1993, soit 18,9 milliards d'euros). Enfin, dernière mesure, l'autonomisation du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Il s'agissait d'isoler des caisses *de retraite* le coût de certaines pensions attribuées sans contreparties de cotisations (minimum vieillesse et avantages familiaux principalement).

Les assurés sociaux n'ont donc plus à cotiser pour financer les pensions de certaines catégories de personnes âgées par exemple, ou de certaines mères de famille qui ont cessé de travailler pour élever leurs enfants. *Ou du moins* ils le font à travers l'impôt, au même titre que les fonctionnaires ou les épargnants, par la CSG. Cet allègement de charges a représenté 7,6 milliards de francs en 1997. Il sera de 38 milliards à horizon 2010.

Y. M.

▼ Impact des réformes Balladur



Jacques Bichot, professeur à l'université Lyon-II

« Nos systèmes fourmillent de dispositions apparemment généreuses qui favorisent en fait les plus aisés »

« Vous êtes partisan du système de retraite par répartition. Mais vous écrivez dans votre dernier ouvrage, *Retraites en péril*, qu'il repose sur un malentendu. Lequel ?

– Nous imaginons que nos cotisations ouvrent des droits au paiement de notre retraite. C'est cela le malentendu, car nous ne cotisons pas pour nous-mêmes mais pour financer les retraites de nos aînés. Si l'argent qui est aujourd'hui prélevé sur nos salaires devait nous revenir sous forme de pension, nous serions dans un système de retraite par capitalisation. Ce qui prépare nos retraites, ce ne sont pas nos cotisations, mais l'investissement dans la jeunesse. Le démographe Alfred Sauvy le disait déjà.

» Ce malentendu entre répartition et capitalisation remonte au passé proche. Le système de retraite par répartition a été créé à la Libération. Avant-guerre, les retraites étaient fondées sur la capitalisation. L'épargne constituée par les salariés leur ouvrait des droits à une rente payée à la fin de leur période d'activité. Sous Vichy, ces flux de capitalisation ont commencé à être dérivés pour financer l'Assurance-vieillesse des travailleurs salariés. A la Libération, la répartition est née.

» Malgré le changement de système, l'idée est restée que les cotisations prélevées aujourd'hui sur le salaire ouvrent droit à une pension. Nos cotisations d'aujourd'hui ont seulement pour fonction de rembourser les générations précédentes de l'investissement qu'a représenté l'éducation des actifs actuels.

– Au fond, vous souhaitez que le sens de l'expression « solidarité entre les générations » ne soit pas dévoyé.

– *Les retraites par répartition* ne sont pas une assurance que chacun prend pour ses vieux jours. Dans le système d'assurance-maladie, on cotise pour être indemnisé le jour ou l'on tombe malade. Dans la répartition, on cotise pour assurer une retraite décente à nos aînés. Dans l'espoir que les jeunes générations en feront autant pour nous. C'est l'idée de réciprocité indirecte.

» Tout le monde accepte l'idée de payer pour le confort de vie des aînés parce qu'ils nous ont élevés. Les jeunes acceptent cette dette, à condition qu'elle ne prenne pas des proportions excessives.

– Mais vous écrivez aussi que ce système de retraite par répartition comporte des injustices flagrantes. Vous parlez même d'un « effet Matthieu ». Qu'est ce que cela signifie exactement ?

– Il existe dans les Evangiles une phrase étrange : *« A celui qui a, on donnera ; à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a. »* Henri Deleeck, Jean-Jacques Dupeyroux et d'autres après eux ont baptisé du nom d'« effet Matthieu » les phénomènes redistributifs injustes. Nos systèmes de retraite fourmillent d'effets Matthieu, des dispositions apparemment généreuses qui aboutissent en fait à favoriser les plus aisés. Ceux dont la situation est bonne reçoivent beaucoup et ceux dont la situation est difficile, moins.

– Pourriez-vous citer quelques exemples ?

– Dans le secteur du logement, il existe par exemple deux prestations : l'APL (aide personnalisée au logement) et l'AL (allocation logement). La première, qui est plus généreuse que la seconde, bénéficie à bon nombre d'accédants à la propriété tandis que l'AL, la moins généreuse, est réservée aux locataires.

» Les majorations de pension accordées par les régimes de retraite aux personnes ayant élevé des enfants engendrent toutes sortes d'effets Matthieu. Notamment dans la fonction publique. Un haut fonctionnaire qui a élevé trois enfants et dont la pension de retraite se monte à 21 000 francs touchera 2 100 francs de plus par mois alors qu'un fonctionnaire de rang C pensionné à hauteur de 7 000 francs ne recevra que 700 francs de plus. Tous deux auront pourtant rendu le même service aux caisses de retraite en ayant élevé une famille nombreuse.

» Le régime de base de la Sécurité sociale génère des inégalités de même type : les personnes ayant eu de hauts revenus jouissent, pour avoir élevé une famille nombreuse, de suppléments de pension deux fois plus élevés que celles dont les revenus avoisinaient le SMIC.



Jacques Bichot

● Agé de cinquante-cinq ans, docteur en mathématiques et en sciences économiques, Jacques Bichot est professeur à l'université Lyon-II.
● Spécialiste des problèmes de retraite, il est également membre du Conseil économique et social depuis 1984, et président de Familles de France depuis 1986.

– On a pourtant vu les associations familiales, dont celle que vous présidez, Familles de France, lutter contre la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. N'avez-vous pas voulu préserver là un effet Matthieu ?

– Les gouvernements Juppé et Jospin ont dénoncé l'égalité de traitement entre familles plus ou moins aisées. Selon eux, il était injuste de verser à des ménages gagnant 50 000 francs par mois des allocations familiales aussi élevées que celles accordées à des familles modestes ; mais pas un mot n'a été prononcé pour dénoncer l'injustice des suppléments familiaux de retraite qui croissent en proportion directe du revenu. Silence identique concernant les suppléments familiaux de traitement des fonctionnaires et autres salariés à statut. Des prestations égales pour tous me paraissent conformes à l'équité, à la différence de prestations qui augmentent avec le revenu. Pourquoi s'attaquer aux premières plutôt qu'aux secondes ?

– C'est le rôle de l'Etat que vous mettez en question ?

– Il ne joue pas son rôle, qui est d'établir des règles identiques de cotisation et d'acquisition de droits. L'esprit des ordonnances de 1945, textes fondateurs de la Sécurité sociale, a été bafoué par l'action des corporatismes. Si certaines professions souhaitent des avantages particuliers, elles doivent les obtenir, non pas via le système de retraite par répartition en accaparant des droits financés par d'autres agents, mais par la capitalisation, donc un supplément d'épargne. »

Propos recueillis par
Yves Mamou et
Laetitia Van Eeckhout

Des pistes pour en finir avec les rafistolages

Faut-il repousser l'âge de la retraite ? Augmenter les cotisations ? Baisser les prestations ? Les partenaires sociaux ne parlent pas tous d'une même voix

Montant des pensions, montant des cotisations et âge de la retraite : les trois paramètres sur lesquels il est possible d'agir pour faire face au choc démographique à venir sont connus. Sur un point, l'ensemble des partenaires sont unanimes : il ne faut pas creuser un clivage entre les actifs et les retraités. Personne, jusque dans les rangs du Medef (ex-CNPF), n'imagine jouer à nouveau sur le montant des pensions. Les réformes déjà appliquées (allongement de la durée des cotisations, baisse des pensions, diminution des rendements des régimes complémentaires) devraient déjà réduire de 5 à 10 points, le taux de remplacement (le montant moyen de la retraite par rapport au dernier salaire) selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). La marge de manœuvre est donc très limitée.

La question des cotisations suscite, en revanche, des divergences. Côté syndical, on n'exclut pas qu'il faille, le cas échéant, envisager leur hausse. *« Nous allons profiter de notre retraite plus longtemps, il est donc normal que nous y consacrions davantage de moyens »*, avance Jean-Luc Cazettes, secrétaire national de la CFE-CGC et président de la CNAVTS (Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés). Cependant, pour la CGC comme pour la CFDT, il faut avant tout modifier l'assiette sur laquelle sont calculées les cotisations. La CFDT plaide notamment en faveur d'une intégration de l'ensemble des rémunérations. *« Nous proposons d'asseoir les cotisations patronales sur une assiette qui intégrerait la valeur ajoutée ou l'excédent brut d'exploitation »*, défend, quant à lui, Jean-Luc Cazettes.

Le patronat, pour sa part, écarte d'emblée toute *« aggravation du taux de prélèvements obligatoires, l'un des plus élevés déjà en Europe »*. Pour le Medef, le recul de l'âge de la retraite est le seul facteur d'ajustement possible. D'un point de vue purement comptable, ce paramètre se révèle, il est vrai, très puissant, puisqu'il permet à la fois de prolonger la période d'activité – donc de cotisations – et de raccourcir la période de retraite – donc de prestations.

Tout en reconnaissant cette efficacité, la CFDT préconise toutefois de passer de la notion d'âge à celle de durée de carrière. Une proposition à laquelle le Medef se montre ouvert... dans le but d'allonger progressivement le nombre d'années de cotisation jusqu'à 45 ans (pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein). Pour la CFDT, il s'agit surtout de rendre plus justes les règles de la répartition : *« Prenons mieux en compte, grâce à l'introduction de mécanismes correcteurs (rachats de points, minima, etc.), la date d'entrée dans la vie active, le chômage, la maladie, mais aussi la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Cela permettrait de rétablir*, insiste Jean-Marie Toulisse, secrétaire national à la CFDT, *plus d'équité entre ceux qui ont travaillé tôt et ceux qui sont entrés plus tardivement dans la vie active notamment. »*

LE PROBLÈME DE L'EMPLOI

La CGT elle-même ne rejette pas l'idée que l'on puisse, le cas échéant, moduler la durée de cotisation en fonction de l'entrée dans la vie active. *« Reculer l'âge de la retraite ne ferait qu'accroître les inégalités en termes de durée de vie*, souligne Jean-François Perraud, secrétaire confédéral. *Puisque l'objectif est de garantir le niveau des pensions, on peut, à moyen terme, se garder la possibilité d'ajuster la durée de cotisation. Mais aujourd'hui, cette idée est avancée, sous prétexte d'équité, dans le seul but d'aligner l'âge de la retraite dans le public sur celui du privé. »*

A la CGC, on reconnaît que *« le recul de l'âge de la retraite risque de s'imposer à moyen terme. Mais*, reprend Jean-Luc Cazettes, *c'est aller à l'encontre des pratiques actuelles des entreprises qui utilisent beaucoup les mesures d'âge, type préretraites »*... Dans les conditions présentes, une telle mesure ne ferait en effet qu'accroître la période de transition que connaissent nombre de salariés entre la fin effective de leur activité professionnelle et la liquidation de leur retraite. Certes, au total, les régimes de retraite réaliseraient une économie, mais les dispositifs d'indemnisation de chômage et de préretraites verraient, eux, leurs dépenses s'accroître. En somme, on ne procéderait qu'à un transfert de charges.

Voilà pourquoi la CGT milite, *in fine*, pour que la question des retraites *« ne soit plus abordée en circuit fermé »*. Pour le syndicat, il faut en priorité favoriser le développement de l'emploi. Il ne nie pas que l'évolution démographique entraînera de façon inéluctable un besoin accru de financement, mais *« allons chercher les ressources nécessaires dans la création de richesses*, insiste Jean-François Perraud. *Il n'y aura pas de solution au problème des retraites, s'il n'y a pas de solution à l'emploi »*.

L. V. E.

Un couple indissociable

Soucieuses de resituer la question de l'avenir des retraites dans son contexte macro-économique, les organisations syndicales ont demandé aux experts du Commissariat du Plan de leur calculer précisément les économies que réaliseraient les régimes de retraite si on leur transférait les gains provoqués par une baisse du chômage.

Ainsi, dans l'hypothèse d'une baisse du taux de chômage à 9 % (contre 11,5 % actuellement), les transferts réalisés d'un régime à l'autre permettraient de ramener en 2015 l'accroissement des charges de retraite de 2,3 % de PIB supplémentaires à 1,8 %. Avec un recul du taux de chômage à 6 %, l'effort en matière de retraite ne serait plus en 2015 que de 0,2 % de PIB supplémentaire (au lieu de 1,8 %). Enfin, hypothèse de loin la plus favorable, si le taux de chômage baissait à 3 %, les dépenses de retraite seraient en 2015 non plus en hausse mais en recul de 1 % de PIB par rapport à aujourd'hui.

Bibliographie

● **Retraites et épargne**, rapports d'Olivier Davanne, Jean-Hervé Lorenzi et François Morin (Conseil d'analyse économique/La Documentation française, 1998, 230 p., 45 F [6,86 €]).
● **Perspectives à long terme des retraites**, groupe de travail présidé par Raoul Briet, Commissariat général du Plan (La Documentation française, 1995, 243 p., 80 F [12,2 €]).
● **Retraites : inventaire avant réforme**, *Le Monde, Dossiers et documents* de février 1999 (18 F [2,74 €]).
● **La Dynamique de la retraite, une menace pour l'Europe**, de Didier Pène (Economica, 1997, 199 p., 125 F [19,05 €]).
● **Retraites et fonds de pension**, de François Charpentier (Economica, 1997, 462 p., 200 F [30,4 €]).
● **Les Retraites, genèse, acteurs, enjeux**, de Bernard Cochemé et Florence Legros (Armand Colin, 1995, 342 p., 120 F [18,29 €]).
● **Les Retraites dans l'Union européenne : adaptation aux évolutions économiques et sociales**, d'Emmanuel Reynaud (L'Harmattan, 1998, 205 p., 120 F [18,29 €]).
● **Retraites en péril**, de Jacques Bichot (Presses de Sciences Po, 1999, 143 p., 75 F [11,4 €]).
● **Le Système de retraite américain, les fonds de pension**, de Geneviève Férone (Montchrestien, « Bibliothèque d'économie financière », 1997, 271 p., 200 F [30,4 €]).

CHRONIQUE

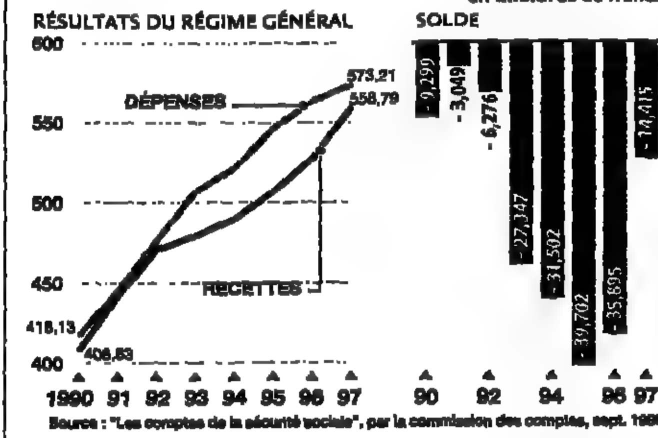
par Alain Lebaube

Les malheurs de la CMU

Il y a dix ans, le RMI avait été salué comme une avancée sociale majeure. Il le demeure, avec le recul, en dépit de ses trop nombreux effets pervers. A commencer par la faiblesse chronique du « I » qui accroît sa dimension de revenu d'assistance. A son tour, la CMU, couverture maladie universelle, était promise à la même destinée. La loi, en préparation pour 1999, devait marquer son temps et signifier combien, aux yeux de l'opinion publique, la gauche plurielle savait aller au bout de ses engagements. Grâce à elle, six millions de personnes, qui en sont aujourd'hui démunies, disposeront d'une protection complémentaire pour les soins et les médicaments.

En raison de son importance pratique, l'événement aurait dû commencer à être célébré avec faste par le gouvernement. Les commentaires élogieux devaient fleurir. Or il se trouve que la confusion la plus totale entoure la naissance de cette disposition de progrès. Pis, il semble bien que l'arrivée de la CMU fournit l'occasion d'ouvrir un autre dossier. Celui, aux antipodes du projet initial, de la privatisation de la Sécurité sociale.

▼ Le déficit chronique de la branche maladie



Source : "Les comptes de la sécurité sociale", par la commission des comptes, sept. 1998

L'affaire a été mal enclenchée. Entre les atermoiements et les visées stratégiques – on ne sait plus très bien – des différentes parties prenantes, l'objectif a fini par perdre de sa clarté. Pour ménager les intérêts des uns et des autres, pas toujours exprimés publiquement, le gouvernement en est venu à retenir une solution médiane qui ne satisfaisait totalement personne. D'ailleurs, ces partenaires obligés que sont la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), la mutualité, les institutions de prévoyance et les assurances ont eu tôt fait de répliquer par une alliance. Immédiatement critiqué, leur protocole souligne la *« nécessité d'une réorganisation du système de soins »* et, surtout, avance l'hypothèse, contestée, d'*« un panier de soins »*. Ce qui peut s'interpréter comme la volonté d'introduire des critères de sélection dans la couverture. Le tout au nom du contrôle des dépenses de santé, et pas seulement pour les bénéficiaires de la CMU, puisqu'ils ne sont que les révélateurs d'un problème plus général.

Depuis, les prises de position mettent au jour des ambiguïtés qui dissimulent parfois des intentions. Proche du PCF et de la CGT, la FMF (Fédération des mutuelles de France) s'oppose à la puissante FNMF (Fédération nationale de la mutualité française), pas forcément homogène. La CFDT adopte le projet de CMU, à l'instar d'autres organisations syndicales, sauf la CGC. Mais, présidant la CNAM, elle signe le protocole avec la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances), entraînée par Denis Kessler, numéro deux du Medef (ex-CNPF). Lequel, à l'inverse, se trouve aussi en porte-à-faux, le Medef votant contre la CMU, mais approuvant le protocole.

Personne n'est censé s'y retrouver dans cet embrouillamini et, à moins d'un raccommodage de dernière minute, c'est l'éclat de la couverture maladie universelle qui risque d'être terni. En revanche, il devient de plus en plus évident que tout cela sert de prétexte pour fourbir des armes en vue d'autres batailles.

Des lignes de force se précisent, de ce point de vue. Tandis que certains songent à moduler la protection de Sécurité sociale en fonction des revenus, d'autres ouvrent la brèche pour une gestion coordonnée, ou privée, du régime de base ou des complémentaires. Quoi qu'il en soit de l'avenir, la couverture maladie universelle a déjà un drôle de nom.

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Otto Kaufmann

Des travailleurs sans protection ?

La lutte contre le chômage est la priorité affichée de l'Europe des Quinze. Mais le développement des statuts précaires fait qu'aujourd'hui la création d'emplois peut intervenir au détriment de la protection sociale des salariés. Face à ce dilemme, l'Union ne parle pas d'une seule et même voix. Il est vrai que les spécificités nationales en matière de protection sociale et de politique de l'emploi sont fortes. Les exemples abondent. Ainsi, en Belgique, afin de réussir à diminuer le travail au noir et de permettre aux particuliers de faire appel à des artisans, les communes se sont engagées à prendre en charge une partie du coût de leurs travaux. Les Pays-Bas ont eux misé sur le temps partiel.

En Allemagne, le cas de l'emploi « de faible importance » (« Geringfügige Beschäftigung ») est un exemple intéressant. Il y a emploi « de faible importance » lorsque la durée de travail est inférieure à quinze heures par semaine et que la rémunération ne dépasse pas un montant fixé à 630 DM (2 110 F, 321,6 euros). Le salarié n'est assujetti à aucune assurance sociale – exception faite des risques professionnels. Cette forme d'emploi est vivement critiquée outre-Rhin, notamment par les organisations syndicales, tandis que certains employeurs mettent en avant son importance économique. Le Parlement a été saisi de la question, mais les mesures arrêtées ne modifieront sûrement pas l'essence du dispositif.

On peut faire la différence, dans les pays de l'Union européenne, entre ceux où il existe une protection sociale universelle, et ceux où la protection sociale dépend directement et essentiellement de l'emploi

Or, en y regardant de plus près, il serait faux de dire que tous ceux qui travaillent sous ce statut – et ils sont plus de cinq millions en Allemagne – ne bénéficient pas d'une protection sociale. La réalité est plus complexe. Parmi les bénéficiaires, on trouve en effet des ayants droit (conjoints, jeunes...) qui ont donc déjà une couverture sociale, des personnes qui disposent d'un emploi principal, et d'autres qui cumulent des emplois de faible importance, l'addition de ces derniers leur permettant d'être assujettis. Les statistiques semblent d'ailleurs assez explicites, puisque 60 % des emplois de faible importance sont occupés par des femmes et que les deux cinquièmes de celles-ci seraient des femmes au foyer. 20 % sont des étudiants et les 20 % restants des retraités. Enfin, 25 % de ces emplois de faible importance seraient des emplois secondaires. Néanmoins, les problèmes soulevés par ce statut allemand sont complexes, dans la mesure où les ayants droit ne pourront pas constituer des droits à la retraite. Au pire des cas, ils devront alors se tourner vers l'aide sociale.

Chacune des situations nationales demande donc à être examinée de près. On peut néanmoins faire la différence entre les pays de l'Union : ceux où il existe une protection sociale universelle, comme au Royaume-Uni ou en Suède, qui garantit une couverture minimale et ceux où la protection sociale dépend directement et essentiellement de l'emploi, la précarité de l'emploi véhiculant alors celle de la protection sociale.

La France s'interroge ainsi aujourd'hui sur la mise en place d'une couverture maladie universelle (CMU), mais cette question ne saurait être abordée à l'échelon de l'Union européenne car le principe d'une couverture sociale – liée à une activité indépendante ou salariée et au versement de cotisations – est fortement ancré dans de nombreux pays. Ce sont les fondements de « l'assurance sociale » stricto sensu. Mais certains remèdes doivent être trouvés car parallèlement à la question de la couverture maladie se profile celle de la retraite, dont l'ouverture des droits est également basée sur les périodes d'activité.

Si les Etats membres progressent dans la lutte contre le chômage, comme ils l'ont annoncé lors du Sommet de Vienne de décembre 1998, ils doivent être conscients des conséquences sociales qu'entraîneraient des créations d'emplois à tout va sans filet minimum de sécurité. L'exemple américain des *working poor* est à méditer.

Otto Kaufmann est chercheur à l'Institut Max-Planck de droit social (Munich) et maître de conférences associé à l'université Robert-Schuman (Strasbourg).

Le souci majeur de la nouvelle Pologne est de renforcer sa sécurité

Fort de ses bons résultats économiques, le pays souhaite intégrer l'OTAN et l'Union européenne, et jouer un rôle plus important en Europe centrale

En dix ans, la Pologne a cessé d'être un ex-pays de l'Est pour devenir un authentique pays d'Europe de l'Ouest. La preuve ? Tous les ennuis – *retraites, santé*, éducation ou réformes administratives – lui sont tombés sur le dos en même temps. Mais, avec un pragmatisme rare, les hommes politiques polonais – les anciens communistes et Solidarité – ont engagé *toutes les réformes en* même temps, rapidement et sans troubles sociaux.

En matière de retraite, l'âge de départ a été relevé et des fonds de pension ont été créés, ouverts à tous les salariés. En matière de santé, c'est une sécurité sociale à l'allemande qui a été introduite pour mettre fin à une généralisation des paiements occultes. Dans le secteur éducatif, auparavant *profondément inégalitaire, une ré*forme des cycles est en cours d'installation. Enfin, pour briser les anciennes structures communistes, 48 voïvodies (*départements*) ont été supprimées au profit de seize régions avec présidents élus.

Ces épreuves collectives n'ont pu être infligées aux Polonais – et acceptées par eux – que sur la base d'un relatif dynamisme de leur économie. La croissance a été de 7 % en 1997, de 5 % en 1998 et ne devrait pas chuter en dessous de 4,5 % en 1999. La désinflation a été rapide, passant de 18,5 % en 1996 à *8,6 % en 1998 et le déficit budgé*taire se situe en dessous de 2,7 points de PIB. Malgré un chômage élevé (10 %), la confiance est demeurée vive dans le pays et la *consommation domestique a pris* le relais des exportations qui ralentissent partout en Europe. Autre signe de confiance : les investisseurs étrangers, échaudés par l'Asie, se pressent en Pologne pour y rentabiliser leurs capitaux. Avec 22 milliards de dollars d'investissements cumulés (19,4 milliards d'euros), la Pologne est le premier pays d'accueil des capitaux étrangers en Europe centrale.

Ces signes extérieurs de réussite suffisent-ils à conforter les Polonais dans leur *identité de nouveau* pays d'Europe de l'Ouest ? Nullement. L'ombre du grand voisin russe continue d'être perçue comme menaçante. Ainsi la crise financière russe d'août 1998 a été vécue comme déstabilisante. De nombreux marchés à l'export (viande, textile...) se sont fermés aux produits polonais.

Dix ans après la sortie du giron soviétique, devenir un « vrai » pays de l'Ouest, *sûr de lui au plan* économique et militaire, demeure donc un objectif à atteindre pour la Pologne. *« La sécurité ne se résume pas à une politique de défense plus ou moins cohérente. La sécurité est aussi bien économique, militaire, écologique que sociale »*, reconnaît Jerzy Marek Nowakowski, sous-secrétaire d'Etat, conseiller *diplomatique du premier ministre*. Ce n'est donc pas un hasard si la première et la plus constante des revendications de la Pologne vis-à-vis des pays de l'Ouest est d'appartenir à l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord). La Pologne aspire fortement à participer au système de commandement intégré de l'organisation militaire. Et elle ne se sent nullement brimée que celle-ci soit chapeautée par les Américains. *Le* savoir-faire militaire des Etats-Unis et leur prééminence dans l'OTAN apparaissent même aux Polonais comme une garantie de sécurité supplémentaire contre « l'ours russe ». Les critiques contre l'hyperpuissance *américaine* ne gênent nullement les Polonais. Avoir réussi l'exploit de maintenir leur culture et leur identité nationale vivantes malgré cinquante ans de *communisme* soviétique leur donne une certaine assurance vis-à-vis d'un éventuel impérialisme des Etats-Unis. Bien entendu, les Polonais recherchent dans l'OTAN l'application stricte du traité, dont l'article 5, le plus important, prévoit *que tous les pays* membres se portent au secours de celui qui est agressé. Mais l'OTAN apparaît aussi aux Polonais comme un symbole de la démo*cratie et des droits de l'homme*. Et, pour cette appartenance au club, ils sont prêts à payer le prix fort en termes d'équipement et de mise à niveau de leur matériel militaire.

LA QUESTION AGRICOLE

Toutefois, cette entrée *dans le* premier cercle de la sécurité n'est pas perçue comme nécessaire et suffisante. L'adhésion à l'Union européenne est considérée comme *la seconde clé de la sécurité*. La Pologne, comme la Hongrie, la République tchèque et quelques autres ex-pays de l'Est, a frappé vigoureusement à la porte des Quinze. *Une démarche qui est d'es*sence aussi bien économique que politique et diplomatique. Mais, alors que l'entrée dans l'OTAN est quasi acquise, l'entrée dans l'Union pourrait être *retardée*. Les négociations qui devaient s'achever en 2001, pour une intégration en 2003, n'apparaissent pas aujourd'hui très réalistes. Avant de s'élargir à l'Est, l'Europe doit régler le problème de sa paralysie. A quinze, la Commission est obèse et fonctionne mal. A 18 ou 20 membres, l'implosion parait assurée. Parallèlement, l'entrée de la Pologne dans l'Union ne peut avoir lieu sans que la question *agricole soit* réglée. La Pologne dispose en effet de la dernière vraie paysannerie d'Europe, avec encore un quart de sa population active (26 %) qui tire ses revenus de la terre. Même si ce chiffre doit être corrigé des très nombreux retraités *qui vivent en autarcie* sur leur lopin, il reste que peu d'exploitations sont réellement adaptées au marché. La modernisation devra donc avoir lieu, en accord avec les *principes de la politique* agricole commune de préférence. Quant à l'exode rural que cette restructuration devrait engendrer, il risque d'être d'autant plus douloureux *qu'il va se cumuler* aux restructurations en cours dans l'industrie lourde polonaise (mines, sidérurgie...).

L'isolement étant synonyme *d'impuissance*, le *gouvernement* polonais estime que l'OTAN et l'UE ne suffisent pas à sa sécurité. Il a donc entrepris de jouer un rôle dans un troisième cercle de relations, celui de la *région*. Trois types de structures régionales intéressent la diplomatie *polonaise* : la première réunit les anciens pays satellites (Hongrie, Slovaquie...) *dans des organes* d'étude et de consultation sur le démantèlement des anciennes structures totalitaires. La deuxième réunit la Pologne et tous les autres pays riverains au sein du Conseil des Etats de la mer Baltique, la Russie y compris. Enfin, il n'est pas exclu qu'une zone de libre-échange finisse par voir le jour en Europe centrale. Ce qui permettrait à des pays comme la Pologne d'avoir des relations privilégiées avec des pays non membres de l'UE, comme la Bulgarie, par exemple.

Y. M.

Clés

- Le niveau de vie moyen par habitant en Pologne représente 32 % de celui observé au sein de l'Union européenne (le Moci, risque pays 1999).
- Les réformes structurelles risquent d'être ralenties par les tensions au sein de la coalition au pouvoir, selon la Coface.

Guy Legras, le négociateur discret de la politique agricole commune

A la tête de l'Europe verte depuis 1985, il a vécu tous les temps forts de ces dernières années

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Fait unique au sein de l'administration européenne, Guy Legras, un homme discret, voire secret, influence de manière déterminante les conditions de vie des 7,5 millions de paysans que compte encore l'Union. Ainsi cette semaine, au côté de son commissaire, *l'Autrichien Franz Fischler*, c'est lui qui va façonner le projet de compromis dont sortira la nouvelle politique agricole commune (PAC). Rien, sinon peut-être ses *origines angevines, ne destinait* Guy Legras, soixante ans, directeur *général de l'agriculture* auprès de la Commission de Bruxelles, à un tel destin.

Enarque, diplomate, il a rejoint la filière des affaires européennes, *pour se retrouver, en mars 1985*, à la tête de l'Europe verte. En son nom, il s'est rodé alors avec délice aux joies du négoce international : le jeu consistait, en usant à la fois de l'influence politique et de l'arsenal de moyens dont s'est dotée la *Communauté – au premier rang* desquels les fameuses « restitutions », c'est-à-dire les subventions à l'exportation – à ravir des parts de marché aux concurrents extérieurs, et en *particulier aux* Etats-Unis. Mais ceux-ci n'étant pas manchots, les affrontements furent souvent sévères.

Durant cette période où les ténors les *plus fameux* du commerce des grains, des tourteaux, des corps gras défilaient dans son bureau de la rue de la Loi, Guy Legras a acquis une expertise et tissé des liens, notamment avec des Américains, qui lui furent précieux pour le premier temps fort de son *mandat qui, de 1987 à 1994*, couvre à la fois – les deux étant intimement liés – le cycle de l'Uruguay et la *première réforme* de la PAC.

« On ne pouvait pas indéfiniment gagner des parts de marché avec des subventions », constate le patron de la DG VI à propos des né*gociations du GATT*. L'Europe verte y a sans doute laissé quelques plumes, mais, cinq ans après la signature des accords de Marrakech, le cycle de l'Uruguay peut être regardé comme un événement plutôt positif : en dépit de l'engagement pris de limiter les « restitutions », l'UE a pu maintenir ses exportations à un niveau satisfaisant.

AIDES DIRECTES

C'est la baisse des prix de soutien, compensée quasi intégralement par des aides directes versées aux producteurs en fonction de la surface cultivée ou du nombre de bêtes élevées, qui caractérise *la première réforme* de la PAC, approuvée par les Douze en 1992. Elle avait été très largement conçue par Guy Legras et son équipe « stratégique » de la DG VI avec l'appui sans faille du commissaire à l'agriculture de l'époque, l'Irlandais Ray MacSharry. Les organisations paysannes françaises y étaient profondément hostiles, au *point que la « coordination rurale »*, dominée par les céréaliers du Bassin parisien – qui pourtant comptent assurément parmi les principaux bénéficiaires de la PAC –, invita ses adhérents à voter « non » lors du référendum sur le traité de Maastricht. *« Une attitude aussi aberrante que scandaleuse »*, juge Guy Legras. Ce sont les mêmes qui s'en sont pris, le 8 février, aux bureaux de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

*Pourtant, déjouant les prévi*sions pessimistes de la profession, la réforme de 1992 apparait aujourd'hui comme un vrai succès : retour à l'équilibre entre l'offre et la *demande, grâce notamment* à une spectaculaire reconquête du marché intérieur des céréales (19 millions de tonnes de blé, d'orge et de maïs européens ont remplacé les substituts de céréales américains !), et progression substantielle du revenu. Les baisses de prix étant compensées, voire surcompensées, les agriculteurs se sont en effet appropriés la totalité des gains de productivité. *« La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles* [FNSEA] *prétend que ces résultats ont été obtenus au prix de l'exode rural, ce qui est faux : après 1993, la population agricole a continué à baisser, en France et en Europe, mais moins qu'auparavant »*, argumente Guy Legras.

Entre les deux réformes, l'Europe a vécu le pénible épisode de la maladie de la « vache folle », *cette épidémie d'encéphalite* spongiforme bovine (ESB) qui a décimé le troupeau britannique et entraîné la chute brutale de la consommation de viande lors*qu'on a su qu'elle pouvait se trans*mettre à l'homme. La Commission, Franz Fischler, Guy Legras ont été alors attaqués, notamment par le Parlement européen, qui a *créé une commission d'enquête*. Il est vrai que les problèmes vétérinaires n'étaient pas ceux qui passionnaient le plus le patron de la DG VI ; il est exact que lui et son commissaire avaient *aussi* en tête les intérêts des éleveurs de l'Union. Cependant, il semble vraiment qu'il n'y a pas eu défaillance ou faute sérieuse au niveau de la Commission, tout au plus... pas de zèle excessif. Les insuffisances en *matière de réglementation* et de contrôles sont à imputer aux Etats membres et, d'abord et surtout, au gouvernement britannique.

LE RÔLE DE LA FRANCE

Franz Fischler et Guy Legras ont *depuis renforcé les liens avec le* Parlement européen. Ils travaillent avec la commission de l'agriculture, qu'ils ont associée au débat sur la nouvelle réforme et qu'ils comptent *bien associer au* « suivi » des futures négociations commerciales au sein de l'OMC. Car l'histoire semble se répéter : réforme interne et perspective de négociation *internationale*. 1999 reproduit 1992. Le débat sur la réforme entre dans sa phase ultime et, comme toujours lorsque l'Europe verte est en cause, la France y *joue un rôle déterminant*. *Compte* tenu du rapport de forces, elle devra probablement lâcher du lest sur certains points sensibles. Politiquement proche de Jacques *Chirac*, familier de l'équipe européenne de Lionel Jospin, apprécié chez Jean Glavany, Guy Legras possède des *atouts de poids* pour la convaincre de le faire.

Philippe Lemaître



Guy Legras

- Né en 1938, il est directeur général de l'agriculture auprès de la Commission européenne depuis quatorze ans.
- Juriste et énarque, il a commencé sa carrière au Quai d'Orsay en 1967. Maurice Couve de Murville était alors ministre des affaires étrangères.

Le rétablisse

H

EUROPE

▼ Des prix à la consommation très faibles

● L'inflation dans la zone euro a connu une décélération sensible au cours des six derniers mois. L'évolution des prix à la consommation atteint, fin 1998, le taux le plus bas qu'Eurostat a publié depuis trente ans.

● Les moins bonnes performances en matière d'inflation dans l'Europe des Quinze s'expliquent principalement par les résultats enregistrés en Grèce et au Royaume-Uni.

● Aux Etats-Unis, le taux d'inflation est assez stable sur l'ensemble de la période. En moyenne, sur l'année 1998, le taux américain se situe à 0,5 point au-dessus du taux enregistré dans la zone euro.

● Au Japon, l'indice des prix est proche de zéro depuis 1994, si l'on omet les effets d'un relèvement de 2 % de la TVA en avril 1997. De plus, cet indice est sans doute surévalué en raison d'une mauvaise prise en compte de nouveaux circuits de distribution « discount ». L'archipel, en récession depuis plusieurs années, semble pris dans le piège de la déflation.

FRANCE

▼ L'investissement des communes progresse

● En 1998, l'investissement des collectivités locales – qui est essentiellement composé des dépenses d'équipement direct – a enregistré une forte progression (+ 7,2 %), atteignant 196 milliards de francs (29,9 milliards d'euros). Les communes, en particulier, ont fortement investi (101 milliards de francs, contre 91 milliards en 1997, soit 15,4 milliards d'euros, contre 13,9 milliards d'euros). 1998 est en effet la troisième année de mandat électoral et correspond pour elles à la phase de réalisation de leurs projets.

● Les marges de manœuvre financière des collectivités locales sont importantes : leur épargne disponible (103 milliards de francs, soit 15,7 milliards d'euros) est en hausse de 4 %, et leur réserve de trésorerie reste élevée.

● La progression de l'investissement des collectivités locales aide à stabiliser l'activité dans le secteur des travaux publics, tandis que la commande des autres grands acteurs publics (Etat, entreprises nationales, société d'autoroutes) est en baisse.

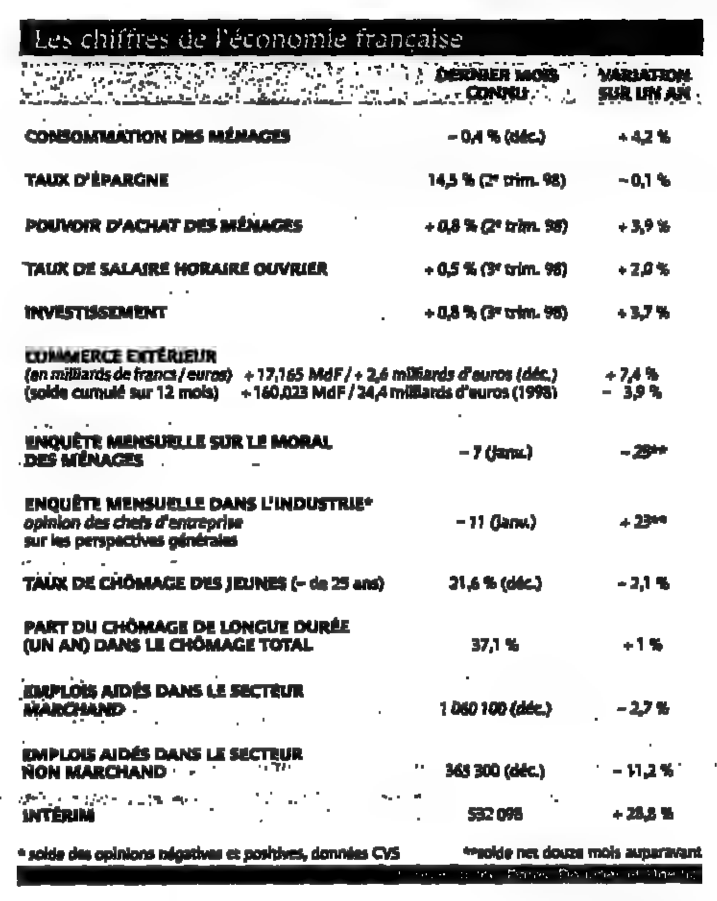
Les chiffres de l'économie mondiale

	ÉTATS-UNIS	JAPON	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	EURO 11	UE 15
PRODUCTION INDUSTRIELLE (en %)											
Sur un an	1,5 (nov.)	– 6 (nov.)	2,8 (nov.)	4,0 (nov.)	4,5 (nov.)	4,4 (nov.)	– 0,3 (nov.)	0,7 (nov.)	0,4 (nov.)	2,8 (nov.)	2,4 (nov.)
Sur trois mois	0,3 (nov.)	– 0,6 (nov.)	0,0 (nov.)	0,3 (nov.)	0,6 (nov.)	0,9 (nov.)	0,5 (nov.)	0,1 (nov.)	– 0,4 (nov.)	0,6 (nov.)	0,4 (nov.)
TAUX DE CHÔMAGE (en %)											
1998	4,4 (déc.)	4,3 (sept.)	9,5 (déc.)	8,4 (déc.)	18,2 (déc.)	11,5 (déc.)	12,3 (oct.)	3,6 (nov.)	6,2 (oct.)	10,8 (nov.)	9,8 (nov.)
PRIX À LA CONSOMMATION (en %)											
Sur un an	1,5 (sept.)	– 0,1 (juil.)	0,6 (nov.)	0,6 (nov.)	1,4 (nov.)	0,3 (déc.)	1,7 (nov.)	1,5 (nov.)	1,4 (nov.)	0,9 (nov.)	1 (nov.)
Sur un mois	0,2	– 0,6	– 0,1	0	– 0,1	1,1	0,1	0	0,1	0	0
PIB EN VOLUME (dernier trimestre connu, en %)	3e trimestre 1998	3e trimestre 1998	3e trimestre 1998	3e trimestre 1998	3e trimestre 1998	3e trimestre 1998	3e trimestre 1998	3e trimestre 1998	3e trimestre 1998	3e trim. 1998	3e trim. 1998
Sur un an	3,5	– 3,5	2,7	2,2	3,8	2,9	1,2	3,1	2,3	2,7	2,7
Sur trois mois	0,9	– 0,7	1,3	0,3	0,9	0,5	0,5	0,4	0,4	0,7	0,7
DÉFICIT PUBLIC / PIB (en %)											
1997	0,1	– 3,3	– 2,7	– 2,1	– 2,6	– 3	– 2,7	– 1,4	– 1,9	– 2,5	– 2,3
1998*	1,4	– 5,5	– 2,6	– 1,3	– 2,1	– 2,9	– 2,6	– 1,4	– 1	– 2,3	– 1,8
DETTE PUBLIQUE / PIB (en %)											
1997	ND	ND	61,3	122,2	68,8	58	121,6	72,1	53,4	74,5	71,9
BALANCE COURANTE (en % du PIB annuel)**	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	3e trimestre	3e trimestre	3e trimestre	3e trimestre	3e trimestre	3e trimestre	3e trim.	3e trim.
Solde trimestriel 1997	– 0,4	0,4	0,1	1,4	0,1	0,6	0,6	1,4	0,2	0,4	0,3
Solde trimestriel 1998	– 0,49	0,7	– 0,19	1,13	0,21	0,72	0,91	0,74	0,23	0,39	0,36

* prévisions Commission européenne
** y compris les flux intrazones pour UE15 et EURO11. Le chiffre de la balance courante belge inclut celui du Luxembourg.

Source : Eurostat. Pour plus d'informations : http://europa.eu.int/eurostat.html

Les chiffres de l'économie française

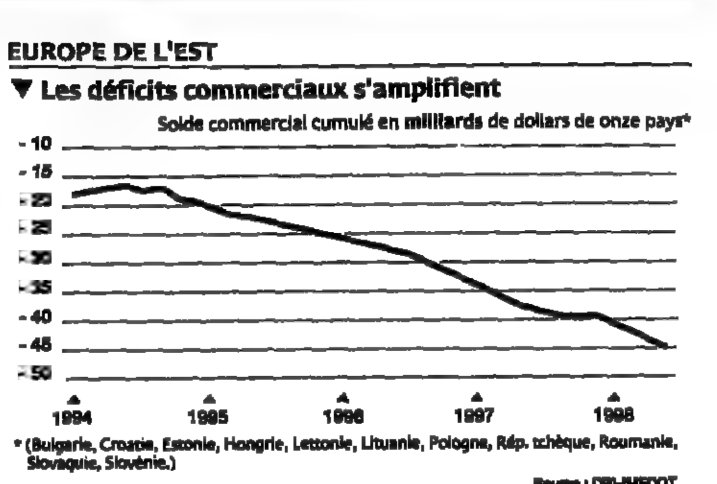


	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES	– 0,4 % (déc.)	+ 4,2 %
TAUX D'ÉPARGNE	14,5 % (2e trim. 98)	– 0,1 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	+ 0,8 % (2e trim. 98)	+ 3,9 %
TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER	+ 0,5 % (3e trim. 98)	+ 2,0 %
INVESTISSEMENT	+ 0,8 % (3e trim. 98)	+ 3,7 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs / euros)	+ 17,165 MdF / + 2,6 milliards d'euros (déc.)	+ 7,4 %
(solde cumulé sur 12 mois)	+ 160,023 MdF / 24,4 milliards d'euros (1998)	– 3,9 %
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES	– 7 (janv.)	– 29**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales	– 11 (janv.)	+ 23**
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES (– de 25 ans)	21,6 % (déc.)	– 2,1 %
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (UN AN) DANS LE CHÔMAGE TOTAL	37,1 %	+ 1 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND	1 060 100 (déc.)	– 2,7 %
EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND	365 300 (déc.)	– 11,2 %
INTÉRIM	532 098	+ 28,8 %

* solde des opinions négatives et positives, données CVS — **solde net douze mois auparavant

EUROPE DE L'EST

▼ Les déficits commerciaux s'amplifient



* (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Rép. tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie.)

Source : DRI-IMFDOT

● La situation commerciale des pays de l'Europe de l'Est continue à se dégrader. Les débouchés vers la Russie se sont brusquement refermés avec la crise du rouble d'août 1998.

● Ces mauvais résultats ne sont pas de simples accidents conjoncturels. Le déficit commercial de la zone est important et en creusement constant depuis la mi-1994. Comme le souligne la Caisse des dépôts et consignations (Flash Marchés Emergents. Janvier 1999) il est lié, en réalité, à la reprise globale de la croissance : pendant que l'industrie locale se reconstitue, il y a importation de biens d'équipement ainsi que de biens de consommation puisque la demande ne peut être satisfaite en interne.

● Les pays de la zone risquent de se retrouver dépourvus si la croissance fléchit en Europe occidentale, qui reste leur principal client. En 1997, l'Union européenne a acheté pour plus de 60 milliards de dollars à onze pays de l'Est (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Rép. tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie), soit près de 60 % de leurs exportations totales.

UN CHIFFRE

2/3

PART DES ANCIENS ALLOCATAIRES DU RMI AYANT AMÉLIORÉ LEUR SITUATION FINANCIÈRE

Malgré la faiblesse de leur salaire, la majorité des anciens allocataires du RMI ayant retrouvé un emploi dressent un bilan positif de leur sortie du dispositif. Selon l'Insee, plus de la moitié touchent moins de 5 000 francs (762,24 euros) par mois, les salaires étant globalement concentrés aux alentours du SMIC, à mi-temps ou à temps partiel. A ce niveau de rémunération, les deux tiers estiment qu'ils sont dans une situation financière meilleure que lorsqu'ils touchaient le RMI.

L'emploi engendre de nouveaux coûts, comme le transport, les repas hors domicile, ou encore les frais médicaux, puisqu'ils perdent dans ce dernier domaine le bénéfice de l'aide gratuite. Ces charges peuvent cependant être couvertes par des avantages tels qu'une cantine à prix réduit (un tiers en bénéficient) ou la prise en charge d'une partie des frais de transport pour 23 % d'entre eux. La moitié des salariés qui ont travaillé avant d'être au RMI considèrent néanmoins que leur rémunération actuelle est inférieure à celle d'alors.

La faiblesse des salaires touchés à la sortie du RMI s'explique par les caractéristiques des emplois occupés, qui sont, la plupart du temps, à temps partiel et à durée déterminée. Et ce, qu'ils s'agissent d'emplois aidés (contrat emploi-service ou contrat-emploi consolidé) dans le secteur public ou associatif, ou de postes dans les entreprises privées.

Le rétablissement du Nigeria est fortement hypothéqué

Le prochain président nigérian devra probablement se plier aux conditions des bailleurs de fonds internationaux

ABIDJAN
de notre correspondant
en Afrique de l'Ouest

Haut lieu de l'escroquerie internationale, sixième pays producteur de pétrole brut et perpétuellement à court d'essence raffinée, nation la plus peuplée d'Afrique, mais deux à trois fois plus pauvre que ses petits voisins du golfe de Guinée, le Nigeria est un pays sinistré. Alors que les militaires, au pouvoir quasiment sans interruption depuis trente ans, s'apprêtent à le rendre aux civils – une élection présidentielle doit avoir lieu le 27 février – l'économie nigériane n'en finit pas d'agoniser.

Le pétrole est à l'origine de ce désastre. C'est un lieu commun nigérian : « Our oil boom has become our oil doom », notre boom pétrolier est devenu notre malédiction pétrolière. Commencée dans les années 60, l'exploitation des champs pétrolifères du Nigeria s'est développée après le premier choc pétrolier. La hausse du cours du brut a suscité alors toutes les illusions : les salaires de la fonction publique ont été portés à des niveaux occidentaux, ce qui a précipité l'exode rural et ruiné l'agriculture, le pays s'est endetté sans souci de remboursement, se lançant dans des projets industriels aussi ruineux qu'improductifs. La chute des cours du pétrole a entraîné celle de la monnaie nationale, le naira, et le revenu annuel par habitant a été divisé par trois, pour se situer aujourd'hui autour de 250 dollars (221,7 euros).

Cette faillite de l'économie formelle s'est accompagnée d'une explosion du secteur informel. On pense à la formidable expansion des « 419 » (d'après l'article du code pénal nigérian qui réprime l'escroquerie), ces escrocs qui inondent la planète de fax et d'e-mails promettant monts et merveilles à des investisseurs peu scrupuleux. Mais c'est l'exercice du pouvoir, qui est apparu comme le meilleur moyen d'accumuler un capital conséquent. Sous les derniers régimes militaires, des généraux Ibrahim Babangida (1985-1993) et Sani Abacha (1993-1998), la prédation a pris des proportions sans précédent. Les opérations de recouvrement des fonds détournés par la famille et les proches du général Abacha, après la mort de ce dernier, ont mis au jour des opérations concernant des milliards de dollars.

Certains aspects de ce pillage avaient été officialisés. C'est ainsi que la compagnie pétrolière nationale, la NNPC, dispose d'un monopole sur la distribution des produits raffinés. Puisque, faute d'entretien, les raffineries nigérianes sont hors service, il faut importer. Les marchés d'importation sont attribués à des proches du pouvoir. Lorsque, sur l'insistance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, le gouvernement du général Abdulsalami Abubakar, qui a succédé à Sani Abacha, a voulu libéraliser l'importation des produits pétroliers, il s'est heurté à des intérêts si puissants qu'il a dû faire machine arrière.

En revanche, le général Abubakar a réussi à abolir le double taux de change du naira. Sous l'ancien régime, les opérateurs publics – essentiellement l'armée – pouvaient passer des commandes à l'étranger en bénéficiant d'un taux de change de 22 nairas pour 1 dollar (1,127 euro), alors que le taux bancaire se situait autour de 80 nairas. De nombreux responsables en profitaient pour passer des marchés fictifs et acheter des dollars ensuite revendus au prix fort.

L'abolition du double taux de change est avant tout un gage donné aux institutions de Bretton Woods. Depuis la mort de Sani Abacha, le FMI a entamé des négociations, qui pourraient déboucher sur l'attribution d'une facilité d'ajustement structurel dont le montant global serait d'environ 1 milliard de dollars. Or le pays est désespérément à court d'argent : l'effondrement des cours du brut a provoqué un brusque déficit du commerce extérieur. Entre 1997 et 1998, le Nigeria est passé d'un excédent de 1,9 milliard de dollars (1,7 milliard d'euros) à un déficit de 3,1 milliards de dollars (2,75 milliards d'euros), presque 10 % du PIB. La chute des cours a également entraîné un important déficit budgétaire, alors même que la transition démocratique et l'organisation de quatre scrutins sollicitent les finances publiques.

Sauf sursaut de dernière minute de la fraction dure de la hiérarchie militaire, le prochain président nigérian devra donc se plier aux conditions des bailleurs de fonds, qui ont demandé, outre la mise en œuvre d'un important programme de privatisations, un audit du secteur pétrolier. Car l'or noir reste pour l'instant la seule ressource du pays, et représente 95 % des recettes extérieures. Mais le secteur même est en crise. D'une part, la baisse des cours devrait entraîner des licenciements, d'autre part, les conflits sociaux et ethniques dans le delta du Niger menacent l'exploitation et la prospection sur terre. Certains responsables du secteur pétrolier au Nigeria prévoient un redéploiement de leurs activités en offshore, malgré la présence avérée d'importantes réserves à terre. Heureusement pour le Nigeria, une bonne partie de son brut est d'une qualité exceptionnelle. Très pauvre en soufre, il n'a pas besoin d'être beaucoup raffiné pour être utilisé comme fioul de chauffage. C'est ainsi que les hivers nord-américains sont supportés grâce au brut nigérian. Un arrêt des exportations serait catastrophique pour les États-Unis et le Canada, qui ne disposent pas des équipements nécessaires pour désulfurer suffisamment de fioul. C'est l'une des raisons de la grande sollicitude dont fait preuve Washington à l'égard du Nigeria.

Mais les États-Unis ne sont pas les seuls à se préoccuper du devenir économique du géant ouest-africain. L'un des seuls, voire le seul, moyens de rétablir les finances publiques sera de mettre en vente les actifs de l'État dans le secteur pétrolier. Les grandes compagnies présentes dans le pays, Shell d'abord, mais aussi Chevron, Elf et Agip, espèrent beaucoup de ces opérations.

En revanche, la privatisation des compagnies d'électricité ou du téléphone ne risque guère de renflouer les caisses de l'État tant les infrastructures de NEPA (électricité) et Nitel (téléphone) sont en mauvais état. Pourtant le Nigeria dispose de nombreux atouts. Le pétrole facile a fait oublier d'autres ressources minières, pourtant très importantes (charbon, fer...). Mais aujourd'hui l'État n'a plus les moyens de se lancer dans l'exploitation de ces ressources, et les difficultés des pétroliers dans le delta découragent les investisseurs éventuels.

L'agriculture reste sinistrée. Premier producteur d'huile de palme au monde dans les années 60, le Nigeria est aujourd'hui importateur. De même, le nord du pays est passé à côté du boom cotonnier qui a enrichi les pays du Sahel au long des années 90. Manquant d'engrais et de produits phytosanitaires (la principale unité de production d'engrais, à Port-Harcourt est hors service), de main-d'œuvre et de capitaux, le secteur agricole attend que les candidats à la présidence, qui ont tous promis d'en faire une priorité, passent aux actes.

Quant à l'industrie, elle reste très liée au secteur informel, et il est souvent difficile de distinguer le légal de l'illégal. C'est ainsi que les réseaux commerciaux, profitant de leurs contacts aux États-Unis ont pu installer des unités de montage d'ordinateurs individuels, vendus dans le pays à des prix d'autant plus concurrentiels que les logiciels sont piratés.

La normalisation de l'économie nigériane, si elle a lieu, prendra de longues années. Le rétablissement d'un environnement politique et juridique à peu près stable, le rétablissement de liens normaux avec les pays de la région, dont beaucoup – à commencer par ceux de la zone franc – sont plus avancés sur la voie de l'intégration régionale, sont des conditions sine qua non à l'arrivée d'investisseurs internationaux. D'énormes hypothèques pèsent encore sur ce rétablissement : la rivalité entre le Nord et le Sud, l'attitude de l'armée, qui ne se résignera pas facilement à la perte de ses privilèges économiques, et l'inexpérience des politiciens qui vont diriger le pays. Pourtant, de la réussite du Nigeria dépend l'avenir de la région, voire du continent. Comme le disent depuis des années les voisins d'Afrique de l'Ouest : « On ne peut rien faire avec eux, mais rien sans eux non plus. »

Thomas Sotinel

LA MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

par Jean-Paul Betbèze

Découpages d'entreprises

Une entreprise est un lieu où sont produits des biens destinés au marché grâce à des ressources acquises sur le marché : définition élémentaire. L'entreprise est donc une organisation qui vit entre les marchés, d'un côté ceux qui lui fournissent ses conditions d'existence (les inputs) et d'un autre ceux qui lui permettent, par la vente rentable de sa production (les outputs), ses conditions d'existence. En fonction des circonstances, évolution des conditions économiques en amont et en aval, l'entreprise pourra décider de s'intégrer vers le haut (pour accéder par exemple à la matière première), ou bien d'aller vers la distribution (pour profiter des marges finales) ou bien encore de sous-traiter telle ou telle de ses activités (et bénéficier ainsi des conditions de prix et/ou de qualité d'une autre unité plus grosse et/ou plus spécialisée). Dit autrement, l'entreprise est une organisation qui vit entre les marchés et dont les frontières sont constamment mouvantes.

Pour mener à bien ces choix d'évolution de frontières, l'entreprise a besoin de comptabilité analytique interne et de stratégie. La comptabilité lui donne ses coûts d'ensemble. Ils correspondent à sa fonction de production, c'est-à-dire à ses coûts d'acquisition et de transformation, liés eux-mêmes aux produits acquis à l'extérieur de l'entreprise ou en son sein, dans le cadre de marchés internes. L'existence de frontières externes conduit en fait à l'instauration de frontières internes : délimitations commerciales, techniques... qui sont autant de métiers que la comptabilité va délimiter. L'entreprise est donc une organisation mouvante de métiers : elle choisit d'en développer tel ou tel, accepte la faible rentabilité de tel ou tel. C'est là le domaine de sa stratégie.

Ce portefeuille implique nécessairement des subventions internes : telle activité naissante sera en perte, mais financée par une autre, plus mûre, qui ne requiert plus les mêmes investissements ; telle autre est faiblement rentable, ou moins rentable que la moyenne, mais jugée indispensable pour offrir une panoplie complète de prestations. Le portefeuille d'activités, de métiers, qui obéit à une logique de fonctionnement et de commercialisation, implique donc des subventions croisées dans la sphère de la production et des ventes croisées dans celle de la distribution. Nous sommes au cœur de l'entreprise, dans l'organisation privée de ses frontières, autrement dit dans sa stratégie de développement.

Le dirigeant de l'entreprise, avec sa comptabilité et sa stratégie, se veut un organisateur de métiers, un découpeur interne de domaines et de ressources. Le marché financier, lui, veut voir, mesurer, comparer, pour choisir. Il s'interroge a priori sur les choix de l'entrepreneur et préfère constituer son propre portefeuille de valeurs, métiers aussi purs et efficaces que possible

Mais le marché financier peut ne pas l'entendre de cette oreille. Il peut trouver que l'efficacité globale de l'entreprise est, à ses yeux, insuffisante et que les arrangements frontaliers internes sont des compromis qui ne créent pas assez de valeur. Il demandera alors, plus exactement ses intermédiaires actifs que sont les analystes action (les équipes d'*equity research*) demanderont, de plus en plus précisément, à connaître les fonctions de production et de coût par métier. Ils fabriqueront alors, toujours par métier, une logique économique d'ensemble sur une large plage de production, les *economics*, comme disent les consultants anglo-saxons. En étudiant volumes et profits, toujours par métiers, les experts du marché financier créeront des éléments de comparaison, des *benchmarks*.

Le marché va alors considérer analytiquement l'entreprise comme un ensemble de métiers différents, s'interroger d'abord sur l'efficacité de chacun, ensuite sur la création de valeur qui naît de leur interdépendance (la fameuse synergie), enfin sur la qualité du portefeuille du point de vue de la dynamique des métiers. Le marché va ainsi demander quelles sont les cascades de résultats par type d'hôtel au groupe hôtelier, par type de banque au groupe bancaire, par type de réseau au groupe d'assurances, par type de modèle au groupe automobile... Il pourra alors juger que l'entreprise abrite trop d'activités et s'avère trop compliquée ou ne peut donner pleinement leur essor aux plus prometteuses. Il recommandera alors des coupures, des ventes, des spécialisations – bref des changements de frontières. Et, le plus souvent, toujours, il sera entendu.

A leur tour, ces changements permettent une meilleure lisibilité des performances et des choix. Le dirigeant de l'entreprise, avec sa comptabilité et sa stratégie, se veut un organisateur de métiers, un découpeur interne de domaines et de ressources. Le marché financier veut, lui, voir, mesurer, comparer, pour choisir. Il s'interroge a priori sur les choix de l'entrepreneur – qui sont sa négation en tant qu'organisation de création de richesses – et préfère constituer son propre portefeuille de valeurs, métiers aussi purs et efficaces que possible.

Vu de l'entreprise, ses frontières déterminent un ensemble de métiers qui sont la clef de sa croissance. Vu du marché financier, c'est un choix déjà fait qu'il faut, au moins, expliquer : l'entreprise lui paraît une sorte de sicav opaque à prendre ou à laisser, alors qu'il préfère la constituer lui-même.

Ce jeu permanent de frontières est donc accéléré par la dimension financière de la firme, de plus en plus forte comme le montre l'évolution du gouvernement d'entreprise (*corporate governance*). Cette accélération est structurelle : les capitalistes-propriétaires du XIXe siècle laissent la place aux managers du début du XXe siècle, qui laissent la place aux financiers purs (agents de change et autres gestionnaires de capitaux). Mais le plus difficile, dans ce domaine, est de conserver leur dynamique aux métiers, leur capacité de création, d'innovation. Un excès de financiarisation peut conduire à un excès de découpage qui freine la recherche de complémentarités, qui fragilise les équipes en les hyper spécialisant. On peut toujours rêver de découper et de faire des micro-unités pures, mais le client est complexe et unique.

Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais

L'avance technologique américaine risque d'être grignotée dans les prochaines années

DAVOS
de notre envoyé spécial

Les performances actuelles sont le résultat des efforts engagés il y a vingt ans, mais depuis l'innovation s'érode

En janvier 1998, avec Bill Gates, le patron de Microsoft, et Andrew Grove, PDG d'Intel, en guise de porte-drapeaux, la technologie américaine plastronnait au Forum de l'économie mondiale, à Davos. *« Dans ce domaine, nous avons pris une telle avance qu'il est quasiment impossible de nous rattraper »*, affirmait alors en substance le second.

Impossible ? Voire... A en croire les conclusions tirées par Michael Porter, professeur à la Harvard Business School, à partir de l'indice d'innovation et de capacité innovatrice des nations qu'il vient de créer avec une équipe de chercheurs – conclusions présentées en janvier à Davos devant un parterre de spécialistes –, la capacité innovatrice des Etats-Unis est certes encore assurée mais elle risque d'être, à terme, fortement concurrencée par d'autres pays qui, *per capita*, lui consacrent davantage d'argent et qui ont mis en place un maillage éducatif plus serré. C'est notamment le cas de Taïwan, Singapour et Israël qui, bientôt, risquent de faire de l'ombre à l'Amérique. Sans oublier la Chine, l'Inde, voire la Malaisie, qui seront bientôt en lice, affirme-t-on.

Pour établir ce constat qui va à l'encontre de certaines idées reçues sur la permanence de la suprématie technologique des Etats-Unis et qui conduit à s'interroger sur la pérennité de son soubassement macro-économique (le secteur technologique, au sens large, contribue pour un tiers à la croissance du produit intérieur brut américain, laquelle a atteint 3,9 % pour l'ensemble de l'année 1998), le professeur Porter a procédé en quatre étapes. Il a d'abord constitué, à partir de dix-sept pays membres de l'OCDE (une organisation qui, à ce jour, regroupe les 29 nations les plus industrialisées), une base de données intégrant les performances technologiques de ces pays pour la période 1973-1993. C'est à partir de là qu'a été calculé l'indice d'innovation, pour chaque pays et pour chaque année de référence, en y ajoutant 1994 et 1995. Une double série de projections a ensuite été établie : d'abord à partir des 17 pays concernés et avec trois dates de référence (1995, 1999, 2005), ensuite en élargissant le spectre des nations à technologie avancée aux nouveaux pays industrialisés (NPI) asiatiques et aux autres économies émergentes les plus en pointe dans ce domaine.

Du brassage de l'ensemble de ces données, il ressort que le classement des pays champions du *high tech* devrait être singulièrement bouleversé au cours des prochaines années. En 1995, les Etats-Unis étaient en tête, suivis de la Suisse, du Japon, de la Suède et de l'Allemagne pour ce qui est des cinq premiers. La Finlande, le Danemark et la France venant tout de suite après. Quatre ans plus tard, le Japon puis la Suisse devraient reléguer les Etats-Unis au troisième rang, le classement de la Suède et de l'Allemagne étant inchangé. Pire, en 2005, tandis que le Japon continuerait à être en tête du peloton, c'est la Finlande qui figurerait en deuxième position, devançant la Suisse, le Danemark et la Suède, les Etats-Unis devant se contenter de la sixième place...

LES PAYS ÉMERGENTS

En commentant ces prévisions, Michael Porter a tenu à souligner que, dans tous les cas de figure et en dépit de ses difficultés économiques actuelles, le Japon devrait rester *« un formidable centre d'innovation »*. La nouveauté devrait venir des pays émergents qui, une fois absorbée la crise financière qu'ils traversent en ce moment, devraient améliorer très rapidement leur capacité innovatrice, jusqu'à se poser en concurrents sérieux des majors de la technologie. Du côté des vieilles nations industrialisées, les pays nordiques consolideraient leur avance tandis que se constituerait un groupe de « mauvais élèves » de l'innovation (France, Italie, Pays-Bas, Canada, Grande-Bretagne) menacés par la stagnation technologique.

Comment expliquer ce recul prévisible des Etats-Unis sur le moyen terme ? *« Par l'érosion des fondamentaux »*, affirme l'équipe de chercheurs de la Harvard Business School. L'Amérique occupe encore une position de leader en matière d'innovation, mais l'écart s'est rétréci avec ses concurrents et le pays n'a pas renouvelé les actifs historiques qui lui ont permis jusqu'ici de se maintenir en tête. *« Les performances mises en avant aujourd'hui, celles d'Internet, par exemple, sont le résultat des efforts engagés il y a 20 ans, mais le capital technologique s'est érodé depuis »*, souligne Michael Porter. *« Pour des raisons d'économies, les sommes consacrées globalement à la recherche et au développement ont été réduites depuis la fin des années 80. Nous avons aujourd'hui moins d'ingénieurs que nous n'en avions il y a quatre ou cinq ans. Ils préfèrent aller travailler dans une banque d'investissement où ils seront mieux payés »*, constate-t-il, appelant les autorités américaines *« à repenser d'urgence les moyens dont dispose réellement l'innovation et à renforcer les politiques à mener pour conforter l'avance dont les Etats-Unis bénéficient encore »*.

Signe des temps – et confirmation de ses propos : lorsque les Etats-Unis ont décidé de se préparer activement au bogue de l'an 2000, c'est à l'étranger qu'ils sont allés chercher les ingénieurs et les informaticiens dont ils ont besoin pour relever ce défi technologique. Faute de les trouver sur place en nombre suffisant. Et en qualité d'expertise.

S. M.

▼ **Le hit-parade des pays innovants**
Période 1995/2005
Progression en nombre de places dans le classement

Pays	Progression
FINLANDE	+4
DANEMARK	+3
JAPON	+2
AUSTRALIE	+1
AUTRICHE	+1
NORVÈGE	+1
ESPAGNE	+1
FRANCE	0
NOUVELLE ZÉLANDE	0
ROYAUME-UNI	0
CANADA	-1
ITALIE	-1
SUÈDE	-1
SUISSE	-1
ALLEMAGNE	-2
PAYS-BAS	-2
ÉTATS-UNIS	-5

Source : Harvard Business School

Les salariés internautes sous haute surveillance

La protection contre le piratage amène les entreprises à contrôler les échanges sur Internet. Au risque de porter atteinte à la vie privée des utilisateurs

Le premier cas connu a été porté en janvier 1996 devant une cour de justice de Philadelphie, aux Etats-Unis : un ancien salarié a porté plainte pour *« violation de la vie privée »* contre son ex-employeur parce que ce dernier l'avait licencié après avoir constaté qu'il avait violemment critiqué ses responsables hiérarchiques... dans des messages transitant par le réseau informatique de l'entreprise. La cour a débouté le plaignant en arguant que, en l'état des technologies actuelles, le courrier électronique ne saurait être assimilé, en termes de confidentialité, à du courrier traditionnel, dont la violation est, en revanche, punie par la loi. C'est en s'appuyant sur l'*Electronic Communications Privacy Act* de 1986, qui permet aux propriétaires de réseaux d'intercepter les messages afin de mieux se protéger contre le vol de données et les intrusions des pirates, que les employeurs américains ont pu instaurer une véritable surveillance de l'usage de l'informatique par leurs salariés.

CONFLITS

Car, contrairement à ce que croient la plupart des salariés internautes, le simple fait de mettre à la corbeille les messages ou les « fichiers tampons » des pages Web consultées ne suffit pas à les détruire. L'enregistrement reste présent sur le disque dur jusqu'à ce que – une fois celui-ci saturé – un autre enregistrement vienne prendre sa place... parfois des années plus tard ! Entre-temps, n'importe quel informaticien peut le retrouver.

Certains logiciels, tels que Desktop Surveillance d'Omniquad, ou encore RedHand Pro de Hard Drive Software, sont même édités et vendus à cet effet. La publicité de ce dernier vante ses mérites en ces termes : *« Il vous dira exactement ce que quelqu'un fait sur votre (ou sur son) ordinateur pendant que vous n'êtes pas là, et ce de façon totalement secrète, afin qu'il ne sache jamais qu'il a été surveillé »* !

Selon une enquête de l'American Management Association, 15 % des plus grandes entreprises du pays ont mis en place des systèmes de stockage et de vérification des messages électroniques de leurs salariés. Selon deux chercheurs de l'université du Dakota du Nord, 26 millions de salariés américains seraient ainsi « info-surveillés ».

Depuis, les conflits entre employeurs et salariés se sont multipliés : Compaq, parmi d'autres, a ainsi licencié vingt salariés accusés de consulter trop assidûment des sites Web pornographiques aux dépens de leur productivité ; Intel a porté plainte contre plusieurs de ses salariés qui avaient critiqué leur direction par e-mail. Mais la loi de 1986 peut aussi se retourner contre l'entreprise : parce que leurs collègues échangeaient sur l'Intranet des plaisanteries douteuses, deux salariés afro-américains de la banque Morgan Stanley ont, en décembre 1996, porté plainte pour discrimination raciale contre leur employeur, arguant du fait que celui-ci, en tant que propriétaire du réseau, portait la responsabilité de son contenu ! De même, en Grande-Bretagne, Norwich Union a dû payer 450 000 £ (652 000 €) de dommages-intérêts à une association d'assurés parce qu'un message diffamatoire à son encontre avait été diffusé... sur l'Intranet de l'entreprise.

Dans la plupart de ces affaires, les salariés, plaignants ou incriminés, mettent en avant l'atteinte à la vie privée exercée par leur employeur. Les tribunaux leur donnent raison lorsque le contenu des messages est personnel, et tort lorsqu'ils concernent la vie ou les affaires de l'entreprise. Mais la frontière, et donc la jurisprudence, reste suffisamment floue pour que les *lawyers* américains puissent se réjouir du marché faramineux qui s'ouvre devant eux. Ils recommandent en tout cas aux employeurs de définir clairement à leurs salariés ce qu'il est permis ou pas de faire avec les joujoux informatiques mis à leur disposition.

En France, la loi – comme la jurisprudence – reste silencieuse sur ces questions. Spécialiste du droit de l'informatique, Alain Weber, avocat au cabinet Henri Leclerc, ne connaît pas dans l'Hexagone *« d'affaire comparable à ce qui se passe aux Etats-Unis »*. Il défend l'idée selon laquelle *« le e-mail est une correspondance privée, même si l'adresse comprend le nom de l'employeur »*. A partir de ce principe, ajoute-t-il, *« c'est à l'employeur de négocier les conditions dans lesquelles il peut contrôler les contenus afin de garantir le réseau contre les risques de vols ou d'intrusion. Il est en revanche inacceptable d'évoquer ces risques pour briser a priori la confidentialité de la correspondance »*.

LIMITES

L'employeur est déjà soumis à deux limites proprement françaises. Tout d'abord, la loi Informatique et libertés de 1978 lui interdit de constituer des fichiers informatiques nominatifs, par exemple les mails ou les connections Internet des salariés, sans le consentement de ces derniers. C'est ainsi que la cour d'appel de Paris a annulé en 1995 une sanction disciplinaire à l'encontre d'un agent commercial de la SNCF qui s'était absenté de son travail de façon indue selon la direction, celle-ci ayant produit pour preuve les enregistrements du système informatique de réservation Socrate. Par ailleurs, le code du travail contraint l'employeur à prévenir les représentants du personnel de la mise en place de moyens de contrôle de ses activités (article L 432), et les salariés eux-mêmes de toute collecte de données les concernant (L 121-8). Il peut également se développer une jurisprudence européenne, la Cour européenne de justice ayant récemment jugé que certaines pratiques de surveillance électronique des salariés étaient contraires aux droits de l'homme. Le feuilleton juridico-technologique ne fait que commencer.

Antoine Reverchon

Un espionnage plus sophistiqué

L'utilisation des outils informatiques pour rendre compte de l'activité des salariés n'est pas une nouveauté. Dans un premier temps, la lecture d'informations fournies par les machines permettait de mesurer le temps de présence au poste de production, et de rapporter ce temps aux quantités produites, afin d'effectuer des calculs de productivité et de coût de revient.

Mais ces instruments ont aussi servi à l'évaluation des individus eux-mêmes, engendrant des abus que la législation (code du travail et loi Informatique et libertés) est venue encadrer. Le développement de l'informatique de communication (téléphonie, réseaux internes, puis Internet) a ouvert une nouvelle ère. Du domaine de la production, le contrôle peut désormais s'étendre à l'ensemble des activités du salarié, sur son lieu de travail comme à l'extérieur, en raison du développement du « travail nomade » (ordinateur et téléphone portables, bureaux « virtuels »), sur des aspects quantitatifs comme qualitatifs, sur des pratiques professionnelles comme... personnelles.

L'histoire à l'envers ? *par Wassily Leontief*

Ce texte peu connu de Wassily Leontief est extrait d'une conférence qu'il a prononcée au *Collège de France à Paris en mars 1962.* Il met en évidence la richesse et la pertinence des intuitions scientifiques du Prix Nobel récemment disparu. L'approche par la dynamique des systèmes, la question de la stabilité et l'idée d'inverser les relations causales pour étudier la marche des économies sont aujourd'hui au cœur des travaux les *plus pointus de la macroéconomie* contemporaine. Si, comme le suggère Leontief, l'instabilité est la *règle et la stabilité* l'exception, ce sont nos représentations les plus courantes qui sont à revoir et en particulier les relations de notre compréhension des phénomènes économiques avec l'histoire. L'état présent d'une économie dépend certes toujours un peu de son passé, mais il apparaît surtout déterminé par son avenir, c'est-à-dire par les anticipations que *font les agents sur cet avenir, selon des mécanismes* encore mal connus.

Il y a *plus de trente-cinq* ans, *Leontief dessinait déjà les premiers* contours de cet ambitieux programme de recherche sous une forme *humoristique* et légèrement provocante.

Christian Schmidt, professeur à l'université Paris-Dauphine

IL y a seulement une trentaine d'années qu'ont été entreprises, lors d'études sur l'évolution économique, *les premières tentatives* fructueuses pour combiner un raisonnement théorique rigoureux avec une description numérique du fait observé aussi systématique que possible. La théorie mathématique des systèmes dynamiques a remplacé les notions fondamentales qui constituent toujours la *base formelle de* la plupart des analyses de ce genre. Cela explique pourquoi la question de la stabilité dynamique joue un rôle si important, pour ne pas dire décisif. Les modèles déclarés stables sont utilisables ; ceux qui sont ju*gés instables sont, en règle générale*, mis de côté.

Comme la notion de stabilité semble porter en elle la connotation de quelque chose de bon et celle d'instabilité de quelque chose de mauvais, la plupart des *auteurs de modèles économiques* montrent une préférence marquée pour les systèmes stables, rejetant ceux qui ne le sont pas. A mon avis, il faudrait au contraire adapter dans chaque cas la « stratégie » de la recherche historique *aux propriétés d'équilibre des sys*tèmes dynamiques qui semblent correspondre le mieux au processus de développement particulier que nous avons entrepris d'expliquer.

Par explication du processus de *développement, j'entends simple*ment la prévision de la position occupée par le système dyna*mique en un point particulier dans* le temps, prévision qui repose sur *une connaissance directe de la po*sition du même système, observée en un autre point de l'espace temporel. Si nous supposons que sa structure interne est connue et décrite par l'ensemble de tous les chemins de développement possibles, *cette « prédiction » dépend* de notre capacité de déterminer *avec une précision suffisante la* position occupée par ce système dans une année de base.

L'observation directe des phénomènes économiques et sociaux est très difficile. Il est particulièrement important de savoir à *l'avance quels effets les erreurs*, inévitables dans l'observation de l'année de base auront sur l'exactitude de la prévision de la position occupée par le système les autres années. Si le processus dynamique que nous nous propo*sons d'expliquer est stable*, le passage du temps corrigera, du moins pour ce qui concerne la prévision du futur, l'erreur commise dans l'observation du passé.

Mais la situation est tout à fait différente quand le système dyna*mique étudié est instable. Un* point de départ situé pourrait se trouver dans un voisinage très proche d'un autre point de départ ; mais cette petite différence explique à elle seule pourquoi, après un intervalle de temps suffi*samment long, le processus d'évo*lution dynamique entraînerait dans une autre direction. *Un historien qui se propose d'expliquer* l'évolution d'un tel système en remontant dans le temps la séquence d'événements se lance *dans une entreprise très ardue*, pour ne pas dire pratiquement irréalisable. Une petite erreur à peine perceptible dans la description de la position initiale occupée lors de l'année de base par un système dynamique détermine inévitablement *une plus grande erreur* de prévision. Et plus l'intervalle de temps qui sépare l'année de prévision de l'année de base augmente, plus l'erreur est grande.

Mais est-il nécessaire, pour analyser la séquence d'événements d'un processus de développement, de rechercher les relations *causales qui* les unissent *en suivant* l'écoulement du temps ? *L'historien dont l'intérêt porte sur* les événements qui ont déjà eu lieu peut choisir de décrire et d'expliquer leur séquence en remontant le courant du temps, au lieu de se laisser porter par ce même courant. Les géologues, les pa*léontologues et* les cosmologues le font tout naturellement. Pourquoi celui qui étudie l'histoire humaine ne ferait-il pas de même ?

> *Il faudrait adapter dans chaque cas la « stratégie » de la recherche historique aux propriétés d'équilibre des systèmes dynamiques*

En suivant les *chemins du déve*loppement historique dans la direction du temps, l'analyste se trouve confronté dans la plupart *des cas à la tâche* difficile qui consiste à tirer le connu de l'inconnu ou du moins les faits mieux connus de faits moins bien connus. Ne serait-il pas plus habile de faire l'inverse ? S'il établissait la base de ses opé*rations, c'est-à-dire le stock prin*cipal des donnée primaires constituant son information, dans le présent ou dans un passé très récent, puis s'il progressait pas à pas, en se servant d'instruments théoriques, vers le passé de plus *en plus lointain, l'analyste de l'his*toire pourrait faire un usage plus *efficace de la quantité limitée d'in*formations primaires auxquelles il a généralement accès.

Si, pour prendre un exemple, une légère différence de l'état de *santé de Napoléon – différence* dont on ne pourrait guère établir l'existence par l'observation directe et encore moins par une recherche systématique – avait réellement pu déterminer l'issue d'une bataille cruciale et donc *avoir un effet décisif sur les déve*loppements politiques, sociaux et économiques consécutifs en France et en Europe, il resterait très douteux qu'une étude très sérieuse de l'histoire médicale de Napoléon Iᵉʳ puisse nous fournir une base d'information solide, permettant d'expliquer de ma*nière satisfaisante la situation so*ciale et économique de l'Europe en 1848. Au contraire, si le système européen était effectivement instable, comme l'implique l'hypothèse historique précédente, une connaissance même très approximative de la situation européenne en 1848 permettrait au biographe *de Napoléon de conclure, malgré* l'absence de toute preuve de nature directe, que l'empereur devait bien souffrir d'un léger rhume le jour de la bataille décisive.

Je reconnais que cet exemple est un peu fantaisiste, mais le raisonnement qu'il sert à illustrer ne l'est pas. Tant que la recherche de*meure essentielle*ment descriptive, l'ordre dans lequel on entreprend l'étude des étapes successives du processus de développement n'a que peu d'importance. Mais dès qu'une analyse causale plus exigeante entre en jeu, l'*explication « à l'envers »* peut se révéler beaucoup plus efficace que l'approche conventionnelle. Les propriétés de stabilité du système dynamique utilisé exercent de toute façon une influence capitale sur le choix entre *les deux méthodes*.

LIVRES

par Yves Mamou

Donner du sens à la mondialisation

GÉOPOLITIQUE DU SENS
Ouvrage collectif sous la direction de Zaki Laïdi.
Ed. Desclée de Brouwer, 390 p., 165 F (25,15 €).

Par son titre, *Géopolitique du sens* pourrait laisser croire à une interrogation métaphysique sur les rapports du sujet à l'Histoire et aux mutations de la planète. Mais Zaki Laïdi, chercheur au CNRS qui patronne cet ouvrage collectif, déporte le mot *« sens »* loin de la philosophie. Les nouveaux *« espaces de sens »* dont il est question ici ne sont que *« des tentatives d'organisation de la pluralité du monde »*. Entre la mondialisation économique et l'Etat nation, il apparaît que de nouveaux compromis se sont élaborés qui donnent naissance à des *« communautés de valeurs et d'intérêts »* – des sociétés politiques pas forcément égales ou homogènes – *« qui aspirent à se projeter collectivement dans le champ de la politique internationale à des fins d'affirmation identitaire ou stratégique »*. Le sens de cette *« Géopolitique »* est donc à prendre au plus serré : éclairer les mutations d'un monde libéré de la menace soviétique et qui fait de l'économie le vecteur principal d'affirmation de soi.

Les projecteurs sont donc braqués avec plus ou moins d'intensité sur les différentes facettes de la métamorphose planétaire. L'Afrique, étudiée par François Constantin, professeur à l'université de Pau, n'a droit qu'à un seul *article, alors que l'Europe, les Etats-Unis ou l'Asie font l'objet de plusieurs* études. La victoire de l'individualisme aux Etats-Unis, étudiée par Eric Fassin, sociologue et américaniste à Normale-Sup, éclairera ceux que le procès de Bill Clinton a laissés abasourdis. Le lecteur comprendra comment les Etats-Unis peuvent marquer la planète de leur empreinte alors qu'aucune *« société politique »* proprement américaine n'incarne cette volonté impériale. Bill Clinton mènerait ainsi une *« politique de sortie du politique »* dans la mesure où il a renoncé à ses grands projets de réforme sociale et où ce sont les tribunaux qui disent la norme dans les *« domaines raciaux ou sexuels »*.

Côté islamique, Gilles Kepel, chercheur au CNRS, montre combien les combats sont violents et incertains entre tous ceux – Iran, Irak, Arabie saoudite... – qui souhaitent mouler selon leurs critères l'*« espace de sens islamique »*.

En Asie, Jean-Marie Bouissou, chercheur au CERI, souligne la contradiction qui existe entre les chantres des valeurs asiatiques traditionnelles et l'*aspiration de l'ensemble des populations – des Malais aux Japonais* – à partager le mode de vie américain. Longtemps, la seule communauté de valeurs propre aux pays d'Asie a été la nécessité de maintenir ouvert l'accès aux marchés occidentaux tout en préservant des poches importantes de protectionnisme. Mais depuis la crise financière de 1997, chaque pays, le Japon comme les autres, doit rebâtir un système de sens adapté au nouveau contexte international. Sophie Boisseau du Rocher, chercheur, sou*ligne ainsi avec efficacité la difficulté éprouvée par l'ensemble des pays du* Sud-Est asiatique à élaborer de nouvelles règles du jeu, tant *« les équations internes comme externes sont remises en cause »*.

Ce travail collectif se clôt naturellement sur une aspiration : Pierre de Sénarclens, professeur à Lausanne, appelle à inventer de *« nouvelles formes de représentation des Etats, des régions, des acteurs non gouvernementaux »*. A sens nouveau, structures de pouvoir nouvelles.

Les paradoxes de l'industrie de défense européenne *par Frédérique Sachwald*

LE rachat de GEC-Marconi par British Aero*space (BAe) et la fusion* Aerospatiale-Matra sont les épisodes les plus récents d'une impressionnante vague de restructuration. L'impulsion a été donnée par le gouvernement américain, qui a encouragé la concentration des principaux contractants du Department of Defense de 1993 à 1997. En Europe, entreprises et gouvernements se disent convaincus que, pour faire le poids face aux groupes américains, il faudrait créer une grande entreprise aéronautique et de défense : l'European Aerospace and Defence Company (EADC).

*La restructura*tion européenne s'impose, mais l'EADC pourrait se heurter au paradoxe du monopole : assurée de fournir les armées européennes, elle aurait peu d'incitations à *contrôler ses coûts tout en soute*nant un rythme d'innovation élevé et risquerait d'être un piètre concurrent des groupes américains.

Le souhait de consolider les industries de défense en formant un *champion européen* repose sur la conviction que la souveraineté na*tionale dépend de l'identité natio*nale des entreprises d'armement. Or les évolutions technologiques et la mondialisation concourent à disjoindre cette relation. D'où le para*doxe de la souveraineté nationale* : à l'avenir, les besoins d'armement pourraient être mieux assurés par des entreprises de nationalités diverses soumises à une certaine concurrence.

Les facteurs qui ont permis à l'industrie de défense de constituer une exception économique après la seconde guerre mondiale disparaissent. La fin de la guerre froide a *remis en cause* la course aux armements et la logique d'arsenal, notamment nucléaire. Dans les années 90, la réduction des crédits militaires a été d'autant plus rapide que la mondialisation et ses conséquences économiques et sociales rendaient la contrainte budgétaire plus pressante.

> *La création d'un champion européen aboutirait ainsi, paradoxalement, au creusement d'un gap technologique transatlantique*

Ces évolutions sont intervenues alors que le statut technologique de l'industrie de défense était déjà bien érodé. Jusqu'à la fin des années 60, *ce statut* reposait sur le « paradigme des retombées », selon lequel la fabrication d'armements générait *des innovations* qui irriguaient les secteurs civils. Ce schéma s'est appliqué aux avions à réaction, aux semi-conducteurs et aux grands ordinateurs mais, désormais, ce sont souvent des innovations civiles qui permettent aux systèmes d'armes de répondre aux *besoins de la défense. L'évolution* des concepts stratégiques, le rôle croissant de la communication et du traitement de l'information dans les armées renforceront cette tendance.

La nécessité de contrôler les coûts et le rôle croissant des technologies civiles exposent les entreprises de défense aux contraintes économiques, dont elles étaient relativement protégées. D'où les restructurations qui visent à rationaliser les capacités de production. Après cette étape, l'aptitude des entreprises à intégrer des innovations utiles dans les armes jouera un rôle encore plus central. Or la réussite de l'innovation ne repose pas uniquement sur des dépenses de recherche et développement (R & D) élevées, ni même sur des liens étroits avec des organismes scientifiques. Elle suppose une grande capacité d'ouverture et d'absorption pour comprendre les évolutions techniques et pour interpréter les besoins des clients. Un monopole européen aurait accès à des crédits de R & D importants, mais risquerait de ne pas faire preuve de cette ca*pacité d'ouverture. La création* d'un champion européen aboutirait ainsi, paradoxalement, au creusement d'un gap technologique transatlantique.

Comment favoriser l'émergence d'entreprises européennes compé*titives ? La direction suggérée par* les réflexions précédentes est celle de l'ouverture aux marchés commerciaux civils et, éventuellement, à des partenariats avec des entreprises américaines. Ces partenariats, dont les modalités peuvent *être diverses, serviraient à la fois à* pénétrer certains marchés et à renforcer les compétences technologiques des partenaires, comme le montrent les très nombreuses coopérations transatlantiques dans d'autres secteurs.

Ces raisonnements économiques seraient inutiles si le contrôle na*tional sur les fournisseurs d'arme*ment restait nécessaire pour assurer la sécurité nationale. L'argument, utilisé à propos des exportations d'armes et des transferts de technologies, devient moins pertinent du fait de la fin de la guerre froide et des évolutions technologiques. Dans le domaine spatial, par exemple, les capacités des satellites d'observation civils d'aujourd'hui correspondent à celles des satellites militaires d'hier, et de nouveaux pays sont en me*sure de les fabriquer. Pour de nom*breux systèmes d'armes, les industries civiles peuvent fournir des composants compétitifs. Le champ strictement militaire des industries *de défense tend ainsi* à se réduire et, à terme, les fournisseurs des armées pourraient se diversifier. Dans ce contexte, les gouvernements doivent s'interroger sur les capacités dont dépend réellement *la sécurité nationale. Dans la me*sure où elles concernent plus la conception de systèmes d'armes complexes que la maîtrise de tous les composants, les gouvernements ont intérêt à favoriser un plus grand recours à des composants ci*vils, notamment en révisant leurs* procédures d'achat d'armement.

Les décisions directes de restructuration ont plus d'importance à court terme, mais pas nécessairement à long terme. Ces décisions sont néanmoins importantes, no*tamment pour la France. La pers*pective à moyen et à long terme esquissée ici suggère d'envisager plusieurs vagues de restructurations et de préserver un certain degré de concurrence. La perte de contrôle des entreprises de défense par l'Etat devrait lui permettre d'être un client plus exigeant, c'est-*à-dire d'acquérir des systèmes* d'armes performants à des prix compétitifs. Cet objectif suppose cependant de passer d'une culture de producteur à une culture de client.

Au niveau européen, l'industrie *d'armement* illustre la problématique de l'approfondissement de l'intégration. Les restructurations seront d'autant plus efficaces que se formera un marché unique de l'armement, alors que les compromis nécessaires pour aboutir à des *matériels européens* heurtent la conception traditionnelle de la souveraineté nationale. Pourtant, comme dans le cas de la monnaie unique, la perte d'un instrument de souveraineté permettrait, en fait, de renforcer la position internationale de la France.

Frédérique Sachwald *est maître de recherche à l'Institut français des relations internationales, et professeur associé à l'université Paris XIII*

PARUTIONS

● CHÔMAGE, CROISSANCE : COMMENT GAGNER ?
de Jean Lecerf
Jean Lecerf nous invite à un effort d'imagination dans l'action en faveur de l'emploi. Il insiste sur l'importance du local (du « terrain ») en la matière et propose qu'y soient créées des *« équipes conviviales »* rassemblant des personnes et des structures très diverses pour travailler concrètement à l'émergence d'activités, accompagner les initiatives, conseiller, insérer les plus démunis dans des communautés d'échanges.
Autre suggestion : monter des groupes de travail (enseignants, élèves, parents, professionnels) au niveau des classes terminales afin d'assurer une transition vers la vie active et appuyer les projets des jeunes. Cette notion de passerelle est aussi préconisée pour le passage d'un statut (étudiant, salarié, indépendant) à un autre, qui se révèle souvent difficile. L'auteur souhaite que des universités forment des animateurs de l'emploi et du progrès social, car il estime *« qu'une bonne animation manque souvent à l'économie »*. Ces réflexions reposent sur la conviction *« qu'il ne faut pas attendre la croissance pour s'occuper de l'emploi, mais s'efforcer de multiplier les contrats qui le créent »*. L'auteur défend *la nécessité d'une complémentarité entre actifs au sein d'une « économie concertée »* de préférence à une économie fondée sur les rapports de forces. (L'Harmattan, 188 p., 110 F, 16,7 €).

● COMPRENDRE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE,
de Pierre Bauchet
Entre les thèses de spécialistes et les écrits de vulgarisation ciblés, il manquait un ouvrage généraliste pointant l'ensemble des interrogations qu'un public non averti peut se poser concernant l'actualité économique. *Comprendre l'économie française*, de Pierre Bauchet, répond à cet objectif. Qu'il s'agisse du chômage, du PNB, du rôle des multinationales, des dépenses publiques, du maintien dans le giron national du capital des entreprises françaises ou de l'aide à apporter aux pays en développement, l'auteur présente honnêtement les thèses en présence. Chaque exposé est clair et précis et le ton général est éloigné de tout dogmatisme. Le lecteur reste libre de ses conclusions, ce qui est le meilleur compliment que l'on puisse faire à une entreprise intellectuelle de ce type. (Economica, 1999, 120 p., 65 F, 9,9 €.)

● L'INSTITUTIONNALISATION DU TRAVAIL INTÉRIMAIRE EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE, de Rachid Belkacem
Ce livre analyse le développement du travail intérimaire dans l'espace européen en s'attachant plus particulièrement à la France et à l'Allemagne. Il montre que l'accroissement du recours à ce type d'emplois s'est généralisé à l'ensemble des pays occidentaux ces deux dernières *décennies mais ne procède pas des mêmes principes et mécanismes.* L'auteur défend l'hypothèse d'une institutionnalisation du travail intérimaire qui se traduit par une reconnaissance sociale, politique, juridique et économique. (L'Harmattan, 1998, 256 p., 130 F, 20 €.)

AGENDA

● **HANDICAPÉS.** Comment s'organise, dans les différents pays européens, la transition des personnes handicapées, physiquement ou mentalement, du milieu protégé (hôpital, institutions) au marché du travail ? L'Association lotoise d'initiatives sociales et éducatives organise le 4 mars à Cahors, avec le soutien du Fonds social européen et de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés) un colloque où interviendront des acteurs et universitaires belges, italiens, espagnols et français.
Renseignements : 05-65-53-22-53/49.

● **DROIT.** L'association du corps enseignant de l'Ecole centrale organise le 9 mars à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) son 11e colloque annuel dont le thème sera « Le droit au service de l'ingénieur ». Parmi les sujets qui seront débattus : les responsabilités de l'ingénieur dans l'entreprise, le droit des contrats et le droit des affaires.
Renseignements : 01-41-13-12-17.

● **EURO.** L'université Paris-Dauphine reçoit le 9 mars Raymond Barre, qui fera une conférence sur le thème « Mise en place de la monnaie unique ». Salle Raymond-Aron.
Renseignements : 01-44-05-41-03.

● **EXPATRIATION.** Le Salon Avenir Export-Avenir Expat, dont c'est le dixième anniversaire, se tiendra les 10, 11 et 12 mars au CNIT (Paris-la Défense). Pendant trois jours, des experts privés ainsi que des spécialistes du dispositif public permettront aux entreprises françaises de mieux appréhender marchés et produits. Au programme, plus de 50 ateliers-conférences avec deux pays invités d'honneur : L'Inde et l'Afrique du Sud. A noter : cette année, en raison de ce dixième anniversaire, l'accès est gratuit sur préinscription.
Renseignements : 01-53-96-09-10.

● **TECHNOLOGIES.** Les frayeurs qu'engendrent l'irruption et la diffusion des technologies proviennent-elles de l'absence de culture scientifique et technique ? Didacticiens des sciences et de la technologie, épistémologues de l'information et de la médiation scientifique se rencontreront du 22 au 26 mars à Chamonix pour les XXIes Journées internationales sur la communication, l'éducation et la culture scientifiques et industrielles, intitulées « Technologies, technologie » et coorganisées par l'ENS Cachan, les universités Paris-XI (Orsay), Paris-VII (Jussieu) et l'université de Genève.
Renseignements : 01-69-15-78-25.

SUR INTERNET

● **EUROPE.** Extrêmement pédagogique, le site sur l'Union européenne créé par les services du ministre délégué chargé des affaires européennes, Pierre Moscovici, aborde de façon synthétique les grands dossiers liés à l'Europe, qu'il s'agisse d'économie, de santé, de recherche, de politique... Le moteur de recherche permet de trouver rapidement les pages liées à une question donnée. De nombreux liens pointent vers les pages des sites de la Commission, comme « europa.eu.int », un site très complet mais dans lequel il est parfois difficile de trouver ce que l'on cherche.
www.info-europe.fr

● **MAROC.** Un site personnel sur la Bourse de Casablanca. De très nombreuses informations sur les sociétés cotées (décrites chacune par une fiche signalétique), les cours des valeurs cotées à Casablanca (cours du jour et historique depuis le début de l'année) ; et un annuaire des sociétés de Bourse de cette ville.
bourse.azure.net

● **SONDAGE.** La société Ipsos, spécialisée dans les enquêtes et les sondages d'opinion, vient de modifier son site. Outre de très nombreux liens vers les sites d'autres organismes de sondages dans le monde, on y trouve une banque de données gratuite de 7 000 sondages réalisés depuis une dizaine d'années par l'ensemble des instituts français.
www.canalipsos.com

● **DÉVELOPPEMENT LOCAL.** Horizon local est une base documentaire recensant articles de revues, sites et bibliographies concernant les thèmes du développement local, de l'économie solidaire et du développement durable. Le site, hébergé sur le portail de GlobeNet, « l'Internet associatif et solidaire », entend en particulier mettre en valeur les initiatives d'associations, d'entreprises ou de collectivités locales, afin d'améliorer les pratiques des acteurs sociaux.
www.globenet.org/horizon-local

● **EMPLOI.** La migration du marché du travail vers Internet se poursuit : le cabinet BCR, spécialisé dans le recrutement pour l'industrie de l'informatique et des télécoms, a créé CyberSearch, Salon de recrutement virtuel où les entreprises présentent des « stands » (payants) et les candidats leurs CV (gratuits), les uns et les autres triant offres ou demandes selon une batterie de critères de sélection : lieux, secteurs, métiers...
www.CyberSearch.fr

Changer de lieu ou de poste de travail peut être mauvais pour la santé

Une étude commandée par la mutuelle de Renault Véhicules industriels a mesuré l'impact médical d'une délocalisation chez les salariés de l'entreprise

Début 1996, la direction de Renault Véhicules industriels (RVI) décide de transférer le centre de montage des autobus de Vénissieux, dans l'agglomération lyonnaise, à Annonay, en Ardèche. Sept cents salariés sont concernés, auxquels il est proposé soit d'accepter cette délocalisation à 75 kilomètres, tout en conservant un poste comparable, soit de rester sur le site lyonnais, mais en étant mutés sur des activités très différentes. Seules 325 personnes choisiront la première option. Aujourd'hui, à Annonay, pour compenser le manque de personnel, il y aurait 320 intérimaires, selon FO.

Pour aider à la mobilité, la direction avait mis en place un dispositif d'accompagnement : déménagement payé, prime d'incitation, aide à la recherche d'un logement et d'un emploi pour le conjoint, etc. Pour ceux qui restaient à Vénissieux, il y a eu des formations, une aide à la recherche d'un poste...

Et pourtant, les victimes sont nombreuses, à en croire les résultats d'une étude commandée par la « 525e mutuelle Renault VI », la mutuelle d'entreprise. Intitulée « Impact des délocalisations et des mutations professionnelles sur la santé des salariés », cette enquête a été réalisée entre octobre 1997 et février 1998. Elle repose sur l'exploitation de 365 questionnaires réalisée par le Centre Rhône-Alpes d'épidémiologie et de prévention sanitaire (Careps), basé au CHU de Grenoble. Présentés fin janvier lors d'un colloque à Lyon, ces résultats sont inquiétants. Qu'ils aient été mutés à Vénissieux ou délocalisés à Annonay, les salariés consultent plus le médecin, sont plus souvent en arrêt maladie, déclarent plus de troubles et consomment davantage de médicaments que ceux du groupe témoin, composé de salariés non concernés par la réorganisation. L'état psychologique est autoévalué négativement par 17 % des salariés mutés ou délocalisés, contre 9 % des témoins. Les salariés restés à Vénissieux le déclarent plus souvent que les autres, et surtout les plus de 45 ans (33 %).

L'impact sur la santé revêt différentes formes : troubles du sommeil, fatigue, problèmes psychologiques (anxiété, impression d'être inutile...) ou fonctionnels (palpitations cardiaques, tremblements...), manifestations organiques (maux d'estomac...), etc. « *La proportion de salariés suivis médicalement pour des problèmes nerveux est en moyenne trois fois plus élevée dans les groupes concernés par les mesures que dans le groupe témoin (20 % contre 7 %)* », souligne l'étude, concluant que « *le principal impact reste psychologique* ».

Cette enquête « *confirme ce que nous avions perçu* », constate Bernard Dardichon, secrétaire (CGT) de la coordination des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) de Vénissieux. Ancien directeur du centre de montage de Vénissieux, Alain Cazali, qui dirige aujourd'hui le site d'Annonay, s'interroge sur la crédibilité de l'étude. « *Je ne sais pas comment étaient posées les questions. Peut-être que seuls les mécontents ont répondu.* » Jean-Pierre Ferley, directeur du Careps, ne cache pas l'existence de « *biais* » dans l'étude. Celle-ci n'est basée en effet que sur les déclarations des salariés. Cependant, « *la convergence des réponses (...) amène à relativiser ces biais* ». Dominique Renaud, médecin du travail à Annonay, a, elle, une vision « *plus pondérée* » de la situation, mais « *retrouve des signes des différents troubles* ».

Trois populations semblent avoir particulièrement souffert moralement. D'une part, et c'est « *la grosse surprise* », selon Jean-Pierre Ferley, les salariés restés à Vénissieux. Certes, ils n'ont pas changé de site, habitent le même logement, leurs enfants fréquentent la même école. « *Mais*, explique-t-il, *alors qu'ils avaient pour la plupart 45 ans et plus de vingt ans d'ancienneté, qu'ils avaient acquis une compétence, ils se sont retrouvés dans la peau d'un débutant. Cela a été pour eux une atteinte à leur dignité.* » Alors que chacun pensait que rester à Vénissieux était un moindre mal. « *La direction, la hiérarchie, la médecine du travail tout comme les représentants du personnel ont sous-estimé l'impact de la rupture professionnelle* », analyse Antoine Di Ruzza, président de la « 525e mutuelle ».

Autres groupes très touchés : les personnes restées dur nt un an et demi ou deux en atte :e d'une décision sur le sort réser : à leur activité : *ainsi* les salariés iélocalisés à Annonay mais qui n'o t pas déménagé, et ont donc de ongs temps de trajet, pouvan atteindre trois heures de car par our.

« PRESSIONS »

L'enquête met en umière les méthodes employées par l'entreprise pour mener son pération. La prime de mobilité éta dégressive, passant de 50 000 franc (7 622, 45 €) à 0 franc selon la da : du départ pour Annonay. Les *pressions* » n'ont pas manqué, s. lon l'étude. « *C'est Annonay ou la porte !* », aurait-on dit à certai is salariés. D'autres étaient « *m. nacés d'aller travailler sur les poste. les plus durs physiquement* ».

Dans ses recomr andations, l'étude insiste sur la iécessité de « *mieux accueillir les salariés délocalisés* ». Ce qui « *ch que* » Alain Cazali : « *après tout e que nous avons entrepris...* » L'i nquête préconise aussi « *un sou en psychologique aux salariés et au épouses qui le souhaitent* ». La dire tion semble l'avoir pris en compte . Vénissieux, où de nouvelles réo ganisations devraient encore int rvenir. « *Je peux vous dire que a direction s'ouvre à l'idée de su vi psychologique* », assure Jacqu es Scalbert, médecin du travail. L enquête invite également l'entre rise à « *expliquer ses choix str tégiques et économiques* » au per onnel. Alain Cazali prétend l'avoir ait « *longuement* ». « *Quinze jour avant l'annonce du transfert*, cc ntredit Bernard Dardichon, *la d rection nous disait encore qu'il 'aurait pas lieu.* » « *Si elle avait joué le jeu*, ajoute Patrick Michau l, représentant syndical FO au C HSCT d'Annonay, *en expliquant l enjeux pour la compétitivité de l'en eprise, peut-être que les salariés a aient mieux compris la décision. L , ils se sont sentis trahis.* »

Francine Aizicovici

Repères

● Le questionnaire sur lequel repose l'enquête a été envoyé à 816 salariés. Le taux de réponses a été de 45 %. Masculin à 99 %, l'échantillon comprend 90 % d'ouvriers. L'âge moyen est de 46 ans, l'ancienneté moyenne dans l'entreprise de vingt-cinq ans.

● Parmi les personnes ayant répondu, 96 sont des salariés délocalisés à Annonay, 76 sont restées à Vénissieux, 43 sont en attente d'une décision et 150 font partie du groupe témoin qui n'a pas été concerné par la restructuration. Les réponses de ces derniers ont servi de référence pour mesurer les évolutions.

● En parallèle à ce questionnaire, une approche qualitative a été réalisée par des entretiens avec 16 personnes.

Les Boutiques des services, pour l'emploi de proximité

Ces nouveaux magasins fleurissent un peu partout en France. En recrutant des jeunes en difficulté, ils luttent contre l'exclusion

Ce soir, en descendant du bus avant de rentrer chez elle, Michèle repassera à la Boutique des services prendre les courses que Hassan aura faites pour son compte, moyennant 40 francs (6 €)... Ouverte le 14 décembre 1998, la Boutique de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) emploie six salariés et propose aussi un service linge (repassage, retouche), un écrivain public...

L'endroit, situé en gare de Saint-Denis, est sobre et accueillant ; le personnel, tiré à quatre épingles, en uniforme gris clair. A l'entrée, une pancarte : « *Ici, gagnez du temps* », résume bien le concept de ces nouveaux magasins qui fleurissent un peu partout en France. On en compte 22 actuellement – contre 7 fin 1997 –, qui emploient en tout 110 salariés. Ils appartiennent au réseau de l'Association pour le développement des emplois de services (ADES), créée à l'initiative de la fondation FACE (Agir contre l'exclusion) et du groupe Casino. D'autres distributeurs figurent parmi ses partenaires, ainsi que la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution, le Conseil national des centres commerciaux, la SNCF, la RATP, EDF-GDF et son comité d'entreprise (CMCAS), etc.

Hébergées gratuitement jusqu'à ce qu'elles aient pris un réel envol, les Boutiques sont situées dans des gares, des entreprises, des centres commerciaux. Le centre Créteil-Soleil (Essonne), par exemple, a mis gracieusement trois locaux à disposition de la Boutique et subventionne 10 % du coût de fonctionnement de la première année, soit environ 100 000 francs (15 250 €). Cette implication représente « *une ouverture sur la cité, vers le social* », explique Marc Auger, directeur de Créteil-Soleil. Pour les grands distributeurs, c'est peut-être aussi une manière de faire un signe à leur environnement plutôt que d'attendre que celui-ci se rappelle à eux de façon parfois violente. Ils peuvent aussi espérer via les Boutiques une fidélisation de la clientèle. Mais l'objectif affiché est plutôt de participer au développement du marché des services de proximité.

Toutes les Boutiques ne proposent pas les mêmes services, et chacune fixe ses prix. « *Nous ne devons jamais venir en concurrence avec des services existants* », indique Christiane Bressaud, la directrice d'ADES. Le réseau national fédère les Boutiques, intervient pour le contrôle de gestion, les critères de recrutement et la formation des salariés, qui sont tous en contrat à durée indéterminée. L'emploi, pour l'association, doit profiter à ceux qui connaissent l'exclusion, sans discrimination. « *Environ 80 % des salariés d'ADES sont maghrébins ou d'origine africaine*, précise Gilbert Delahaye, président d'ADES et directeur administratif de la franchise Casino. *C'est logique : cette population est très nombreuse parmi les jeunes en difficulté.* » Les managers, rémunérés entre 10 000 et 12 000 francs brut (entre 1 500 et 1800 €) « *au forfait* », sont des jeunes diplômés en recherche d'emploi, comme Catherine Marsault, 26 ans, bac + 5, responsable de la Boutique de la gare de Saint-Denis.

Pour les postes productifs (courses, linge...), rémunérés seulement au SMIC, les recrutements visent des chômeurs de longue durée. Les contrats aidés par l'Etat sont fortement sollicités : sur les 110 salariés, 55 sont en emplois-jeunes. Tous les salariés disposent d'un capital formation : un jour par mois pour les conseillers clientèle-services et un jour tous les deux mois pour les postes techniques. « *Chez nous, il n'y a pas de petits boulots, il n'y a que des métiers* », insiste Christiane Bressaud.

Les premières Boutiques sont nées au milieu des années 90, à Marseille. L'idée était alors d'en faire des lieux d'insertion, en menant, en deux ans, des jeunes employés en contrat emploi-solidarité (CES) vers un emploi stable dans une entreprise classique. « *Nous ne sommes plus du tout dans le même esprit aujourd'hui*, déclare Christiane Bressaud. *Nous nous plaçons résolument sur le marc : des services et de son développem nt.* » Certes, les emplois ne sont p as précaires, mais les salaires reste t très bas. Il est vrai que l'associati n doit tenir compte de ce que se partenaires sont prêts à lui offrir omme aide, et de ce que les client sont prêts à payer pour ces service . Or, « *pour beaucoup de personn , un service, c'est synonyme de servi e public gratuit* », relève Christia :e Bressaud. Un frein culturel, co nme on dit. Cependant, les résult ts sont encourageants. Sur les quatre derniers mois, le chiffre 'affaires est conforme aux prévisi ns, assure la directrice. Les fonds ublics – notamment à travers les contrats aidés – représentent 60 % des 8 millions de francs (1,2 mi ion d'euros) du chiffre d'affaires gl bal de 1998. Mais, visiblement, AD S croit à son concept : trente Bouti ues sont en projet, et le rythme d' uverture est actuellement d'une ous les dix jours.

F. A.


D.R.

Christiane Bressaud

● Embauchée à l'ADE : voici un an, elle a été chargée, entre 1982 et 1998, de la formatic n professionnelle et de l'emploi à la CFDT, d'abord en Bretagne puis à la confédératior .

● Sociologue de form tion, elle a été professeur, nota nment dans un LEP en Breta ne et dans une université à Pékin où elle enseignait le français.

INITIATIVES LOCALES

les offres d'emplois cadres des collectivités territoriales

Cadres territoriaux

Le F.N.P.C.A. est un Etablissement Public chargé des actions de promotion et de communication à caractère national en faveur de l'artisanat. Il crée, à Paris le poste

CONSEILLER EN COMMUNICATION AUPRÈS DU PRÉSIDENT

Outre les missions de conseil et d'assistance au Président, vous serez chargé d'assurer :
- le suivi des campagnes de promotion et de communication menées par le F.N.P.C.A.,
- *les relations avec les agences de publicité, les médias nationaux (presse, télévision,...) et la P.Q.R.,*
- les relations avec les services des Ministères, de l'APCM et des Confédérations Professionnelles Artisanales, ...
- la préparation et l'organisation de salons, de manifestations, ...

Vous aurez également à produire la lettre trimestrielle du F.N.P.C.A. adressée aux Chambres de Métiers et aux Organisations Professionnelles pour les tenir informées des actions menées par le Fonds National.

Diplômé Grandes Ecoles ou 3ème cycle universitaire, vous avez à votre actif, à 35/50 ans, plusieurs réussites en communication institutionnelle dont vous pouvez témoigner, à travers au moins dix ans d'expérience.

Vous avez également :
- une forte capacité à travailler en réseau et à maîtriser des relations institutionnelles au plus haut niveau,
- une expérience affirmée des techniques de la communication (TV, édition, presse,...),
- *un intérêt marqué et si possible une expérience des nouvelles technologies de l'information et de la communication*

La connaissance de l'environnement économique de l'entreprise artisanale représentait un plus.

FC Conseil
RECHERCHE ET EVALUATION DE CADRES ET DIRIGEANTS

Pour recevoir des informations complémentaires sur ce poste à créer à Paris, merci d'adresser avant le 18 mars votre CV accompagné d'une *lettre de motivation précise et argumentée sous référence CCO99009M* à FC Conseil, 9 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS, qui vous *garantit la confidentialité.*
E-Mail : fcconseil@fcconseil.fr

AGENCE D'URBANISME RECRUTE DIRECTEUR

EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCE CONFIRMÉES EN MATIÈRE DE CONDUITE D'ÉTUDES D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT, DE DÉPLACEMENTS ET DE PLANIFICATION URBAINE.
LE CANDIDAT DEVRA ÊTRE PARTICULIÈREMENT SENSIBLE AU DOMAINE DE L'EMBELLISSEMENT DES VILLES, MONTRER DE RÉELLES QUALITÉS RELATIONNELLES ET POSSÉDER UN TALENT D'ANIMATEUR D'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE.

RECRUTEMENT :
1ÈRE PHASE : SÉLECTION SUR DOSSIER AVEC LETTRE DE MOTIVATION, C.V., RÉFÉRENCES ET PRÉTENTIONS.
2ÈME PHASE : ENTRETIEN DEVANT JURY.

CANDIDATURES À RECEVOIR AVANT LE 8 MARS 1999 À : *TÉL. 02.47.21.66.65*
L'ATELIER D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION DE TOURS
3, RUE DES MINIMES - 37032 TOURS CEDEX.

La Ville Nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines



Le SAN de St-Quentin-en-Yvelines (syndicat d'agglomération nouvelle) crée son Centre de Ressources des Entreprises afin de promouvoir la création, le développement et le maintien des entreprises et recherche son :

Directeur Centre de Ressources Entreprises

Ce service extérieur aura pour mission de faciliter les démarches des entrepreneurs, par un travail en réseau des partenaires institutionnels, associatifs et privés.

Outre l'accueil, le conseil et l'orientation des créateurs et entrepreneurs en lien étroit avec les *intervenants du domaine économique, vous aurez pour missions de :*
- mettre en place le fonctionnement concret du CRE et finaliser les modalités de partenariats avec les différents organismes,
- organiser et animer le comité de pilotage fédérant tous les partenaires du CRE,
- initier la création de groupes de travail thématiques, proposer et organiser des événements (réunions d'information, petits déjeuners, journées de formation...) en concertation avec les partenaires,
- gérer les outils d'information (documentation, site internet, bourse des locaux...) et assurer la communication du CRE.

Votre profil :
- une bonne connaissance du monde de l'entreprise à des postes opérationnels et décisionnels, et du milieu Recherche et Développement au sein de laboratoires de recherche,
- une expérience du fonctionnement des collectivités locales et territoriales, des services déconcentrés de l'Etat et des Chambres consulaires et de la vie associative,
- *une expérience confirmée du management des grandes entreprises et des politiques d'essaimage et du travail en réseau.*

Ce poste requiert de réelles qualités pédagogiques et un véritable sens de l'autonomie. Fin animateur et diplomate, vous avez le goût des contacts et de la négociation de haut niveau.

Le dossier de candidature (CV, lettre manuscrite, photo et prétentions) est à adresser, sous la réf. DIR./99, à Monsieur le Président du SAN - BP 48 - 78185 St-Quentin-en-Yvelines cedex.

Gestionnaires et financiers



L'O.P.H.L.M. DE SAINT-OUEN
(5 500 logements)
recherche
par voie de mutation ou d'inscription sur liste d'aptitude

UN ATTACHÉ RESPONSABLE DE LA DIRECTION DES FINANCES

- *Vous assurerez la responsabilité du service et ses missions principales :*
  - encadrement du personnel (8 agents) - Elaboration, suivi et contrôle du budget
  - Gestion de la Trésorerie - Elaboration des tableaux de bord - Quittancement
  - Charges locatives.
- Compétences en gestion et comptabilité publique indispensables.
- Capacité d'analyse financière - Maîtrise de la M31 souhaitée.

Les candidatures avec C.V. sont à adresser à : ***Monsieur le Président de l'Office Public d'H.L.M. de SAINT-OUEN - 17, rue Claude Monet - 93407 SAINT-OUEN Cedex.***

Avis de concours de la fonction publique territoriale



Le Conseil Général de la Haute-Saône

Un concours sur titres comportant un entretien avec un jury est organisé par le Département de la Haute-Saône en vue du recrutement de

DEUX ASSISTANT(E)S MÉDICO-TECHNIQUES

spécialité technicien qualifié de laboratoire

pour le Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hydrologie

L'entretien au cours duquel seront départagés les candidats aura lieu le mardi 15 juin 1999 et éventuellement les jours suivants en fonction du nombre de candidats.

Les dossiers de candidature devront être adressés ***avant le 12 mai 1999 minuit (le cachet de la poste faisant foi) à :***

Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Saône - Hôtel du Département Service des Ressources Humaines - 23, rue de la Préfecture - B.P. 349 - 70006 VESOUL Cedex.

où tous renseignements complémentaires pourront être demandés (☎ : 03.84.96.70.30 ou 03.84.96.70.31)



Le District de l'Agglomération Angevine
recherche pour compléter l'équipe de son journal d'information à l'attention des habitants des communes membres (diffusion 115 000 ex)

UN JOURNALISTE

Collaborateur direct du rédacteur en chef, vous devrez activement participer à la démarche de relance de notre publication.

Profil :
Vous êtes un professionnel déjà expérimenté, si possible dans le domaine institutionnel des collectivités territoriales.
Votre sens relationnel développé vous permet d'envisager de travailler efficacement en lien avec les élus de 29 communes et les services du District.
Sur le plan technique, vous maîtrisez les techniques de reportage photographique, les outils de PAO, et les étapes de la chaîne de fabrication d'un journal.

Adresser candidature manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae et d'une photo d'identité à :
Monsieur le Président, District de l'Agglomération Angevine, 83 rue du Mail, 49100 ANGERS
avant le 10 Mars 1999

LE C.D.G. 33 OUVRE POUR L'ANNÉE 1999

CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE :
Cat. A • **Médecin de 2ème classe** : 5 postes

EXAMENS PROFESSIONNELS (à titre interne)
Cat. B • **Rédacteur-chef**
• **Puéricultrice hors classe**
• **Infirmier hors classe**

Les différentes épreuves se dérouleront entre le 31 mai & 10 juin 1999 à Bordeaux ou le cas échéant dans sa proche banlieue.

INSCRIPTIONS : au Centre de Gestion de la Gironde
Dossiers de candidature à retirer à compter du :
25 MARS 1999 - *Im. Emeraude - rue du Cardinal Richaud* 33049 BORDEAUX Cedex *(pour les demandes écrites joindre une enveloppe A4 à l'adresse du candidat non timbrée).*

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :
MERCREDI 28 AVRIL 1999 A MINUIT
(le cachet de la poste faisant foi)

AVIS DE CONCOURS n° 99-06

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône organise pour son *département et pour le compte du Centre de Gestion* de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère :

UN CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE
DE MONITEUR-EDUCATEUR TERRITORIAL
pour 13 postes

Le concours aura lieu à Lyon à partir du 1er juin 1999.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : être titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur.

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION
Les dossiers de candidatures sont à retirer du 01/04/1999 au 29/04/1999 inclus au :
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône 18, rue docteur Edmond Locard - 69322 LYON Cedex 05
sur place ou par courrier (joindre une enveloppe 24 x 32 affranchie à 6,70 Frs et libellée aux nom et adresse du candidat).

DATE LIMITE DE DÉPÔT OU D'EXPÉDITION DES DOSSIERS COMPLETS
Jeudi 29 avril 1999 minuit, le cachet de la Poste faisant foi, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône.

Audit et contrôle de gestion

3 à 6 ans d'expérience

La dimension dont vous avez besoin, les projets dont vous avez envie, le style qui vous convient.

Détail de nos offres : cscpeatmarwick.com

Vous avez 3 à 6 ans d'expérience réussie dans les domaines de l'audit financier, de la comptabilité ou du contrôle de gestion.
Vous participerez à des projets majeurs d'organisation de la fonction comptabilité-finance et à la conception et à la mise en œuvre de systèmes d'information :

- projets de transformation (services partagés, tableaux de bord...)
- schéma de gestion comptable et financiers
- sélection et implantation de progiciels (SAP, BAAN, Oracle, Progiciels de reporting, trésorerie...)
- gestion de trésorerie

Nous vous formerons, vous développerez vos compétences et deviendrez le partenaire de nos clients dans la gestion du changement.

Diplômé(e) d'une grande école, bilingue anglais, vous souhaitez travailler pour des clients significatifs dans les secteurs clés de l'économie.

Vous avez démontré votre sens du résultat et de l'action et souhaitez partager votre expérience avec d'autres professionnels de talent.
Votre exigence, votre professionnalisme et votre engagement vous feront évoluer vers des responsabilités croissantes et une vraie liberté d'entreprendre.

Nous vous offrons notre croissance, supérieure à 30% depuis 3 ans, notre expertise humaine et technique, notre pragmatisme, notre culture des résultats. Notre alliance avec CSC, n° 2 mondial du conseil nous assure une qualité d'offre innovante sur le marché et une solide présence internationale : 750 bureaux, soit 45000 collaborateurs dans 45 pays.

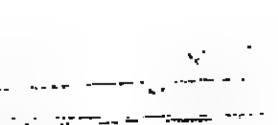
Merci d'adresser votre candidature et CV à Valérie Giroguy sous référence LM23/02

CSC-Peat Marwick - Tour Framatome -1, place de la Coupole, 92084 Paris La Défense

CSC Peat Marwick

CSC Computer Sciences Corporation

Conseil - Audit



Conseil - Audit

GALLUP

- Aimeriez-vous étudier des individus à fort potentiel et analyser leurs talents?
- Appréciez-vous le challenge et l'autonomie liés au lancement d'une activité?
- Êtes-vous doué(e) de perspicacité à un haut degré?
- Votre forte motivation à réussir est-elle portée par le besoin d'offrir à la clientèle un service exceptionnel?
- Comptez-vous parmi vos points forts la faculté de définir clairement les priorités et un sens aigu de la responsabilite personnelle?

CONSULTANT DIRIGEANT – PARIS
Sélection et développement de talent

Si tels sont les attributs qui vous définissent, nous vous offrons peut-être l'opportunité de carrière que vous recherchez en 1999. Les services de l'organisation Gallup disposent d'un ensemble d'instruments d'interview, d'enquête et d'étude d'une efficacité elevée, fruits de 40 ans de recherche intense au niveau international. Ces instruments sont les bases necessaires à nos consultants dirigeants pour conseiller dans le monde entier des entreprises de notoriété internationale dans des domaines-clés tels que la sélection et le développement de leurs dirigeants, la recherche des talents et le diagnostic des standards de qualité en matière d'organisation et de service.

Nous recherchons donc un(e) consultant(e) senior de grand talent pour répondre à nos standards de service et réaliser nos objectifs de croissance. Le/la candidat(e) retenu(e) bénéficiera, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, d'une formation individuelle et d'un programme de développement. Vous êtes diplômé(e) d'etudes supérieures, de sciences sociales, de l'éducation ou de commerce et vous maitrisez parfaitement l'anglais. Nous offrons un salaire attractif lié aux performances et la possibilité de développer un réseau de consulting de premier ordre avec des entreprises et des organisations prestigieuses en France.

Si ces perspectives de carrière vous interpellent et que vous êtes désireux(se) de faire personnellement l'expérience de nos méthodes innovatrices pour évaluer si votre profil répond à nos exigences, prenez contact par téléphone avec Danielle MARTIN au 00.49.611.7860115, du lundi au vendredi, de 9.00 heures à 17.30 heures et convenez d'une interview téléphonique automatique.

THE GALLUP ORGANIZATION
Princeton

Consultant gestion des risques

Safetynet PLC, société leader sur le marché de la Gestion des Risques, développe pour une clientèle internationale et Grands Comptes des solutions de secours (11 Centres dans le monde) ainsi que des plans de continuité des activités et des procédures de Gestion des Risques. Notre Société dans le cadre de son expansion recherche un Consultant pour son service de Gestion des Risques.

A ce poste, vous effectuez des analyses de risques pour les clients, proposez des stratégies de recouvrement, écrivez les Plans de Continuité afin d'assurer la pérennité de l'entreprise en cas de sinistre. Vous avez également la responsabilité du suivi des Clients, de la formation des utilisateurs, de la mise à jour des plans jusqu'aux tests.

A 28/30 ans, de formation Grande Ecole ou Universitaire vous justifiez d'une première experience de 2 à 4 ans acquise de préférence dans le domaine des réseaux telecom et/ou de la sécurité informatique.

Vos qualités

- Vous avez une bonne compréhension de l'informatique et des télécoms
- Vous avez d'excellentes qualités rédactionnelles
- Vous savez analyser les process de l'entreprise
- Vous êtes adaptables avec un fort potentiel relationnel
- Mobile au niveau international vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Situé à Rueil, ce poste évolutif offre d'excellentes opportunités pour rejoindre une Société de haut niveau, jeune et dynamique.

Merci d'adresser votre candidature + prétentions à SAFETYNET FRANCE, Mme FRANCK, Rueil 2000, 2 rue Jacques Daguerre, 92565 Rueil-Malmaison Cedex

---

conduire des projets sensibles

Chef de projet ou Consultant

Vous cherchez aujourd'hui un projet fort et souhaitez passer d'une logique de productivité à une logique de mobilisation des hommes.
Nous vous proposons d'intégrer une structure très réactive à dimension humaine, caractérisée par la très grande diversité et l'originalité de ses missions.

Vous êtes une femme ou un homme *d'écoute et d'action*, capable d'animer d'importantes réunions, possédant des qualités de négociateur et un solide bon sens.
Une expérience militante en association est un plus.
Pugnace, vous savez « éduquer » votre stress et possédez une forte présence dans la relation.
Une expérience de conseil est indispensable pour les chefs de projet.
Vous parlez anglais couramment ou une autre langue.

Nous sommes spécialistes de la conduite de *projets de changement politiquement*, socialement et humainement sensibles.

26 MF de CA en 98, dans le public ou le privé, dans le monde syndical, *associatif* en France, en Grande Bretagne, en Allemagne, en Espagne et en Italie.
26 consultants.

Objectifs pour l'an 2000 :
nous sommes en route pour atteindre rapidement 50 consultants.

Valeurs

Il faut écouter avant de parler
Un homme drôle ne peut pas être mauvais
C'est au pied du mur qu'on voit le maçon



HERBEMONT ■ CÉSAR ASSOCIÉS

Si vous voulez nous rejoindre, envoyez votre cv avec photo et lettre manuscrite sous réf à : Christine Boulin
HERBEMONT CESAR & ASSOCIES - 24, bd des Iles - 92442 Issy les Moulineaux CEDEX.
Lire notre livre « La stratégie du projet latéral » paru chez Dunod vous permettra de préparer votre entretien.

Un grand établissement financier français recherche pour renforcer le service d'audit du Groupe,

UN AUDITEUR

disposant d'une expérience confirmée dans l'audit des activites bancaires et financières, notamment des activités de marchés.

Pour le compte de ce service directement rattaché à la Direction Générale, vous serez amené à conduire des missions d'audit au sein de l'établissement et des principales filiales financières en France et à l'étranger.

De formation supérieure, âgé d'environ 30 ans, vous justifiez d'une expérience réussie de 4 à 5 ans, acquise au sein d'un cabinet d'audit international et/ou du service d'audit interne d'un établissement financier. Autonomie, rigueur, sens de l'organisation, capacité de travail et aisance relationnelle sont requises pour ce poste. Une bonne maîtrise de l'anglais et des logiciels Excel et Word est indispensable.

Merci d'envoyer lettre de motivation, CV et photo sous réf. 390 à SAFARI, 17 boulevard Poissonnière, 75082 PARIS Cedex 2 qui transmettra.

Participez au développement de notre activité « Customer Relationship Management »...

Consultants fonctionnels Marketing / Vente

Vous intégrez les contraintes et les attentes de nos clients (Directions Générales, Commerciales et Marketing...). En amont de projets, vous analysez les besoins et proposez des solutions.
A 28/35 ans environ, de formation grande école de commerce ou ingénieur, vous disposez de solides connaissances fonctionnelles : marketing, bases de données clients, gestion de force de vente, administration commerciale, S.A.V.... acquises en cabinet de conseil, en SSII, chez un éditeur de progiciels ou dans un poste opérationnel en entreprise. Anglais courant souhaité. Réf. 59.7946/LM

Directeurs de projets - Chefs de projets

Vous conduisez des projets stratégiques et complexes dans le domaine Marketing/Vente, faisant appel aux méthodes et aux technologies les plus avancées. Vous encadrez 5 à 15 personnes et êtes totalement responsable vis-à-vis du client.
A 30/40 ans, vous possédez une solide expérience de la conduite de projets en environnement client/serveur (de préférence à base de progiciels). Réf. 59.7944/LM

Architectes et Experts en Informatique décisionnelle

Vous assistez nos clients dans la définition d'architectures de systèmes d'informations décisionnels. Vous concevez et construisez des solutions (design, choix d'infrastructures...). Vous validez et garantissez les choix techniques effectués, dans le cadre de projets complexes en environnement réparti.
Vous possédez 5 à 10 ans d'expérience et vous appuyez sur de fortes compétences techniques : SGBDR, client / serveur, Internet, progiciels, outils décisionnels, datawarehouse / datamining... Réf. 59.7945/LM

Ingénieurs

Vous possédez 2 à 5 ans d'expérience de développement informatique en environnement client / serveur. Vous vous appuyez sur des solides bases techniques : Unix, Oracle, Powerbuilder, Visual Basic... Des projets passionnants vous attendent. Réf. 59.8859/LM

Les postes sont basés à PARIS LA DEFENSE (92)

Pour nous rencontrer avec notre conseil, merci d'adresser votre dossier (lettre, CV, rémunération actuelle) à MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 PARIS cedex 08, sous la référence choisie portée sur lettre et enveloppe ou par e-mail : rk@mercuri-urval.fr

Des Idées, des Hommes, des Technologies www.capgemini.fr

- **Marketing**
- **Force de vente**
- **Gestion de clientèle**
- **S.A.V.**
- **Systèmes décisionnels**

Les Systèmes d'information Vente / Marketing : Un axe de développement majeur pour CAP GEMINI.

CAP GEMINI
Ideas People Technology

CURRICULUM

Vu sous cet angle,

mettez les meilleures compétences de votre côté.



SYNDICAT DU CONSEIL EN RECRUTEMENT
SYNTEC



Retrouvez toutes les annonces du Monde :
INTERNET • http:/www.cadresonline • http:/www.lemonde.fr/emploi
MINITEL • 3615 cadresonline (2,23 F/mn) • 3615 LEMONDE (2,23 F/mn)



Marketing - Communication

Gestion - Finance

Groupe de Distribution de Matériel et d'Equipement

recherche

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Antilles & Métropole

Basé en Guadeloupe, vous êtes rattaché au Président de ce groupe qui connaît un très fort développement tant aux Antilles qu'en Métropole. Vos principales missions sont :

- de superviser toutes les équipes fonctionnelles du Groupe (finances, comptabilité, fiscalité, juridique, informatique, ressources humaines...),
- de piloter le processus budgétaire avec le Président et les Directeurs Généraux et d'élaborer les tableaux de bords mensuels,
- d'assurer le suivi de la trésorerie et les relations avec les banques,
- de superviser les arrêtés de fin d'années et les relations avec les Commissaires aux comptes,
- de veiller à l'amélioration du contrôle interne et d'être une force de proposition pour optimiser la rentabilité,
- d'accompagner le Président sur les projets de développement du Groupe.

Agé de 32-38 ans, vous avez une formation école de commerce ou universitaire *complétée de préférence par le DESCF. Votre parcours professionnel aura pu* se dérouler dans un premier temps au sein d'un cabinet d'audit externe ou *dans des fonctions de contrôleur de gestion avant d'évoluer vers des* responsabilités élargies de Directeur Financier. Très bon généraliste, vous *serez habitué à évoluer dans des structures évolutives et réactives.* Véritable homme de confiance, ayant la volonté de vous investir dans la durée, vous *êtes rigoureux, enthousiaste et doté de réelles qualités relationnelles.*

Poste basé en Guadeloupe. Rémunération attractive.

Merci d'adresser votre CV sous réf. 3144.

FAIRWAY Horizon Financier, 40, rue La Pérouse 75116 Paris





En raison d'une forte croissance de notre activité, nous recherchons :

CHARGÉ(E)S D'ÉTUDES EN FINANCES LOCALES

A 25/30 ans, vous justifiez d'une formation supérieure spécialisée dans le domaine de l'économie publique. Votre esprit d'équipe, vos qualités de rigueur et d'analyse seront les éléments clés de votre réussite.

Inséré(e) dans une équipe de consultants et d'ingénieurs expérimentés, vous bénéficierez d'un encadrement dynamique et d'une formation opérationnelle à nos méthodes et à nos outils.

Nous vous confierons des études de cas, des missions d'analyse financière, des formations à nos progiciels d'expertise et le montage d'observatoires fiscaux.

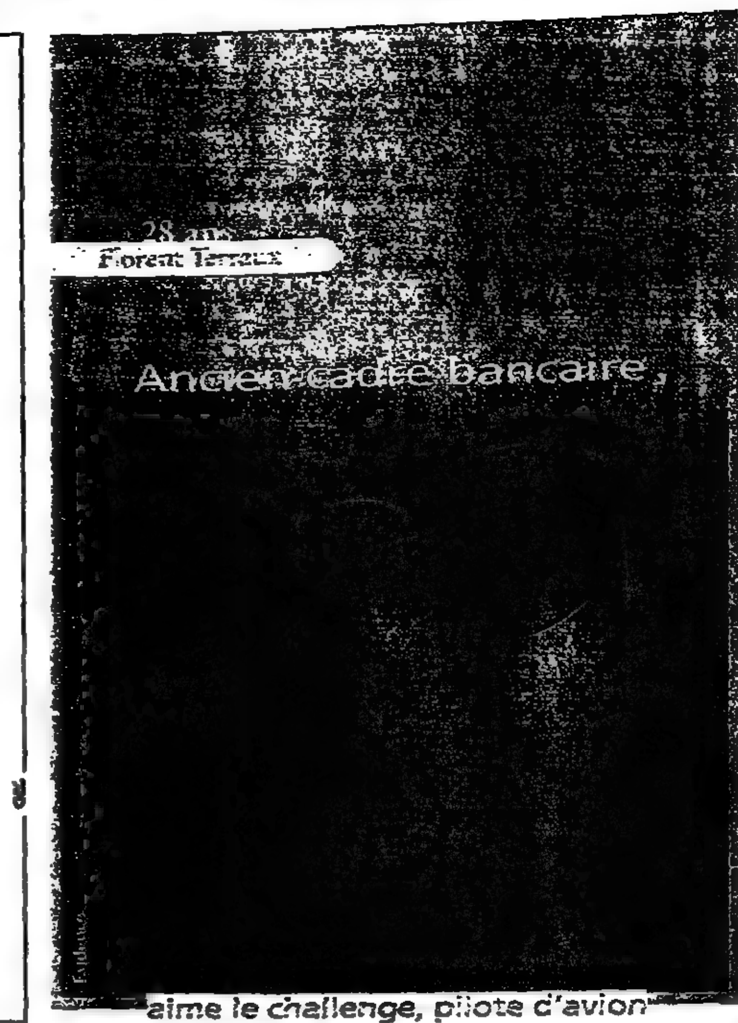
Notre équipe de 20 personnes, basée à Rennes et Toulouse, est depuis 10 ans, un interlocuteur reconnu des élus et techniciens des collectivités locales, en matière **d'expertise financière locale et d'intercommunalité.**

Nos clients - **500 références** - attendent de nous des avis argumentés, en matière de conseil stratégique et de diagnostic prospectif.

Notre gamme de progiciels (Regards et A2F), comptant plus de **100 sites utilisateurs** à ce jour, participe de la diffusion de nos méthodes et de notre savoir faire.

Postes à pourvoir à Toulouse.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV, Photo et rémunération souhaitée à Monsieur le Directeur Sud
BP 8 - 31312 LABEGE cedex.



aime le challenge, pilote d'avion

Pechiney, ce n'est pas (seulement) ce que vous croyez...

Emballage et aluminium. 34 000 pers. 69.7 MdF de CA. 300 implantations dans 50 pays... Mais aussi un Groupe résolument engagé dans une dynamique de croissance rentable. Mais surtout un Groupe qui développe une politique de ressources humaines axée sur la formation et le management de la performance. Sa filiale Aluminium Pechiney, 3ème producteur mondial d'aluminium, (16 MdF de CA en 97), recrute un

CONTRÔLEUR DE GESTION

Rattaché au directeur du contrôle de gestion, vous superviserez un réseau d'une dizaine de contrôleurs de gestion opérationnels, organisés en réseau, en France et à l'étranger (Pays-Bas, Grèce, Afrique, Australie, Canada). Vous accompagnerez ce réseau dans un ambitieux projet de décentralisation des responsabilités opérationnelles et de gestion, en particulier dans les domaines du reporting et des procédures de contrôle des différents sites. Vous participerez à l'élaboration des directives entreprise au niveau central.

La trentaine, diplômé d'une Grande Ecole, vous possédez une solide expérience en cabinet d'audit et/ou opérationnelle, en milieu industriel de *préférence. La mise en place de "best practice" en matière de gestion n'a* plus de secrets pour vous.

Homme de dialogue, fiable, rigoureux, capable d'initiative et de créativité, votre goût du concret et de la performance sont vos meilleurs atouts pour réussir dans ce poste, et, au-delà, vous offrir de larges possibilités d'évolution de carrière au sein du Groupe, en France et à l'étranger.
Anglais courant indispensable.

Pour ce poste basé à Paris, merci d'adresser votre candidature (CV, lettre, photo et prétentions) sous référence CG/EC à PECHINEY, Service Recrutement, Tour Pascal «A», 92048 Paris-La Défense Cedex.



Important Organisme de Retraite Complémentaire et de Prévoyance recherche son SECRETAIRE GENERAL

Rattaché(e) au Directeur Général, vous serez chargé(e) de concevoir et de mettre en œuvre l'ensemble de la politique de gestion du Groupe et des relations avec les conseils d'administration.
Vous intervenez dans les domaines suivants :

- **Comptable :** en charge de la comptabilité générale et analytique des sociétés, consolidation des comptes et reporting.
- **Financier :** définition de la politique financière, contrôle de gestion, gestion de la trésorerie, étude et finalisation de projets d'investissements et relations avec les organismes financiers.
- **juridique et contentieux.**

Agé(e) de 40 à 45 ans, de formation supérieure, niveau expertise comptable, de réelles qualités relationnelles et de management, vous voulez donner une nouvelle dimension à votre carrière dans une entreprise en développement.

Merci d'envoyer votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo) ***sous réf. 9904*** à :
LE MONDE Publicité - 21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 - 75226 PARIS Cedex 05

Chargé de gestion Actif - Passif

NIORT

Nous sommes la société de crédit des principales mutuelles d'assurances françaises et nous connaissons une forte croissance. Pour accompagner notre développement nous créons le poste de

Chargé de Gestion Actif - Passif

A 28/30 ans environ, diplôme d'actuariat ou de formation scientifique supérieure (statistiques...), vous *justifiez d'une première expérience, idéalement* acquise dans une société financière.

Vous développerez des outils informatiques de simu*lation et vous participerez aux opérations de refi*nancement et d'adossement du portefeuille. A travers l'élaboration d'outils statistiques appropriés, vous prendrez une part active aux études tarifaires et vous assurerez le suivi de l'évolution du portefeuille et des résultats.

Merci d'adresser rapidement votre candidature *complète avec prétentions à notre conseil CAPFOR,* 6 rue François-Viète, BP 118, 79005 Niort Cedex.

CAPFOR

Consultez nos offres d'emplois sur http://www.capfor.com

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

Dirigeants

VICE PRÉSIDENT PRODUCTION EUROPE

Région parisienne

WORLD MINERALS, succursale multinationale américaine d'une importante société cotée en bourse NYSE, cherche un professionnel expérimenté en gestion de production pour diriger les activités de ses unités européennes d'extraction et transformation de minerais de diatomées et de perlite en France, Angleterre, Espagne, Italie, Islande et Turquie.
Le candidat idéal aura un diplôme universitaire en Ingénierie ou en Transformation de Minerais et quinze ans d'expérience progressive de gestion de production dans une industrie de transformation ou similaire.

Le candidat doit avoir une maîtrise complète de l'anglais et être disposé à voyager cinquante pourcent de son temps. La connaissance du français, de l'espagnol et/ou de l'italien est un plus.

Ceci est une réelle opportunité pour le candidat idéal. World Minerals offre une forte rémunération comprenant voiture de fonction et autres avantages sociaux.

L'interview des candidats pré-sélectionnés se ferait à partir de la semaine du 15 mars.

Envoyez votre curriculum vitae, écrit en anglais et incluant votre historique de rémunération, à :

World Minerals Europe S.A.
Attention : Mme M.-A. Chevallier
257, avenue Georges Clémenceau
92745 Nanterre Cedex - FRANCE
Fax : 33 - (0)1 41 91 57 38

Juristes - Ressources humaines

Entreprise de distribution spécialisée (4 MdF de CA) recherche

Un Jeune Juriste / Fiscaliste en Charge du Développement International

Région Lilloise (59) **H/F**

Sous la responsabilité du Directeur Administratif et Comptable vous prenez en charge les projets de développement de la marque au niveau international.

Vous intervenez ainsi à l'occasion des négociations (lettres d'intention, accords de coopération, création d'entités juridiques, contrats) préalables à l'implantation de nouveaux magasins.

En collaboration avec les équipes commerciales et financières vous proposez à la direction générale des solutions visant à optimiser de telles ouvertures.

Agé d'environ 28/30 ans, de formation juridique supérieure, vos qualités d'adaptabilité et d'autonomie alliées à votre sens commercial et à votre approche " business " du métier vous permettront de réussir dans ce poste riche en perspectives.

Une expérience (études, stages, etc.) à l'étranger et un bon niveau d'anglais sont requis pour ce poste.

Merci d'adresser votre candidature sur notre site web ou par courrier, sous la référence **JPL22985 à Pierre-Olivier Landry.**

23 rue Boissière 75116 Paris

http://www.mpfrance.com **e-mail : taxlegal@michaelpage.com**

Michael Page
JURIDIQUE & FISCAL

Cabinet d'avocats d'affaires recherche un

Futur Associé en Droit Social

Paris **H/F**

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, vous êtes sollicité tant en matière de droit social individuel (clauses du contrat de travail, droit disciplinaire, licenciement, démission, transaction, etc.) que collectif (accords d'intéressement et de participation, plans sociaux, mécanismes d'aménagement-réduction du temps de travail, institutions représentatives du personnel, etc.). Vous intervenez notamment dans le cadre d'opérations de fusions et d'acquisitions.

Votre expertise reconnue vous permettra de développer votre activité auprès de nos clients français et étrangers. Votre positionnement d'entrée au sein du cabinet sera fonction de votre apport de clientèle et de votre niveau d'expérience.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence **JSD20590** à **Stéphanie Dru.**

23 rue Boissière 75116 Paris

http://www.mpfrance.com **e-mail : taxlegal@michaelpage.com**

Michael Page
JURIDIQUE & FISCAL

Important groupe de services dans les domaines des transports et de la logistique recherche son

Responsable Juridique

Paris **H/F**

Rattaché au secrétaire général, vous avez pour mission de gérer l'ensemble des questions juridiques inhérentes à l'activité de la société.

A ce titre et en relation avec les opérationnels, vous intervenez principalement en droit des contrats, droit des sociétés, droit des assurances, droit immobilier, droit du travail, etc..

Possédant idéalement de bonnes connaissances en droit des transports, vous assurez un rôle de veille juridique et gérez les dossiers contentieux en la matière.

Agé de trente ans environ, titulaire d'une formation juridique supérieure, vous justifiez d'une expérience d'au moins 5 ans de la pratique du droit des affaires acquise au sein d'un groupe dynamique.

La connaissance de l'anglais ainsi que d'excellentes qualités relationnelles sont nécessaires pour réussir dans ce poste.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence **JMA27826** à **Thierry Montécatine** ou **Marine Avril.**

23 rue Boissière 75116 Paris

http://www.mpfrance.com **e-mail : taxlegal@michaelpage.com**

Michael Page
JURIDIQUE & FISCAL

Société de transport en pleine évolution recherche son

Directeur des Ressources Humaines

Paris Sud **H/F**

Membre du Comité de Direction, vous avez pour principale mission de gérer l'ensemble des affaires sociales. Garant du respect de la réglementation sociale, vous avez un rôle majeur dans la négociation et l'application des accords collectifs ainsi qu'en matière de représentation auprès des instances administratives et professionnelles.

Vous participez aux orientations stratégiques de l'entreprise pour l'ensemble des affaires sociales. A ce titre, vous animez une équipe de 25 personnes en charge des services Administration du Personnel, Recrutement et Formation, Paie, et Moyens Généraux.

A 40/45 ans, de formation juridique supérieure spécialisée en droit du travail, vous apportez une expérience confirmée en matière de réglementation sociale dans un environnement sensible où vous vous serez impliqué dans la négociation et le maintien de bonnes relations sociales.

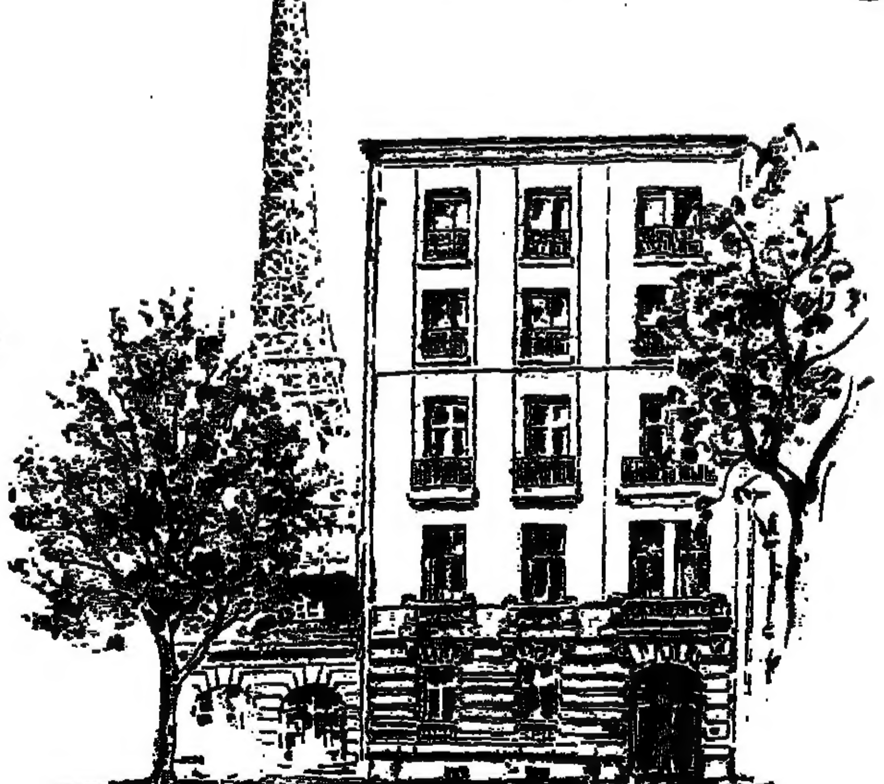
Merci d'adresser votre candidature sous la référence **JSD27883** à **Thierry Montécatine** ou **Stéphanie Dru.**

23 rue Boissière 75116 Paris

http://www.mpfrance.com **e-mail : taxlegal@michaelpage.com**

Michael Page
JURIDIQUE & FISCAL

Michael Page se développe...



La division Juridique & Fiscale ainsi que les divisions Banque, Assurances, Audit/Conseil/Expertise, Assistante & Secrétaire,

sont désormais domiciliées au
23 rue Boissière - 75116 Paris
Tél. 01 56 26 76 26
Fax: 01 56 28 18 74
Pour tout renseignement, contactez Marc Puyoulet.

Juristes - Ressources humaines



Au cœur des idées neuves...

3 Juristes

Département international

Juriste de formation supérieure incluant le droit international et communautaire et la propriété industrielle, vous représentez l'INPI dans les négociations relatives au droit international de la propriété industrielle. Nous recherchons plus particulièrement deux profils :

Chargé de mission

- Pour ce poste une spécialisation en droit des technologies nouvelles est nécessaire. **Réf. CMI**

Conseiller

- Vous possédez une expérience professionnelle d'au moins 5 ans ainsi qu'une vision globale de la place de la propriété industrielle dans le contexte politique, économique et commercial international. **Réf. COI**

Pour ces deux postes basés à Paris, une pratique courante de l'anglais, de la diplomatie et une aptitude à travailler dans un contexte multiculturel sont indispensables.

Département des Registres

Juriste de formation supérieure (DEA, DESS) en droit privé, vous prenez en charge des questions relatives au Registre du Commerce et des Sociétés, au répertoire des Métiers et aux formalités d'entreprises. Vous justifiez d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans et d'une connaissance approfondie du droit des sociétés.

Votre goût des contacts, votre sens du dialogue et votre aptitude à travailler en équipe sont vos meilleurs atouts pour réussir à cette fonction.

Ce poste est basé à Paris puis à Lille. **Réf JDR**

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre manuscrite et prétentions) sous référence choisie à l'INPI, Service Ressources Humaines, 26 bis, rue de Saint Pétersbourg 75008 Paris.
e-mail : ressources-humaines@inpi.fr



La propriété industrielle. Une arme stratégique.

HSD Ernst & Young, cabinet leader en droit fiscal et parmi les premiers cabinets d'avocats d'affaires français, recherche

Un Juriste (Réf. J/Mde) et un Fiscaliste (Réf. F/Mde) H/F

pour son

CENTRE INNOVATION & DEVELOPPEMENT PRODUITS

La connaissance et la capacité d'innovation sont considérées comme un actif stratégique pour le cabinet. A ce titre, nous vous proposons :

- d'organiser la veille juridique et fiscale,
- *de participer à l'élaboration de la doctrine du cabinet,*
- de coordonner et d'animer la capitalisation et le partage des connaissances d'un réseau international d'experts,
- de développer de nouveaux produits et méthodes dans une optique opérationnelle.

Votre profil :

- diplômé d'un 3ᵉ cycle de droit ou fiscalité, vous avez un goût prononcé pour la technique et d'excellentes connaissances juridiques et fiscales,
- très opérationnel, vous bénéficiez d'une expérience de 7 à 10 ans, de préférence en tant que juriste ou fiscaliste d'entreprise, au sein d'une direction technique ou de l'administration fiscale,
- *passionné par les nouvelles technologies, vous êtes persuadé qu'elles ont déjà et vont* révolutionner nos méthodes de travail,
- ouvert et dynamique, vous avez de bonnes capacités relationnelles et savez mesurer la valeur du travail en équipe,
- votre rigueur et vos capacités rédactionnelles sont appréciées, de plus, vous maîtrisez l'anglais et les outils informatiques (bureautique, gestion de bases de données).

Ce projet innovant de Knowledge Management vous enthousiasme ? Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre de motivation manuscrite, CV et photo), sous la référence choisie, à : Alexandra Ruiz, Ernst & Young, Tour Manhattan, Cedex 21, 92095 Paris-La Défense 2.

Nous grandirons ensemble

HSD ERNST & YOUNG
SOCIETE D'AVOCATS

Vous vous sentez à l'étroit dans votre métier actuel?

Devenez

Consultant en Recrutement

- Nous sommes un Cabinet de Recrutement spécialisé en très fort développement, filiale d'un groupe de services d'envergure internationale.
- Nous souhaitons renforcer notre équipe par le recrutement de trois consultants pour nos Départements :
  - **AD HOMINEM Commercial** (réf. 1438)
  - **AD HOMINEM Finance** (réf. 1439)
  - **AD HOMINEM Informatique** (réf. 1440).
- Vous menez l'intégralité des missions de recrutement par annonce et par approche directe.
- Pour ces postes très évolutifs, nous recherchons des candidat(e)s de valeur, 25/28 ans, de formation supérieure, ayant une expérience de recrutement en cabinet ou en entreprise, ou ayant une expérience opérationnelle en entreprise. Vous maitrisez l'anglais.
- Vous êtes dynamique et vous avez un excellent sens relationnel, vous aimez les contacts et êtes attaché aux valeurs humaines qui font la dimension de ce métier.
- Votre tempérament de développeur et votre sens du service vous conduiront vers la responsabilité d'un centre de profit..

Merci de nous adresser votre dossier de candidature (C.V., photo, lettre de motivation, rémunération souhaitée).

AD HOMINEM International
5, rue de Surène - 75008 Paris
Fax : 01 47 42 08 06
adhominem@infonie.fr

---

membre de SYNTEC

Important établissement institutionnel régional de tout premier plan implanté dans l'Essonne, recherche

Jeune Attaché de Direction H/F

BAC + 4/5 - Droit du Travail - Droit Social

Vous êtes jeune juriste et recherchez un premier emploi intelligent qui soit véritable force motrice de votre avenir professionnel. Vous souhaitez intégrer un établissement de tout premier plan, soucieux de donner leur chance aux jeunes talents porteurs de dynamisme et de performance.

Rattaché à la Direction Générale, nous vous confierons la réalisation d'études approfondies à caractère juridique, le suivi des travaux en mode "projet" ainsi que l'analyse d'informations locales ou nationales.

Vous vous distinguerez par votre sens aigu de l'analyse et du juridique (Droit du Travail et Social), vos aptitudes relationnelles, vos capacités d'initiatives et votre parfaite maîtrise de l'outil informatique.

Ce poste permettra à une personnalité créative et ambitieuse de donner sa pleine mesure.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre manuscrite) sous référence 17245 à Nicole WEERTS Impact Développement - 26, rue Brunel - 75017 PARIS. Confidentialité assurée.

ID impact développement — Conseil en Management

Appartenant à un important groupe d'édition et de presse spécialisées, la revue ASH (Actualités sociales hebdomadaires) à destination des professionnels de l'action sociale recrute

un RÉDACTEUR Juridique confirmé

Spécialiste de protection sociale, vous assurez, sous la responsabilité d'un chef de rubrique, le suivi de l'actualité juridique sous forme d'analyses et commentaires de textes, de synthèses de rapports...

Agé d'environ 30 ans, après un 3ème cycle de droit social, vous avez une bonne expérience de la rédaction juridique et un vrai goût pour l'actualité.

Salaire : 230 KF

Merci d'adresser votre CV, accompagné d'une lettre de motivation à *Groupe Liaisons S.A. - D.R.H. - 1, av. Edouard Belin - 92856 Rueil Malmaison cedex (réf. recrutement ASH).*



AVOCAT EN DROIT DES SOCIÉTÉS

Reims

Nous sommes un **cabinet d'avocats de grande notoriété**, membre d'un important réseau français et international. Notre développement nous amène à renforcer notre équipe spécialisée en droit des sociétés. Le titulaire du poste se verra confier une clientèle d'entreprises situées à l'intérieur du pôle économique Reims - Epernay - Châlons-en-Champagne pour laquelle il assurera des **prestations de haut niveau** allant de la modification de structure juridique au conseil en stratégie. Agé d'au moins 28 ans, titulaire du **CAPA** et d'une maitrise de **Droit** au minimum, à l'aise dans l'utilisation des moyens informatiques, il aura acquis une **expérience de 2 à 5 ans** en cabinet ou dans le service juridique d'une entreprise.

Il s'agit d'une **très belle opportunité** car, outre une grande autonomie et des facilités de formation, de larges **possibilités d'évolution de rémunération et de responsabilités** sont ouvertes.

Pour la saisir, merci d'adresser votre candidature sous référence K.02.543 à notre Conseil, Daniel LANDEAU, qui vous garantit réponse et discrétion totale.

HUMANOR
Département Conseil en Recrutement
18, Résidence Flandre - 59170 CROIX



ALEXANDRE TIC INTERNATIONAL est une offre personnalisée pour le recrutement de cadres et de dirigeants internationaux. Nous renforçons aujourd'hui notre équipe multiculturelle, active sur l'ensemble des secteurs d'activité dans la plupart des pays du monde.

Consultant International

Vous développez un portefeuille de comptes internationaux et gérez en cycle complet la production de missions de recrutement. Force de proposition et de conseil, vous accompagnez nos clients pour garantir le meilleur choix des hommes et des femmes qui réussiront à ces fonctions clés.

Vous avez bien sûr pour nous convaincre une solide expérience internationale, la maîtrise d'au moins deux langues étrangères et un fort intérêt pour les problématiques de l'investissement dans l'homme.

Si vous partagez nos valeurs d'engagement, de qualité et de rigueur, alors nous avons déjà beaucoup d'intérêt pour vous.

■ Merci d'adresser votre dossier de candidature en anglais sous la référence CI à Grace Lee, ALEXANDRE TIC, 9 rue Royale, F-75008 Paris.

ALEXANDRE TIC
INTERNATIONAL
Certifié ISO 9001

Juriste

En étroite relation avec le Responsable juridique, vous gérez les contrats (de licence, de distribution sélective, de concession, de fabrication, etc...), dans leur globalité (rédaction, suivi, révision et validation), et veillez au respect de leur application. Véritable conseil auprès des différents services internes et des filiales étrangères du groupe, vous leur apportez vos recommandations et assurez l'information sur l'évolution de la législation.

De formation supérieure (3ᵉ cycle DEA ou DESS) vous justifiez d'une expérience de 5 ans minimum idéalement acquise dans le secteur du luxe ou de la distribution. Doté d'un bon sens relationnel, vous faites preuve de rigueur, d'autonomie et vous vous sentez concerné par les différentes problématiques opérationnelles de l'entreprise. Votre excellente capacité rédactionnelle, votre anglais courant, et vos connaissances de Word/Excel sont autant d'atouts qui vous permettront de vous intégrer rapidement dans la fonction.

Merci d'adresser votre candidature sous la réf. J/MDE à Yves Saint Laurent Couture, M. Christophe Baratier, Direction des Ressources Humaines, 5 avenue Marceau, 75116 Paris.



Juristes - Ressources humaines

Le monde des cadres

Carrières internationales

The Coca-Cola Export Corporation

est en pleine croissance et recherche les compétences de professionnels dans le cadre des opportunités suivantes à Alger :

Operations manager

Vos responsabilités incluent notamment la maximisation des ventes de nos produits. Réf. 234/OM

Human resources manager

Vous animez nos ressources humaines, anticipez les besoins et faites évoluer nos équipes. Réf. 234/HRM

Finance manager

Vous encadrez l'ensemble de la gestion administrative et financière de nos activités. Réf. 234/FM

Nous vous offrons de réels challenges et une évolution professionnelle garantie à l'échelle du monde. Pour chacune de ces opportunités, vous avez, idéalement, moins de 35 ans, une formation supérieure en marketing/vente, ressources humaines ou finance selon la fonction et une expérience réussie d'au moins 5 ans à des responsabilités similaires. Vous savez convaincre et communiquer à tous niveaux. Votre leadership, sens de l'initiative et dynamisme sont essentiels pour partager notre esprit de conquête. L'anglais courant est indispensable, l'arabe est un atout.

Nous vous invitons à adresser votre candidature complète, portant la référence du poste choisi, à notre Conseil Grace Lee.

ALEXANDRE TIC, **Carrières internationales**, 9 rue Royale, F-75008 PARIS.
Fax : (33).01.42.68.38.27



Vous aimerez aussi...

MEDIA SYSTEM

Adecco

ADECCO est le leader mondial des ressources humaines. Groupe en rapide expansion, nous accompagnons aujourd'hui nos clients dans 48 pays.

Global Account Manager*

Paris

Vous développez nos prestations auprès d'un portefeuille de grands comptes internationaux. Vous coordonnez notre approche internationale avec les responsables commerciaux de chaque pays et proposez des solutions innovantes adaptées aux besoins de nos clients.
Doté d'une solide culture internationale, vous avez au moins 3 ans de pratique de la vente et êtes rodé à la négociation de haut niveau. Diplomate et pédagogue, vous savez gagner l'adhésion de vos interlocuteurs internes et externes. Nous vous offrons un environnement passionnant et réactif, pour cela vous partagez notre esprit d'équipe. Le français et l'anglais sont indispensables. De fréquents déplacements internationaux sont à prévoir.

■ *Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous référence 238M à Grace LEE, ALEXANDRE TIC, 9 rue Royale, F-75008 Paris.*

**Responsable grands comptes internationaux.*





SUMMIT

Summit est le leader du marché des Systèmes d'Information de Salle de marchés et de Risk Management. Nos clients font partie des banques d'investissement les plus importantes et les plus prestigieuses au monde. Avec son siège à Wall Street, Summit s'est développé rapidement depuis sa création en 1990 avec l'ouverture de filiales à Tokyo, Paris, Francfort et Londres. Nous recrutons pour répondre à la demande croissante de notre produit. Chez Summit, vous aurez le meilleur des deux mondes, en travaillant dans une petite société spécialisée, tout en profitant des ressources de notre groupe, Misys, l'un des éditeurs mondiaux de progiciels les plus importants.

Consultants Banque

Postes basés à Paris

Les Consultants dispensent différents niveaux de support pour notre base clients. Ils sont impliqués dans les responsabilités suivantes :

- ✦ Pilotage de Projets - Responsable de Compte
- ✦ Support Avant-Vente - du Front au Back Office
- ✦ Développement et implementation de Modèles de Risque et de Valorisation.

Les candidats possèdent au minimum 2 ans d'expérience en Banque, avec une spécialisation dans les domaines suivants :

- Front Office Forex et Money Market
- Credit Risk et Market Risk
- Crédits Syndiqués.

Votre expérience aura pu être réalisée chez un éditeur, une banque ou un cabinet de conseil. Ce poste nécessite une grande aisance relationnelle, de l'initiative, une capacité analytique et de l'ambition. Les candidats sont diplômés d'une grande école d'ingénieurs ou de commerce.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence **IJS27673 à Jean-Pierre Scandella.**

Responsable Technique

Poste basé à Wall Street

Manager d'une équipe technique, votre mission consiste à gérer tous les aspects système de l'entité, aussi bien au niveau des plateformes UNIX et NT, de la gestion des bases Oracle et Sybase, des réseaux LAN et WAN et de la plateforme Internet/Intranet.

Vous serez également le garant du bon fonctionnement physique des systèmes d'information.

Ce poste nécessite des compétences, à la fois techniques et managériales dans un environnement dynamique et de haute technologie.

Vous êtes diplomé(e) d'une école d'ingénieurs et parlez couramment l'anglais.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence **IFN27674 à François Le Grin.**

159 avenue Achille-Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine cedex
http://www.mpfrance.com **e-mail : informatique@michaelpage.com**

Michael Page
INFORMATIQUE



In a month, this professional will be identified by 300 international recruiters.

Will you ?



EMDS invites Europe's Top Graduates and Early-Career Professionals to interview with world class corporations. Euromanagers•Eurengineers is a unique event where international companies recruit for Pan-European positions. If you are a high academic achiever, oustanding in terms of intellectual and interpersonal skills, international minded, avaible for employement in 1999 :

Apply on-line before 26 March 1999 on www.emdsnet.com/euromanagers

If you prefer a printed application form or if you need any further information, you are welcome to contact us at EMDS International 15, rue Blanche, B-1050 Brussels, Belgium, fax : 32-2-538-62-32, e-mail : euromanagers@emds.be

RECRUITERS IN 1998 AND / OR 1999 INCLUDE:

ABN Amro Bank - adidas-Salomon AG - Amadeus - American Management Systems (AMS) - Andersen Consulting - Arthur Andersen - Audi AG - Barclays PLC - Barilla Alimentare - Bayer AG - Berner Bertelsmann AG - BMW - Booz•Allen & Hamilton - BP - BT - CERN - Commerzbank - Daikin Europe DaimlerChrysler - Decathlon - Deloitte & Touche Consulting Group - Deutsche Bank - Deutsche Morgan Grenfell - Dresdner Kleinwort Benson - Du Pont de Nemours - Ericsson Systems Expertise - European Investment Bank - Groupe Schneider - Hella KG Hueck & Co. - Henkel - Hermes Europe Railtel - Hewlett-Packard - HSBC - ICI - ING Group - Ingram Micro - Kimberly-Clark Europe - L'Oréal - Levi Strauss Europe Middle East Africa - Lucent Technologies - Mannesmann Sachs / Rexroth - McKinsey & Company - Meritor Automotive - Metallgesellschaft - Mitchell Madison Group - National Semiconductor - Omnitel Pronto Italia - Pechiney - PetroFina - Philip Morris European Union Region - Philips - Pinault Printemps Redoute Procter & Gamble - Proton World Int. - Reuters RWE AG - SAP - SCA Hygiene Products - Scottish & Newcastle - Shell Services International - Siemens Semiconductors - Société Générale - Sony Europe Total - Toyota Motor Europe - UCB Group - Valeo - Volkswagen AG - Walt Disney Company - WestLB

Le Monde



MAKE THE MOST OF A UNIQUE CAREER EVENT

Le monde des cadres

SAEM Europort Vatry

Dans le cadre du développement de l'Europort, nous recherchons un :

Chargé d'aménagement

Sa mission principale sera de diriger l'aménagement et de suivre la commercialisation de plusieurs ZAC autour de l'aérodrome de fret. Vous êtes un cadre expérimenté en terme d'aménagement, vous avez également une solide culture des réglementations.

Vos qualités font de vous un collaborateur efficace, capable d'autonomie dans une équipe soudée.
La rémunération doit attirer une personne d'un excellent niveau.

Veuillez adresser votre candidature (CV + lettre + photo), sous la référence SA02, à notre conseil Capfor, 15 avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris.

CAPFOR

AQUITAINE - BRETAGNE - FRANCHE-COMTE - ILE-DE-FRANCE - LANGUEDOC-ROUSSILLON - MIDI-PYRENEES - NORMANDIE - PAYS DE LA LOIRE - POITOU-CHARENTES - PROVENCE - ALPES-COTE D'AZUR - RHONE-ALPES

Consultez nos offres d'emplois sur http://www.capfor.com

MEDIA SYSTEM